



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Égalité des chances

# LES FEMMES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI







LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Égalité des chances

# LES FEMMES ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

ACTUALISATION 2004

Edité par et disponible au

**Ministère de l'Égalité des chances**

L-2921 Luxembourg

Tél.: 478 58 14

Fax: 24 18 86

[www.mega.public.lu](http://www.mega.public.lu)

e-mail: [info@mega.public.lu](mailto:info@mega.public.lu)

ISBN 2-919876-64-3

# SOMMAIRE SYNOPTIQUE DES CHAPITRES

## A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ

- A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPÉENNE
- A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FÉMININ AU LUXEMBOURG
- A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI FÉMININ SALARIÉ AU LUXEMBOURG

## B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- B.01. SITUATION DES FEMMES AYANT UN EMPLOI
  - B.01.01. LES SALARIÉ-E-S
    - B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique
    - B.01.01.02. Le secteur financier
    - B.01.01.03. L'artisanat
    - B.01.01.04. La Fonction Publique
    - B.01.01.05. Les professions exercées
    - B.01.01.06. Le type de contrat de travail
    - B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à temps partiel
    - B.01.01.08. Les conditions de travail
    - B.01.01.09. Les salaires et pensions
  - B.01.02. LES NON-SALARIÉ-E-S
    - B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS
    - B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC
  - B.01.03. LA PARTICIPATION DES FEMMES AU SEIN DES INSTANCES DE DECISION DANS L'ENTREPRISE
- B.02. SITUATION DES FEMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI
  - B.02.01. LA SITUATION DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'EMPLOI SELON LES DONNEES DE L'ADEM
  - B.02.02. LE CHOMAGE SELON LES DONNEES DE L'ENQUETE FORCES DE TRAVAIL DU STATEC

## C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

- C.01. REVENUS DES MÉNAGES
- C.02. NIVEAU DE FORMATION
  - C.02.01. LA FORMATION INITIALE
  - C.02.02. LA FORMATION CONTINUE
  - C.02.03. L'APPRENTISSAGE
- C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES
  - C.03.01. LA SITUATION FAMILIALE
    - C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale
    - C.03.01.02. Les familles monoparentales
  - C.03.02. LA GARDE DES ENFANTS

## D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

- D.01. CADRE LÉGAL
  - D.01.01. LE CONGE PARENTAL
  - D.01.02. LE CONGE POUR RAISONS FAMILIALES
  - D.01.03. LA LOI SUR LA FORMATION CONTINUE
  - D.01.04. LES ACTIONS POSITIVES ET LE PLAN D'EGALITE DES CHANCES DANS LES ENTREPRISES
- D.02. MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION
  - D.02.01. LES MESURES REALISEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES EUROPEENS
  - D.02.02. LES MESURES REALISEES AU NIVEAU NATIONAL ET COMMUNAL
    - D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti
    - D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM
    - D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances
    - D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

# TABLE DES MATIÈRES DES TABLEAUX

## A. EVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FEMININ

<i>Notes méthodologiques</i>	page 14
<i>Commentaires des tendances</i>	page 16
<i>Tableaux et graphiques</i>	page 19

### A.01. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ AU LUXEMBOURG ET DANS L'UNION EUROPEENNE

A.1-100	Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et en 2003	page 20
A.1-110	Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et en 2003	page 21
A.1-120	Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et en 2003	page 22
A.1-130	Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne en 1992 et en 2002	page 23
A.1-140	Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne en 1992 et en 2002	page 24
A.1-150	Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne en 1992 et en 2003	page 25
A.1-160	Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne en 1992 et en 2003	page 26
A.1-170	Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne de 1991 à 2003	page 27
A.1-180	Part des femmes inactives de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et 2003	page 28
A.1-190	Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2003	page 29
A.1-200	Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur par sexe dans l'Union européenne en 2003	page 30

### A.02. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ AU LUXEMBOURG

A.2-100	Population active par sexe en 1907, 1935, 1947, 1960, 1966, 1970, 1981, 1991 et 2001	page 32
A.2-110	Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe en 1907, 1935 et 1947	page 33
A.2-120	Taux d'activité par nationalité et par sexe en 1960, 1966, 1970, 1981, 1991 et 1998	page 35
A.2-130	Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1988 et 2003	page 36
A.2-140	Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe de 1983 à 2003	page 37
A.2-150	Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe de 1983 à 2003	page 38
A.2-160	Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2003	page 39

### A.03. EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ SALARIE AU LUXEMBOURG

A.3-100	Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe de 1988 à 2003	page 42
A.3-110	Répartition par âge des hommes salariés en 1988 et 2003	page 43
A.3-120	Répartition par âge des femmes salariées en 1988 et 2003	page 44
A.3-130	Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2003	page 45
A.3-140	Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2003	page 45
A.3-150	Répartition des salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 1988 et 2003	page 46
A.3-160	Evolution du nombre de salarié-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2003	page 46

## **B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

<i>Notes méthodologiques</i>	page 48
<i>Commentaires des tendances</i>	page 53
<i>Tableaux et graphiques</i>	page 59

### **B.01. SITUATION DES FEMMES AYANT UN EMPLOI**

#### **B.01.01. Les salarié-e-s**

##### ***B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique***

B.1.1.1-100	Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 60
B.1.1.1-110	Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence en 2003	page 61
B.1.1.1-120	Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence en 2003	page 62
B.1.1.1-130	Répartition des hommes étrangers résidants salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2003	page 63
B.1.1.1-140	Répartition des femmes étrangères résidentes salariées par branche d'activité économique et par nationalité en 2003	page 64
B.1.1.1-150	Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières par lieu de résidence et par sexe en 2003	page 65
B.1.1.1-160	Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 66
B.1.1.1-170	Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 67
B.1.1.1-180	Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 68

##### ***B.01.01.02. Le secteur financier***

B.1.1.2-100	Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe en 2004	page 70
B.1.1.2-110	Part des étrangers et étrangères travaillant dans le secteur financier par statut professionnel et par sexe en 1991 et 2004	page 71
B.1.1.2-120	Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe de 1991 à 2004	page 71

##### ***B.01.01.03. L'artisanat***

B.1.1.3-100	Evolution du nombre d'employés et d'ouvriers dans l'artisanat par sexe de 1980 à 2003	page 74
B.1.1.3-110	Evolution du nombre de salarié-e-s selon le domaine d'activité dans l'artisanat par sexe de 1980 à 2003	page 75
B.1.1.3-120	Répartition des salarié-e-s de l'artisanat par statut professionnel et par sexe en 2003	page 75
B.1.1.3-130	Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers, du statut professionnel et du sexe en 2003	page 76

##### ***B.01.01.04. La Fonction Publique***

B.1.1.4-100	Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique par statut professionnel et par sexe en 1995, 2000 et 2004	page 78
B.1.1.4-110	Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique par statut professionnel et par sexe en 2004	page 79
B.1.1.4-120	Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou partiel et par sexe en 2004	page 80
B.1.1.4-130	Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004	page 81

B.1.1.4-140	Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004	page 82
B.1.1.4-150	Répartition des employé-e-s de la Fonction Publique par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004	page 83
B.1.1.4-160	Part des employé-e-s de la Fonction Publique à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004	page 83
B.1.1.4-170	Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique par type de carrière et par sexe en 2004	page 84
B.1.1.4-180	Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique à temps partiel par type de carrière et par sexe en 2004	page 84
<b>B.01.01.05. Les professions exercées</b>		
B.1.1.5-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2003	page 86
B.1.1.5-110	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2003	page 87
B.1.1.5-120	Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe en 2003	page 87
<b>B.01.01.06. Le type de contrat de travail</b>		
B.1.1.6-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail et par sexe en 2003	page 90
B.1.1.6-110	Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel et du sexe en mars 1996, 1998, 2000 et 2003	page 90
B.1.1.6-120	Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel, de l'âge et du sexe en mars 2003	page 91
B.1.1.6-130	Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel, du lieu de résidence et du sexe en mars 2003	page 92
B.1.1.6-140	Répartition des ouvriers et ouvrières intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003	page 93
B.1.1.6-150	Répartition des employé-e-s intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003	page 93
B.1.1.6-160	Répartition des missions en fonction du statut professionnel et du sexe de l'intérimaire en mars 1996, 1998, 2000 et 2003	page 94
B.1.1.6-170	Répartition des missions en fonction du statut professionnel, de l'âge et du sexe de l'intérimaire en mars 2003	page 95
B.1.1.6-180	Répartition des missions effectuées par des ouvriers et ouvrières en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003	page 96
B.1.1.6-190	Répartition des missions effectuées par des employé-e-s en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003	page 96
<b>B.01.01.07 La durée du temps de travail et le travail à temps partiel</b>		
B.1.1.7-100	Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail et par sexe de 1988 à 2003	page 98
B.1.1.7-110	Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel, du statut professionnel et du sexe en 1988 et 2003	page 98
B.1.1.7-120	Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures par mois par sexe de 1988 à 2003	page 99
B.1.1.7-130	Part des salarié-e-s à temps partiel par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 100
B.1.1.7-140	Part des salarié-e-s à temps partiel par lieu de résidence et par sexe en 2003	page 100
B.1.1.7-150	Evolution de la part des actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel par nationalité et par sexe de 1983 à 2003 (tous statuts : y compris non-salariés)	page 101



B.1.1.7-160	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail et par sexe en 2003	page 102
B.1.1.7-170	Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du type de profession en 2003	page 102
B.1.1.7-180	Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel par branche d'activité économique en 2003	page 103
B.1.1.7-190	Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2003	page 103
<b><i>B.01.01.08. Les conditions de travail</i></b>		
B.1.1.8-100	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2003	page 106
B.1.1.8-110	Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'exercice d'un télétravail par sexe en 2003 (tous statuts : y compris non-salariés)	page 107
B.1.1.8-120	Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2003	page 107
B.1.1.8-130	Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées par sexe en 2003	page 108
<b><i>B.01.01.09. Les salaires et pensions</i></b>		
B.1.1.9-100	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel en 2001 et 2003	page 110
B.1.1.9-110	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence en 2001 et 2003	page 110
B.1.1.9-120	Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2003	page 112
B.1.1.9-130	Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par sexe de 1993 à 2003	page 113
B.1.1.9-140	Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par branche d'activité économique et par sexe en 2003	page 114
B.1.1.9-150	Répartition des ouvriers et ouvrières par tranche de salaire horaire et par sexe en 2003	page 114
B.1.1.9-160	Répartition des employé-e-s par tranche de salaire horaire et par sexe en 2003	page 115
B.1.1.9-170	Répartition des ouvriers et ouvrières par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2003	page 116
B.1.1.9-180	Répartition des employé-e-s par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2003	page 117
B.1.1.9-190	Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe de 1980 à 2002 (avances comprises à partir de 1990)	page 118
B.1.1.9-200	Part des bénéficiaires résidants par catégorie de pension et par sexe en décembre 2002 (sans les avances)	page 119
B.1.1.9-210	Montants moyens des pensions par catégorie de pension, par lieu de résidence et par sexe en euros par mois en décembre 2002 (sans les avances)	page 119

## **B.01.02. Les non-salarié-e-s**

### ***B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS***

B.1.2.1-100	Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe de 1993 à 2003	page 122
B.1.2.1-110	Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 2003	page 124
B.1.2.1-120	Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants en fonction de la profession exercée et du sexe en 2003	page 125

### ***B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC***

B.1.2.2-100	Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par statut professionnel et par sexe en 2003	page 128
-------------	---	----------

## **B.01.03. La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise**

B.1.3-100	Part des femmes dans les conseils d'administration par secteur d'activité et taille en 2003	page 130
B.1.3-110	Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2003	page 131
B.1.3-120	Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2003	page 132
B.1.3-130	Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2000 et 2003	page 133

## **B.02. SITUATION DES FEMMES EN RECHERCHE D'EMPLOI**

### **B.02.01. La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM**

B.2.1-100	Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe (au 31 janvier de l'année) de 1988 à 2003	page 136
B.2.1-110	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge et par sexe au 31 mai 2004	page 137
B.2.1-120	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession et par sexe au 31 mai 2004	page 138
B.2.1-130	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par durée d'inscription et par sexe au 31 mai 2004	page 140
B.2.1-140	Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2004	page 140
B.2.1-150	Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure et par sexe au 31 mai 2004	page 141

### **B.02.02. Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC**

B.2.2-100	Taux de chômage des 15-64 ans par âge et par sexe en 2003	page 144
B.2.2-110	Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2003	page 145
B.2.2-120	Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2002	page 145
B.2.2-130	Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par sexe en 2003	page 146

## C. DETERMINANTS DE L'ACTIVITE FEMININE

*Notes méthodologiques*

page 148

*Commentaires des tendances*

page 150

*Tableaux et graphiques*

page 153

### C.01. REVENUS DES MENAGES

C.1-100	Salaires moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2003	page 154
Encadré	Les prestations sociales et familiales au 01.08.2003	page 155

### C.02. NIVEAU DE FORMATION

#### C.02.01. La formation initiale

C.2.1-100	Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois par ordre d'enseignement et par sexe en 2002/2003	page 158
C.2.1-110	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevée et du sexe en 2003	page 159
C.2.1-120	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de l'âge et du sexe en 2003	page 160
C.2.1-130	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de la nationalité et du sexe en 2003	page 161
C.2.1-140	Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe en 2003	page 162
C.2.1-150	Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2002	page 163
C.2.1-160	Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité et du sexe en 2002	page 164

#### C.02.02. La formation continue

Encadré	Principaux organismes offrant des formations continues	page 166
C.2.2-100	Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Employés Privés par type de cours et par sexe en 2003	page 168
C.2.2-110	Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre des Métiers par type de cours et par sexe en 2003	page 168
C.2.2-120	Répartition des participants aux cours de formation continue organisés par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de cours et par sexe en 2000 et 2003	page 169
C.2.2-130	Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2003	page 169
C.2.2-140	Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration et par sexe en 2003	page 170

#### C.02.03. L'apprentissage

C.2.3-100	Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce au cours de l'année 2003/2004	page 172
C.2.3-110	Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2003/2004	page 173

## **C.03. PARTAGE DES CHARGES FAMILIALES**

### **C.03.01. La situation familiale**

#### ***C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale***

C.3.1.1-100	Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale et du sexe en 2003	page 176
C.3.1.1-110	Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge et du sexe en 2003	page 177
C.3.1.1-120	Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge en 2003	page 178

#### ***C.03.01.02. Les familles monoparentales***

C.3.1.2-100	Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001	page 180
C.3.1.2-110	Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2002	page 181
C.3.1.2-120	Nombre moyen d'enfants à charge des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2003	page 181
C.3.1.2-130	Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2003	page 182
C.3.1.2-140	Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2003	page 183

### **C.03.02. La garde des enfants**

C.3.2-100	Répartition des enfants ayant besoin d'être gardés selon le mode de garde utilisé en 2003	page 186
C.3.2-110	Répartition des enfants ayant besoin d'être gardés selon le mode de garde utilisé par nationalité en 2003	page 187
C.3.2-120	Structures d'accueil de jour pour enfants ayant l'agrément du Ministère de la Famille au 31 décembre 2003	page 188
C.3.2-130	Evolution du nombre de places offertes dans les structures d'accueil conventionnées selon l'âge des enfants de 1992 à 2003	page 189
C.3.2-140	Evolution de la répartition des enfants inscrits dans les structures conventionnées selon leur durée de placement de 1998 à 2003	page 190
C.3.2-150	Prix de référence estimé et prix réel (en euros) après décompte par place conventionnée de 1993 à 2004	page 190
C.3.2-160	Nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites selon le canton de résidence et l'âge des enfants au 1er novembre 2003	page 191

## D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FEMININ

<i>Notes méthodologiques</i>	page 194
<i>Commentaires des tendances</i>	page 195
<i>Tableaux et graphiques</i>	page 197

### D.01. CADRE LEGAL

#### D.01.01. Le congé parental

Encadré	Le congé parental	page 198
D.1.1-100	Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en fonction du type de congé et par sexe de 2002 à 2004	page 199
D.1.1-110	Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé et par sexe au 1 <sup>er</sup> février 2004	page 200
D.1.1-120	Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé et le lieu de résidence au 1 <sup>er</sup> février 2004	page 200

#### D.01.02. Le congé pour raisons familiales

Encadré	Le congé pour raisons familiales	page 202
---------	----------------------------------	----------

#### D.01.03. La loi sur la formation continue

Encadré	La loi sur la formation continue	page 204
---------	----------------------------------	----------

#### D.01.04. Les actions positives et le plan d'égalité des chances dans les entreprises

Encadré	Les actions positives et le plan d'égalité des chances dans les entreprises	page 206
---------	---	----------

### D.02. MESURES D'INSERTION ET DE FORMATION

#### D.02.01. Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens

Encadré	Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens	page 210
---------	--	----------

#### D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal

##### D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti

D.2.2.1-100	Evolution du nombre de membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe de 1996 à 2003	page 214
D.2.2.1-110	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2003	page 216
D.2.2.1-120	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et par sexe au 31 décembre 2003	page 216
D.2.2.1-130	Répartition des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2003	page 217
D.2.2.1-140	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2003	page 218
D.2.2.1-150	Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour les activités d'insertion professionnelle par sexe au 31 décembre 2003	page 219
D.2.2.1-160	Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par les SNAS selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2003	page 220

##### D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM

Encadré	Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM	page 222
---------	---	----------

##### D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances

Encadré	Les services à l'égalité des chances	page 226
---------	--------------------------------------	----------

##### D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue

Encadré	Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue	page 230
D.2.2.4-100	Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de mesure et par sexe en 2000 et 2003	page 232



# PRÉFACE

Cette actualisation de l'étude sur les femmes et le marché de l'emploi, commanditée par le Ministère de l'Égalité des chances et réalisée par le CEPS/Instead, retrace de façon complète l'évolution de l'emploi des femmes et des hommes au Grand-Duché de Luxembourg, et ceci tant au niveau du secteur public, qu'au niveau du secteur privé, depuis le début du siècle dernier.

Cette étude se destine à être utilisée comme document de référence pour l'établissement du Plan d'action national pour l'emploi ainsi que pour le programme de réformes dans le cadre de la transposition de la stratégie de Lisbonne.

Depuis 1900 nous pouvons constater une évolution lente mais constante de l'emploi féminin au Luxembourg. Il est intéressant de noter qu'entre 1907 (29,8%) et 1970 (26%) leur part n'a pour ainsi dire pas bougé et qu'il faut attendre la fin des années 70 pour voir leur taux d'activité augmenter de façon sensible. Cette augmentation n'a cessé de croître durant ces dernières années et est passée de 41,7% en 1988 à 54,5% en 2003.

Il reste toutefois un certain nombre d'obstacles empêchant une plus importante participation des femmes au marché de l'emploi.

Ainsi l'étude révèle que la répartition des tâches familiales entre femmes et hommes n'a guère changé. Le partage inégal des responsabilités familiales entre les sexes reste un réel problème auquel nous devons nous attaquer. Pour arriver à une égalité effective dans l'emploi, il nous faut promouvoir une répartition plus équitable des responsabilités familiales et professionnelles entre les femmes et les hommes.

Pour l'atteindre nous devons continuer nos efforts en matière d'éducation à l'égalité et de démonstration d'exemples de bonnes pratiques. Le changement du rôle des hommes reste le défi de notre société. Les femmes se sont émancipées au cours des 30 dernières années. Qu'en est-il des hommes ?

Et pourtant ils seraient aussi gagnants d'un partage égalitaire des responsabilités. Ils pourraient beaucoup plus profiter de leurs enfants et en accomplissant des tâches domestiques acquérir de nombreuses compétences renforçant leur indépendance sociale.

D'autre part nous pouvons constater que les femmes restent trop cantonnées dans les carrières inférieures peu ou moins bien rémunérées. L'étude mentionne trois raisons: la difficulté d'accès au marché de l'emploi, la disparité salariale et le « plafond de verre ».

Par des actions ciblées, les actions positives dans les entreprises du secteur privé, par une bonne information sur la situation sur le marché de l'emploi, les meilleures formations et qualifications possibles ainsi qu'une orientation optimisée et diversifiée nous devons continuer d'agir pour améliorer la situation présente dans l'intérêt des femmes, des hommes et de leurs enfants.

Marie-Josée Jacobs  
Ministre de l'Égalité des chances

# AVANT PROPOS

Ce rapport est la quatrième édition d'un bilan de la situation des femmes sur le marché de l'emploi au Luxembourg. Les précédentes éditions portaient sur les années 1996, 1997/1998 et 2000/2001. La présente édition concerne principalement l'année 2003, voire 2002, avec un rappel de données plus anciennes, permettant une comparaison dans le temps.

Ce rapport se veut résolument axé sur le recueil systématique de données, sans oublier toutefois, l'aspect analytique de la problématique des femmes sur le marché du travail.

Celui-ci transparait dans la structure même du rapport mais aussi par le choix des indicateurs créés. Une présentation systématique des données par des tableaux de même format, parfois illustrés par des graphiques, est précédée d'une analyse des tendances observées sur la période étudiée et d'une note méthodologique.

Un sommaire détaillé permet de rechercher rapidement l'information souhaitée à l'aide d'une numérotation systématique des tableaux.

Bien que les statistiques utiles à une bonne compréhension du marché du travail ne soient pas encore toutes présentées selon le genre, il en existe déjà une multitude. Il s'agit donc ici de sélectionner, parmi les données disponibles, celles qui nous semblent les plus pertinentes et de créer les indicateurs permettant un balisage de l'évolution de l'emploi féminin. Les critères de sélection des données et de construction des indicateurs sont les suivants :

- les données doivent pouvoir être fournies régulièrement, idéalement chaque année ;
- dans la mesure du possible, ce sont les données exhaustives qui sont choisies ; à défaut, on recourt aux enquêtes par sondage ;
- les indicateurs créés répondent aux définitions utilisées dans les comparaisons internationales, notamment aux recommandations du Bureau International du Travail.

Le rapport comporte quatre parties :

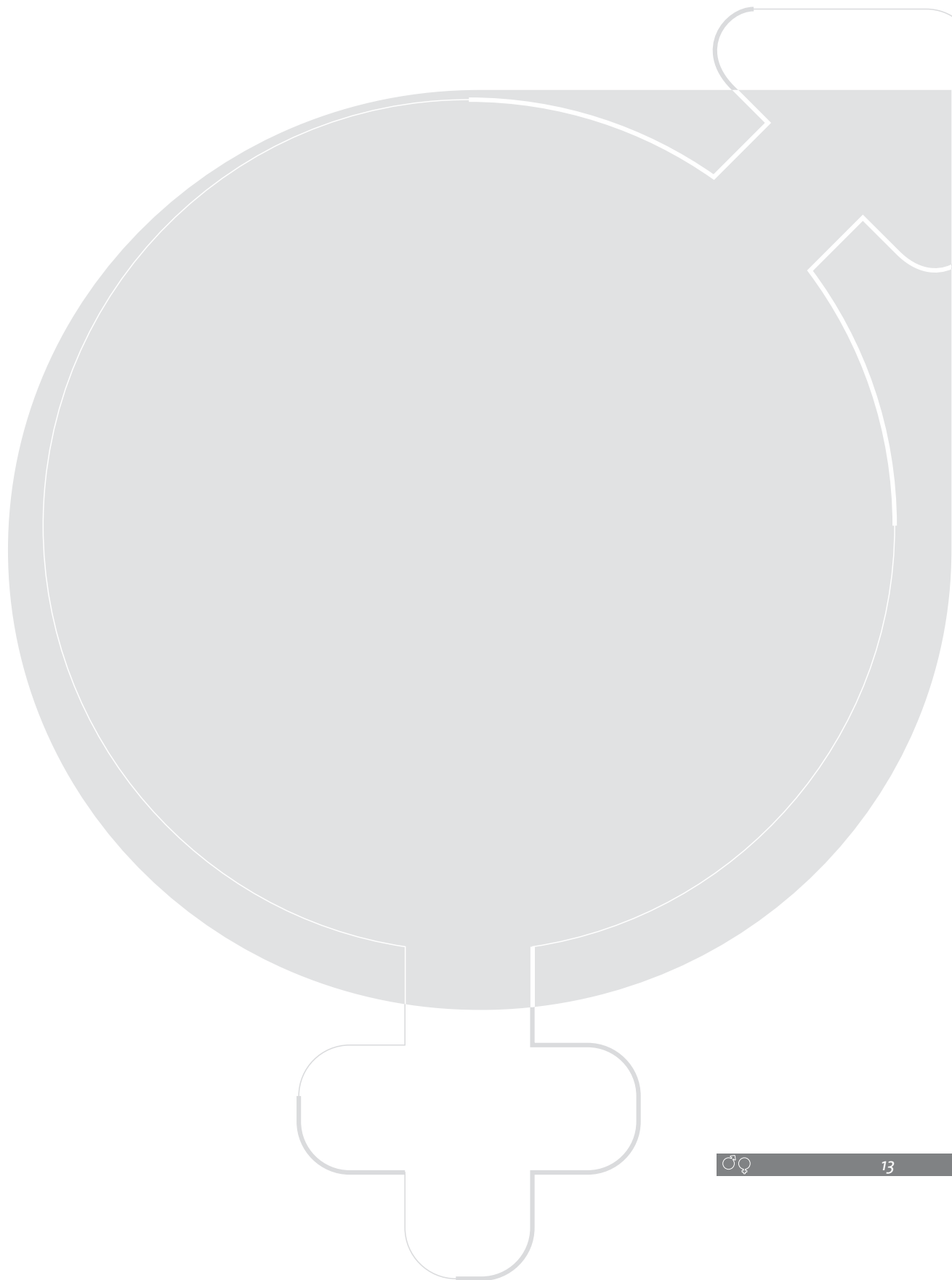
- l'évolution des indicateurs clefs de l'emploi féminin,
- la situation des femmes sur le marché du travail,
- les déterminants de l'activité féminine,
- les politiques publiques en faveur de l'emploi féminin.

Notons qu'à notre grand regret, nous ne disposons pas de données récentes sur le partage des tâches domestiques, familiales et sociales entre hommes et femmes et l'absence de données systématiques sur le sujet ne nous autorise pas à intégrer ce thème dans notre canevas. Si, toutefois, les données étaient disponibles à l'avenir, elles seraient alors intégrées dans ce rapport, de la même manière que d'autres informations pertinentes sur le thème de l'emploi des femmes qui pourraient faire leur apparition dans le futur.





# A. ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ



# NOTES MÉTHODOLOGIQUES

## Emploi national et emploi intérieur

L'**emploi intérieur** comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-Duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résident-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'**emploi national** comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résident-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Celles dont dispose

le STATEC (Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques) se rapportent tant à l'emploi national qu'à l'emploi intérieur. Ainsi les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population, l'Enquête Forces de Travail et le PSELL du CEPS/Instead concernent l'emploi national (résident-e-s de nationalité luxembourgeoise ou étrangère). Les enquêtes du STATEC auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui seront utilisées.

## Taux d'emploi et taux d'activité

La **population active** comprend les salarié-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

Par **salarié-e-s**, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, moyennant un contrat, pour un employeur résidant, en échange d'un salaire ou d'une rétribution en espèces ou en nature.

Suivant la définition du Bureau International du Travail est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

Les inactifs et inactives sont ceux qui ne sont classés, ni comme personnes ayant un emploi, ni comme chômeurs et chômeuses.

Le **taux d'activité** représente la proportion de la population active résidante dans la population totale vivant dans des ménages privés. Avec le taux d'emploi et le taux de chômage, on estime habituellement ces indicateurs à partir de la population des 15-64 ans afin de minimiser, notamment dans les comparaisons internationales, l'impact des effets de structure de l'âge des différentes populations.

Le **taux d'emploi** représente la proportion de la population résidante ayant un emploi dans la population totale vivant dans des ménages privés.

Au Luxembourg, le taux d'emploi est quasi similaire au taux d'activité en raison du faible taux de chômage mais cela n'étant pas le cas de la majorité des pays européens, c'est le taux d'emploi qui est le plus fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer l'intensité des forces de travail ayant effectivement un emploi.

## Les données de l'Enquête Forces de Travail du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC)

Il s'agit d'une enquête européenne réalisée par le STATEC à la demande d'EUROSTAT (Office Statistique des Communautés Européennes) sur le thème de l'emploi et du chômage. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations

collectées, répartition paritaire des enquêtes sur l'ensemble des semaines de l'année de référence), une rupture de série est donc possible. Dans ce rapport, les données concernant le niveau de formation proviennent de l'enquête réalisée en 2002 et non en 2003. Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi intérieur et sont exhaustives.

## Les données de l'inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi **intérieur** et sont exhaustives.

## ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ : COMMENTAIRES DES TENDANCES

Au Luxembourg, alors que l'emploi masculin ne connaît guère de changement, l'emploi féminin évolue : il évolue sur le territoire national avec une augmentation, certes

légère mais constante, du taux d'emploi féminin et il évolue également par l'arrivée massive récente de frontalières.

### Des indicateurs clefs pour le Luxembourg éloignés de la moyenne européenne

En 2003, le Luxembourg, avec un taux d'emploi féminin de 52%, est onzième parmi les quinze de l'Union européenne, devant la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie. En huitième position concernant le taux d'emploi des hommes, avec 73,3%, le Luxembourg est au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 72,6%. Les différences en termes de taux d'emploi au sein des quinze de l'Union européenne sont nettement plus marquées pour les femmes que pour les hommes : 30 points séparent le taux d'emploi féminin le plus élevé (Suède) du plus faible (Italie) et 14 points pour les hommes (respectivement, les Pays-Bas et la Belgique).

Concernant la place du temps partiel dans l'économie nationale, les femmes luxembourgeoises se positionnent au dixième rang de l'Europe des quinze et les hommes,

à la dernière position. Un quart des actives résidant au Luxembourg exercent leur activité à temps partiel contre moins de 2% des hommes. Largement en tête du peloton, les Pays-Bas affichent une part de temps partiel masculin de 20% et de 73% pour les femmes. La Grèce, avec 7,7% des emplois féminins à temps partiel, est en queue de peloton. Dans la plupart des pays, la proportion des emplois à temps partiel a augmenté au cours de ces dix dernières années.

Bien qu'il affiche le taux de chômage masculin le plus faible des quinze de l'Union européenne en 2003 (3% contre 7,4% dans l'Union européenne), le Luxembourg occupe la 4<sup>ème</sup> place derrière les Pays-Bas, l'Irlande et le Royaume-Uni quant au taux de chômage féminin (4,6% au Luxembourg contre 4% aux Pays-Bas et 9% dans l'Union européenne).

### Une augmentation lente mais constante de l'emploi national féminin au Luxembourg

En 1907, les femmes représentaient 29,8% de la population active résidant au Luxembourg et plus de 60 ans plus tard, en 1970, leur part n'avait pas bougé ; elle était même légèrement inférieure : 26%. Il faut attendre la fin des années 70 pour voir le taux d'activité des femmes résidentes augmenter. De 41,7% en 1988, ce taux est passé à 54,5% en 2003 alors que, sur la même période, le taux d'activité des hommes est passé de 78,3% à 75,6%.

Le taux d'activité des résidentes étrangères est toujours supérieur à celui des femmes luxembourgeoises : 66% pour les Portugaises, 65,8% pour les Belges et 64,2% pour les Françaises comparativement à 49,9% pour les Luxembourgeoises. Seules les Italiennes avec un taux d'activité de 48,6% sont moins actives que les Luxembourgeoises.

L'augmentation des taux d'activité féminins concerne toutes les nationalités et, depuis deux décennies, l'écart entre le taux d'activité des femmes résidentes étrangères et celui des Luxembourgeoises ne cesse de se réduire.

La baisse de l'activité des plus jeunes (15 à 19 ans) observée depuis deux décennies a tendance à se stabiliser. En 1983, le taux d'activité des jeunes femmes était de 39% (40% pour les jeunes hommes), 20 ans après, il n'est plus que de 6% (9% pour les jeunes hommes).

Les indicateurs présentés ci-dessus se rapportent à l'emploi national (voir les Notes méthodologiques des pages précédentes

pour plus de détails sur ce concept), c'est-à-dire à l'emploi des résidents sur le territoire luxembourgeois, et ceci en raison de la nécessité d'estimer des ratios en fonction d'une population géographiquement bien définie. L'intérêt comparatif international nécessite ce type d'approche mais cette approche rend bien mal compte de la réalité du monde du travail au Luxembourg. En effet, en 2003, l'emploi salarié **national** (environ 168 000 actifs) représente 61% de l'emploi salarié **intérieur** (environ 273 000 actifs). Près de 39% de l'emploi salarié intérieur est donc occupé par des frontaliers (environ 106 000 actifs). Et sur les 61% d'emplois occupés par des résidents, près de 34% des emplois sont occupés par des luxembourgeois et 27% par des étrangers.

## Une augmentation de l'emploi salarié intérieur due essentiellement aux frontalières

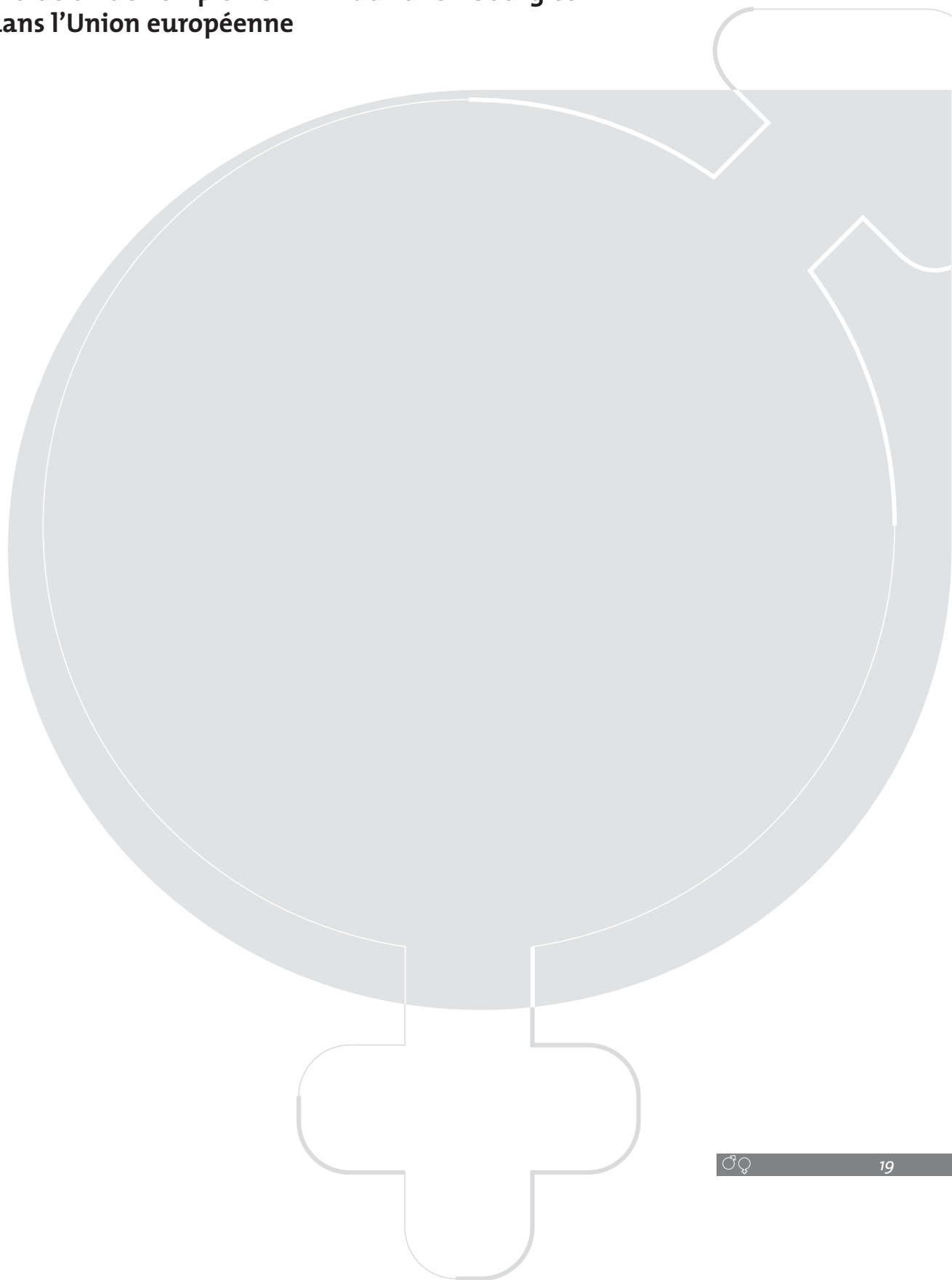
Avec une croissance de l'emploi salarié intérieur de 2,5% entre 2002 et 2003, les femmes ont fait mieux que les hommes pour lesquels cette augmentation n'a été que de 1,9% ; l'augmentation moyenne annuelle a été respectivement de 4,5% et 3,5% entre 1988 et 2000. Cette augmentation est essentiellement le fait des frontalières : représentant 13% de l'emploi salarié intérieur en 1988, elles en représentent aujourd'hui 33%. Le nombre de frontalières a été multiplié par cinq entre 1988 et 2003 ; celui des résidentes étrangères, par deux et celui des résidentes luxembourgeoises a augmenté de 20%. La croissance de l'emploi féminin frontalier entre 2002 et 2003 a encore été la plus forte (+ 4,2% contre + 2,4% pour les résidentes étrangères et + 1,3% pour les résidentes luxembourgeoises). En 2003, le nombre de frontalières est ainsi quasi-équivalent à celui des résidentes luxembourgeoises actives. Chez les hommes, l'effectif frontalier est supérieur à l'effectif des résidents luxembourgeois actifs depuis 2000.

La forte création d'emplois observée ces quinze dernières années a concerné tous les statuts professionnels mais plus particulièrement les employés (que ce soit pour les femmes ou pour les hommes) ainsi que les fonctionnaires (tout particulièrement pour les femmes puisque l'effectif féminin a doublé en 15 ans).

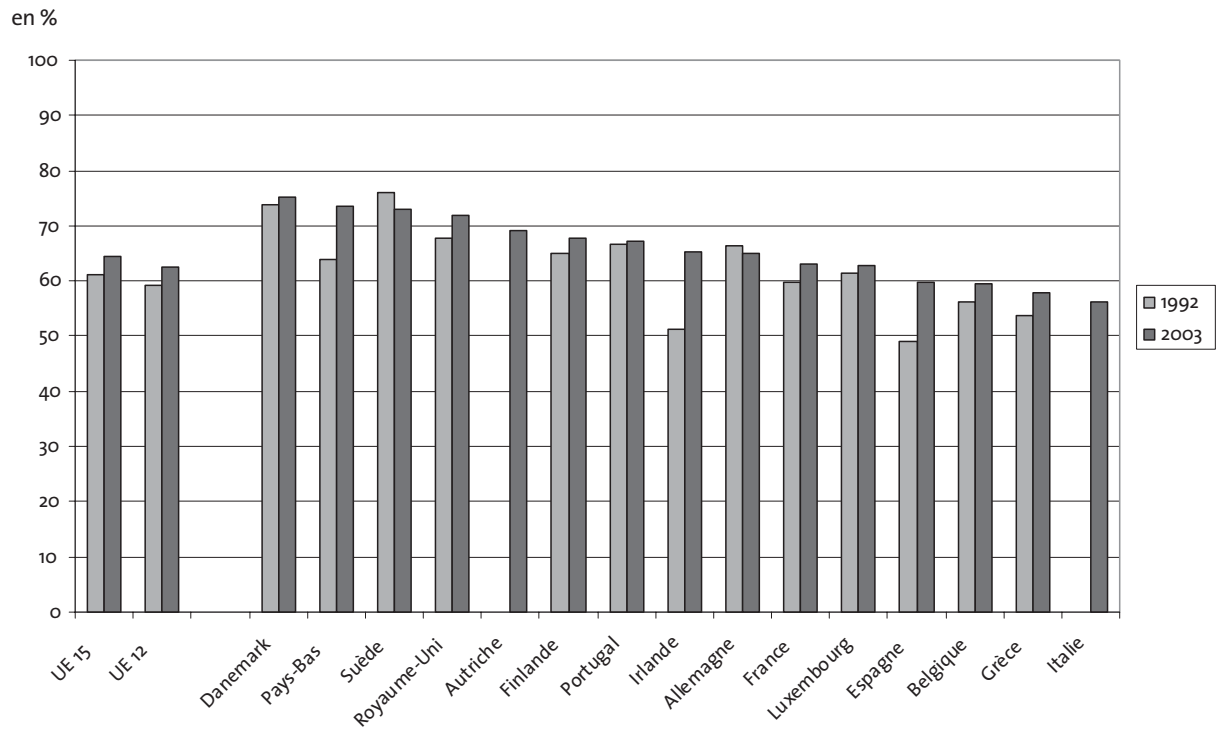


# A. ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ

## A.01. Evolution de l'emploi féminin au Luxembourg et dans l'Union européenne



## Taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et 2003



Pays	1992	1995	2000	2003
Danemark	73,7	73,4	76,3	75,1
Pays Bas	64,0	64,7	72,9	73,5
Suède	75,9	70,9	73,0	72,9
Royaume-Uni	67,9	68,5	71,5	71,8
Autriche	nd	68,8	68,5	69,2
Finlande	65,1	61,6	67,2	67,7
Portugal	66,6	63,7	68,4	67,2
Irlande	51,2	54,4	65,2	65,4
Allemagne	66,4	64,6	65,6	65,0
France	59,9	59,5	62,1	63,2
<b>Luxembourg</b>	<b>61,4</b>	<b>58,7</b>	<b>62,7</b>	<b>62,7</b>
Espagne	49,0	46,9	56,2	59,7
Belgique	56,3	56,1	60,5	59,6
Grèce	53,7	54,7	55,7	57,8
Italie	nd	51,0	53,7	56,1
<b>UE 15</b>	<b>61,2</b>	<b>60,1</b>	<b>63,4</b>	<b>64,4</b>
<b>UE 12</b>	<b>59,3</b>	<b>58,0</b>	<b>61,4</b>	<b>62,5</b>

nd : non disponible

Source : Eurostat

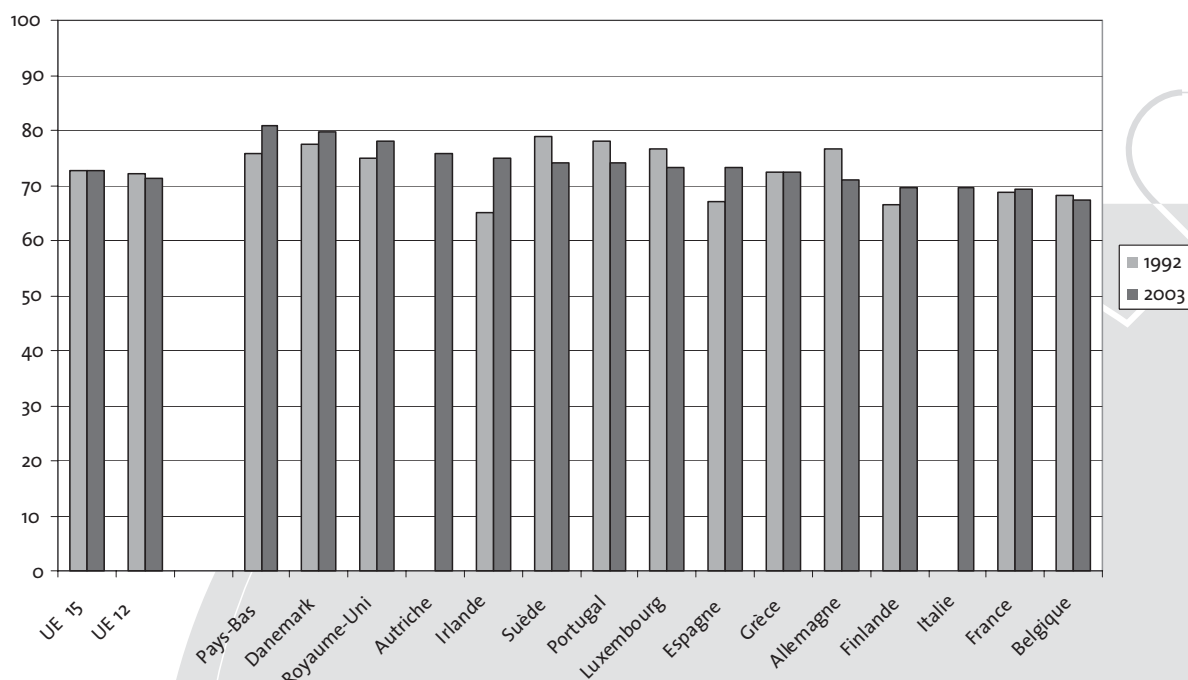
Champ : résidents



## Taux d'emploi des hommes de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et 2003

A.1-110

en %



Pays	1992	1995	2000	2003
Pays-Bas	75,9	75,3	82,1	80,9
Danemark	77,4	79,9	80,8	79,6
Royaume-Uni	75,0	75,1	78,1	78,1
Autriche	nd	78,5	77,3	75,8
Irlande	65,1	67,1	76,2	75,0
Suède	78,8	73,1	75,1	74,2
Portugal	78,1	73,5	76,6	74,1
<b>Luxembourg</b>	<b>76,5</b>	<b>74,4</b>	<b>75,0</b>	<b>73,3</b>
Espagne	67,1	62,5	71,1	73,2
Grèce	72,4	72,5	71,1	72,4
Allemagne	76,7	73,7	72,9	70,9
Finlande	66,6	64,2	70,1	69,7
Italie	nd	66,9	68,0	69,6
France	68,7	67,2	69,2	69,4
Belgique	68,2	66,9	69,5	67,3
<b>UE 15</b>	<b>72,8</b>	<b>70,5</b>	<b>72,8</b>	<b>72,6</b>
<b>UE 12</b>	<b>72,1</b>	<b>69,4</b>	<b>71,5</b>	<b>71,4</b>

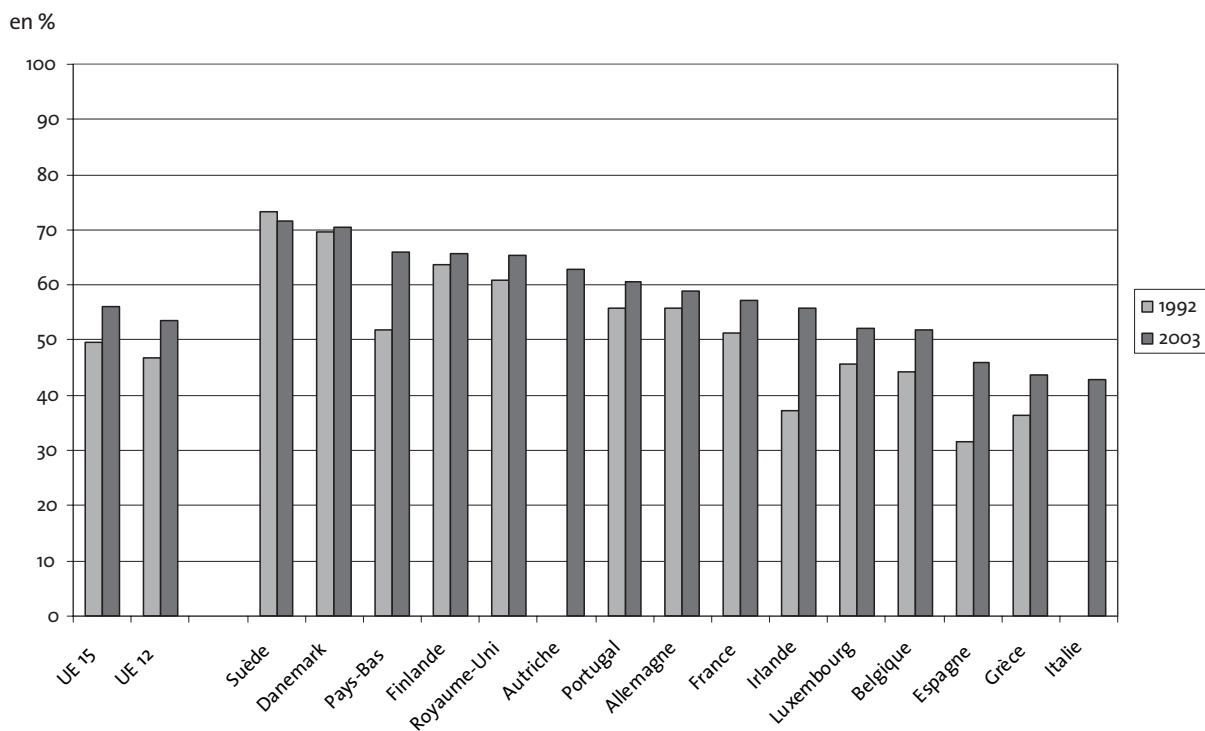
nd : non disponible

Source : Eurostat

Champ : résidents



## Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et 2003



Pays	1992	1995	2000	2003
Suède	73,1	68,8	70,9	71,5
Danemark	69,7	66,7	71,6	70,5
Pays-Bas	51,8	53,8	63,5	65,8
Finlande	63,7	59,0	64,2	65,7
Royaume-Uni	60,8	61,7	64,8	65,3
Autriche	nd	59,0	59,6	62,8
Portugal	55,9	54,4	60,5	60,6
Allemagne	55,9	55,3	58,1	59,0
France	51,4	52,1	55,2	57,2
Irlande	37,1	41,6	54,1	55,8
<b>Luxembourg</b>	<b>45,7</b>	<b>42,6</b>	<b>50,1</b>	<b>52,0</b>
Belgique	44,3	45,0	51,5	51,8
Espagne	31,5	31,7	41,2	46,0
Grèce	36,2	38,1	41,2	43,8
Italie	Nd	35,4	39,6	42,7
<b>UE 15</b>	<b>49,7</b>	<b>49,7</b>	<b>54,1</b>	<b>56,0</b>
<b>UE 12</b>	<b>46,7</b>	<b>46,6</b>	<b>51,3</b>	<b>53,6</b>

nd : non disponible

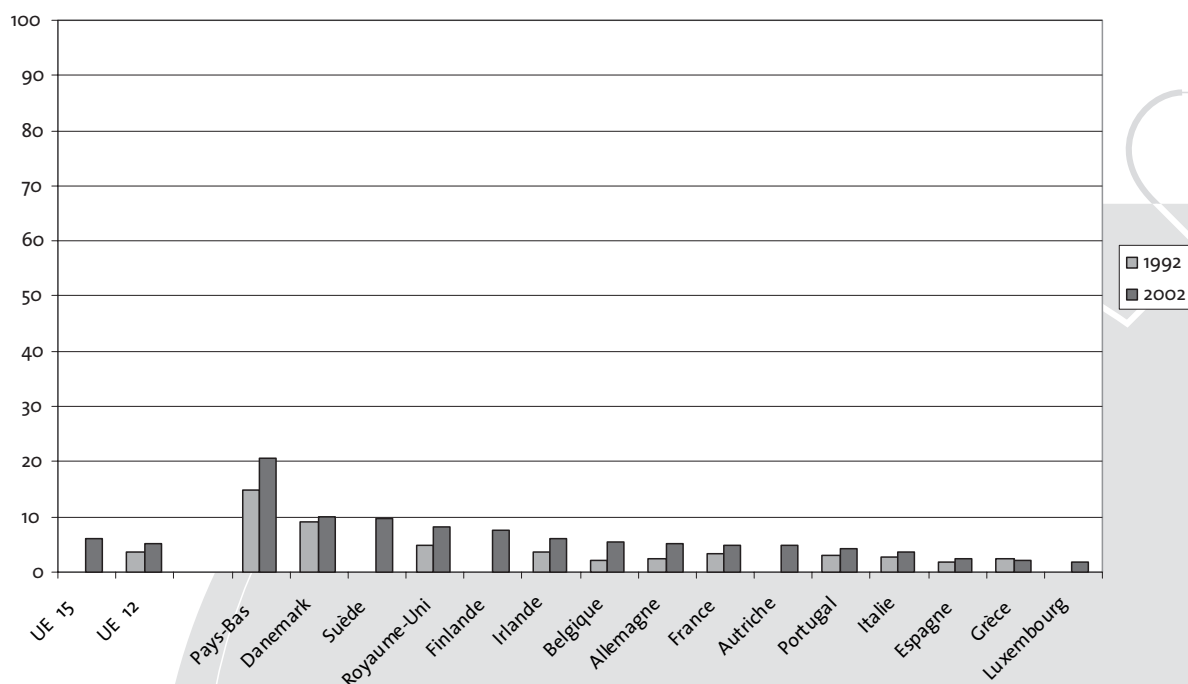
Source : Eurostat

Champ : résidents

## Part des hommes actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne en 1992 et 2002

A.1-130

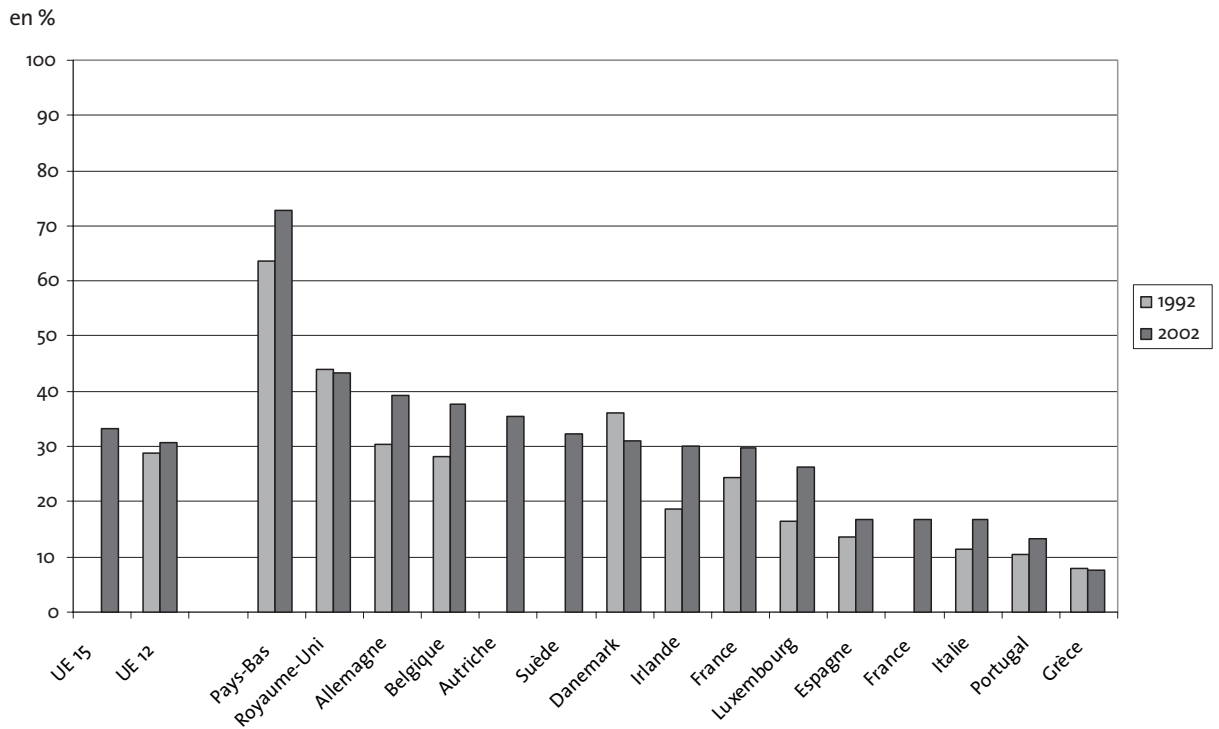
en %



Pays	1992	2002
Pays-Bas	14,8	20,6
Danemark	9,1	10,1
Suède	9,7	9,7
Royaume-Uni	4,9	8,3
Finlande	7,5	7,5
Irlande	3,6	6,0
Belgique	2,1	5,6
Allemagne	2,3	5,2
France	3,3	4,9
Autriche	4,7	4,7
Portugal	2,9	4,1
Italie	2,6	3,5
Espagne	1,9	2,5
Grèce	2,5	2,0
<b>Luxembourg</b>	<b>0,1</b>	<b>1,7</b>
<b>UE 15</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>
<b>UE 12</b>	<b>3,7</b>	<b>5,3</b>

Source : Eurostat  
Champ : résidents

## Part des femmes actives de 15-64 ans travaillant à temps partiel dans l'Union européenne en 1992 et 2002



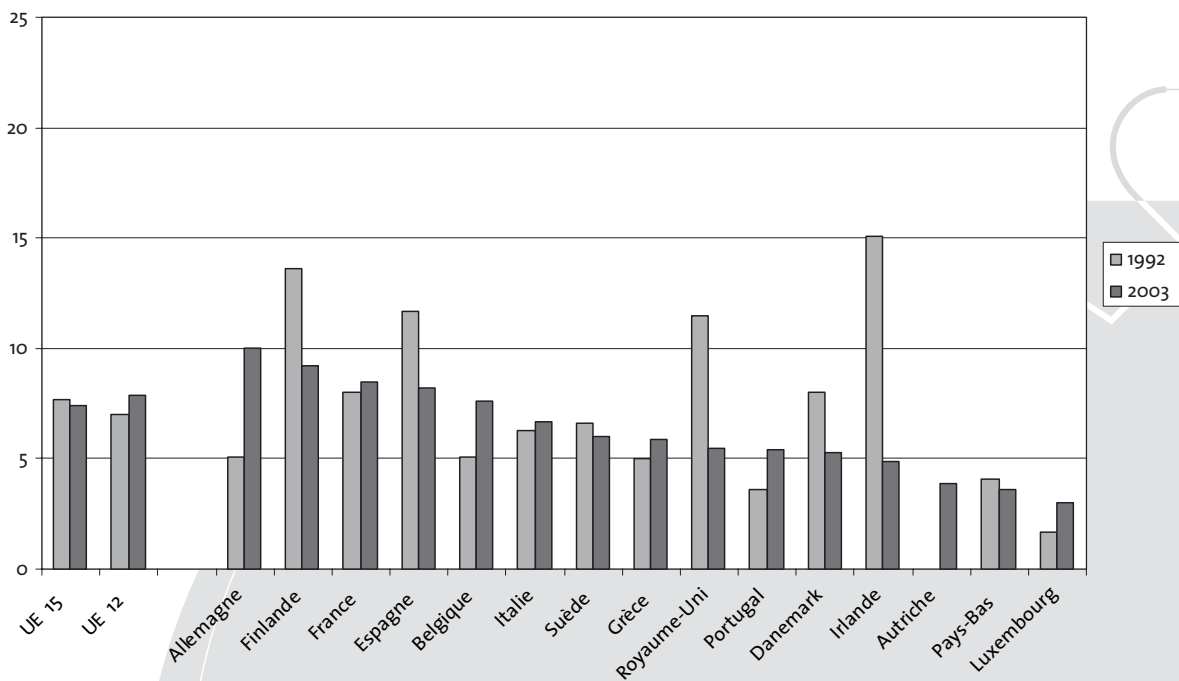
Pays	1992	2002
Pays-Bas	63,7	72,7
Royaume-Uni	43,9	43,3
Allemagne	30,5	39,2
Belgique	28,2	37,7
Autriche		35,5
Suède		32,3
Danemark	36,2	31,1
Irlande	18,8	30,2
France	24,5	29,6
<b>Luxembourg</b>	<b>16,4</b>	<b>26,4</b>
Espagne	13,5	16,9
France		16,9
Italie	11,4	16,7
Portugal	10,5	13,4
Grèce	7,9	7,7
<b>UE 15</b>		<b>33,1</b>
<b>UE 12</b>	<b>28,8</b>	<b>30,8</b>

Source : Eurostat  
 Champ : résidents

## Taux de chômage des hommes dans l'Union européenne en 1992 et 2003

A.1-150

en %



Pays	1992	2003
Allemagne	5,1	10,0
Finlande	13,6	9,2
France	8,0	8,5
Espagne	11,7	8,2
Belgique	5,1	7,6
Italie	6,3	6,7
Suède	6,6	6,0
Grèce	5,0	5,9
Royaume-Uni	11,5	5,5
Portugal	3,6	5,4
Danemark	8,0	5,3
Irlande	15,1	4,9
Autriche	nd	3,9
Pays-Bas	4,1	3,6
<b>Luxembourg</b>	<b>1,7</b>	<b>3,0</b>
<b>UE 15</b>	<b>7,7</b>	<b>7,4</b>
<b>UE 12</b>	<b>7,0</b>	<b>7,9</b>

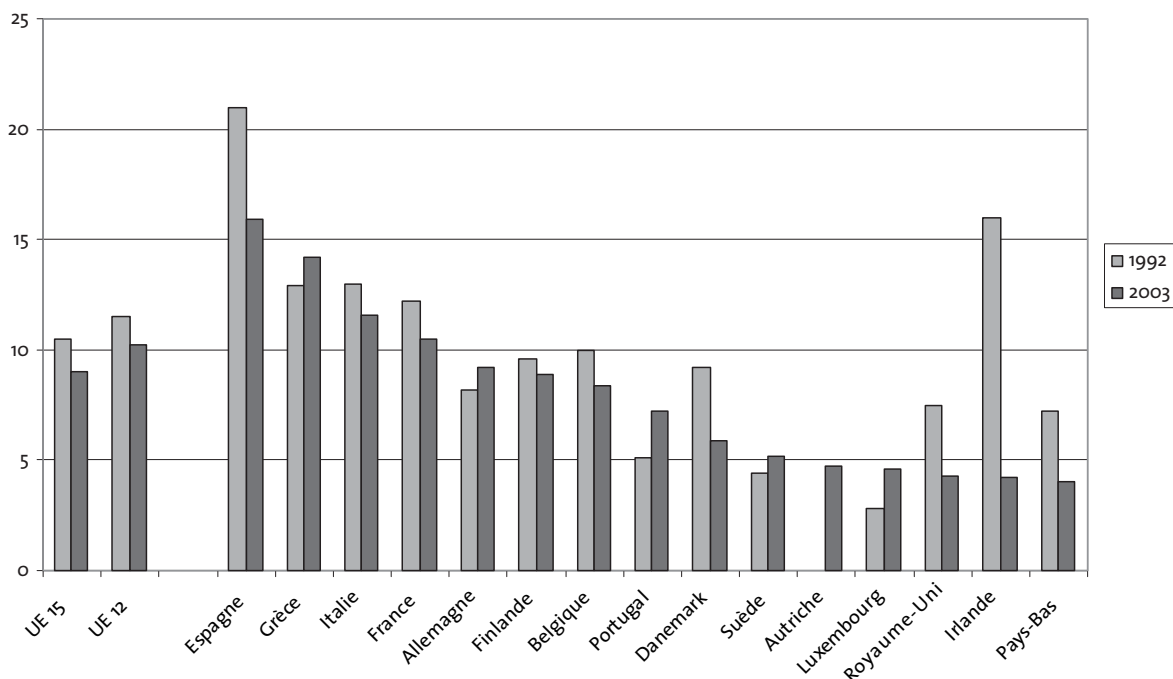
nd : non disponible

Source : Eurostat

Champ : résidents

## Taux de chômage des femmes dans l'Union européenne en 1992 et 2003

en %



Pays	1992	2003
Espagne	21,0	15,9
Grèce	12,9	14,2
Italie	13,0	11,6
France	12,2	10,5
Allemagne	8,2	9,2
Finlande	9,6	8,9
Belgique	10,0	8,4
Portugal	5,1	7,2
Danemark	9,2	5,9
Suède	4,4	5,2
Autriche	nd	4,7
<b>Luxembourg</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>
Royaume-Uni	7,5	4,3
Irlande	16,0	4,2
Pays-Bas	7,2	4,0
<b>UE 15</b>	<b>10,5</b>	<b>9,0</b>
<b>UE 12</b>	<b>11,5</b>	<b>10,2</b>

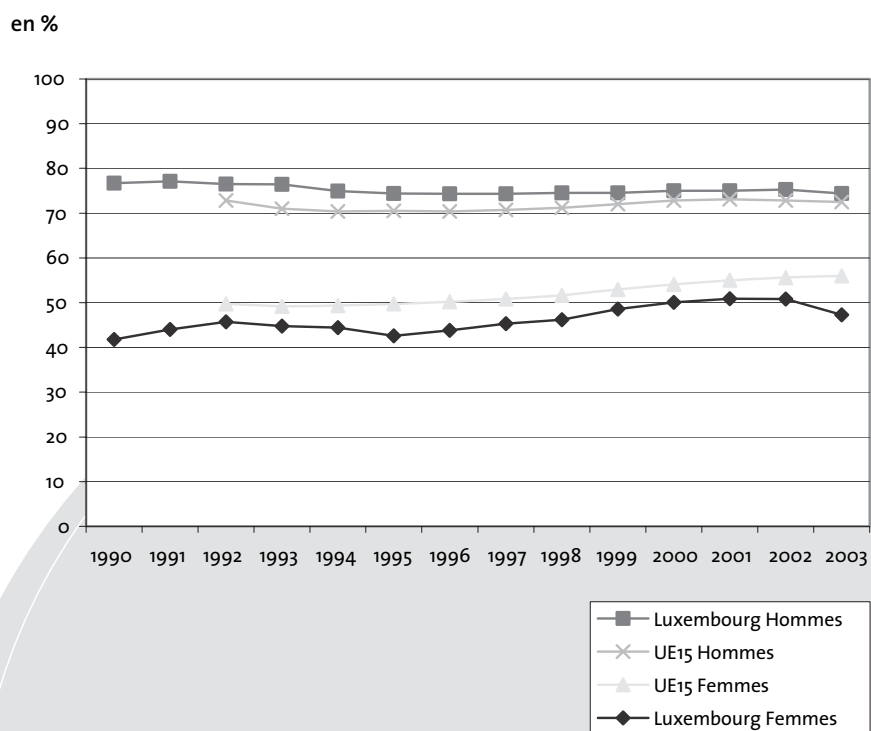
nd : non disponible

Source : Eurostat

Champ : résidents

# Evolution du taux d'emploi des 15-64 ans par sexe au Luxembourg et dans l'Union européenne de 1991 à 2003

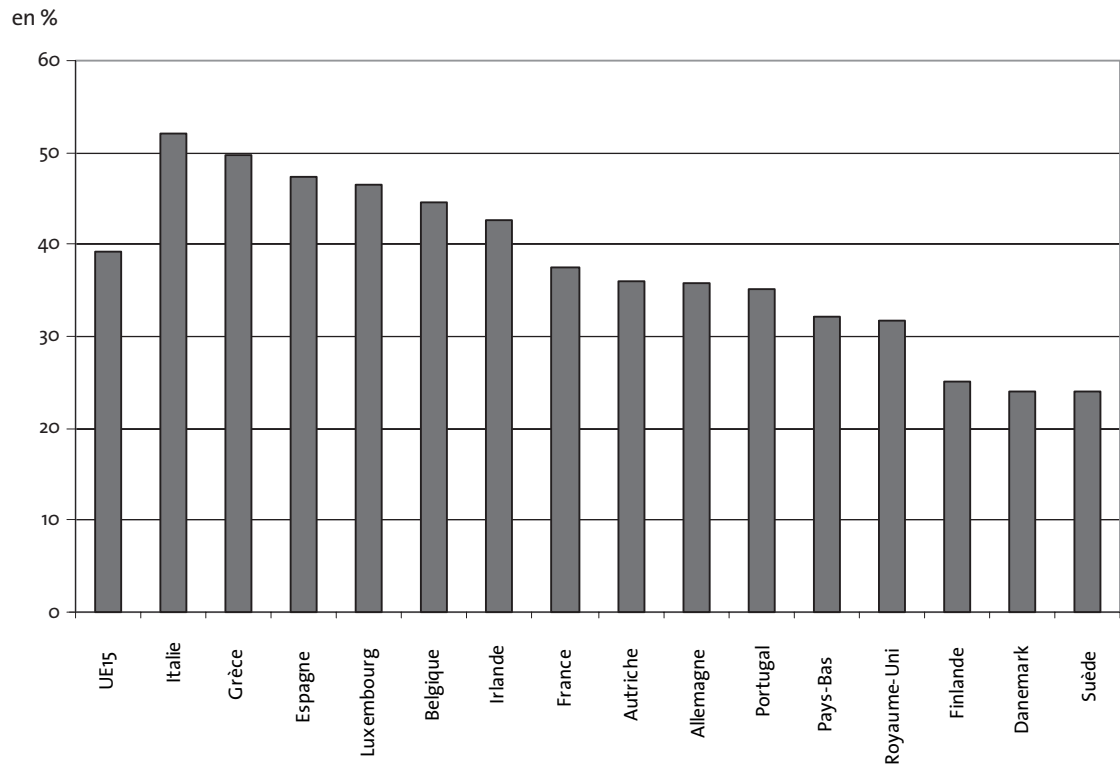
A.1-170



Année	Résidents au Luxembourg		Résidents dans l'Union européenne des 15	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1991	77,3	43,6		
1992	76,4	46,2		
1993	76,7	44,7		
1994	74,9	44,9		
1995	74,3	42,2	70,1	49,6
1996	74,4	43,6	69,7	50,0
1997	74,3	45,4	69,9	50,4
1998	74,6	45,6	70,8	51,2
1999	74,4	48,5	71,6	52,2
2000	75,0	50,1	72,8	54,1
2001	75,0	50,9	73,1	55,0
2002	75,3	50,8	72,8	55,6
2003	73,3	52,0	72,6	56,0

Source : Eurostat  
 Champ : résidents

## Part des femmes inactives\* de 15-64 ans dans l'Union européenne en 1992 et 2003



Pays	1992	2003
Italie	57,4	52,0
Grèce	58,3	49,8
Espagne	58,2	47,4
<b>Luxembourg</b>	<b>52,7</b>	<b>46,5</b>
Belgique	50,6	44,6
Irlande	56,6	42,6
France	41,1	37,4
Autriche	38,9	36,0
Allemagne	38,9	35,8
Portugal	41,4	35,1
Pays-Bas	44,8	32,1
Royaume-Uni	34,3	31,7
Finlande	25,1	25,1
Danemark	21,8	24,1
Suède	23,9	23,9
<b>UE 15</b>		<b>39,2</b>

\* Les chômeurs ne sont pas considérés comme des personnes inactives.

Source : Eurostat

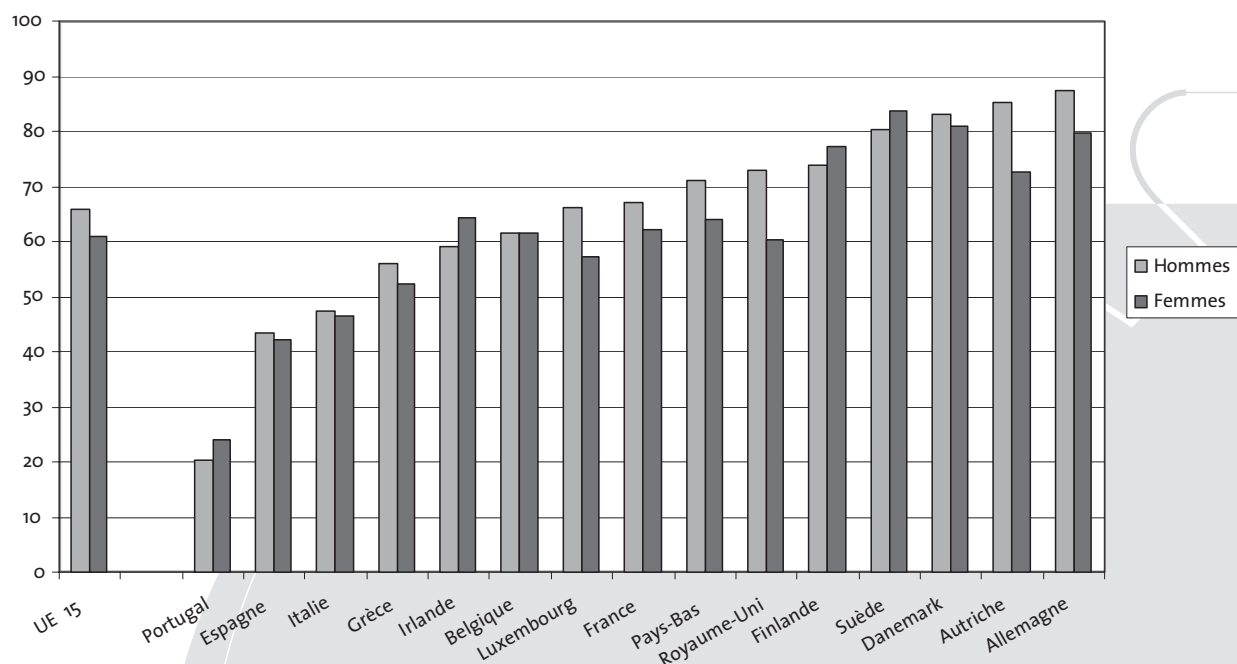
Champ : résidents



## Part des individus de 25-64 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur\* par sexe dans l'Union européenne en 2003

A.1-190

en %



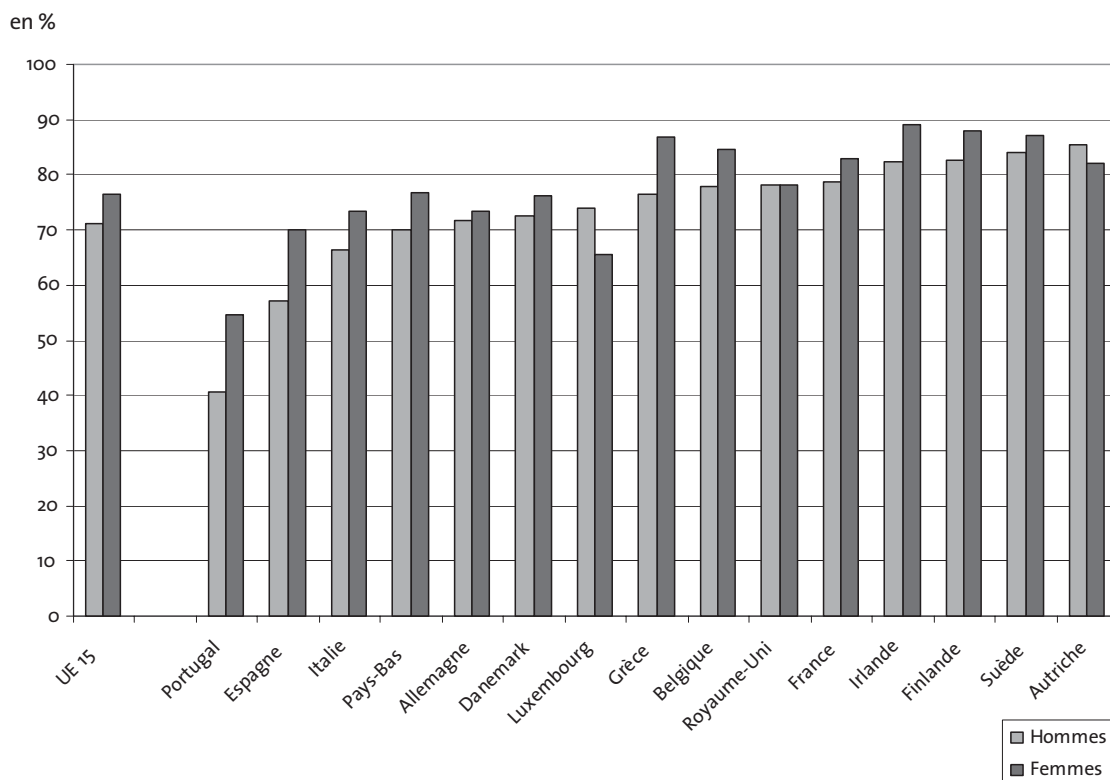
Pays	Hommes	Femmes	Ensemble
Portugal	20,4	23,9	22,2
Espagne	43,3	42,2	42,7
Italie	47,4	46,4	46,9
Grèce	55,9	52,3	54,1
Irlande	59,1	64,4	61,7
Belgique	61,4	61,4	61,4
<b>Luxembourg</b>	<b>66,1</b>	<b>57,1</b>	<b>61,6</b>
France	67,0	62,3	64,6
Pays-Bas	71,1	64,1	67,6
Royaume-Uni	72,9	60,4	66,9
Finlande	74,0	77,1	75,5
Suède	80,4	83,7	82,0
Danemark	83,0	80,9	81,9
Autriche	85,2	72,5	78,8
Allemagne	87,4	79,6	83,5
<b>UE 15</b>	<b>65,9</b>	<b>60,8</b>	<b>63,4</b>

\* CITE>=3 ou 4

Source : Eurostat

Champ : résidents

## Part des individus de 20-24 ans ayant au moins achevé le secondaire supérieur\* par sexe dans l'Union européenne en 2003



Pays	Hommes	Femmes	Ensemble
Portugal	40,7	54,7	47,7
Espagne	57,1	70,1	63,4
Italie	66,4	73,4	69,9
Pays-Bas	70,0	76,7	73,3
Allemagne	71,6	73,4	72,5
Danemark	72,6	76,2	74,4
<b>Luxembourg</b>	<b>74,0</b>	<b>65,5</b>	<b>69,8</b>
Grèce	76,5	86,9	81,7
Belgique	78,0	84,6	81,3
Royaume-Uni	78,2	78,1	78,2
France	78,8	83,0	80,9
Irlande	82,3	89,0	85,7
Finlande	82,5	87,9	85,2
Suède	84,1	87,1	85,6
Autriche	85,4	82,2	83,8
<b>UE 15</b>	<b>71,2</b>	<b>76,4</b>	<b>73,8</b>

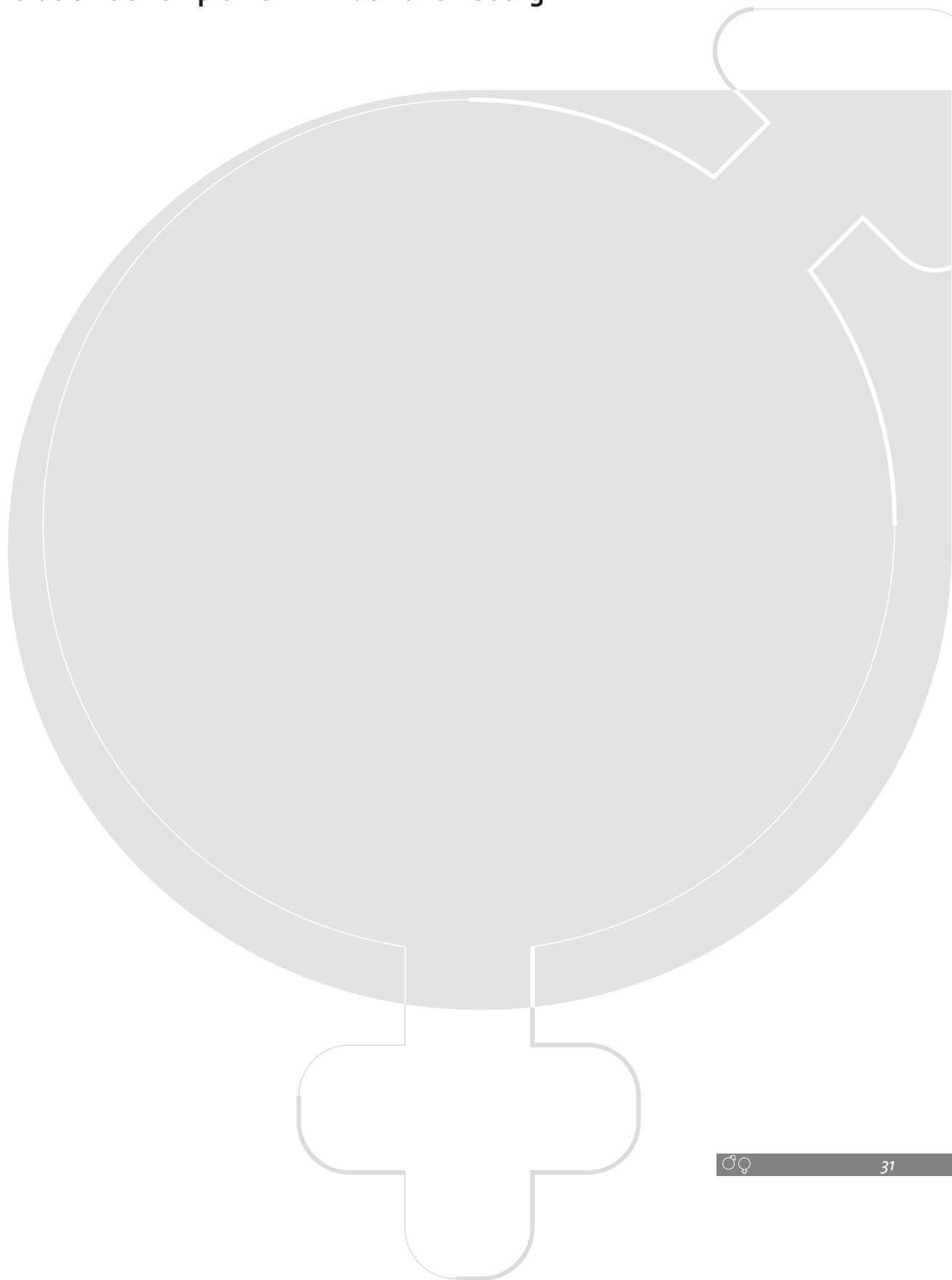
\* CITE&gt;=3 ou 4

Source : Eurostat

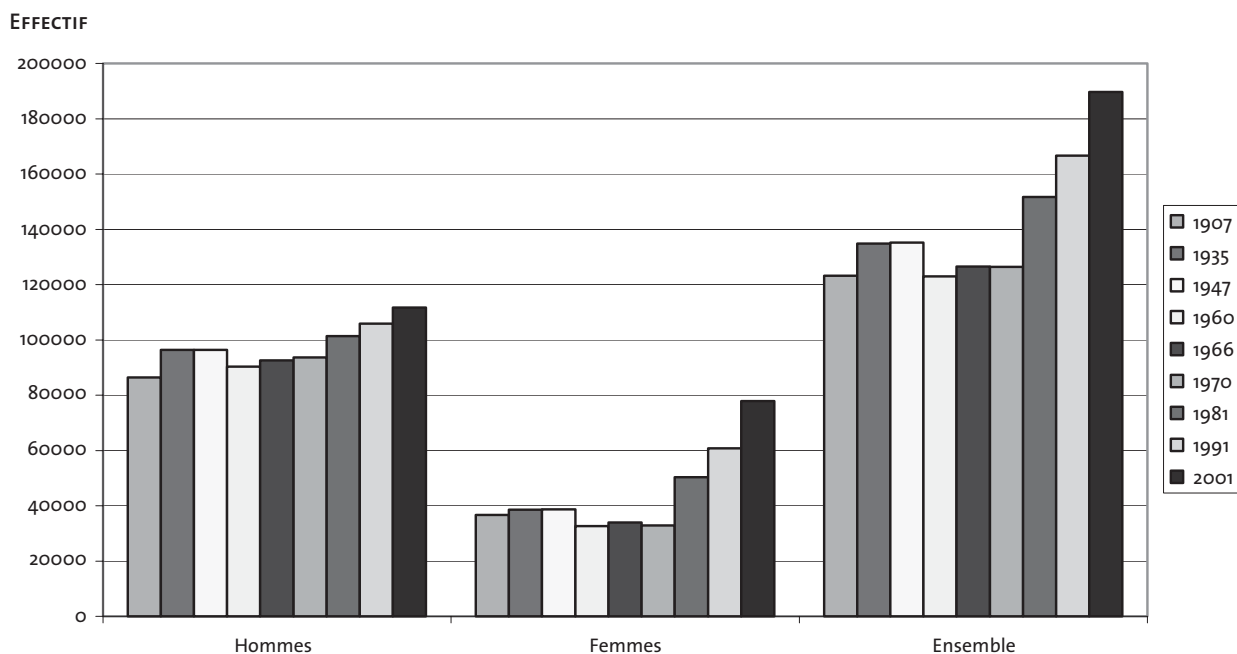
Champ : résidents

# A. ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ

## A.02. Evolution de l'emploi féminin au Luxembourg



## Population active par sexe en 1907, 1935, 1947, 1960, 1966, 1970, 1981, 1991 et 2001



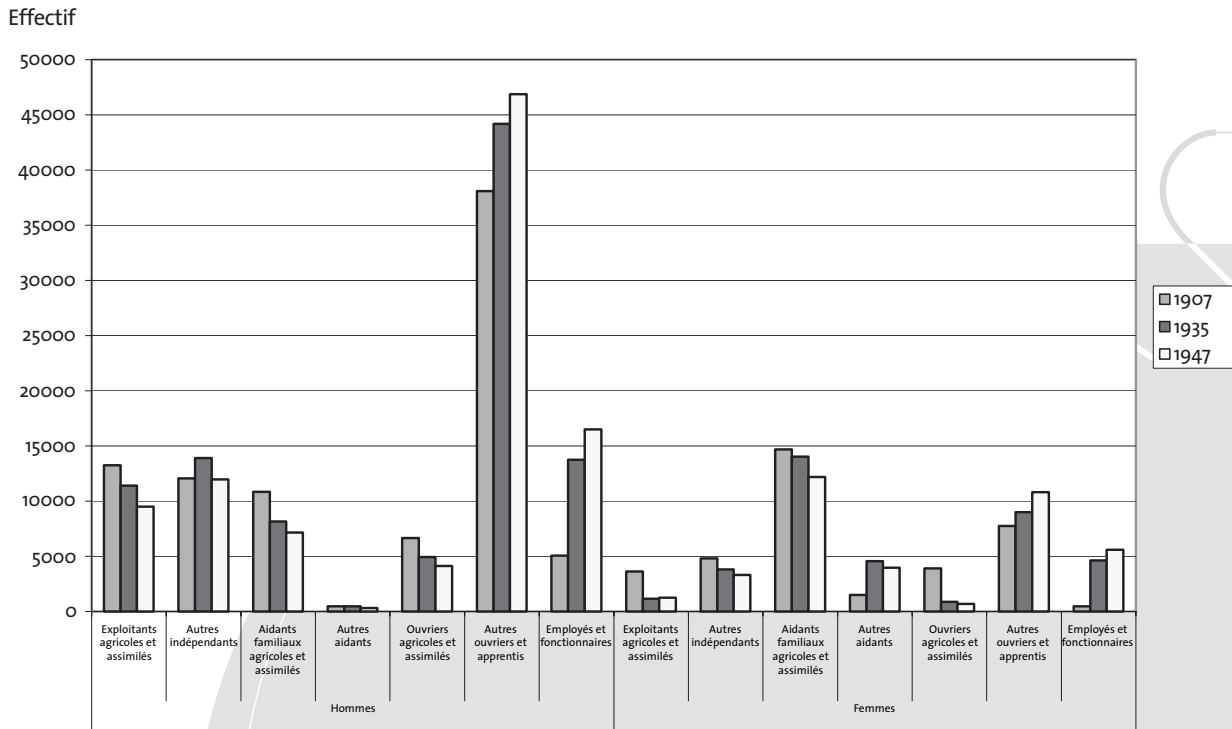
Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0
1960	90377	32648	123025	73,5	26,5	100,0
1966	92562	33942	126504	73,2	26,8	100,0
1970	93638	32823	126461	74,0	26,0	100,0
1981	101347	50382	151729	66,8	33,2	100,0
1991	105864	60742	166606	63,5	36,5	100,0
2001	111745	77916	189661	58,9	41,1	100,0

Source : Recensements de la Population – STATEC

Champ : résidents

# Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe en 1907, 1935 et 1947

A.2-110



Source : Recensements de la Population de 1907, 1935 et 1947 – STATEC

Champ : résidents

## Répartition de la population active par statut professionnel et par sexe en 1907, 1935 et 1947

Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Exploitants agricoles et assimilés</b>						
1907	13264	3626	16890	78,5	21,5	100,0
1935	11407	1151	12558	90,8	9,2	100,0
1947	9515	1250	10765	88,4	11,6	100,0
<b>Autres indépendants</b>						
1907	12056	4809	16865	71,5	28,5	100,0
1935	13891	3807	17698	78,5	21,5	100,0
1947	11956	3327	15283	78,2	21,8	100,0
<b>Aidants familiaux agricoles et assimilés</b>						
1907	10852	14681	25533	42,5	57,5	100,0
1935	8148	14046	22194	36,7	63,3	100,0
1947	7162	12193	19355	37,0	63,0	100,0
<b>Autres aidants</b>						
1907	469	1492	1961	23,9	76,1	100,0
1935	466	4548	5014	9,3	90,7	100,0
1947	308	3982	4290	7,2	92,8	100,0
<b>Ouvriers agricoles et assimilés</b>						
1907	6668	3897	10565	63,1	36,9	100,0
1935	4942	879	5821	84,9	15,1	100,0
1947	4127	683	4810	85,8	14,2	100,0
<b>Autres ouvriers et apprentis</b>						
1907	38087	7740	45827	83,1	16,9	100,0
1935	44183	8997	53180	83,1	16,9	100,0
1947	46870	10800	57670	81,3	18,7	100,0
<b>Employés et fonctionnaires</b>						
1907	5051	454	5505	91,8	8,2	100,0
1935	13750	4632	18382	74,8	25,2	100,0
1947	16513	5602	22115	74,7	25,3	100,0
<b>Ensemble</b>						
1907	86447	36699	123146	70,2	29,8	100,0
1935	96321	38526	134847	71,4	28,6	100,0
1947	96414	38725	135139	71,3	28,7	100,0

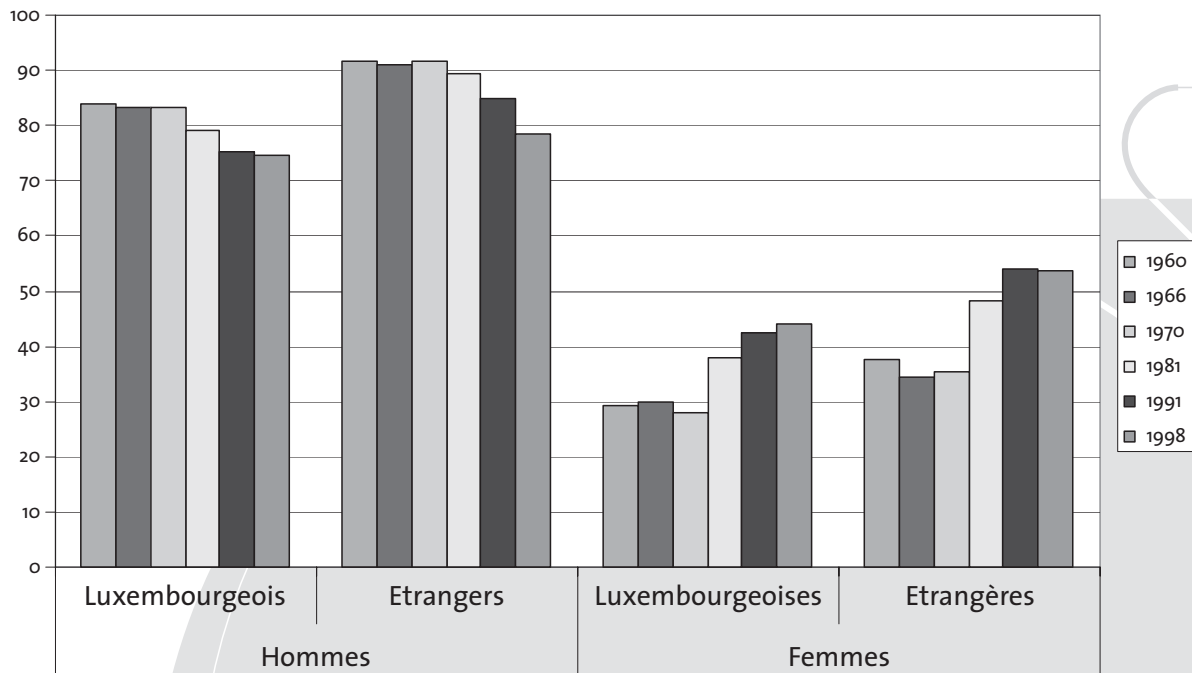
Source : Recensements de la Population de 1907, 1935 et 1947 – STATEC

Champ : résidents

## Taux d'activité par nationalité et par sexe en 1960, 1966, 1970, 1981, 1991 et 1998

A.2-120

en %

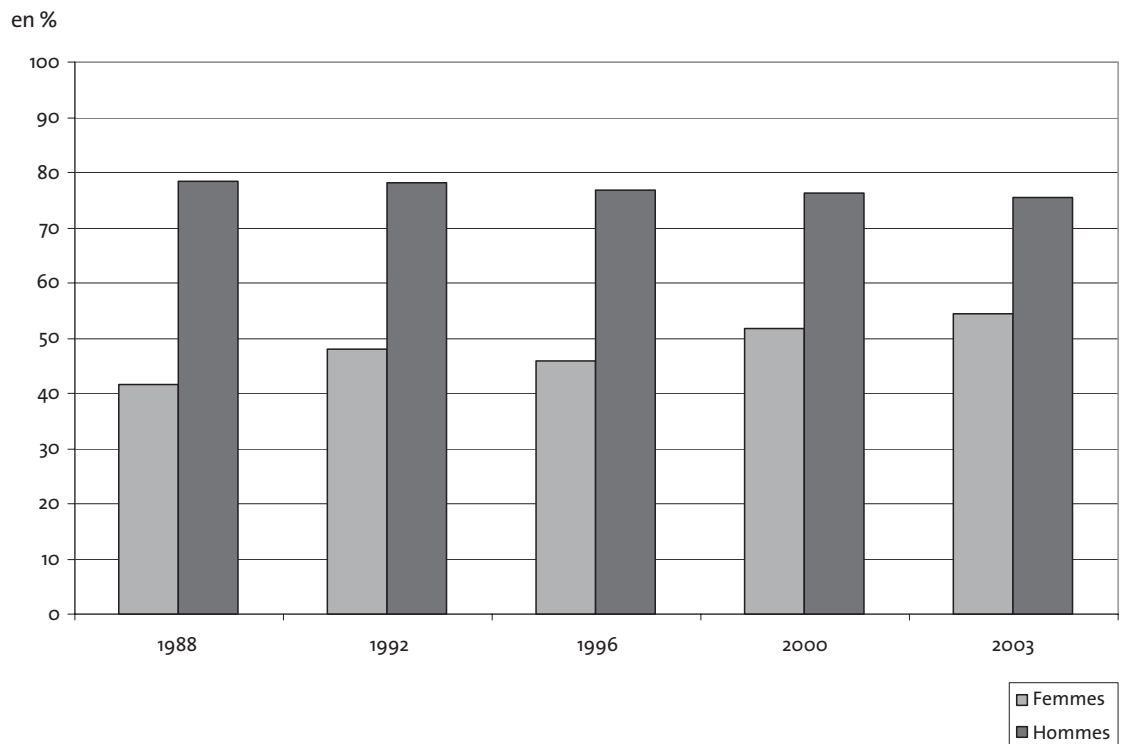


Année	Luxembourgeois		Etrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1960	84,0	29,4	91,5	37,5
1966	83,2	29,9	91,1	34,4
1970	83,2	28,1	91,8	35,3
1981	79,0	38,0	89,4	48,2
1991	75,3	42,4	84,9	54,1
1998	74,7	44,1	78,4	53,8

Source : Recensements de la Population et Enquêtes Forces de Travail – STATEC

Champ : résidents

## Evolution du taux d'activité des 15-64 ans par sexe entre 1988 et 2003



Année	Femmes	Hommes
1988	41,7	78,3
1992	47,9	78,2
1994	47,6	77,5
1996	45,9	76,7
1998	47,5	76,1
1999	50,2	75,8
2000	51,7	76,4
2001	52,4	76,3
2002	53,4	76,5
2003	54,5	75,6

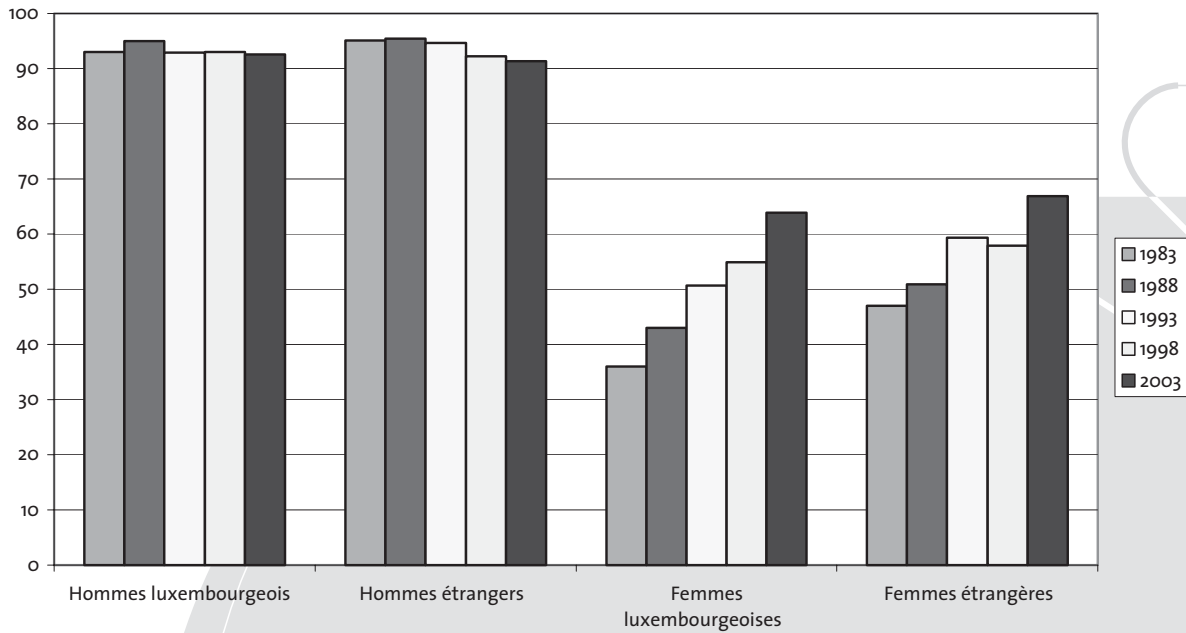
Source : Eurostat  
Champ : résidents



## Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans par nationalité et par sexe de 1983 à 2003

A.2-140

en %

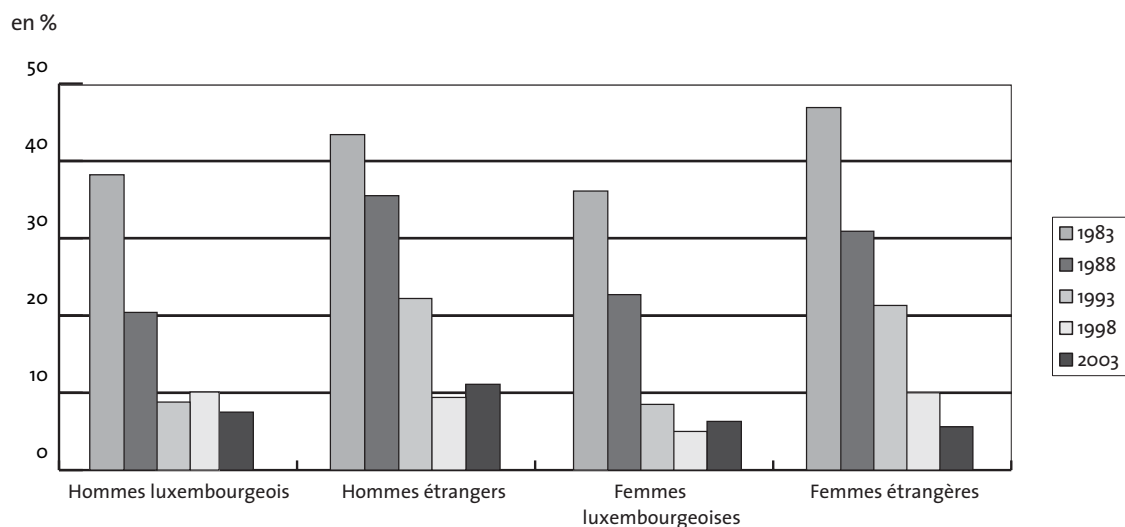


Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	93,0	36,0	95,1	47,0	93,7	39,2
1984	93,6	37,6	94,9	47,7	95,5	43,9
1985	93,4	38,7	93,8	48,1	94,1	44,2
1986	94,4	41,1	95,5	49,8	96,0	47,2
1987	94,5	42,9	96,1	54,0	94,9	46,4
1988	95,0	43,0	95,4	50,9	95,1	45,5
1989	93,6	43,8	94,8	53,8	94,0	47,0
1992	93,8	49,8	93,7	60,0	93,8	53,3
1993	92,9	50,7	94,7	59,3	93,5	53,7
1994	92,5	49,9	92,6	60,5	92,5	53,8
1995	91,9	50,0	92,6	59,0	92,2	53,4
1996	92,0	51,8	92,2	56,4	92,1	53,6
1997	92,0	53,2	91,4	60,8	91,8	56,2
1998	93,0	54,9	92,2	57,9	92,7	56,1
1999	92,9	58,0	92,7	63,6	92,8	60,3
2000	94,1	59,5	90,4	64,5	92,6	61,6
2003	92,6	63,9	91,3	66,9	92,0	65,3

Source : Enquêtes Forces de Travail – STATEC  
 Champ : résidents



## Evolution du taux d'emploi des 15-19 ans par nationalité et par sexe de 1983 à 2003



Année	Luxembourgeois		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	38,2	36,1	43,4	46,9	39,7	39,1
1984	35,6	31,2	43,8	39,1	37,8	33,3
1985	32,3	31,6	36,0	39,1	33,6	34,3
1986	31,0	30,7	32,4	32,4	31,5	31,3
1987	28,0	24,7	38,3	35,8	31,0	28,0
1988	20,4	22,7	35,5	30,9	25,0	25,2
1989	24,1	20,4	33,9	24,7	27,2	21,7
1992	19,3	21,0	28,8	24,2	22,9	22,2
1993	8,8	8,5	22,2	21,3	14,3	13,4
1994	13,8	14,1	18,7	21,1	15,6	16,7
1995	11,2	11,7	20,4	16,7	14,9	13,7
1996	9,0	7,7	20,0	15,9	13,3	10,9
1997	7,4	3,5	13,7	10,7	9,8	6,4
1998	10,1	5,0	9,4	10,0	9,8	7,0
1999	10,8	6,2	14,6	12,0	12,3	8,6
2000	8,7	7,4	12,0	7,7	9,9	7,5
2003	7,5	6,3	11,1	5,6	8,9	6,1

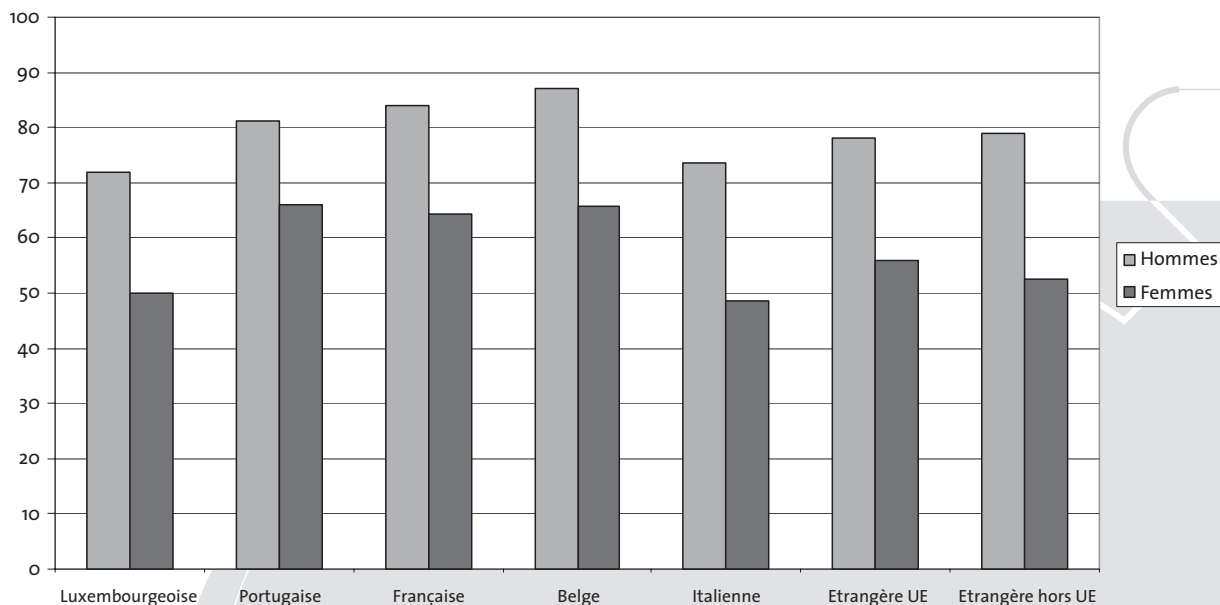
Source : Enquêtes Forces de Travail - STATEC

Champ : résidents

## Taux d'activité des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2003

A.2-160

en %



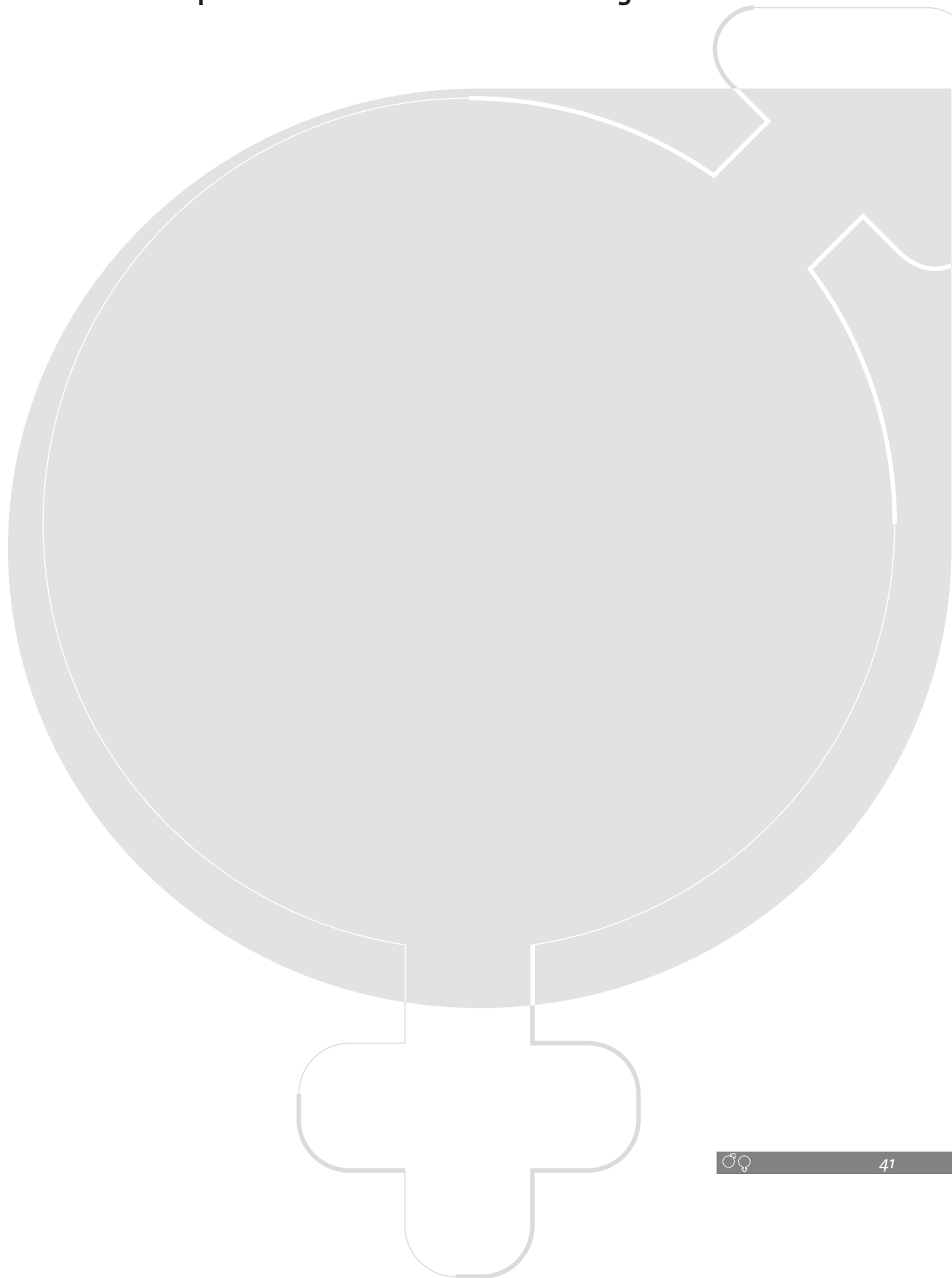
Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	72,0	49,9	61,1
Portugaise	81,3	66,0	73,9
Française	83,9	64,2	73,6
Belge	87,0	65,8	76,2
Italienne	73,7	48,6	62,4
Etrangère UE	78,2	55,9	66,9
Etrangère hors UE	78,9	52,5	64,2
<b>Ensemble</b>	<b>75,6</b>	<b>54,5</b>	<b>65,1</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 - STATEC  
 Champ : résidents

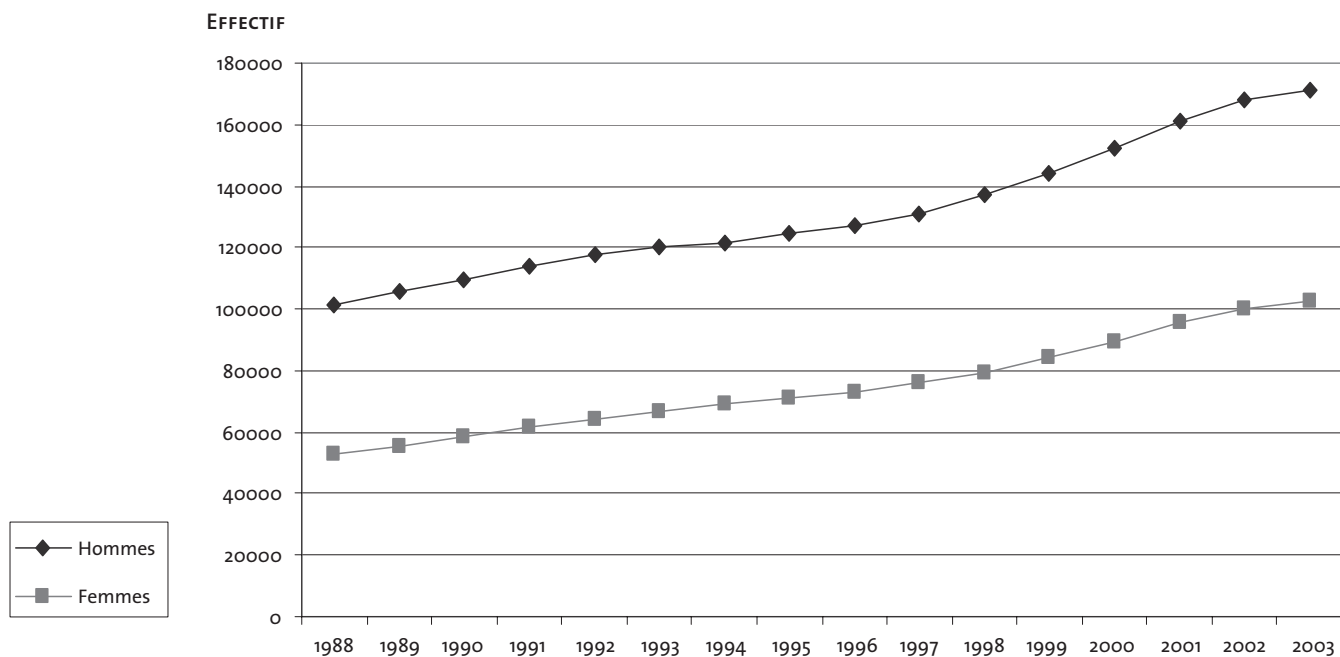


# A. ÉVOLUTION DES INDICATEURS CLEFS DE L'EMPLOI FÉMININ

## A.03. Evolution de l'emploi féminin salarié au Luxembourg



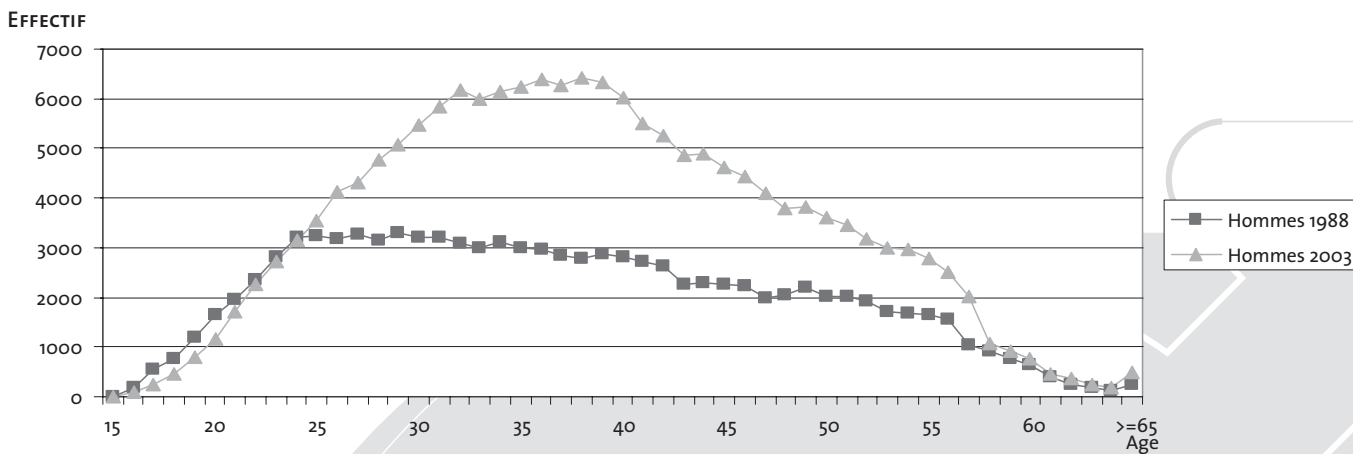
## Evolution du nombre de salarié-e-s par sexe de 1988 à 2003



Année	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Variation en %*	Effectifs	Variation en %*
1988	101446		52650	
1989	105504	4,0	55439	5,3
1990	109370	3,7	58506	5,5
1991	114203	4,4	61542	5,2
1992	117972	3,3	64445	4,7
1993	120150	1,8	66812	3,7
1994	121574	1,2	68985	3,3
1995	124586	2,5	71014	2,9
1996	127250	2,1	73152	3,0
1997	130748	2,7	76072	4,0
1998	137382	5,1	79455	4,4
1999	144366	5,1	84050	5,8
2000	152606	5,7	89342	6,3
2001	161422	5,8	95452	6,8
2002	167728	3,9	99913	4,7
2003	170977	1,9	102450	2,5
<b>Variation moyenne entre 1988 et 2003</b>		<b>3,5</b>		<b>4,5</b>

# Répartition par âge des hommes salariés en 1988 et 2003

A.3-110



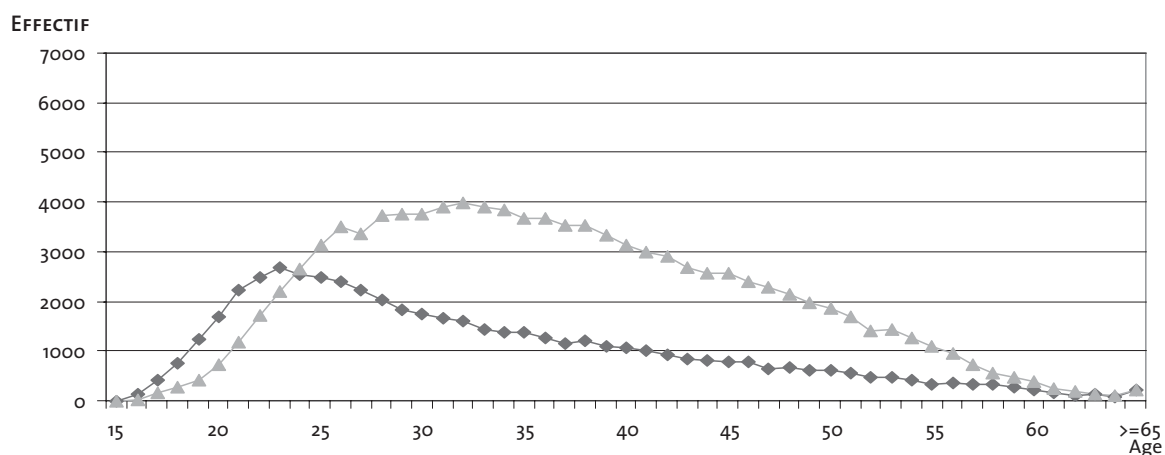
Age	1988	2000	2003	Age	1988	2000	2003
15	0	1	1	41	2733	4668	5504
16	191	91	81	42	2636	4406	5245
17	542	256	251	43	2266	4229	4871
18	773	465	464	44	2306	3963	4883
19	1192	840	794	45	2259	3697	4611
20	1659	1228	1166	46	2242	3775	4423
21	1971	1572	1708	47	1991	3563	4101
22	2345	2058	2255	48	2037	3419	3790
23	2815	2395	2721	49	2194	3199	3827
24	3197	2884	3140	50	2027	3036	3619
25	3229	3497	3561	51	2008	3034	3467
26	3178	4123	4119	52	1920	2928	3190
27	3283	4534	4321	53	1721	2667	2993
28	3156	5032	4772	54	1685	2352	2952
29	3288	5473	5083	55	1641	1911	2785
30	3218	5348	5482	56	1549	1800	2505
31	3197	5513	5831	57	1039	1297	2004
32	3079	5674	6165	58	912	944	1080
33	2989	5854	6005	59	769	776	931
34	3128	5818	6141	60	647	575	752
35	2982	5938	6239	61	384	367	457
36	2961	5924	6399	62	245	262	361
37	2839	5614	6275	63	183	184	236
38	2792	5218	6411	64	118	139	186
39	2888	5026	6313	65	239	362	480
40	2797	4685	6026	<b>Ensemble</b>	<b>101440</b>	<b>152614</b>	<b>170977</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers



## Répartition par âge des femmes salariées en 1988 et 2003



Age	1988	2000	2003	Age	1988	2000	2003
15	0	0	0	41	1016	2320	2980
16	144	28	37	42	943	2381	2913
17	425	183	173	43	837	2225	2682
18	773	304	270	44	807	2118	2561
19	1252	554	432	45	784	2059	2556
20	1697	841	731	46	790	1932	2412
21	2223	1229	1173	47	639	1815	2299
22	2492	1660	1712	48	677	1725	2135
23	2685	2207	2198	49	626	1476	1968
24	2541	2602	2662	50	624	1490	1856
25	2482	3078	3145	51	552	1360	1697
26	2406	3338	3494	52	487	1161	1423
27	2231	3486	3366	53	475	1109	1426
28	2044	3702	3717	54	436	860	1269
29	1844	3825	3759	55	352	725	1101
30	1742	3757	3746	56	380	621	967
31	1659	3670	3902	57	343	562	746
32	1598	3535	3992	58	331	455	566
33	1439	3469	3889	59	270	364	479
34	1392	3314	3842	60	236	313	385
35	1376	3262	3660	61	178	204	252
36	1272	3073	3672	62	117	182	198
37	1153	2827	3531	63	136	147	137
38	1222	2707	3525	64	95	127	107
39	1108	2595	3343	65	232	217	224
40	1084	2459	3140	<b>Ensemble</b>	<b>52647</b>	<b>89653</b>	<b>102450</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers





## Répartition des salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe en 1988 et 2003

A.3-130

Résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>1988</b>									
Résidants	83692	45837	129529	64,6	35,4	100,0	82,5	87,1	84,1
Dont :									
- Luxembourgeois	59725	31139	90864	65,7	34,3	100,0	58,9	59,1	59,0
- Etrangers	23967	14698	38665	62,0	38,0	100,0	23,6	27,9	25,1
Frontaliers	17754	6813	24567	72,3	27,7	100,0	17,5	12,9	15,9
<b>Total</b>	<b>101446</b>	<b>52650</b>	<b>154096</b>	<b>65,8</b>	<b>34,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2003</b>									
Résidants	99589	68176	167765	59,4	40,6	100,0	58,2	66,5	61,4
Dont :									
- Luxembourgeois	55644	37538	93182	59,7	40,3	100,0	32,5	36,6	34,1
- Etrangers	43945	30638	74583	58,9	41,1	100,0	25,7	29,9	27,3
Frontaliers	71388	34274	105662	67,6	32,4	100,0	41,8	33,5	38,6
<b>Total</b>	<b>170977</b>	<b>102450</b>	<b>273427</b>	<b>62,5</b>	<b>37,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

## Evolution du nombre de salarié-e-s par lieu de résidence et par sexe entre 1988 et 2003

A.3-140

Evolution 1988/2003	Hommes	Femmes	Ensemble
Résidants	+ 19,0 %	+ 48,9 %	+ 29,5 %
dont :			
- Luxembourgeois	- 6,8 %	+ 20,5 %	+ 2,6 %
- Etrangers	+ 83,3 %	+ 108,5 %	+ 92,9 %
Frontaliers	+ 302,1 %	+ 403,0 %	+ 330,1 %
<b>Total</b>	<b>+ 68,5 %</b>	<b>+ 94,6 %</b>	<b>+ 77,4 %</b>

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

## A.3-150

## Répartition des salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 1988 et 2003

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>1988</b>									
Ouvriers	57873	22098	79971	72,4	27,6	100,0	57,1	42,0	51,9
Employés	28922	27080	56002	51,6	48,4	100,0	28,5	51,4	36,3
Fonctionnaires	14645	3470	18115	80,8	19,2	100,0	14,4	6,6	11,8
<b>Total</b>	<b>101440</b>	<b>52648</b>	<b>154088</b>	<b>65,8</b>	<b>34,2</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0
<b>2003</b>									
Ouvriers	85442	34276	119718	71,4	28,6	100,0	50,0	33,5	43,8
Employés	69269	61100	130369	53,1	46,9	100,0	40,5	59,6	47,7
Fonctionnaires	16266	7074	23340	69,7	30,3	100,0	9,5	6,9	8,5
<b>Total</b>	<b>170977</b>	<b>102450</b>	<b>273427</b>	<b>62,5</b>	<b>37,5</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## A.3-160

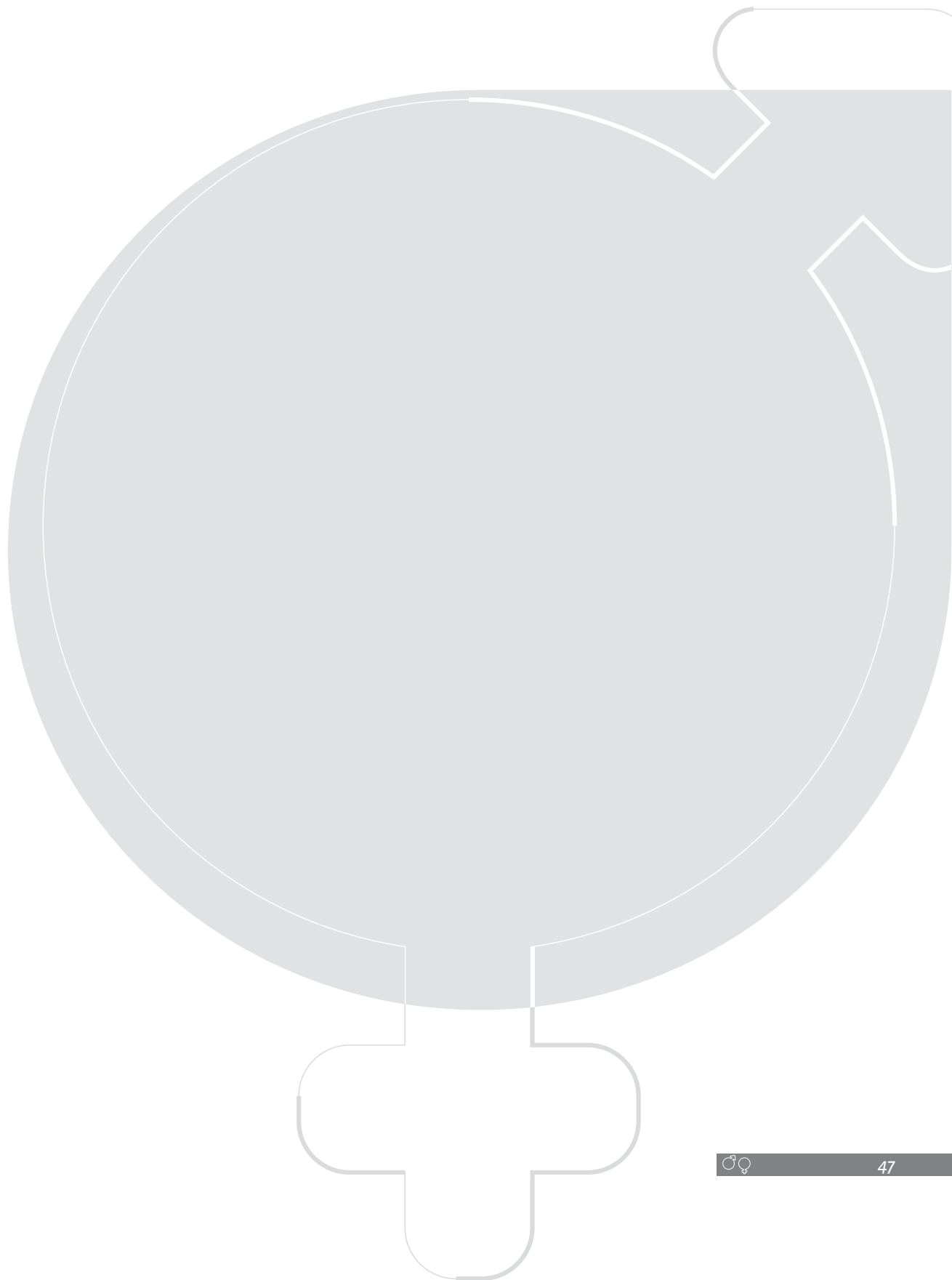
## Evolution du nombre de salarié-e-s par statut professionnel et par sexe entre 1988 et 2003

Statut professionnel	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	+ 47,6 %	+ 55,1 %	+ 49,7 %
Employés	+ 139,5 %	+ 125,6 %	+ 132,8 %
Fonctionnaires	+ 11,1 %	+ 103,9 %	+ 28,8 %
<b>Total</b>	<b>+ 68,5 %</b>	<b>+ 94,6 %</b>	<b>+ 77,4 %</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



# NOTES MÉTHODOLOGIQUES

## Emploi national et emploi intérieur

L'**emploi intérieur** comprend les personnes salariées et non-salariées travaillant sur le territoire du Grand-duché qu'elles y aient leur résidence ou non. Il englobe donc les frontaliers et frontalières étrangers et étrangères qui travaillent au Luxembourg, mais ne comprend ni les résidant-e-s qui travaillent en dehors du territoire luxembourgeois, ni les fonctionnaires, ni les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

L'**emploi national** comprend l'emploi des personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il inclut les fonctionnaires et les agents des institutions internationales ainsi que les résidant-e-s allant travailler chaque jour dans un pays limitrophe.

Dans ce rapport, plusieurs sources statistiques ont été utilisées. Celles dont dispose le STATEC (Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques) se rapportent tant à l'emploi national qu'à l'emploi intérieur. Ainsi les enquêtes auprès des ménages comme le Recensement général de la Population, l'Enquête Forces de Travail et le PSELL du CEPS/Instead concernent l'emploi national (résidant-e-s de nationalité luxembourgeoise ou étrangère). Les enquêtes du STATEC auprès des entreprises ainsi que les données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale se réfèrent au concept intérieur (intégrant les frontaliers-ières) qui est également utilisé dans les comptes nationaux. Dans la mesure du possible, ce sont les données sur l'emploi intérieur qui sont utilisées car elles illustrent de manière exhaustive la situation des actifs au Luxembourg. A défaut, ce sont les données sur l'emploi national qui seront utilisées.

## Les données sur le secteur financier de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL)

Le secteur financier est composé d'établissements de crédit (les banques) et d'autres professionnels du secteur financier. La loi du 21 septembre 1990, entrée en vigueur le 21 janvier 1991, a entraîné la transformation de certains établissements financiers bancaires en "d'autres professionnels du secteur financier" qui, jusqu'en septembre 1991,

n'étaient pas encore comptabilisés dans la statistique de la BCL. Ils le sont à partir de décembre 1991 et permettent ainsi une analyse comparative des données depuis lors. Les données ne nous permettent pas de prendre en compte les fonctionnaires de la BCL.

## Les données sur l'artisanat de la Chambre des Métiers

Selon la Chambre des Métiers à laquelle les entreprises du secteur artisanal sont affiliées, le secteur artisanal au Luxembourg se compose de cinq groupes de métiers :

- métiers de l'alimentation
- métiers de la mode, de la santé, de l'hygiène
- métiers de la mécanique
- métiers de la construction et de l'habitat
- métiers divers

La Chambre des Métiers utilise les définitions suivantes pour les différents statuts de travailleurs et travailleuses dans l'artisanat :

- les **salarié-e-s** : ouvriers, ouvrières et employé-e-s ;
- les **ouvriers et ouvrières** : personnes cotisant aux organismes de sécurité sociale réservés aux ouvriers et ouvrières et travaillant dans les entreprises affiliées à la Chambre des Métiers ; sont également compris dans ce groupe les apprenti-e-s ;

- les **employé-e-s** : personnes affiliées auprès de la Caisse de Pension des Employés Privés et occupées par une entreprise artisanale, c'est-à-dire les employé-e-s de bureau, les employé-e-techniques, les cadres, les contremaîtres, les gérant-e-s de société ;
- les **apprenti-e-s** : cette catégorie de salarié-e-s est comprise dans celle des ouvriers et ouvrières en ce qui concerne les statistiques générales. Toutefois, des statistiques relatives à cette catégorie de salarié-e-s proviennent des données des contrats d'apprentissage tenues à jour par la Chambre des Métiers.

## Les données sur les salariés de la Fonction Publique du Ministère de la Fonction Publique

Les données de la Fonction Publique se rapportent au mois de mai de chaque année considérée.

Elles n'englobent pas les ministres du Culte.

Les données sur les fonctionnaires comprennent les stagiaires. Le personnel militaire est inclus dans les données de la Force Publique.

## Les données sur les intérimaires de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

L'IGSS fournit deux types d'informations sur les intérimaires : le nombre d'intérimaires et le nombre de missions. Le nombre d'intérimaires et le nombre de missions ne sont pas équivalents car un intérimaire peut avoir effectué plusieurs missions.

Un emploi est dit à temps partiel s'il s'agit d'un emploi de moins de 130 heures par mois.

## Les données de l'Enquête Forces de Travail du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC)

Il s'agit d'une enquête européenne réalisée par le STATEC à la demande d'EUROSTAT (Office Statistique des Communautés Européennes) sur le thème de l'emploi et du chômage. Elle permet de construire l'essentiel des indicateurs structurels de l'emploi **national**. De 1992 à 2003, le protocole d'enquête est resté le même. En 2003, une partie du protocole d'enquête a changé (enquêtes téléphoniques et non plus en vis-à-vis, saisie immédiate des informations collectées, répartition paritaire des enquêtes

sur l'ensemble des semaines de l'année et non plus calées à une semaine de référence), une rupture de série est donc possible. Les chiffres de 2003 ne sont donc plus tout à fait comparables à ceux des années précédentes. Dans ce rapport, les données concernant le niveau de formation proviennent de l'enquête réalisée en 2002 et non en 2003.

Un emploi est dit à temps partiel si l'enquêté le déclare comme tel à partir de la nature de son contrat de travail.

## Les données sur le Salaire Social Minimum (SSM) de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Toutes les données de l'IGSS contenues dans ce rapport sont fournies au 31 mars de l'année concernée. Elles relèvent du concept d'emploi intérieur et sont exhaustives.

- concernant le SSM pour les travailleurs et travailleuses qualifiés :

1642,49 euros.

Les montants du salaire social minimum (SSM) au 31 mars 2003 sont les suivants :

Le salaire social minimum horaire (HSSM) s'élève à environ 8 euros par heure (1368,74 euros par mois pour 173 heures par mois).

- concernant le SSM pour les travailleurs et travailleuses non qualifiés :

1368,74 euros pour les individus âgés de plus de 18 ans,

1095,00 euros pour les individus âgés entre 17 et 18 ans,

1026,55 euros pour les individus âgés entre 15 et 16 ans ;

## Les données sur les non-salarié-e-s de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS)

Les non-salarié-e-s regroupent :

- les travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s,
- les agriculteurs et agricultrices,
- les artisans et artisanes,
- les commerçants et commerçantes,
- les industriels et industrielles.

Sont définies comme **indépendant-e-s** au sens de la législation sociale, les travailleurs et travailleuses exerçant au Luxembourg, pour

leur propre compte, une activité professionnelle relevant de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce ou de la Chambre d'Agriculture.

Sont définies comme **travailleurs intellectuels et travailleuses intellectuelles indépendant-e-s** (TII), au sens de la législation sociale, les personnes exerçant au Luxembourg, pour leur propre compte, une activité professionnelle ayant un caractère principalement intellectuel et non commercial.

## Les données sur le chômage de l'Administration de l'Emploi (ADEM) et de l'Enquête Forces de Travail du STATEC

Le taux de chômage défini officiellement par le Bureau International du Travail (BIT) dans les comparaisons internationales pour le Luxembourg est issu de l'Enquête Forces de Travail du STATEC.

Il est défini de la manière suivante.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et chômeuses et la population active. Habituellement, il est estimé sur la population des 15-64 ans.

Suivant la définition du BIT, est considéré comme **chômeur et chômeuse** toute personne ne travaillant pas, recherchant un emploi en tant qu'indépendant-e ou en tant que salarié-e, étant disponible dans les 15 jours et effectuant une recherche active.

La **population active** comprend les salariés-e-s, les non-salarié-e-s et les chômeurs et chômeuses déduction faite des frontaliers et frontalières nets.

L'Administration de l'Emploi (ADEM) considère comme chômeur, ou demandeur d'emploi, toute personne sans emploi, disponible pour le marché du travail, à la recherche d'un emploi approprié, non affectée à une mesure pour l'emploi, indemnisée ou non et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

La majorité des données fournies par l'ADEM dans ce rapport sont établies au 31 mai 2004.





# SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : COMMENTAIRES DES TENDANCES

La comparaison des données masculines et féminines sur les caractéristiques de l'emploi au Luxembourg ne manque pas d'être pertinente. Rares sont les indicateurs qui fournissent un profil féminin similaire au profil masculin.

## Des secteurs d'activité spécifiques aux femmes

Le Luxembourg est connu pour la forte tertiarisation de ses activités. La tertiarisation se poursuit et profite aux femmes qui continuent à être absentes des emplois du milieu industriel. Hommes et femmes confondus, les trois-quarts de l'emploi intérieur proviennent du secteur tertiaire : deux hommes sur trois sont actifs dans le tertiaire contre plus de neuf femmes sur dix.

La spécialisation sectorielle n'est pas seulement liée au genre mais aussi à l'origine résidentielle. Les frontalières françaises sont proportionnellement plus nombreuses que les résidentes dans les services aux entreprises, le commerce et l'hôtellerie-restauration ; les frontalières belges dans l'intermédiation financière, le commerce et les services aux entreprises ; enfin, on retrouve proportionnellement plus de frontalières allemandes que de résidentes (luxembourgeoises et étrangères) dans l'intermédiation financière, la santé et l'action sociale et dans l'industrie manufacturière.

## Le secteur financier en légère baisse

La présence massive des frontaliers, et notamment sa part croissante, est confirmée par les données de la Banque Centrale du Luxembourg recensant les effectifs salariés du secteur financier. Représentant 49% du secteur financier en 1991, (49,5% des hommes et 48,4% des femmes), les étrangers (résidents étrangers et frontaliers) sont passés à 71% en 2004 (respectivement 71,2% et 71,8%). Alors que le nombre de dirigeants et d'employés étrangers dans ce secteur a augmenté sur la période 1991/2004, le nombre de leurs homologues luxembourgeois a baissé surtout au cours de ces dernières années. Dans ce secteur, les effectifs féminins sont pratiquement à égalité avec les effectifs masculins mais les hommes continuent d'occuper les postes les plus élevés de la hiérarchie des professions.

Seulement 22% des postes de dirigeants sont occupés par des femmes. Quinze ans auparavant, elles n'en représentaient que 12%.

La baisse récente des effectifs qu'a connu ce secteur a touché uniquement les employés et notamment les femmes : on observe par rapport à 2000 une baisse de 2,5% pour les femmes et de 1% pour les hommes. En revanche, les effectifs dirigeants ont augmenté de 22% en 2004 par rapport à 2000 ; respectivement de 17% pour les hommes et d'un impressionnant 44% pour les femmes.

## Des effectifs salariés toujours en hausse dans l'artisanat

Dans l'artisanat, les effectifs salariés ne cessent d'augmenter : les effectifs (54 532 salariés en 2003) ont triplé depuis les années 70. Ces dernières années, la croissance est toujours au rendez-vous même si elle est moins forte : + 16,6% entre 2000 et 2003 ; + 3,6% entre 2002 et 2003. L'artisanat se tient bien dans un contexte économique difficile. Par rapport à 2002, l'augmentation de 3,6% a concerné aussi bien les femmes que les

hommes. Cependant, la part des femmes dans l'artisanat reste faible : 17% en 1970 (13% parmi les ouvriers et 44% parmi les employés) et 23% en 2003 (20% parmi les ouvriers et 35% parmi les employés). Il n'y a vraiment que dans le domaine de la construction et de l'habitat que les femmes ont vu leur part augmenter significativement, passant de 6,4% en 1980 à 17,2% en 2003.

## Dans la Fonction publique : une légère baisse des employées et ouvrières mais une augmentation des femmes fonctionnaires

Ces dernières années, la hausse du nombre de salariés dans la Fonction Publique a été moins importante pour les femmes que pour les hommes : respectivement, + 4% et + 8% entre 2001 et 2004. Quel que soit le statut, entre 2001 et 2004, les effectifs masculins ont tous augmenté alors que, chez les femmes, la hausse des fonctionnaires a été certes importante (15%) mais les employées et ouvrières de la Fonction Publique ont connu une baisse de leurs effectifs. En revanche, il faut noter une hausse assez spectaculaire des effectifs féminins entre 1995 et 2000 (24% contre seulement 4% pour les hommes). En 2004, les postes à temps partiel dans la Fonction Publique ne représentent que 7% des postes occupés par des fonctionnaires avec des disparités

importantes selon les administrations : absents de la Magistrature (secteur où les femmes représentent pourtant 52% des effectifs), de la Force publique, des Fonctions spéciales et des Douanes (secteur particulièrement masculin), les temps partiels se retrouvent un peu plus dans l'Administration générale et l'Enseignement. Une majorité de femmes occupe les postes d'employés (68%) et travaille à temps partiel (une femme employée de la Fonction publique sur deux). Chez les ouvriers, le nombre de femmes est équivalent à celui des hommes avec également une forte présence dans les postes à temps partiel pour les femmes : 74% des ouvrières de la Fonction Publique travaillent à temps partiel.

## Des professions typées et des positions hiérarchiques inférieures

Les informations qui suivent concernent l'emploi national (emplois des résidants) car ce type de données fait défaut dans les statistiques portant sur l'emploi intérieur. La concentration de l'emploi féminin telle qu'elle a pu être constatée dans les secteurs d'activité se retrouve également dans la classification des professions : les femmes sont moins présentes que les hommes dans les professions dites supérieures et le sont davantage dans les professions peu qualifiées. Cette concentration rejoint celle observée dans les secteurs d'activité puisqu'il y a, comparativement aux hommes, très peu d'ouvrières, mais davantage d'employées de type administratif et d'employées non qualifiées.

Les femmes sont moins bien positionnées que les hommes sur l'échelle hiérarchique des postes au sein des entreprises : seulement une femme sur quatre exerce des responsabilités d'encadrement ou de supervision

pour un homme sur trois. Les écarts entre hommes et femmes sont d'autant plus importants que l'on avance en âge. Chez les actifs de moins de 30 ans, il n'y a pas de différences entre hommes et femmes ; mais, entre 31 et 40 ans, l'écart est déjà de 10 points (35% des hommes exercent des responsabilités d'encadrement ou de supervision contre 25% des femmes) et au-delà de 40 ans, on atteint 15 points de différence. Cette amplification des écarts en fonction de l'âge est le reflet de deux phénomènes : un effet de génération (le taux d'activité et de qualification des femmes n'a vraiment augmenté que depuis les années 70) mais aussi d'âge (les interruptions de carrière suite aux maternités restent d'actualité).

Très peu d'emplois résidants sont du type précaire, c'est-à-dire avec des contrats à durée déterminée : 4% des emplois féminins et 2,5% des emplois masculins.

## Un travail intérimaire en hausse pour les hommes

Le travail intérimaire représente quelque 2% de l'emploi total au Luxembourg. Globalement, le nombre d'intérimaires a quasiment doublé entre mars 1996 et mars 2003 passant de 2499 à 5871 individus. Entre 1998 et 2003, on a observé un ralentissement de l'augmentation du travail intérimaire et depuis 2003, on observe à nouveau une forte croissance. La croissance de l'emploi intérieur intérimaire entre 1996 et 2003 est uniquement le fait des ouvriers (surtout dans la construction) dont les effectifs ont été multipliés par 2,3 alors que les effectifs des intérimaires au statut d'employé ont baissé de 11% sur la même période (surtout dans le secteur financier et

le commerce). Les effectifs féminins dans l'intérim ont donc baissé puisque ce sont essentiellement les femmes qui sont concernées par les postes d'employés. En 2003, elles représentent 17% des ouvriers intérimaires et 73% des intérimaires employés. Le nombre de missions a augmenté plus vite que le nombre d'intérimaires (au cours d'un mois, un intérimaire peut effectuer plusieurs missions ou contrats). Le nombre de missions a presque été multiplié par 4 entre 1996 et 2003 avec, à nouveau, une forte augmentation des missions effectuées par des ouvriers (multipliées par 4,6).

## Le temps partiel conjugué au féminin

Le travail à temps partiel continue à progresser dans l'emploi salarié féminin : d'après les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC, en 2003, environ 31% des femmes résidentes salariées travaillent à temps partiel pour moins de 2% des hommes. Dans cette enquête, le temps partiel y est défini par l'enquêteur lui-même en fonction de la nature de son contrat de travail. Les données de l'IGSS estiment à 32% la part des emplois salariés à temps partiel pour les femmes résidentes et à 4% chez les hommes. Le temps partiel y est défini comme un emploi de moins de 130h/mois. Les frontalières travaillent moins fréquemment à temps partiel que les résidentes (20% des frontalières

françaises, 23% des frontalières belges et 24% des frontalières allemandes). C'est parmi les manœuvres et employé-e-s non qualifié-e-s que le travail à temps partiel est le plus répandu : un emploi féminin résidant sur deux ; ces postes à temps partiel restent rares chez les dirigeantes ou cadres supérieures : moins de 10%.

Le degré de satisfaction quant au nombre d'heures effectuées semble relativement élevé pour les résidents puisque 95% déclarent souhaiter travailler un nombre d'heures équivalent à ce qu'ils effectuent ; ceci se vérifie autant chez les hommes que chez les femmes.

## Des salaires et pensions inférieures pour les femmes

*' Il s'agit d'un écart moyen ne tenant pas compte des caractéristiques des individus, ces dernières pouvant justifier une partie des écarts de salaire entre hommes et femmes autrement que par le seul fait d'être un homme ou une femme.*

Les informations qui suivent concernent à nouveau l'ensemble des emplois sur le territoire qu'ils soient occupés par des résidents ou des frontaliers.

En 2003, selon les données de l'IGSS, le salaire horaire brut moyen féminin des salariés de 15 à 64 ans (travaillant plus de 15 heures par semaine) représente 85% du salaire horaire brut moyen masculin. Il y a donc, en moyenne, un écart de 15%<sup>1</sup>. Ce rapport défavorable pour les femmes se maintient pour les ouvriers (80%) et les employés (74%) mais est très légèrement favorable pour les fonctionnaires féminines (103%). En 2003 par rapport à 2001, l'écart s'est très légèrement réduit puisque ce rapport est passé de 84% à 85%. Le rapport médian laisse apparaître un écart plus faible.

Si les frontaliers ont globalement des taux de salaire plus faibles que les résidents, le rapport entre frontaliers et frontalières (89%) est moins défavorable pour les femmes que celui observé pour les résidents (82%).

Dans le secteur de la construction où les femmes sont peu représentées et dans le secteur des activités extraterritoriales où elles sont fortement représentées, les femmes ont, en moyenne, des salaires légèrement supérieurs à ceux des hommes. Dans tous les autres secteurs, le rapport brut moyen est en défaveur des femmes. Les secteurs des services aux entreprises, du commerce et de l'intermédiation financière enregistrent les scores les plus défavorables. Dans ce dernier, l'écart moyen est de 27% malgré le fait que les femmes y soient parmi les mieux rémunérées de tous les secteurs.

Moins bien rémunérées que les hommes en raison essentiellement de leur positionnement sur le marché du travail (qualifications encore globalement inférieures à celles des hommes, ancienneté dans l'entreprise moins longue, expérience professionnelle totale plus courte à cause des interruptions de carrière, secteurs d'activité occupés différents et moins rémunérateurs que ceux choisis par les hommes, positions hiérarchiques et responsabilités d'encadrement au sein des

entreprises inférieures à celles des hommes), elles sont 19% à être rémunérées au salaire social minimum contre 15% des hommes. C'est surtout le cas des salariées du secteur du commerce (47% des femmes salariées de ce secteur, 28% des hommes), mais aussi le cas des salariées dans l'industrie (36% des femmes, 10% des hommes) et des salariées dans la construction (19% pour les hommes, 17% pour les femmes).

Reflète du marché du travail d'hier, le nombre de pensionnées est nettement inférieur à celui des pensionnés. Les femmes représentent 35% des bénéficiaires d'une pension d'invalidité

et 27% des bénéficiaires d'une pension de vieillesse. En revanche, elles sont quasiment les seules bénéficiaires des pensions de survie en représentant 97% de l'ensemble. La part des résidants parmi les bénéficiaires de pensions est aussi le reflet du marché du travail d'hier. Près de 69% des pensions d'invalidité sont perçues par des résidants, 61% des pensions de vieillesse et 62% des pensions de survie. Chez les femmes, cette part est plus importante que parmi les hommes, reflétant ainsi le déficit passé de frontalières et d'étrangères par rapport aux frontaliers et étrangers.

## L'emploi non-salarié toujours en augmentation

Globalement, l'emploi non-salarié continue d'augmenter et ceci de façon plus favorable pour les femmes : hommes et femmes confondus, en 2003, c'est + 5% d'effectifs par rapport à 2000, + 3% pour les hommes et + 10% pour les femmes mais ceci est uniquement le fait des travailleurs intellectuels indépendants. En effet, on observe une baisse des effectifs parmi les agriculteurs (- 7% pour les hommes et - 9% pour les femmes), une

baisse globale des indépendants (- 2% pour les hommes et + 1,5% pour les femmes). En revanche, les travailleurs intellectuels indépendants ont vu leurs effectifs augmenter de 31,2% (+ 21% pour les hommes et + 54% pour les femmes). L'emploi non-salarié demeure peu attractif ou accessible aux femmes : elles représentent 37% de l'emploi non salarié en 2003 contre 36% en 2000.

## Une sous-représentation des femmes dans les instances de décision au sein des entreprises

Quelle est la place des femmes au sein de l'entreprise ? Une enquête réalisée en 2000 pour le Ministère de l'Égalité des Chances auprès des entreprises résidentes sur le territoire luxembourgeois a été renouvelée en 2003. Elle montre que les femmes sont sous-représentées (par rapport à leurs effectifs salariés) au sein des conseils d'administration, à la tête des entreprises et au sein des délégations du personnel. Elles sont sous-représentées dans les conseils d'administration où elles occupent 16% des postes alors qu'elles représentent

35% des effectifs des entreprises ayant un conseil d'administration. Cette statistique n'a pas évolué par rapport à 2000. Les femmes sont sous-représentées à la direction des entreprises. Elles ne sont que 22% à la tête des entreprises de moins de 15 salarié-e-s (pour 41% des effectifs). Par rapport à 2000, on observe une légère augmentation. Dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s, elles ne sont que 11% à leur tête (pour 33% des effectifs). On observe également une légère augmentation par rapport à 2000.

Enfin, les femmes sont sous-représentées au sein des délégations du personnel : elles représentent 24% des membres des délégations effectives et 27% des membres des délégations suppléantes, pour 32% des effectifs. Aucune augmentation significative

n'est constatée entre 2000 et 2003. Au sein des délégations du personnel, les postes de président, de vice-président ou de délégué à la sécurité sont nettement moins souvent occupés par des femmes que les postes de secrétaire ou de délégué à l'égalité.

## Une forte croissance des demandes d'emploi non satisfaites

En 2003, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail est de 3% pour les hommes contre 4,6% pour les femmes (3,7% pour l'ensemble) avec une prédominance particulière pour les jeunes et les résidents étrangers. L'augmentation entre 2002 et 2003 a été importante : pour les femmes, il était de 3,9% en 2002.

En Mai 2004, 3679 demandes d'emploi non satisfaites enregistrées à l'ADEM émanaient de femmes et 4400 d'hommes (soit un total de 8079). La forte progression du chômage de ces dernières années (+ 58% par rapport à février 2001) a touché un peu moins les femmes que les hommes (+ 54% pour les femmes et + 63% pour les hommes). Toujours plus représentées qu'elles ne

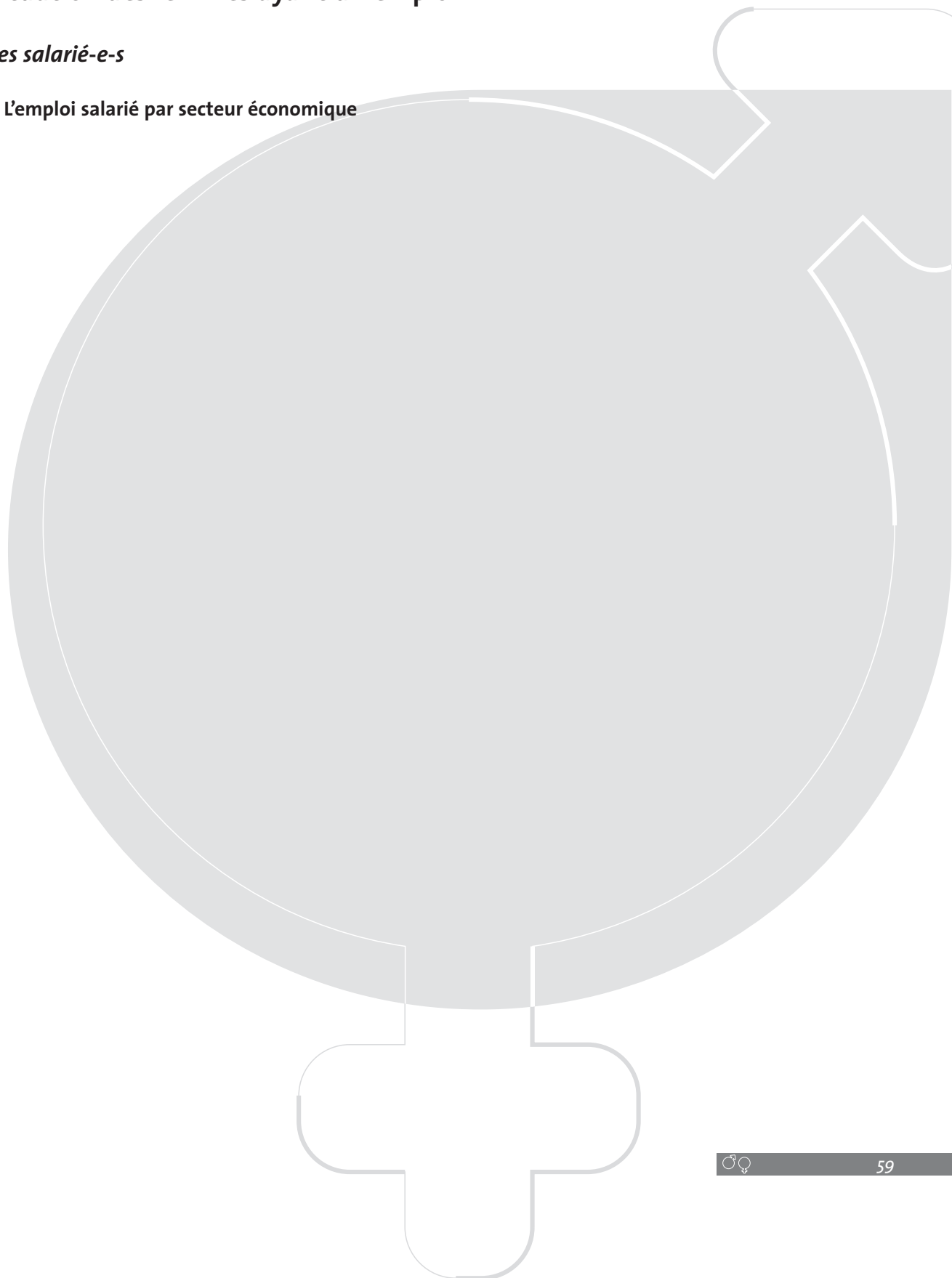
devraient l'être compte tenu de leur effectif dans la population active, les femmes représentent 45% des demandes d'emploi non satisfaites contre 41% des actifs ayant un emploi. Les recherches d'emploi sont particulièrement sexuées puisque les deux tiers des demandes d'emploi non satisfaites féminines sont concentrés dans les emplois de bureau, de la vente ou des services. La moitié des demandes d'emplois non satisfaites des hommes sont concentrées dans les emplois d'ouvriers ou d'artisans. Si les femmes représentent 45% des chômeurs indemnisés (représentation proportionnelle à leur présence parmi les demandeurs d'emploi non satisfaits), elles ne représentent, en 2003, que 36% des personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

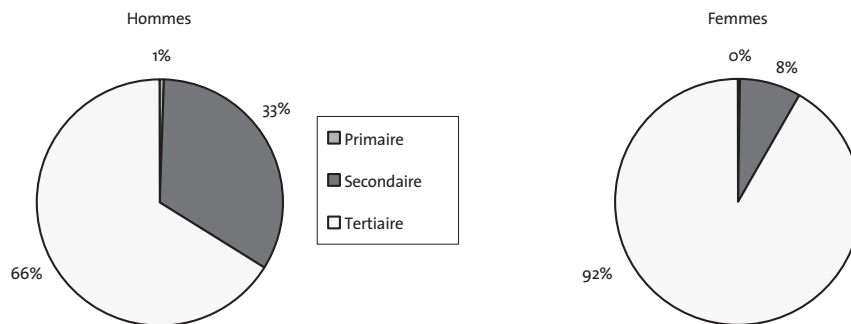
## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.01. L'emploi salarié par secteur économique



## Répartition des salarié-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2003



Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	1006	236	1242	81,0	19,0	100,0	0,6	0,2	0,5
Pêche, Aquaculture	2	0	2	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	287	37	324	88,6	11,4	100,0	0,2	0,0	0,1
Industries manufacturières	28154	6216	34370	81,9	18,1	100,0	16,5	6,1	12,6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	871	136	1007	86,5	13,5	100,0	0,5	0,1	0,4
Construction	27672	1806	29478	93,9	6,1	100,0	16,2	1,8	10,8
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	19619	16341	35960	54,6	45,4	100,0	11,5	15,9	13,2
Hôtels et restaurants	5632	5977	11609	48,5	51,5	100,0	3,3	5,8	4,2
Transports et communication	20184	4062	24246	83,2	16,8	100,0	11,8	4,0	8,9
Intermédiation financière	18466	15086	33552	55,0	45,0	100,0	10,8	14,7	12,3
Immobilier, Location et services aux entreprises	22032	15139	37171	59,3	40,7	100,0	12,9	14,8	13,6
Administration publique	18730	14577	33307	56,2	43,8	100,0	11,0	14,2	12,2
Education	548	885	1433	38,2	61,8	100,0	0,3	0,9	0,5
Santé et action sociale	3142	13249	16391	19,2	80,8	100,0	1,8	12,9	6,0
Services collectifs sociaux et personnels	3493	4168	7661	45,6	54,4	100,0	2,0	4,1	2,8
Services domestiques	101	3505	3606	2,8	97,2	100,0	0,1	3,4	1,3
Activités extra-territoriales	321	650	971	33,1	66,9	100,0	0,2	0,6	0,4
Autres activités	717	380	1097	65,4	34,6	100,0	0,4	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>170977</b>	<b>102450</b>	<b>273427</b>	<b>62,5</b>	<b>37,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

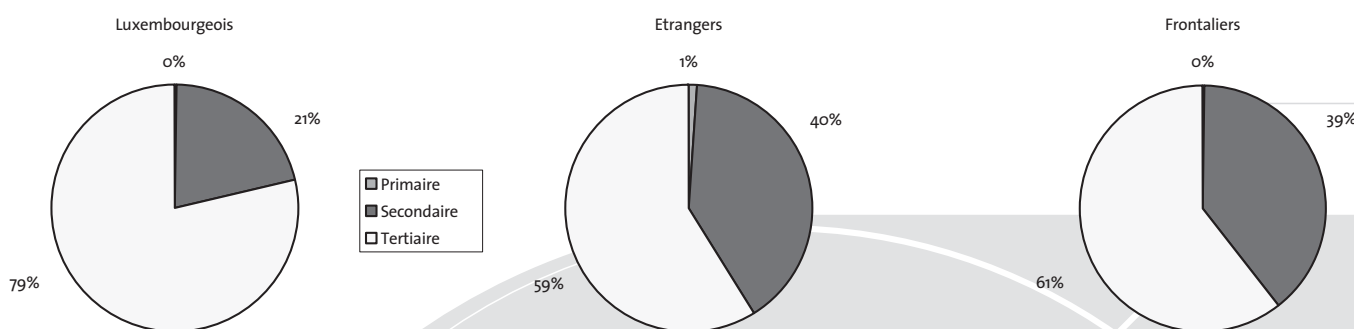
Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers



# Répartition des hommes salariés par branche d'activité économique et par lieu de résidence en 2003

B.1.1.1-110



Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total	Luxemb.	Etrangers	Frontaliers	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	244	470	292	1006	24,3	46,7	29,0	100,0	0,4	1,1	0,4	0,6
Pêche, Aquaculture	1	1	0	2	50,0	50,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	76	86	125	287	26,5	30,0	43,6	100,0	0,1	0,2	0,2	0,2
Industries manufacturières	8227	4828	15099	28154	29,2	17,1	53,6	100,0	14,8	11,0	21,2	16,5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	769	45	57	871	88,3	5,2	6,5	100,0	1,4	0,1	0,1	0,5
Construction	2644	12557	12471	27672	9,6	45,4	45,1	100,0	4,8	28,6	17,5	16,2
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	5337	5045	9237	19619	27,2	25,7	47,1	100,0	9,6	11,5	12,9	11,5
Hôtels et restaurants	564	3235	1833	5632	10,0	57,4	32,5	100,0	1,0	7,4	2,6	3,3
Transports et communication	7594	3997	8593	20184	37,6	19,8	42,6	100,0	13,6	9,1	12,0	11,8
Intermédiation financière	5296	5441	7729	18466	28,7	29,5	41,9	100,0	9,5	12,4	10,8	10,8
Immobilier, Location et services aux entreprises	3550	5239	13243	22032	16,1	23,8	60,1	100,0	6,4	11,9	18,6	12,9
Administration publique	17622	880	228	18730	94,1	4,7	1,2	100,0	31,7	2,0	0,3	11,0
Education	286	142	120	548	52,2	25,9	21,9	100,0	0,5	0,3	0,2	0,3
Santé et action sociale	1631	493	1018	3142	51,9	15,7	32,4	100,0	2,9	1,1	1,4	1,8
Services collectifs sociaux et personnels	1609	1025	859	3493	46,1	29,3	24,6	100,0	2,9	2,3	1,2	2,0
Services domestiques	34	51	16	101	33,7	50,5	15,8	100,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Activités extra-territoriales	31	161	129	321	9,7	50,2	40,2	100,0	0,1	0,4	0,2	0,2
Autres activités	129	249	339	717	18,0	34,7	47,3	100,0	0,2	0,6	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>55644</b>	<b>43945</b>	<b>71388</b>	<b>170977</b>	<b>32,5</b>	<b>25,7</b>	<b>41,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

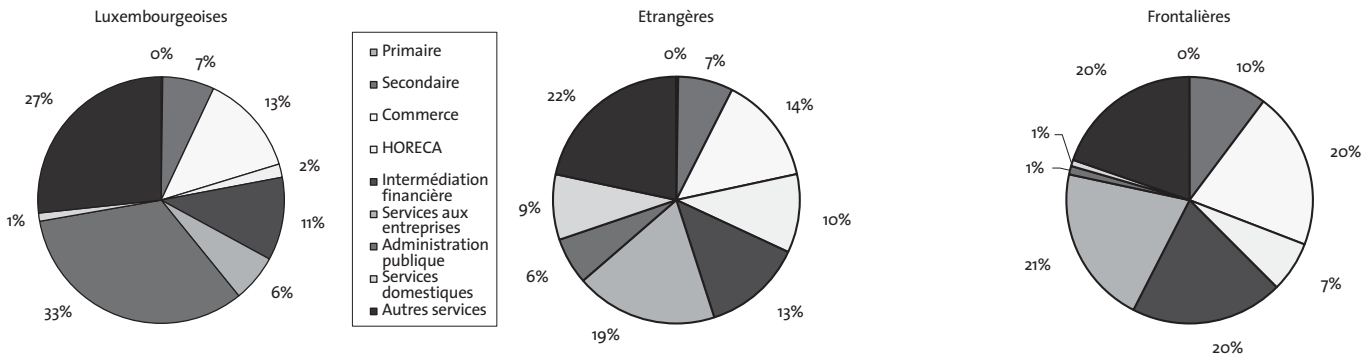
Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers



## B.1.1.1-120

# Répartition des femmes salariées par branche d'activité économique et par lieu de résidence en 2003



Branche d'activité économique	Effectifs				Pourcentages en lignes				Pourcentages en colonnes			
	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total	Luxemb.	Etrangères	Frontalières	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	111 78	47	236	47,0	33,1	19,9	100,0	0,3	0,3	0,1	0,2	
Pêche, Aquaculture	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	20	6	11	37	54,1	16,2	29,7	100,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	1671	1707	2838	6216	26,9	27,5	45,7	100,0	4,5	5,6	8,3	6,1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	113	15	8	136	83,1	11,0	5,9	100,0	0,3	0,0	0,0	0,1
Construction	661	474	671	1806	36,6	26,2	37,2	100,0	1,8	1,5	2,0	1,8
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	4955	4405	6981	16341	30,3	27,0	42,7	100,0	13,2	14,4	20,4	15,9
Hôtels et restaurants	627	3080	2270	5977	10,5	51,5	38,0	100,0	1,7	10,1	6,6	5,8
Transports et communication	1847	1055	1160	4062	45,5	26,0	28,6	100,0	4,9	3,4	3,4	4,0
Intermédiation financière	4222	4019	6845	15086	28,0	26,6	45,4	100,0	11,2	13,1	20,0	14,7
Immobilier, Location et services aux entreprises	2258	5689	7192	15139	14,9	37,6	47,5	100,0	6,0	18,6	21,0	14,8
Administration publique	12371	1851	355	14577	84,9	12,7	2,4	100,0	33,0	6,0	1,0	14,2
Education	421	293	171	885	47,6	33,1	19,3	100,0	1,1	1,0	0,5	0,9
Santé et action sociale	6072	3269	3908	13249	45,8	24,7	29,5	100,0	16,2	10,7	11,4	12,9
Services collectifs sociaux et personnels	1574	1502	1092	4168	37,8	36,0	26,2	100,0	4,2	4,9	3,2	4,1
Services domestiques	477	2683	345	3505	13,6	76,5	9,8	100,0	1,3	8,8	1,0	3,4
Activités extra-territoriales	43	387	220	650	6,6	59,5	33,8	100,0	0,1	1,3	0,6	0,6
Autres activités	95	125	160	380	25,0	32,9	42,1	100,0	0,3	0,4	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>37538</b>	<b>30638</b>	<b>34274</b>	<b>102450</b>	<b>36,6</b>	<b>29,9</b>	<b>33,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers



## Répartition des hommes étrangers résidents salariés par branche d'activité économique et par nationalité en 2003

B.1.1.1-130

Branche d'activité économique	Pourcentages en lignes									
	Portugal	France	Italie	Belgique	Allemagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Espagne	Autres UE	Autres
Agriculture, chasse, sylviculture	1,5	0,2	0,1	0,4	1,0	1,8	0,0	0,3	0,3	0,6
Pêche, Aquaculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,1	0,1
Industries manufacturières	11,4	11,5	14,8	10,4	13,2	6,5	12,8	5,2	3,0	14,3
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	1,3
Construction	51,4	5,4	15,9	4,9	8,1	5,1	16,6	2,5	1,6	6,3
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	10,9	11,5	15,2	13,7	13,0	6,8	14,7	5,8	5,7	9,8
Hôtels et restaurants	4,5	18,1	11,3	3,5	1,6	4,5	4,3	3,8	1,9	1,9
Transports et communication	6,6	4,7	7,6	6,3	9,5	43,5	14,1	12,0	13,5	13,9
Intermédiation financière	1,6	19,8	14,6	29,4	27,7	15,0	13,3	44,8	54,2	9,2
Immobilier, Location et services aux entreprises	7,1	20,1	12,2	22,7	14,4	11,4	12,8	20,0	14,2	6,6
Administration publique	1,9	1,6	2,6	1,8	3,3	1,8	4,3	0,6	0,5	29,2
Education	0,1	0,5	0,1	0,5	0,9	0,3	0,6	0,9	0,3	0,5
Santé et action sociale	0,6	1,8	1,3	2,1	2,8	1,0	1,0	0,3	0,2	2,8
Services collectifs sociaux et personnels	1,8	2,9	2,2	2,3	3,6	1,5	3,1	1,9	1,4	3,0
Services domestiques	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1
Activités extra-territoriales	0,1	0,7	1,0	0,2	0,1	0,2	1,2	0,6	1,7	0,1
Autres activités	0,2	0,8	0,6	1,7	0,5	0,6	0,6	1,3	1,1	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des femmes étrangères résidentes salariées par branche d'activité économique et par nationalité en 2003

Branche d'activité économique	Pourcentages en colonnes									
	Portugal	France	Italie	Belgique	Allemagne	Pays-Bas	Espagne	Royaume-Uni	Autres UE	Autres
Agriculture, chasse, sylviculture	0,3	0,2	0,0	0,1	0,9	1,1	0,2	0,2	0,1	0,3
Pêche, Aquaculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	7,1	5,0	4,5	3,9	6,2	3,2	5,7	1,4	2,7	4,4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,2	0,3
Construction	1,8	1,6	2,2	1,4	1,2	0,8	1,5	0,2	0,1	1,7
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	14,9	15,5	19,7	14,1	13,6	10,4	13,3	3,7	3,6	13,1
Hôtels et restaurants	11,4	12,2	6,5	3,7	2,8	7,6	3,0	2,9	2,2	3,0
Transports et communication	2,7	3,7	3,3	2,6	4,0	6,6	4,9	3,3	5,3	5,0
Intermédiation financière	3,1	19,8	19,8	30,8	24,9	22,2	22,0	45,9	50,6	10,7
Immobilier, Location et services aux entreprises	19,0	18,7	12,9	17,8	12,6	15,4	17,6	19,5	15,8	7,7
Administration publique	6,1	4,7	9,6	4,6	8,4	7,6	7,2	2,7	2,3	30,6
Education	0,5	1,1	0,4	1,3	2,0	1,3	1,1	7,6	0,4	1,1
Santé et action sociale	11,4	9,3	11,6	12,6	13,4	15,2	7,4	2,5	4,7	15,5
Services collectifs sociaux et personnels	5,5	4,5	5,1	3,7	5,9	2,7	4,9	3,3	2,3	4,2
Services domestiques	15,7	1,8	2,7	1,0	2,7	1,9	4,4	1,0	1,1	1,8
Activités extra-territoriales	0,3	1,3	1,2	1,7	0,9	2,3	6,4	4,7	7,4	0,3
Autres activités	0,2	0,7	0,5	0,7	0,4	1,5	0,2	1,2	1,2	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

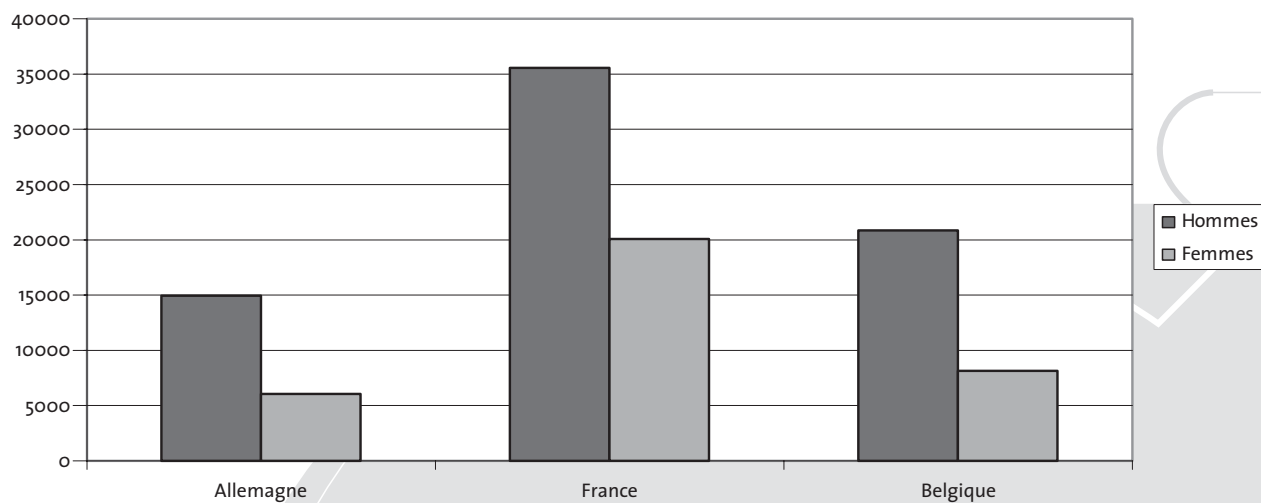
Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des salarié-e-s frontaliers et frontalières par lieu de résidence et par sexe en 2003

B.1.1.1-150

EFFECTIF



Pays de résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	14954	6068	21022	28,9	71,1	100,0	17,7	20,9	19,8
France	35569	20064	55633	36,1	63,9	100,0	58,5	49,9	52,7
Belgique	20865	8142	29007	28,1	71,9	100,0	23,8	29,2	27,5
<b>Ensemble</b>	<b>71388</b>	<b>34274</b>	<b>105662</b>	<b>32,4</b>	<b>67,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : frontaliers

## Répartition des frontaliers et frontalières français-es par branched'activité économique et par sexe en 2003

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	100	21	121	82,6	17,4	100,0	0,3	0,1	0,2
Pêche, Aquaculture	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	77	7	84	91,7	8,3	100,0	0,2	0,0	0,2
Industries manufacturières	8529	1761	10290	82,9	17,1	100,0	24,0	8,8	18,5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28	1	29	96,6	3,4	100,0	0,1	0,0	0,1
Construction	6081	349	6430	94,6	5,4	100,0	17,1	1,7	11,6
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	4643	4107	8750	53,1	46,9	100,0	13,1	20,5	15,7
Hôtels et restaurants	1424	1839	3263	43,6	56,4	100,0	4,0	9,2	5,9
Transports et communication	3108	562	3670	84,7	15,3	100,0	8,7	2,8	6,6
Intermédiation financière	2640	3085	5725	46,1	53,9	100,0	7,4	15,4	10,3
Immobilier, Location et services aux entreprises	7626	5064	12690	60,1	39,9	100,0	21,4	25,2	22,8
Administration publique	72	113	185	38,9	61,1	100,0	0,2	0,6	0,3
Education	46	82	128	35,9	64,1	100,0	0,1	0,4	0,2
Santé et action sociale	405	1962	2367	17,1	82,9	100,0	1,1	9,8	4,3
Services collectifs sociaux et personnels	538	655	1193	45,1	54,9	100,0	1,5	3,3	2,1
Services domestiques	9	222	231	3,9	96,1	100,0	0,0	1,1	0,4
Activités extra-territoriales	92	159	251	36,7	63,3	100,0	0,3	0,8	0,5
Autres activités	151	75	226	66,8	33,2	100,0	0,4	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>35569</b>	<b>20064</b>	<b>55633</b>	<b>63,9</b>	<b>36,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : frontaliers

## Répartition des frontaliers et frontalières belges par branche d'activité économique et par sexe en 2003

B.1.1.1-170

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	134	17	151	88,7	11,3	100,0	0,6	0,2	0,5
Pêche, Aquaculture	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	14	1	15	93,3	6,7	100,0	0,1	0,0	0,1
Industries manufacturières	3972	438	4410	90,1	9,9	100,0	19,0	5,4	15,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	4	10	60,0	40,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Construction	3124	161	3285	95,1	4,9	100,0	15,0	2,0	11,3
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	3012	1857	4869	61,9	38,1	100,0	14,4	22,8	16,8
Hôtels et restaurants	312	315	627	49,8	50,2	100,0	1,5	3,9	2,2
Transports et communication	2160	240	2400	90,0	10,0	100,0	10,4	2,9	8,3
Intermédiation financière	3042	2021	5063	60,1	39,9	100,0	14,6	24,8	17,5
Immobilier, Location et services aux entreprises	4302	1575	5877	73,2	26,8	100,0	20,6	19,3	20,3
Administration publique	86	99	185	46,5	53,5	100,0	0,4	1,2	0,6
Education	47	59	106	44,3	55,7	100,0	0,2	0,7	0,4
Santé et action sociale	252	954	1206	20,9	79,1	100,0	1,2	11,7	4,2
Services collectifs sociaux et personnels	213	249	462	46,1	53,9	100,0	1,0	3,1	1,6
Services domestiques	3	46	49	6,1	93,9	100,0	0,0	0,6	0,2
Activités extra-territoriales	31	44	75	41,3	58,7	100,0	0,1	0,5	0,3
Autres activités	155	62	217	71,4	28,6	100,0	0,7	0,8	0,7
<b>Total</b>	<b>20865</b>	<b>8142</b>	<b>29007</b>	<b>71,9</b>	<b>28,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : frontaliers

## Répartition des frontaliers et frontalières allemand-e-s par branche d'activité économique et par sexe en 2003

Branche d'activité économique	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Agriculture, chasse, sylviculture	58	9	67	86,6	13,4	100,0	0,4	0,1	0,3
Pêche, Aquaculture	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	34	3	37	91,9	8,1	100,0	0,2	0,0	0,2
Industries manufacturières	2598	639	3237	80,3	19,7	100,0	17,4	10,5	15,4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	23	3	26	88,5	11,5	100,0	0,2	0,0	0,1
Construction	3266	161	3427	95,3	4,7	100,0	21,8	2,7	16,3
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	1582	1017	2599	60,9	39,1	100,0	10,6	16,8	12,4
Hôtels et restaurants	97	116	213	45,5	54,5	100,0	0,6	1,9	1,0
Transports et communication	3325	358	3683	90,3	9,7	100,0	22,2	5,9	17,5
Intermédiation financière	2047	1739	3786	54,1	45,9	100,0	13,7	28,7	18,0
Immobilier, Location et services aux entreprises	1315	553	1868	70,4	29,6	100,0	8,8	9,1	8,9
Administration publique	70	143	213	32,9	67,1	100,0	0,5	2,4	1,0
Education	27	30	57	47,4	52,6	100,0	0,2	0,5	0,3
Santé et action sociale	361	992	1353	26,7	73,3	100,0	2,4	16,3	6,4
Services collectifs sociaux et personnels	108	188	296	36,5	63,5	100,0	0,7	3,1	1,4
Services domestiques	4	77	81	4,9	95,1	100,0	0,0	1,3	0,4
Activités extra-territoriales	6	17	23	26,1	73,9	100,0	0,0	0,3	0,1
Autres activités	33	23	56	58,9	41,1	100,0	0,2	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>14954</b>	<b>6068</b>	<b>21022</b>	<b>71,1</b>	<b>28,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : frontaliers

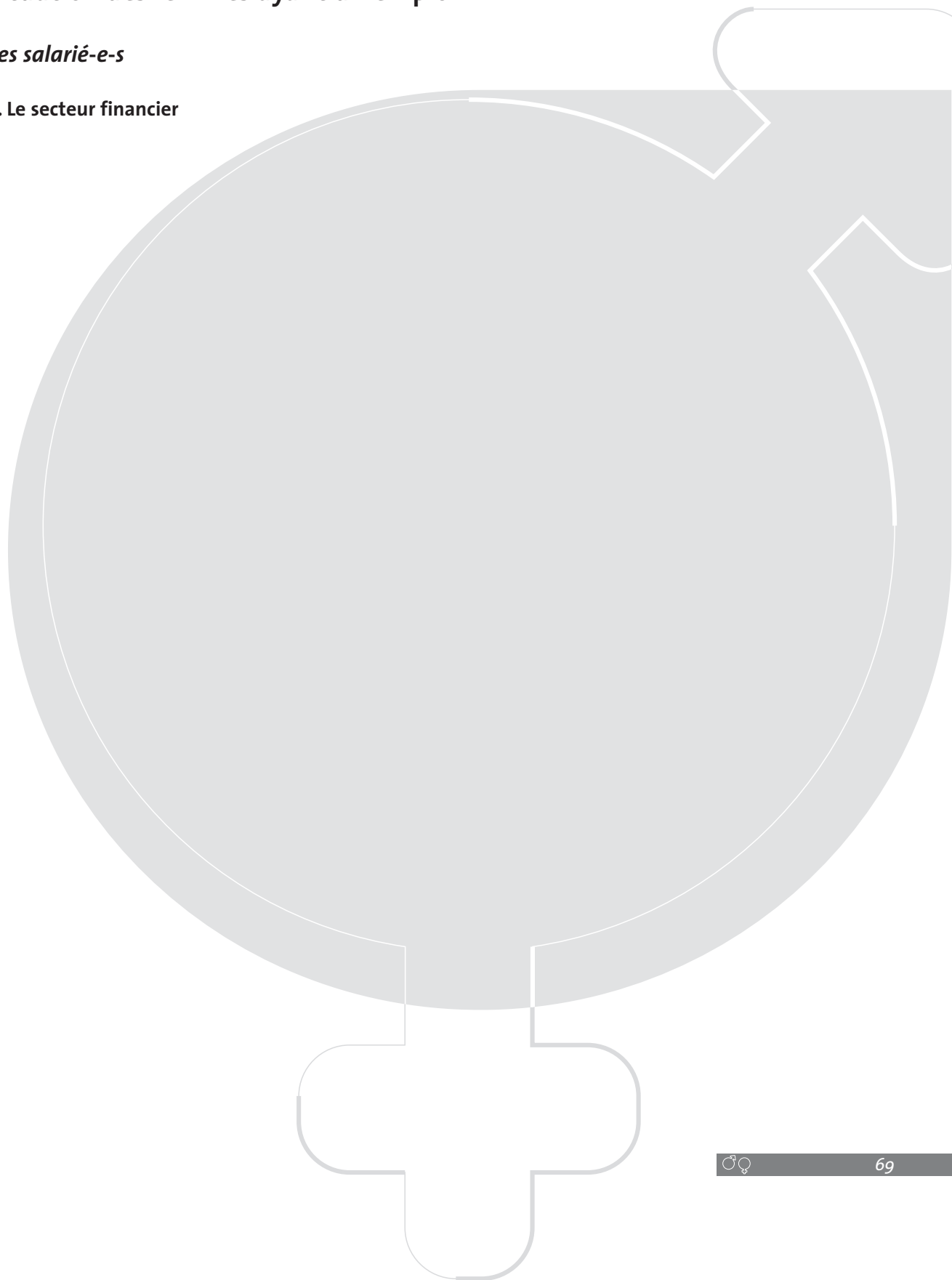


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

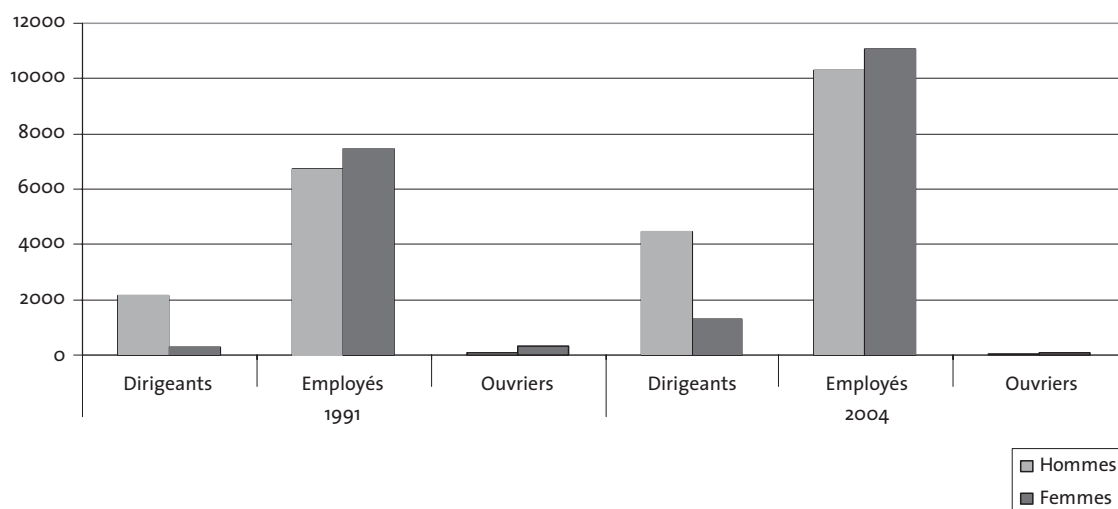
### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.02. Le secteur financier



## Répartition des actifs et actives du secteur financier par statut professionnel et par sexe en 2004

EFFECTIF



Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>1991</b>									
Dirigeants*	2131	284	2415	88,2	11,8	100,0	23,8	3,5	14,2
Employés	6737	7451	14188	47,5	52,5	100,0	75,2	92,5	83,4
Ouvriers	87	326	413	21,1	78,9	100,0	1,0	4,0	2,4
<b>Ensemble 1991</b>	<b>8955</b>	<b>8061</b>	<b>17016</b>	<b>52,6</b>	<b>47,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2004</b>									
Dirigeants*	4447	1283	5730	77,6	22,4	100,0	30,1	10,3	21,1
Employés	10298	11059	21357	48,2	51,8	100,0	69,6	89,1	78,5
Ouvriers	42	75	117	35,9	64,1	100,0	0,3	0,6	0,4
<b>Ensemble 2004</b>	<b>14787</b>	<b>12417</b>	<b>27204</b>	<b>54,4</b>	<b>45,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Les dirigeants comprennent également la fonction d'administrateur délégué.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

## Part des étrangers et étrangères\* travaillant dans le secteur financier par statut professionnel et par sexe en 1991 et 2004

B.1.1.2-110

Statut professionnel	Hommes	Femmes	Total
<b>1991</b>			
Dirigeants	64,6	53,2	63,3
Employés	44,7	47,4	46,1
Ouvriers	43,7	68,1	63,0
<b>Ensemble 1991</b>	<b>49,5</b>	<b>48,4</b>	<b>49,0</b>
<b>2004</b>			
Dirigeants	74,3	79,3	75,4
Employés	69,9	70,9	70,4
Ouvriers	61,9	86,7	77,8
<b>Ensemble 2004</b>	<b>71,2</b>	<b>71,8</b>	<b>71,5</b>

\* Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

## Evolution des actifs et actives du secteur financier par nationalité, statut professionnel et par sexe de 1991 à 2004

B.1.1.2-120

Evolution 1991/2004 en %	Luxembourgeois			Etrangers*		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dirigeants	+ 51,5 %	+ 99,2 %	+ 58,6 %	+ 140,0 %	+ 574,2 %	+ 182,9 %
Employés	- 16,7 %	- 17,8 %	- 17,2 %	+ 138,8 %	+ 121,9 %	+ 129,7 %
Employés	- 67,3 %	- 90,4 %	- 83,0 %	- 31,6 %	- 70,7 %	- 65,0 %

\* Il s'agit des étrangers résidents et frontaliers.

Source : Banque Centrale du Luxembourg

Champ : résidents et frontaliers

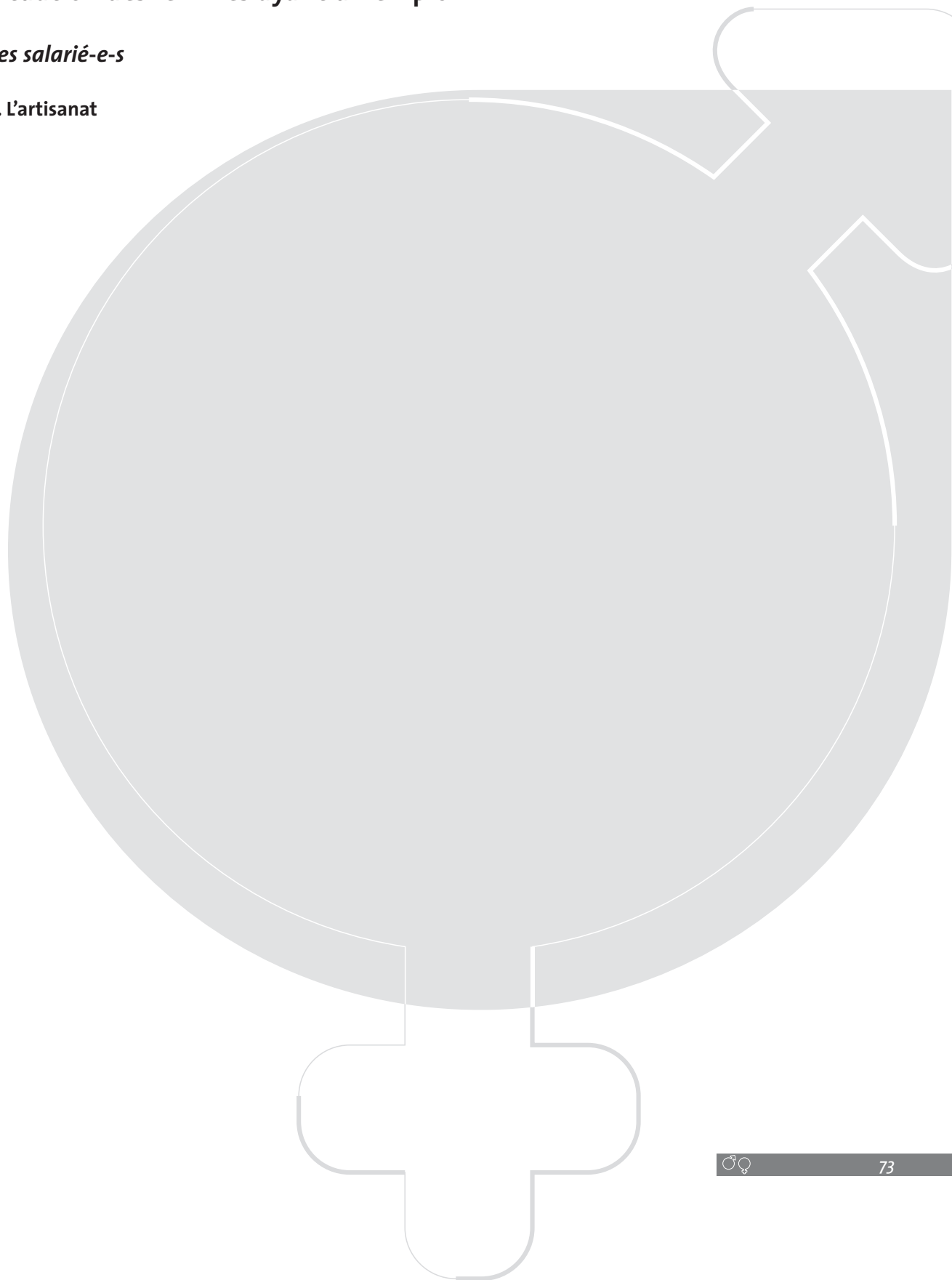


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

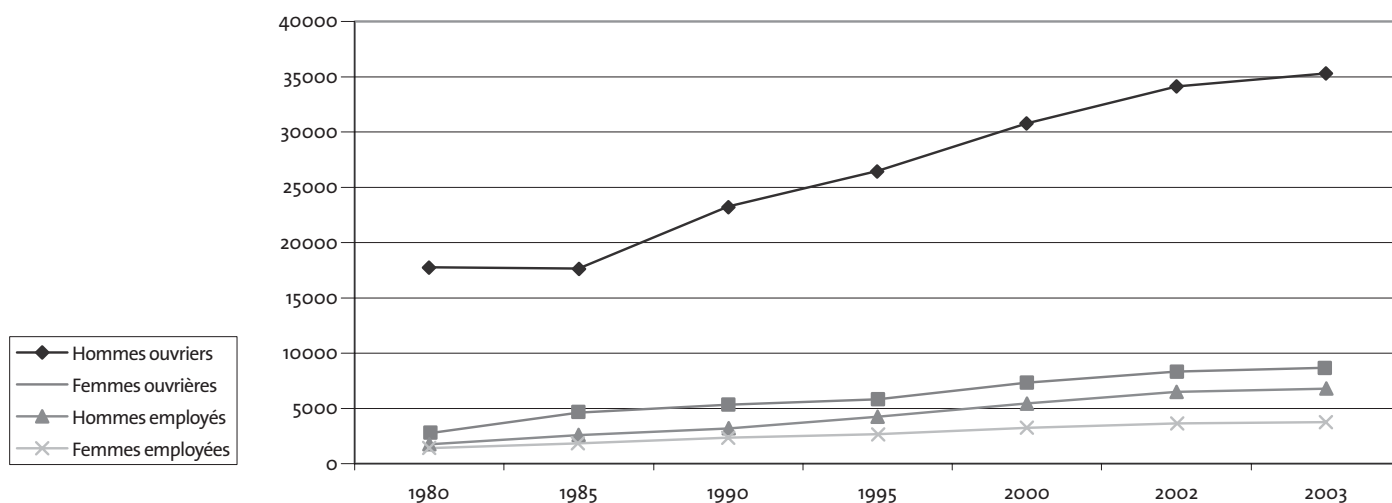
### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.03. L'artisanat



## Evolution du nombre d'employés et d'ouvriers dans l'artisanat par sexe de 1980 à 2003

EFFECTIF



Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Ouvriers</b>						
1980	17753	2751	20504	86,6	13,4	100,0
1985	17651	4617	22268	79,3	20,7	100,0
1990	23277	5316	28593	81,4	18,6	100,0
1995	26465	5823	32288	82,0	18,0	100,0
2000	30764	7332	38096	80,8	19,2	100,0
2002	34122	8347	42469	80,3	19,7	100,0
2003	35315	8684	43999	80,3	19,7	100,0
<b>Employés</b>						
1980	1751	1405	3156	55,5	44,5	100,0
1985	2593	1836	4429	58,5	41,5	100,0
1990	3190	2363	5553	57,4	42,6	100,0
1995	4229	2667	6896	61,3	38,7	100,0
2000	5436	3224	8660	62,8	37,2	100,0
2002	6505	3639	10144	64,1	35,9	100,0
2003	6790	3743	10533	64,5	35,5	100,0
<b>Salariés</b>						
1980	19504	4156	23660	82,4	17,6	100,0
1985	20244	6453	26697	75,8	24,2	100,0
1990	26467	7679	34146	77,5	22,5	100,0
1995	30694	8490	39184	78,3	21,7	100,0
2000	36200	10556	46756	77,4	22,6	100,0
2002	40627	11986	52613	77,2	22,8	100,0
2003	42105	12427	54532	77,2	22,8	100,0

Source : Chambre des Métiers  
 Champ : résidents et frontaliers

## Evolution du nombre de salarié-e-s selon le domaine d'activité dans l'artisanat par sexe de 1980 à 2003

B.1.1.3-110

Domaines d'activité et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Alimentation</b>						
1980	1269	1203	2472	51,3	48,7	100,0
2000	2138	1974	4112	52,0	48,0	100,0
2003	2410	2012	4422	54,5	45,5	100,0
<b>Mode, santé, hygiène</b>						
1980	422	1464	1886	22,4	77,6	100,0
2000	528	2029	2557	20,6	79,4	100,0
2003	665	2370	3035	21,9	78,1	100,0
<b>Mécanique</b>						
1980	3222	383	3605	89,4	10,6	100,0
2000	5052	850	5902	85,6	14,4	100,0
2003	5951	1045	6996	85,1	14,9	100,0
<b>Construction et habitat</b>						
1980	13720	935	14655	93,6	6,4	100,0
2000	26908	5210	32118	83,8	16,2	100,0
2003	31359	6499	37858	82,8	17,2	100,0
<b>Métiers divers</b>						
1980	871	171	1042	83,6	16,4	100,0
2000	1574	493	2067	76,1	23,9	100,0
2003	1720	501	2221	77,4	22,6	100,0

Source : Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des salarié-e-s de l'artisanat par statut professionnel et par sexe en 2003

B.1.1.3-120

Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers	35315	8684	43999	80,3	19,7	100,0	83,9	69,9	80,7
Employés	6790	3743	10533	64,5	35,5	100,0	16,1	30,1	19,3
<b>Total Salariés</b>	<b>42105</b>	<b>12427</b>	<b>54532</b>	<b>77,2</b>	<b>22,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des salarié-e-s de l'artisanat en fonction des groupes de métiers, du statut professionnel et du sexe en 2003

Groupe de métiers et statut	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Alimentation</b>									
Salariés	2410	2012	4422	54,5	45,5	100,0	5,7	16,2	8,1
Ouvriers	2127	1546	3673	57,9	42,1	100,0	5,0	12,5	6,7
Employés	283	466	749	37,8	62,2	100,0	0,7	3,7	1,4
<b>Mode, santé, hygiène</b>									
Salariés	665	2370	3035	21,9	78,1	100,0	1,6	19,1	5,6
Ouvriers	449	1987	2436	18,4	81,6	100,0	1,1	16,0	4,5
Employés	216	383	599	36,1	63,9	100,0	0,5	3,1	1,1
<b>Mécanique</b>									
Salariés	5951	1045	6996	85,1	14,9	100,0	14,1	8,4	12,8
Ouvriers	4256	314	4570	93,1	6,9	100,0	10,1	2,5	8,4
Employés	1695	731	2426	69,9	30,1	100,0	4,0	5,9	4,4
<b>Construction et habitat</b>									
Salariés	31359	6499	37858	82,8	17,2	100,0	74,5	52,3	69,4
Ouvriers	27182	4588	31770	85,6	14,4	100,0	64,6	36,9	58,2
Employés	4177	1911	6088	68,6	31,4	100,0	9,9	15,4	11,2
<b>Métiers divers</b>									
Salariés	1720	501	2221	77,4	22,6	100,0	4,1	4,0	4,1
Ouvriers	1301	249	1550	83,9	16,1	100,0	3,1	2,0	2,9
Employés	419	252	671	62,4	37,6	100,0	1,0	2,0	1,2
<b>Total Salariés</b>	<b>42105</b>	<b>12427</b>	<b>54532</b>	<b>77,2</b>	<b>22,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

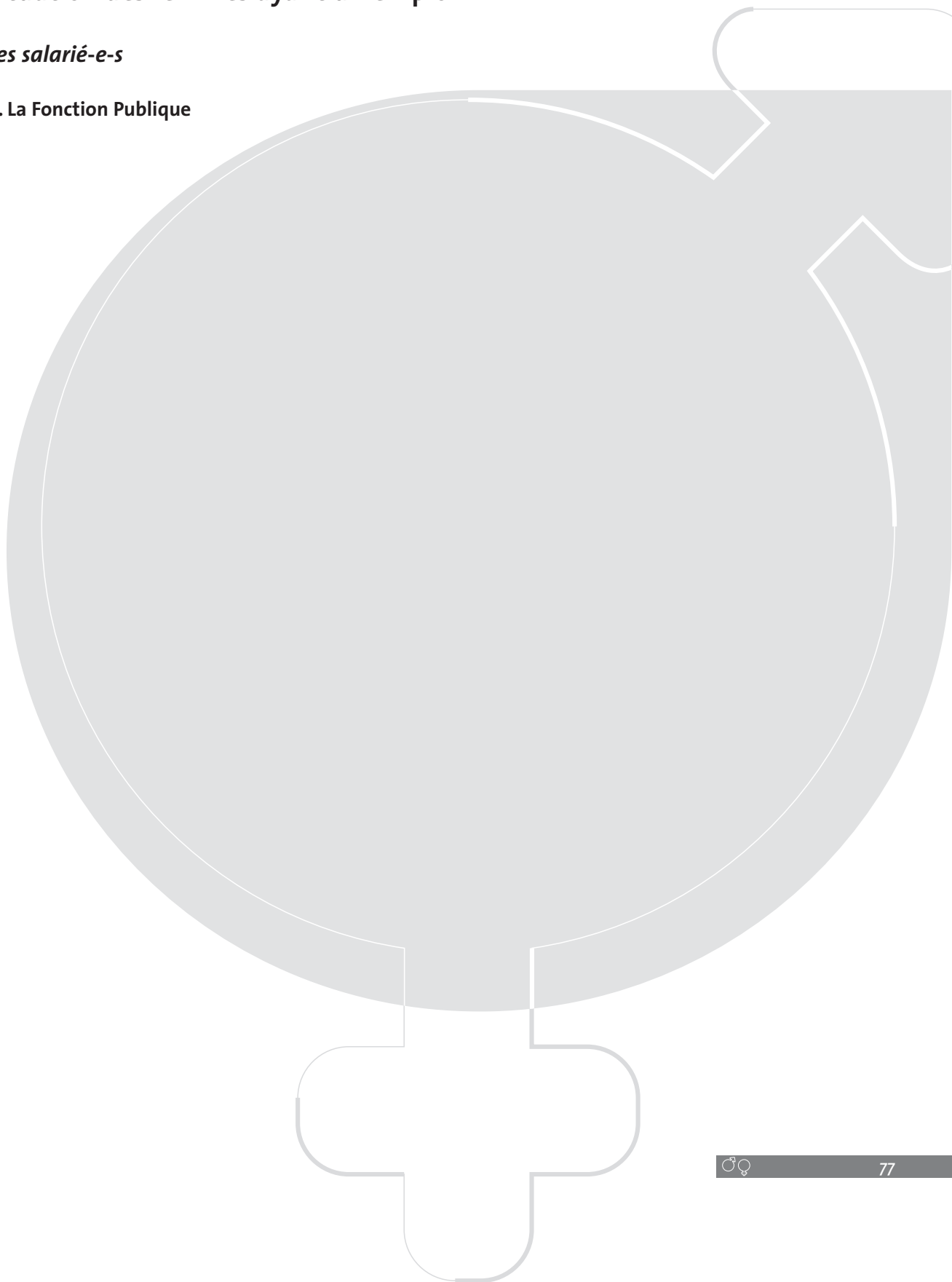


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

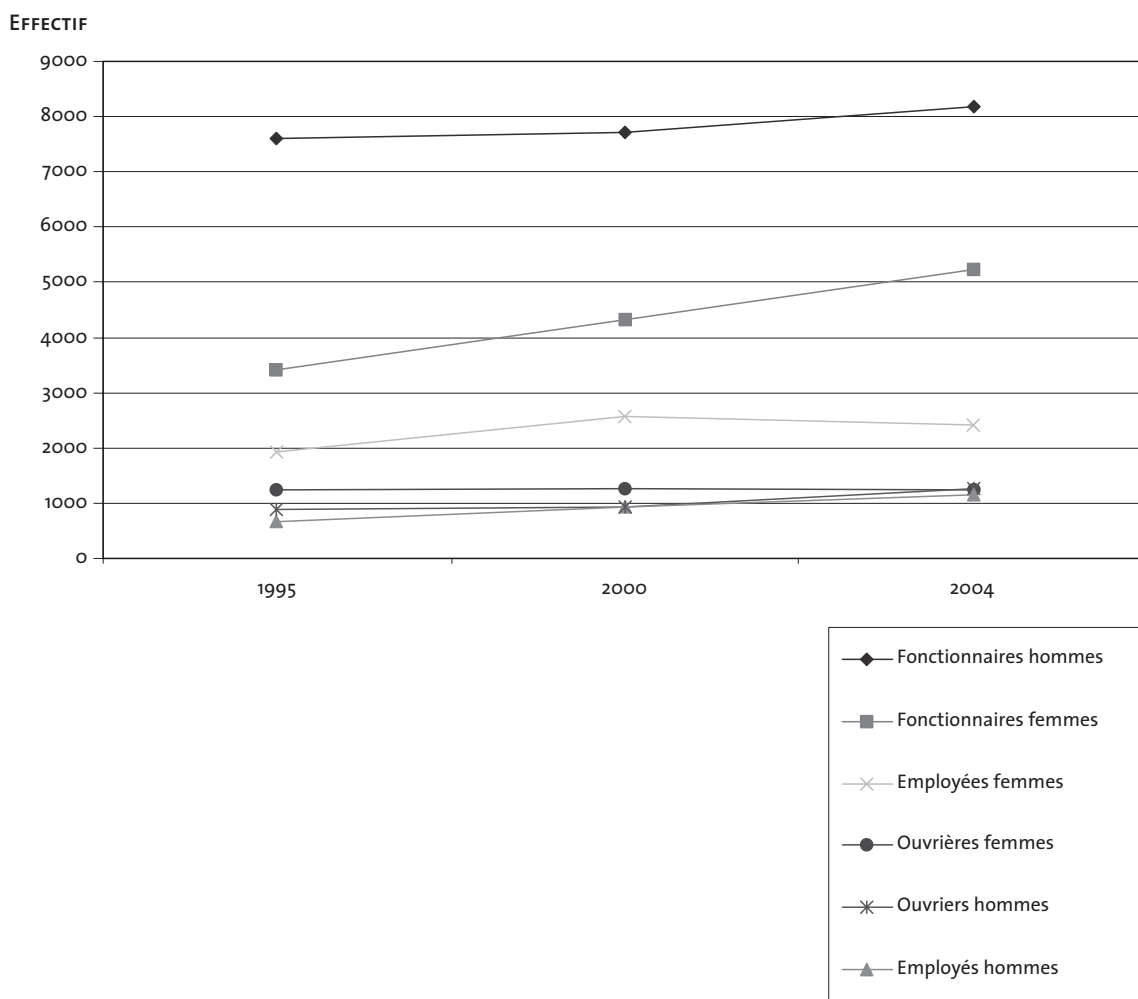
## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.04. La Fonction Publique



## Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique\* par statut professionnel et par sexe en 1995, 2000 et 2004



Statut professionnel et année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Fonctionnaires</b>						
1995	7614	3407	11021	69,1	30,9	100,0
2000	7719	4321	12040	64,1	35,9	100,0
2004	8175	5224	13399	61,0	39,0	100,0
<b>Employés</b>						
1995	674	1925	2599	25,9	74,1	100,0
2000	933	2579	3512	26,6	73,4	100,0
2004	1151	2419	3570	32,2	67,8	100,0
<b>Ouvriers</b>						
1995	879	1238	2117	41,5	58,5	100,0
2000	920	1266	2186	42,1	57,9	100,0
2004	1257	1250	2507	50,1	49,9	100,0

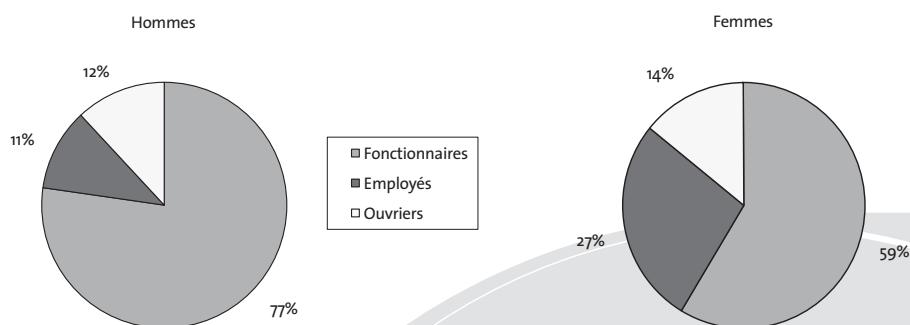
\* Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des actifs et actives de la Fonction Publique\* par statut professionnel et par sexe en 2004

B.1.1.4-110



Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires	8175	5224	13399	61,0	39,0	100,0	77,2	58,7	68,8
Employés	1151	2419	3570	32,2	67,8	100,0	10,9	27,2	18,3
Ouvriers	1257	1250	2507	50,1	49,9	100,0	11,9	14,1	12,9
<b>Total</b>	<b>10583</b>	<b>8893</b>	<b>19476</b>	<b>54,3</b>	<b>45,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris les stagiaires mais pas les ministres du Culte.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des fonctionnaires par type d'administration selon temps plein ou partiel et par sexe en 2004

Type d'administration	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Temps plein et partiel</b>									
Administration Générale	3552	1525	5077	70,0	30,0	100,0	43,4	29,2	37,9
Magistrature	79	87	166	47,6	52,4	100,0	1,0	1,7	1,2
Force Publique	1504	101	1605	93,7	6,3	100,0	18,4	1,9	12,0
Enseignement	2604	3477	6081	42,8	57,2	100,0	31,9	66,6	45,4
Fonctions spéciales	11	4	15	73,3	26,7	100,0	0,1	0,1	0,1
Douanes	425	30	455	93,4	6,6	100,0	5,2	0,6	3,4
<b>Total temps plein et partiel</b>	<b>8175</b>	<b>5224</b>	<b>13399</b>	<b>61,0</b>	<b>39,0</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0
<b>Temps plein</b>									
Administration Générale	3515	1131	4646	75,7	24,3	100,0	43,5	26,1	37,4
Magistrature	79	86	165	47,9	52,1	100,0	1,0	2,0	1,3
Force Publique	1499	83	1582	94,8	5,2	100,0	18,5	1,9	12,7
Enseignement	2561	3003	5564	46,0	54,0	100,0	31,7	69,3	44,8
Fonctions spéciales	11	4	15	73,3	26,7	100,0	0,1	0,1	0,1
Douanes	422	24	446	94,6	5,4	100,0	5,2	0,6	3,6
<b>Total temps plein</b>	<b>8087</b>	<b>4331</b>	<b>12418</b>	<b>65,1</b>	<b>34,9</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0
<b>Temps partiel</b>									
Administration Générale	37	394	431	8,6	91,4	100,0	42,0	44,1	43,9
Magistrature	0	1	1	0,0	100,0	100,0	0,0	0,1	0,1
Force Publique	5	18	23	21,7	78,3	100,0	5,7	2,0	2,3
Enseignement	43	474	517	8,3	91,7	100,0	48,9	53,1	52,7
Fonctions spéciales	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Douanes	3	6	9	33,3	66,7	100,0	3,4	0,7	0,9
<b>Total temps partiel</b>	<b>88</b>	<b>893</b>	<b>981</b>	<b>9,0</b>	<b>91,0</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des fonctionnaires à plein temps par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004

B.1.1.4-130

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Administration générale</b>									
Carrière inférieure	1695	352	2047	82,8	17,2	100,0	48,2	31,1	44,1
Carrière moyenne	1219	586	1805	67,5	32,5	100,0	34,7	51,8	38,9
Carrière supérieure	601	193	794	75,7	24,3	100,0	17,1	17,1	17,1
<b>Total Administration générale</b>	<b>3515</b>	<b>1131</b>	<b>4646</b>	<b>75,7</b>	<b>24,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Magistrature</b>									
Magistrat Cour administrative	2	2	4	50,0	50,0	100,0	2,5	2,3	2,4
Magistrat Cour supérieure de justice	16	13	29	55,2	44,8	100,0	20,3	15,1	17,6
Juge de paix	12	14	26	46,2	53,8	100,0	15,2	16,3	15,8
Magistrat Tribunal administratif	9	5	14	64,3	35,7	100,0	11,4	5,8	8,5
Magistrat du parquet	22	12	34	64,7	35,3	100,0	27,8	14,0	20,6
Magistrat Tribunal d'arrondissement	17	40	57	29,8	70,2	100,0	21,5	46,5	34,5
Procureur général d'Etat	1	0	1	100,0	0,0	100,0	1,3	0,0	0,6
<b>Total Magistrature</b>	<b>79</b>	<b>86</b>	<b>165</b>	<b>47,9</b>	<b>52,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Force publique</b>									
Carrière inférieure	100	0	100	100,0	0,0	100,0	6,7	0,0	6,3
Sous-officier de la Force Publique	1307	76	1383	94,5	5,5	100,0	87,2	91,6	87,4
Officier de la Force Publique	92	7	99	92,9	7,1	100,0	6,1	8,4	6,3
<b>Total Force publique*</b>	<b>1499</b>	<b>83</b>	<b>1582</b>	<b>94,8</b>	<b>5,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Enseignement</b>									
Carrière inférieure	18	4	22	81,8	18,2	100,0	0,7	0,1	0,4
Carrière moyenne	1172	2204	3376	34,7	65,3	100,0	45,8	73,4	60,7
Carrière supérieure	1371	795	2166	63,3	36,7	100,0	53,5	26,5	38,9
<b>Total Enseignement</b>	<b>2561</b>	<b>3003</b>	<b>5564</b>	<b>46,0</b>	<b>54,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Fonctions spéciales</b>									
Président Cour des comptes	1	0	1	100,0	0,0	100,0	9,1	0,0	6,7
Membres du gouvernement	10	4	14	71,4	28,6	100,0	90,9	100,0	93,3
<b>Total Fonctions spéciales</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>73,3</b>	<b>26,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Douanes</b>									
Carrière inférieure	351	16	367	95,6	4,4	100,0	83,2	66,7	82,3
Carrière moyenne	71	8	79	89,9	10,1	100,0	16,8	33,3	17,7
<b>Total Douanes</b>	<b>422</b>	<b>24</b>	<b>446</b>	<b>94,6</b>	<b>5,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris le personnel militaire.

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Part des fonctionnaires à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Administration générale</b>			
Inférieure	0,7	28,2	6,8
Moyenne	1,3	26,4	11,1
Supérieure	1,5	19,2	6,5
<b>Total Administration générale</b>	<b>1,0</b>	<b>25,8</b>	<b>8,5</b>
<b>Total Magistrature</b>	<b>0,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>
<b>Total Force publique</b>	<b>0,3</b>	<b>17,8</b>	<b>1,4</b>
<b>Enseignement</b>			
Inférieure	5,3	0,0	4,3
Moyenne	1,3	11,6	8,3
Supérieure	1,9	18,7	8,8
<b>Total Enseignement</b>	<b>1,7</b>	<b>13,6</b>	<b>8,5</b>
<b>Total Fonctions spéciales</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Douanes</b>	<b>0,7</b>	<b>20,0</b>	<b>7,3</b>
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>17,1</b>	<b>7,3</b>

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des employé-e-s de la Fonction Publique par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004

B.1.1.4-150

Type d'administration et carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Enseignement</b>									
Carrière inférieure	20	44	64	31,3	68,8	100,0	4,9	7,2	6,3
Carrière moyenne	323	470	793	40,7	59,3	100,0	79,6	77,0	78,1
Carrière supérieure	63	96	159	39,6	60,4	100,0	15,5	15,7	15,6
<b>Total Enseignement</b>	<b>406</b>	<b>610</b>	<b>1016</b>	<b>40,0</b>	<b>60,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Administration générale</b>									
Carrière inférieure	403	1068	1471	27,4	72,6	100,0	54,9	67,6	63,6
Carrière moyenne	167	342	509	32,8	67,2	100,0	22,8	21,6	22,0
Carrière supérieure	164	170	334	49,1	50,9	100,0	22,3	10,8	14,4
<b>Total Administration générale</b>	<b>734</b>	<b>1580</b>	<b>2314</b>	<b>31,7</b>	<b>68,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Autre	1	17	18	5,6	94,4	100,0			
<b>Total</b>	<b>1141</b>	<b>2207</b>	<b>3348</b>	<b>34,1</b>	<b>65,9</b>	<b>100,0</b>			

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Part des employé-e-s de la Fonction Publique à temps partiel par type d'administration, type de carrière et par sexe en 2004

B.1.1.4-160

Type d'administration et carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Enseignement</b>			
Carrière inférieure	45,0	70,5	62,5
Carrière moyenne	45,2	63,0	55,7
Carrière supérieure	44,4	71,9	61,0
<b>Total Enseignement</b>	<b>45,1</b>	<b>64,9</b>	<b>57,0</b>
<b>Administration générale</b>			
Carrière inférieure	3,2	43,2	32,2
Carrière moyenne	9,0	53,5	38,9
Carrière supérieure	5,5	38,8	22,5
<b>Total Administration générale</b>	<b>5,0</b>	<b>44,9</b>	<b>32,3</b>
Autre	0,0	76,5	72,2
<b>Total</b>	<b>19,3</b>	<b>50,7</b>	<b>40,0</b>

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

### B.1.1.4-170

## Répartition des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique par type de carrière et par sexe en 2004

Carrière*	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	12	1009	1021	1,2	98,8	100,0	1,0	80,7	40,7
B	873	210	1083	80,6	19,4	100,0	69,5	16,8	43,2
C	140	18	158	88,6	11,4	100,0	11,1	1,4	6,3
D	134	2	136	98,5	1,5	100,0	10,7	0,2	5,4
E	98	11	109	89,9	10,1	100,0	7,8	0,9	4,3
<b>Total</b>	<b>1257</b>	<b>1250</b>	<b>2507</b>	<b>50,1</b>	<b>49,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

### \* Définition des carrières :

- A : Aides ménagers, aides ouvriers, porteurs de journaux
- B : Aides cuisiniers, ménagers, ouvriers, ouvriers de tri postal
- C : Chefs ménagers, cuisiniers sans CATP, ouvriers à tâche artisanale
- D : Chauffeur professionnel, magasinier avec CATP
- E : Artisans avec CATP

### B.1.1.4-180

## Part des ouvriers et ouvrières de la Fonction Publique à temps partiel par type de carrière et par sexe en 2004

Carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
A	8,3	84,0	83,1
B	1,8	31,9	7,7
C	0,7	22,2	3,2
D	-	50,0	0,7
E	7,1	9,1	7,3
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>73,7</b>	<b>37,7</b>

Source : Ministère de la Fonction Publique

Champ : résidents et frontaliers

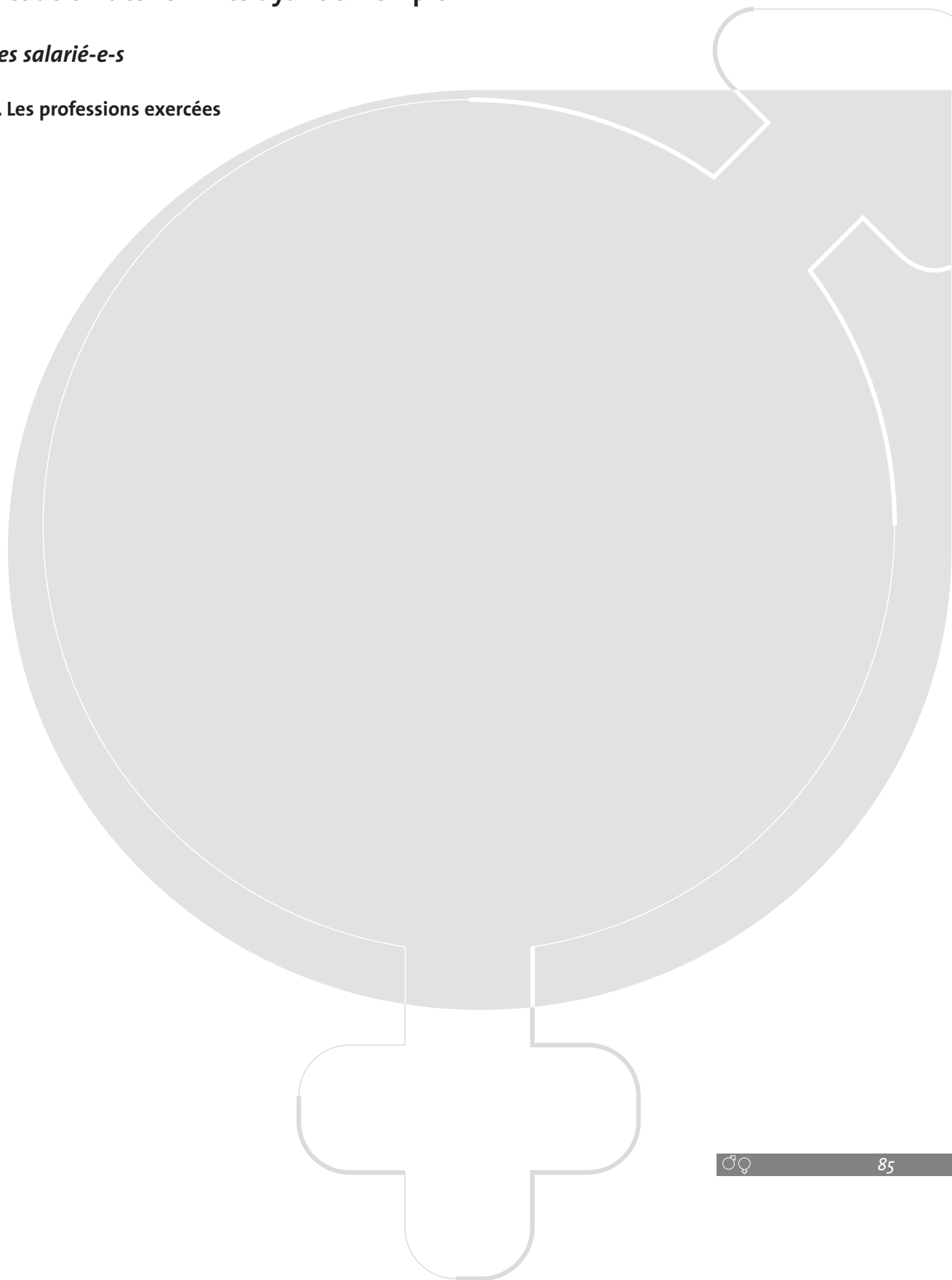


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

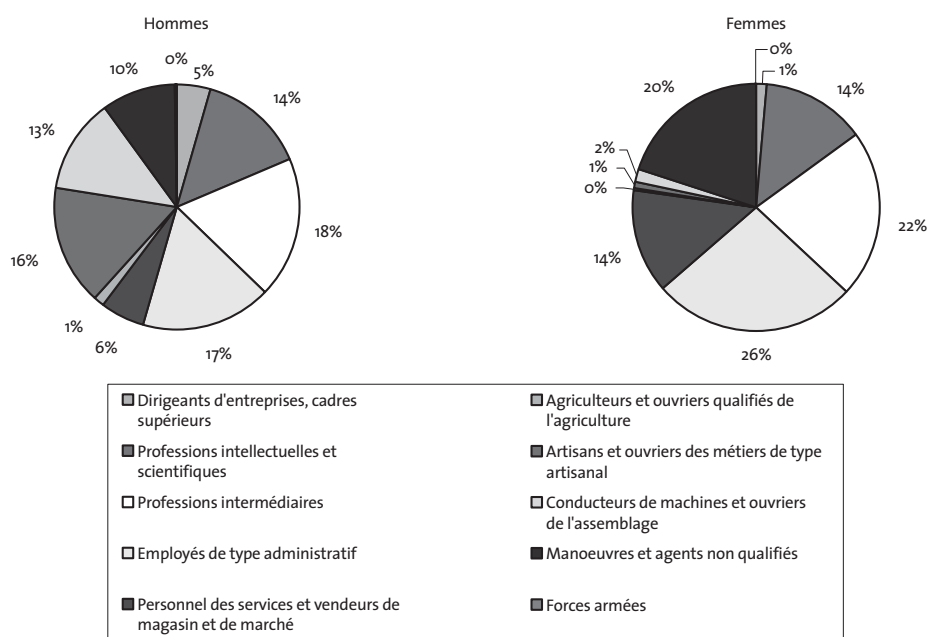
## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.05. Les professions exercées



## Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession et par sexe en 2003



Professions exercées selon la Classification Internationale Type des professions du BIT	Hommes	Femmes	Ensemble
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs	4,5	1,4	3,2
Professions intellectuelles et scientifiques	14,2	13,7	14,0
Professions intermédiaires	18,6	21,9	20,0
Employés de type administratif	17,1	26,5	21,0
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	5,9	13,7	9,1
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	1,3	0,3	0,9
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	16,0	0,7	9,7
Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	12,5	1,9	8,1
Manœuvres et agents non qualifiés	9,6	19,8	13,8
Forces armées	0,3	0,1	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC  
 Champ : résidents

## Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans par profession, par nationalité et par sexe en 2003

B.1.1.5-110

Professions exercées selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Luxembourg	Portugal	France	Italie	Belgique	Etrangers UE	Etrangers hors UE	Ensemble
<b>Hommes</b>								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	19,2	1,9	25,4	15,5	30,9	48,6	28,3	18,7
Professions intermédiaires	23,0	3,4	25,0	12,7	26,7	22,6	10,6	18,6
Employés de type administratif	21,2	7,7	16,2	21,0	20,8	13,4	4,5	17,1
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	6,4	2,7	18,1	4,8	2,9	2,8	9,5	5,9
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	23,9	59,1	12,9	35,2	14,0	10,1	36,8	29,8
Manœuvres et agents non qualifiés	5,8	25,2	2,4	10,8	4,7	2,5	10,3	9,6
Forces armées	0,5	-	-	-	-	-	-	0,3
<b>Ensemble Hommes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>								
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	16,4	1,7	24,0	9,5	27,2	38,0	6,8	15,1
Professions intermédiaires	27,8	4,5	22,9	18,3	36,8	24,8	11,2	21,9
Employés de type administratif	33,3	11,9	26,6	34,0	20,0	25,5	14,4	26,5
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	14,0	13,9	17,7	10,5	9,8	5,6	23,5	13,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	1,7	5,8	4,8	4,7	1,5	1,6	3,4	2,9
Manœuvres et agents non qualifiés	6,6	62,2	4,0	23,0	4,7	4,5	40,7	19,8
Forces armées	0,2	-	-	-	-	-	-	0,1
<b>Ensemble Femmes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Part des salarié-e-s de 15-64 ans exerçant une responsabilité d'encadrement ou de supervision par âge et par sexe en 2003

B.1.1.5-120

Age	Hommes	Femmes
15-30 ans	22,0	20,6
31-40 ans	34,8	25,5
41-64 ans	40,9	25,5
<b>Ensemble</b>	<b>34,7</b>	<b>24,2</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

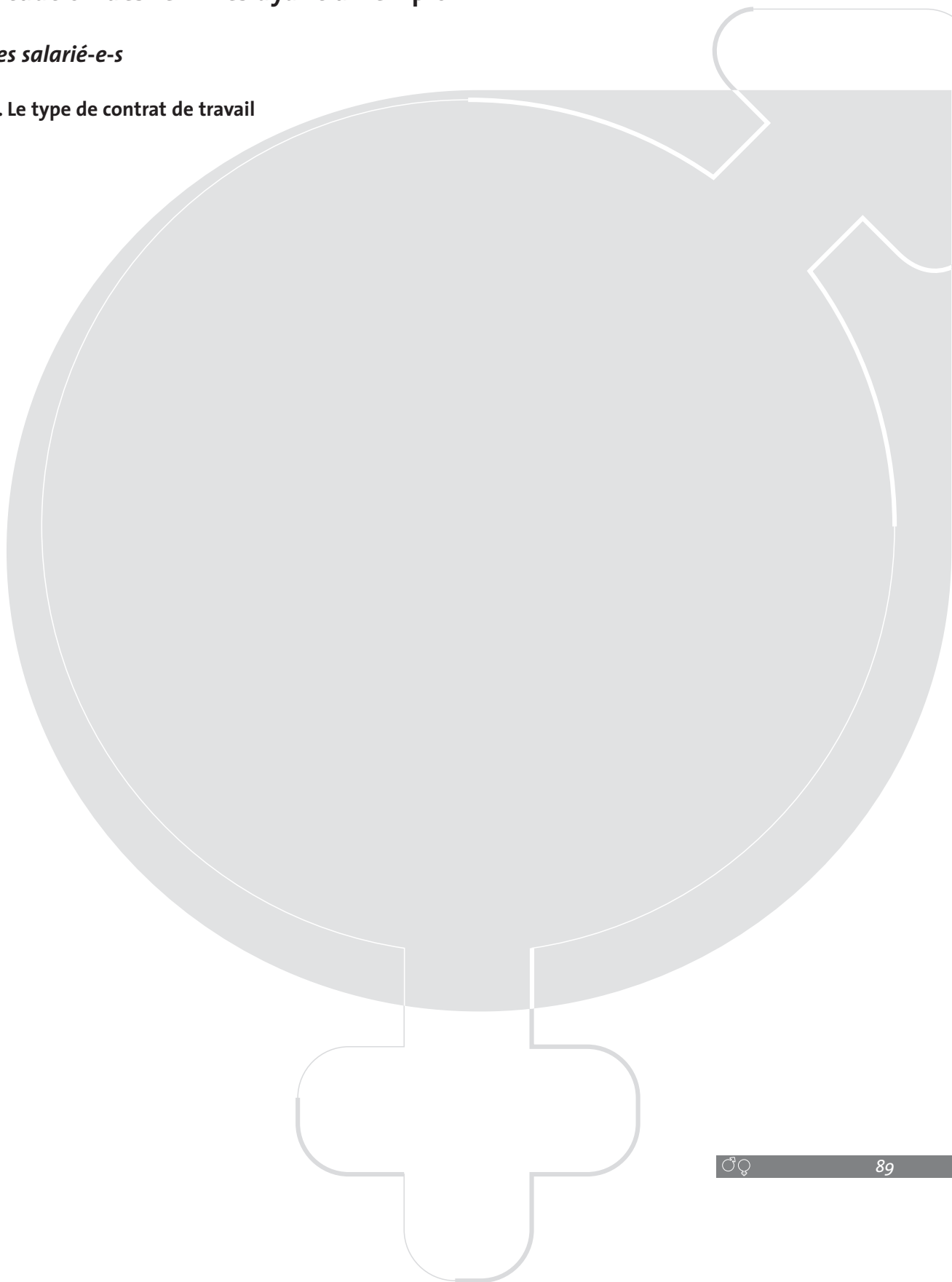


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.06. Le type de contrat de travail



B.1.1.6-100

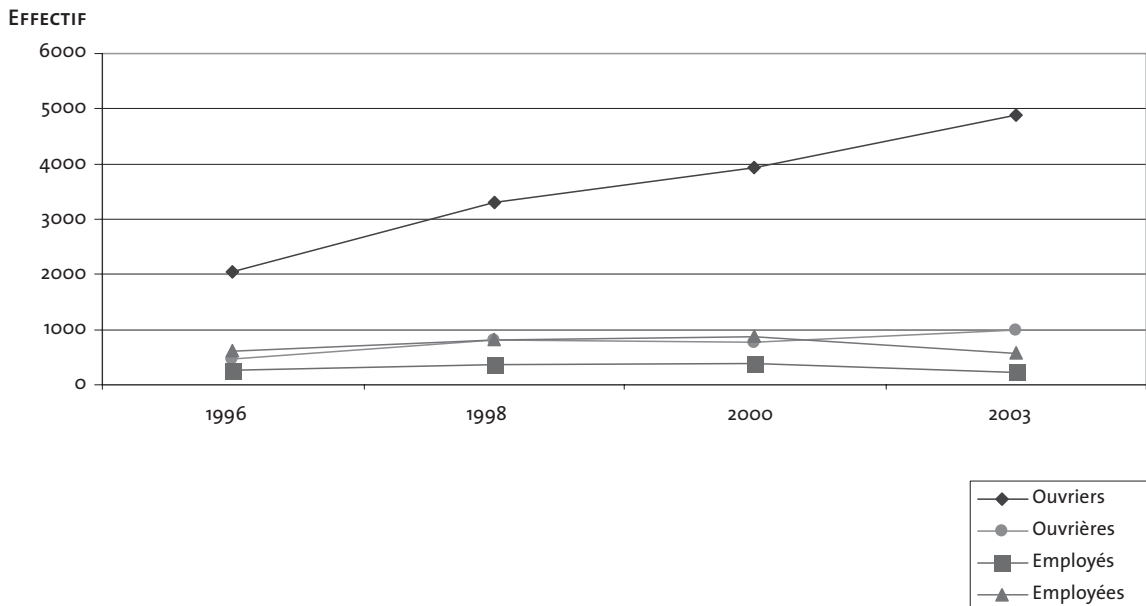
### Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le type de contrat de travail et par sexe en 2003

Type de contrat	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Contrat à Durée Indéterminée	58,8	41,2	100,0	97,5	95,9	96,8
Contrat à Durée Déterminée	46,3	53,7	100,0	2,5	4,1	3,2
<b>Ensemble</b>	<b>58,4</b>	<b>41,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC  
 Champ : résidents

B.1.1.6-110

### Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel et du sexe en mars 1996, 1998, 2000 et 2003



Année	Ouvriers			Employés			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2039	460	2499	271	616	887	2310	1076	3386
1998	3307	819	4126	362	818	1180	3669	1637	5306
2000	3925	763	4688	378	876	1254	4303	1639	5942
2003	4882	989	5871	217	575	792	5099	1564	6663

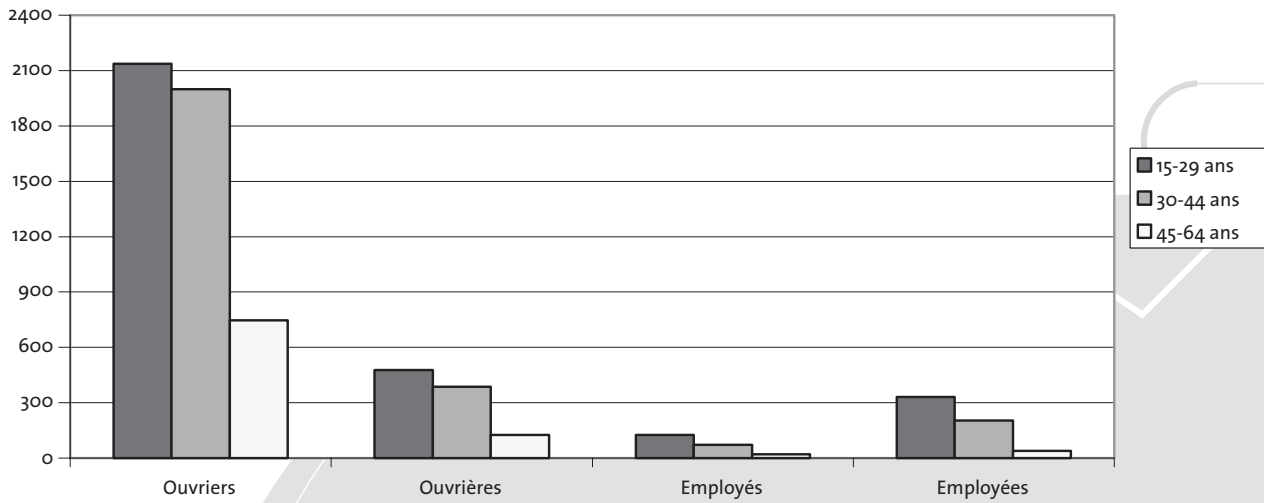
Source : IGSS  
 Champ : résidents et frontaliers



# Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel, de l'âge et du sexe en mars 2003

B.1.1.6-120

EFFECTIF



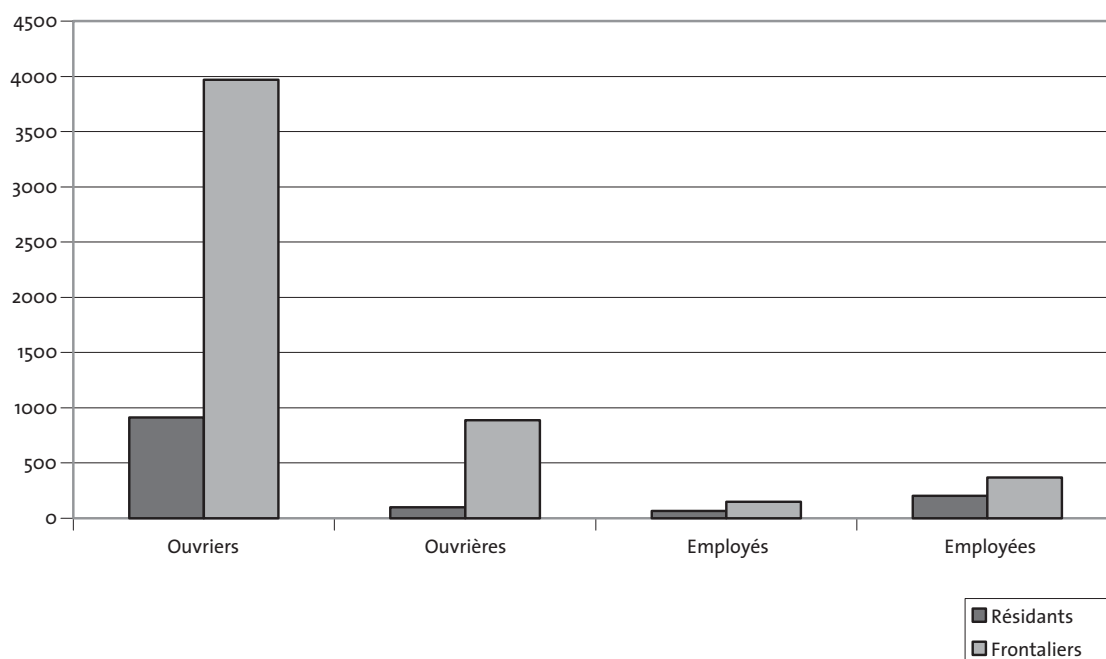
Statut professionnel et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Ouvriers</b>									
15-29 ans	2137	477	2614	81,8	18,2	100,0	43,8	48,2	44,5
30-44 ans	1999	386	2385	83,8	16,2	100,0	40,9	39,0	40,6
45-64 ans	746	126	872	85,6	14,4	100,0	15,3	12,7	14,9
<b>Total Ouvriers</b>	<b>4882</b>	<b>989</b>	<b>5871</b>	<b>83,2</b>	<b>16,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Employés</b>									
15-29 ans	125	332	457	27,4	72,6	100,0	57,6	57,7	57,7
30-44 ans	72	204	276	26,1	73,9	100,0	33,2	35,5	34,8
45-64 ans	20	39	59	33,9	66,1	100,0	9,2	6,8	7,4
<b>Total Employés</b>	<b>217</b>	<b>575</b>	<b>792</b>	<b>27,4</b>	<b>72,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des actifs et actives intérimaires en fonction du statut professionnel, du lieu de résidence et du sexe en mars 2003

EFFECTIF



Statut professionnel et résidence	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Ouvriers</b>									
Résidants	914	101	1015	90,0	10,0	100,0	18,7	10,2	17,3
Frontaliers	3968	888	4856	81,7	18,3	100,0	81,3	89,8	82,7
<b>Total Ouvriers</b>	<b>4882</b>	<b>989</b>	<b>5871</b>	<b>83,2</b>	<b>16,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Employés</b>									
Résidants	68	205	273	24,9	75,1	100,0	31,3	35,7	34,5
Frontaliers	149	370	519	28,7	71,3	100,0	68,7	64,3	65,5
<b>Total Employés</b>	<b>217</b>	<b>575</b>	<b>792</b>	<b>27,4</b>	<b>72,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers



## Répartition des ouvriers et ouvrières intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003

B.1.1.6-140

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Résidents</b>									
15-29 ans	368	51	419	87,8	12,2	100,0	40,3	50,5	41,3
30-44 ans	410	38	448	91,5	8,5	100,0	44,9	37,6	44,1
45-64 ans	136	12	148	91,9	8,1	100,0	14,9	11,9	14,6
<b>Total Résidents</b>	<b>914</b>	<b>101</b>	<b>1015</b>	<b>90,0</b>	<b>10,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Frontaliers</b>									
15-29 ans	1769	426	2195	80,6	19,4	100,0	44,6	48,0	45,2
30-44 ans	1589	348	1937	82,0	18,0	100,0	40,0	39,2	39,9
45-64 ans	610	114	724	84,3	15,7	100,0	15,4	12,8	14,9
<b>Total Frontaliers</b>	<b>3968</b>	<b>888</b>	<b>4856</b>	<b>81,7</b>	<b>18,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des ouvriers et ouvrières intérimaires en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003

B.1.1.6-150

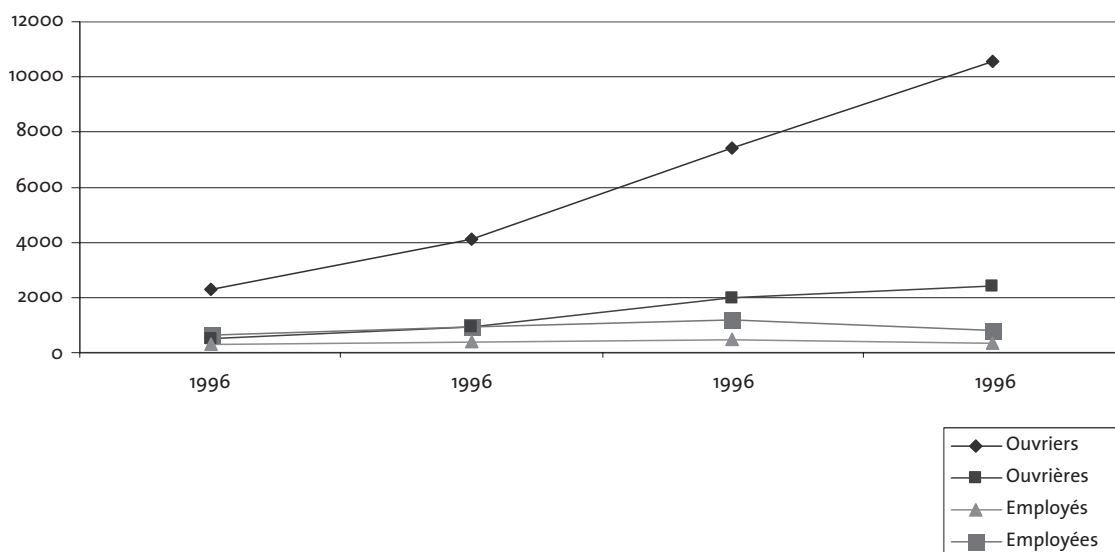
Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Résidents</b>									
15-29 ans	37	102	139	79,0	21,0	100,0	50,9	54,4	51,6
30-44 ans	25	81	106	80,9	19,1	100,0	38,8	36,8	38,4
45-64 ans	6	22	28	82,4	17,6	100,0	10,3	8,8	10,0
<b>Total Résidents</b>	<b>68</b>	<b>205</b>	<b>273</b>	<b>80,1</b>	<b>19,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Frontaliers</b>									
15-29 ans	88	230	318	27,7	72,3	100,0	59,1	62,2	61,3
30-44 ans	47	123	170	27,6	72,4	100,0	31,5	33,2	32,8
45-64 ans	14	17	31	45,2	54,8	100,0	9,4	4,6	6,0
<b>Total Frontaliers</b>	<b>149</b>	<b>370</b>	<b>519</b>	<b>28,7</b>	<b>71,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des missions en fonction du statut professionnel et du sexe de l'intérimaire en mars 1996, 1998, 2000 et 2003

EFFECTIF



Année	Ouvriers			Employés			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1996	2287	522	2809	286	646	932	2573	1168	3741
1998	4106	947	5053	380	919	1299	4486	1866	6352
2000	7432	2010	9442	482	1176	1658	7914	3186	11100
2003	10542	2423	12965	330	821	1151	10872	3244	14116

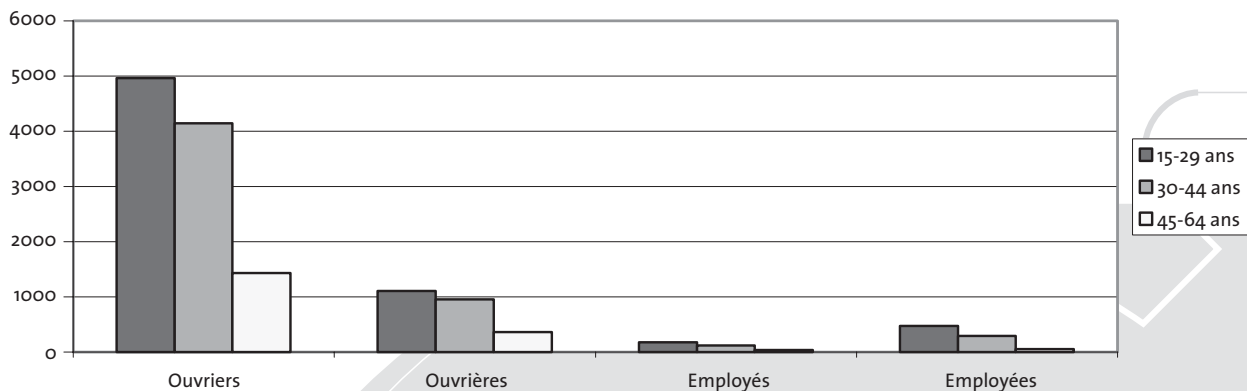
Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers

## Répartition des missions en fonction du statut professionnel, de l'âge et du sexe de l'intérimaire en mars 2003

B.1.1.6-170

EFFECTIF



Statut professionnel et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Ouvriers</b>									
15-29 ans	4964	1107	6071	81,8	18,2	100,0	47,1	45,7	46,8
30-44 ans	4145	953	5098	81,3	18,7	100,0	39,3	39,3	39,3
45-64 ans	1433	363	1796	79,8	20,2	100,0	13,6	15,0	13,9
<b>Total Ouvriers</b>	<b>10542</b>	<b>2423</b>	<b>12965</b>	<b>81,3</b>	<b>18,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Employés</b>									
15-29 ans	177	473	650	27,2	72,8	100,0	53,6	57,6	56,5
30-44 ans	118	294	412	28,6	71,4	100,0	35,8	35,8	35,8
45-64 ans	35	54	89	39,3	60,7	100,0	10,6	6,6	7,7
<b>Total Employés</b>	<b>330</b>	<b>821</b>	<b>1151</b>	<b>28,7</b>	<b>71,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers

B.1.1.6-180

Répartition des missions effectuées par des ouvriers et ouvrières en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Résidants</b>									
15-29 ans	787	100	887	88,7	11,3	100,0	41,0	41,5	41,1
30-44 ans	873	102	975	89,5	10,5	100,0	45,5	42,3	45,2
45-64 ans	258	39	297	86,9	13,1	100,0	13,5	16,2	13,8
<b>Total Résidants</b>	<b>1918</b>	<b>241</b>	<b>2159</b>	<b>88,8</b>	<b>11,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Frontaliers</b>									
15-29 ans	4177	1007	5184	80,6	19,4	100,0	48,4	46,2	48,0
30-44 ans	3272	851	4123	79,4	20,6	100,0	37,9	39,0	38,2
45-64 ans	1175	324	1499	78,4	21,6	100,0	13,6	14,8	13,9
<b>Total Frontaliers</b>	<b>8624</b>	<b>2182</b>	<b>10806</b>	<b>79,8</b>	<b>20,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : missions des résidants et frontaliers

Guide de lecture du tableau : 100 missions ouvrières ont été effectuées par des femmes résidentes de 15 à 29 ans alors que 51 femmes résidentes de 15 à 29 ans travaillaient en tant qu'intérimaires au statut d'ouvrier durant le mois de mars 2003. Parmi ces 51 femmes, certaines ont donc effectué plus d'une mission intérimaire.

B.1.1.6-190

Répartition des missions effectuées par des employé-e-s en fonction du lieu de résidence, de l'âge et du sexe en mars 2003

Résidence et âge	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Résidants</b>									
15-29 ans	54	135	189	28,6	71,4	100,0	53,5	46,4	48,2
30-44 ans	35	125	160	21,9	78,1	100,0	34,7	43,0	40,8
45-64 ans	12	31	43	27,9	72,1	100,0	11,9	10,7	11,0
<b>Total Résidants</b>	<b>101</b>	<b>291</b>	<b>392</b>	<b>25,8</b>	<b>74,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Frontaliers</b>									
15-29 ans	123	338	461	26,7	73,3	100,0	53,7	63,8	60,7
30-44 ans	83	169	252	32,9	67,1	100,0	36,2	31,9	33,2
45-64 ans	23	23	46	50,0	50,0	100,0	10,0	4,3	6,1
<b>Total Frontaliers</b>	<b>229</b>	<b>530</b>	<b>759</b>	<b>30,2</b>	<b>69,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : missions des résidants et frontaliers

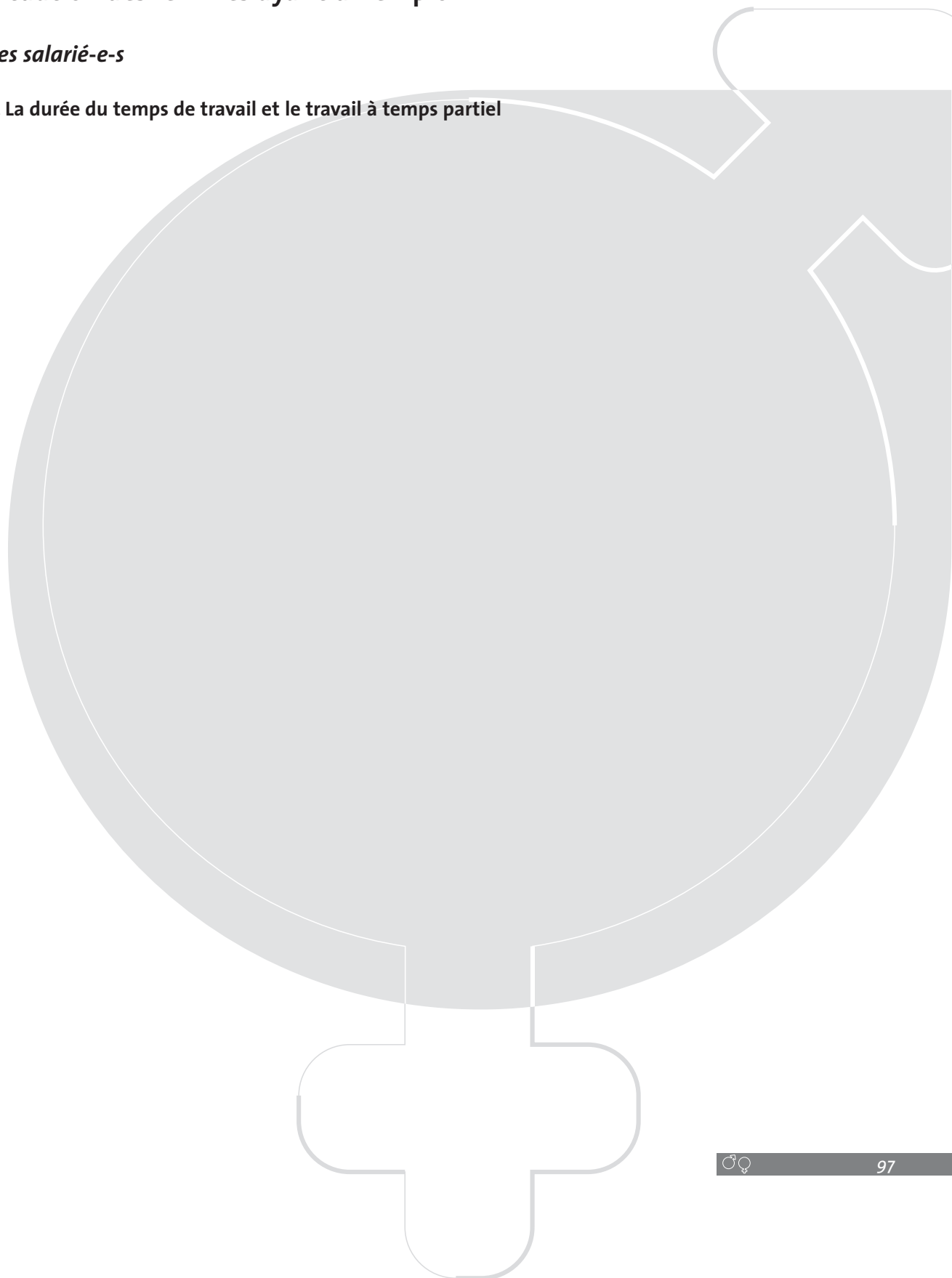


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### **B.01.01.07. La durée du temps de travail et le travail à temps partiel**



**B.1.1.7-100**

**Evolution de la répartition des salarié-e-s selon le temps de travail et par sexe de 1988 à 2003**

Année	Hommes			Femmes		
	<=120 heures/mois	>120 heures/mois	Ensemble	<=120 heures/mois	>120 heures/mois	Ensemble
1988	5,7	94,3	100,0	21,2	78,8	100,0
1995	4,9	95,1	100,0	24,4	75,6	100,0
1996	4,8	95,2	100,0	24,7	75,3	100,0
1997	4,5	95,5	100,0	24,9	75,1	100,0
1998	5,0	95,0	100,0	25,3	74,7	100,0
1999	5,4	94,6	100,0	25,1	74,9	100,0
2000	5,0	95,0	100,0	25,0	75,0	100,0
2001	5,8	94,2	100,0	24,4	75,6	100,0
2002	4,5	95,5	100,0	26,3	73,7	100,0
2003	4,7	95,3	100,0	26,5	73,5	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.7-110**

**Répartition des salarié-e-s en fonction du temps de travail mensuel, du statut professionnel et du sexe en 1988 et 2003**

Nombre d'heures mensuel	Ouvriers		Employés		Fonctionnaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>1988</b>						
< 64 heures	2,1	13,3	0,4	2,9	0,0	0,1
64- 92	2,4	12,3	0,8	7,1	0,1	7,2
93 - 120	4,6	8,4	0,4	2,7	0,0	0,2
> 120	90,9	66,0	98,4	87,4	99,9	92,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2003</b>						
< 64 heures	3,7	12,5	1,1	2,9	0,0	0,2
64 - 92	1,7	17,5	1,5	13,6	0,7	17,2
93 - 120	1,3	8,3	0,5	4,3	0,0	0,2
> 120	93,3	61,6	96,8	79,2	99,2	82,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

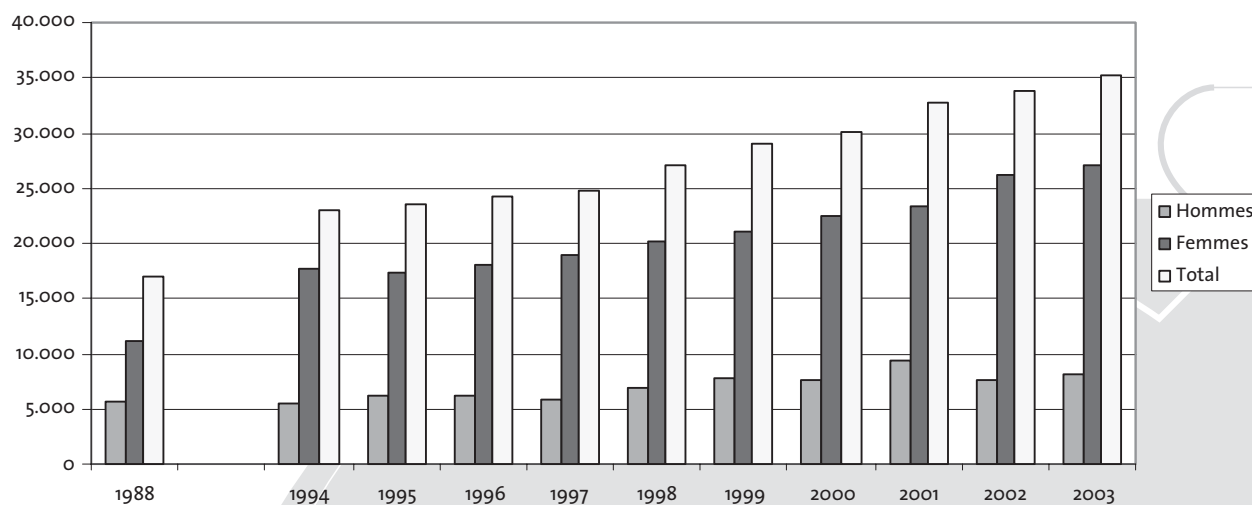
Champ : résidents et frontaliers



## Evolution du nombre de salarié-e-s travaillant moins de 120 heures par mois par sexe de 1988 à 2003

B.1.1.7-120

EFFECTIF



Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988	5744	11186	16929	33,9	66,1	100,0
1994	5414	17680	23095	23,4	76,6	100,0
1995	6156	17309	23465	26,2	73,8	100,0
1996	6140	18062	24203	25,4	74,6	100,0
1997	5878	18906	24784	23,7	76,3	100,0
1998	6920	20128	27049	25,6	74,4	100,0
1999	7820	21123	28943	27,0	73,0	100,0
2000	7650	22409	30060	25,5	74,5	100,0
2001	9382	17040	26422	28,7	71,3	100,0
2002	7546	26278	33824	22,3	77,7	100,0
2003	8071	27116	35187	22,9	77,1	100,0

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.7-130**

**Part des salarié-e-s à temps partiel\* par branche d'activité économique et par sexe en 2003**

Branche d'activité économique	Hommes	Femmes
Agriculture, chasse, sylviculture	7,5	43,6
Industries extractives	1,0	24,3
Industries manufacturières	1,6	13,7
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	0,5	21,1
Construction	3,6	29,8
Commerce, réparation automobile et articles domestiques	4,0	23,4
Hôtels et restaurants	8,8	22,7
Transports et communication	3,6	28,0
Intermédiation financière	1,5	15,5
Immobilier, location et serv. aux entreprises	7,6	31,9
Administration publique	3,0	32,9
Education	12,2	31,3
Santé et actions sociale	7,9	36,9
Services collectifs sociaux et personnels	7,3	30,1
Services domestiques	48,5	75,6
Activités extraterritoriales	10,3	21,3
Non-déterminés	8,2	29,4
<b>Total</b>	<b>4,0</b>	<b>28,4</b>

\* Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 130 heures/mois. Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.7-140**

**Part des salarié-e-s à temps partiel\* par lieu de résidence et par sexe en 2003**

Pays de résidence	Hommes	Femmes
Belgique	4,7	22,9
Allemagne	4,6	23,6
France	7,5	19,8
Luxembourg	4,6	32,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>28,4</b>

\* Ici, un emploi à temps partiel est défini comme un emploi de moins de 130 heures/mois. Ne sont pas inclus les stagiaires et apprentis.

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

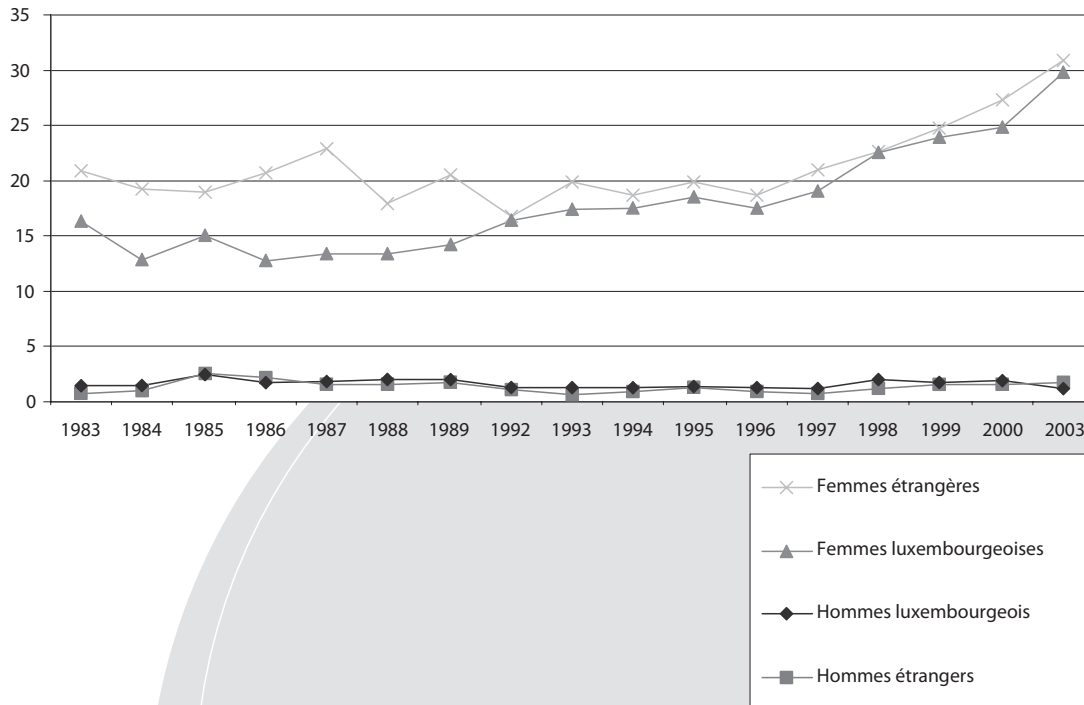




## Evolution de la part des actifs de 15-64 ans travaillant à temps partiel par nationalité et par sexe de 1983 à 2003 (tous statuts : y compris non-salariés)

B.1.1.7-150

en %



Année	Luxembourgeois		Etrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1983	1,5	16,3	0,7	20,9
1984	1,5	12,8	1,0	19,2
1985	2,5	15,0	2,6	19,0
1986	1,7	12,7	2,2	20,7
1987	1,8	13,4	1,6	22,9
1988	2,0	13,4	1,6	18,0
1989	2,0	14,2	1,7	20,5
1992	1,3	16,4	1,1	16,8
1993	1,3	17,4	0,6	19,9
1994	1,3	17,5	0,9	18,7
1995	1,4	18,5	1,3	19,9
1996	1,3	17,5	0,9	18,7
1997	1,2	19,1	0,7	21,0
1998	2,0	22,5	1,2	22,6
1999	1,7	23,9	1,6	24,7
2000	1,9	24,8	1,6	27,3
2003	1,2	29,8	1,7	30,9

Source : Enquêtes Forces de Travail – STATEC

Champ : résidents



### B.1.1.7-160

## Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon le temps de travail et par sexe en 2003

Type d'emploi	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Emploi à temps complet	66,9	33,1	100,0	98,6	68,6	86,1
Emploi à temps partiel*	5,9	94,1	100,0	1,4	31,4	13,9
<b>Ensemble</b>	<b>58,4</b>	<b>41,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Ici, un emploi à temps partiel est défini par l'enquêté lui-même sur la base de la nature de son contrat de travail.

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

### B.1.1.7-170

## Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du type de profession en 2003

Profession selon la Classification Internationale Type des Professions du BIT	Temps partiel en %
Dirigeants d'entreprises, cadres supérieurs	10,8
Professions intellectuelles et scientifiques	21,0
Professions intermédiaires	29,9
Employées de type administratif	25,2
Personnels des services et vendeurs de magasin et de marché	26,8
Ouvriers sur machines ou ouvriers artisanaux	18,3
Manœuvres et agents non qualifiés	55,4
<b>Ensemble</b>	<b>31,4</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Part des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel par branche d'activité économique en 2003

B.1.1.7-180

Branche d'activité économique	Temps partiel en %
Industrie manufacturière	13,8
Construction	29,5
Commerce de gros et de détail	26,9
Hôtels et restaurants	21,7
Transports, entreposage et communications	36,2
Intermédiation financière	23,7
Immobilier, locations, services aux entreprises	35,6
Administration publique	38,4
Education	31,3
Santé	34,1
Autres services aux entreprises	31,5
Ménages employant du personnel domestique	70,5
Organismes internationaux	9,8
<b>Ensemble</b>	<b>31,4</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Répartition des femmes salariées de 15-64 ans travaillant à temps partiel en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées en 2003

B.1.1.7-190

Horaire hebdomadaire habituel	Pourcentages (%)	Pourcentage cumulé
Moins de 20 heures	23,4	23,4
20 heures	46,9	70,3
De 21 heures à 30 heures	22,6	92,9
Plus de 30 heures	7,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

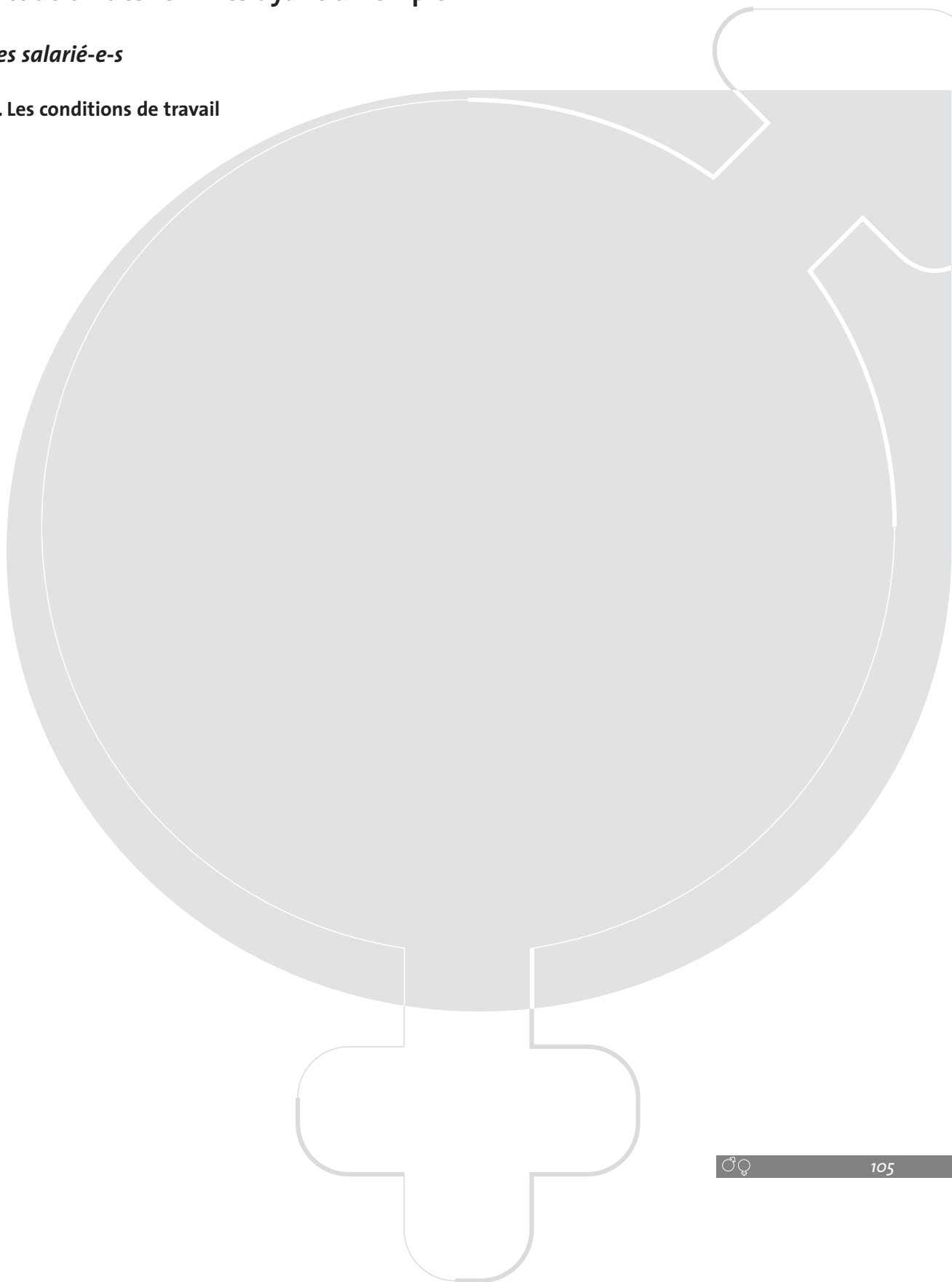


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

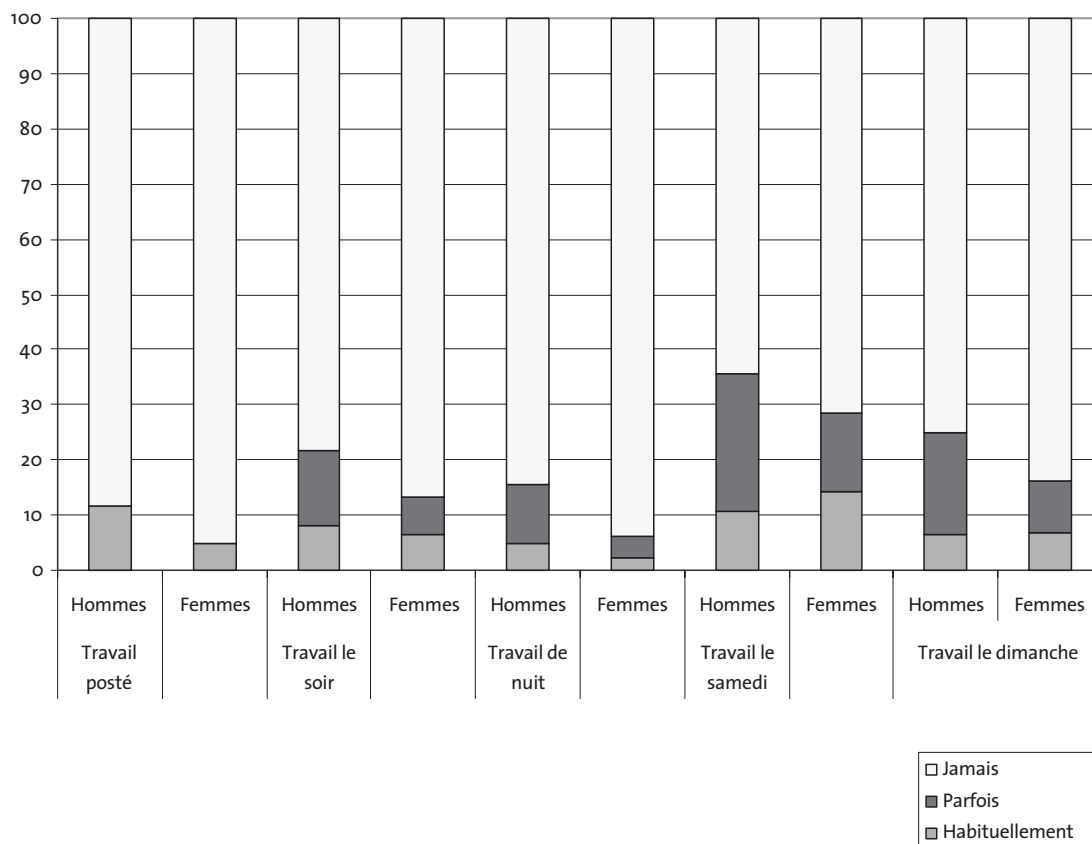
### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.08. Les conditions de travail



## Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon l'exercice d'un travail atypique et par sexe en 2003

en %



Type de travail et sexe	Pourcentages en lignes			
	Habituellement	Parfois	Jamais	Ensemble
<b>Hommes</b>				
Travail posté	11,7	-	88,3	100,0
Travail le soir	8,0	13,6	78,4	100,0
Travail de nuit	5,0	10,6	84,4	100,0
Travail le samedi	10,8	24,8	64,4	100,0
Travail le dimanche	6,6	18,4	75,0	100,0
Travail à domicile	3,6	2,6	93,8	100,0
<b>Femmes</b>				
Travail posté	4,8	-	95,2	100,0
Travail le soir	6,5	6,9	86,6	100,0
Travail de nuit	2,4	3,6	94,0	100,0
Travail le samedi	14,4	14,0	71,6	100,0
Travail le dimanche	6,7	9,6	83,7	100,0
Travail à domicile	4,7	1,7	93,7	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Répartition des actifs et actives de 15-64 ans selon l'exercice d'un télétravail par sexe en 2003 (tous statuts : y compris non-salariés)

B.1.1.8-110

Exercice d'un télétravail	Hommes	Femmes	Ensemble
Pas de télétravail	97,2	95,9	96,7
Télétravail dont :	2,8	4,1	3,3
- moins de 4 heures	1,4	2,8	1,9
- entre 4 et 7 heures	0,4	0,2	0,3
- entre 8 et 15 heures	0,6	0,3	0,5
- entre 16 et 31 heures	0,2	0,5	0,3
- plus de 32 heures	0,3	0,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Part des salarié-e-s de 15-64 ans travaillant habituellement moins de 40 heures ou à temps partiel désirant travailler un nombre d'heures plus élevé par sexe en 2003

B.1.1.8-120

Souhait de travailler plus d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Ne voudrait pas travailler un nombre d'heures plus élevé	94,8	93,3	93,5
Voudrait travailler un nombre d'heures plus élevé avec :	5,2	6,7	6,5
- un autre emploi	1,5	1,7	1,7
- l'emploi actuel	3,7	2,9	3,0
- d'une autre manière	0,0	2,1	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

### Répartition des salarié-e-s de 15-64 ans selon leur désir de travailler plus, autant ou moins d'heures que le nombre d'heures habituellement prestées en 2003 par sexe

Nombre d'heures presté et désiré	Hommes	Femmes	Ensemble
Voudrait travailler moins (nombre d'heures désiré inférieur au nombre d'heures effectivement presté)	3,0	3,7	1,9
Voudrait travailler le même nombre d'heures	94,9	95,2	94,6
Voudrait travailler plus (nombre d'heures désiré supérieur au nombre d'heures effectivement presté)	2,1	1,1	3,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

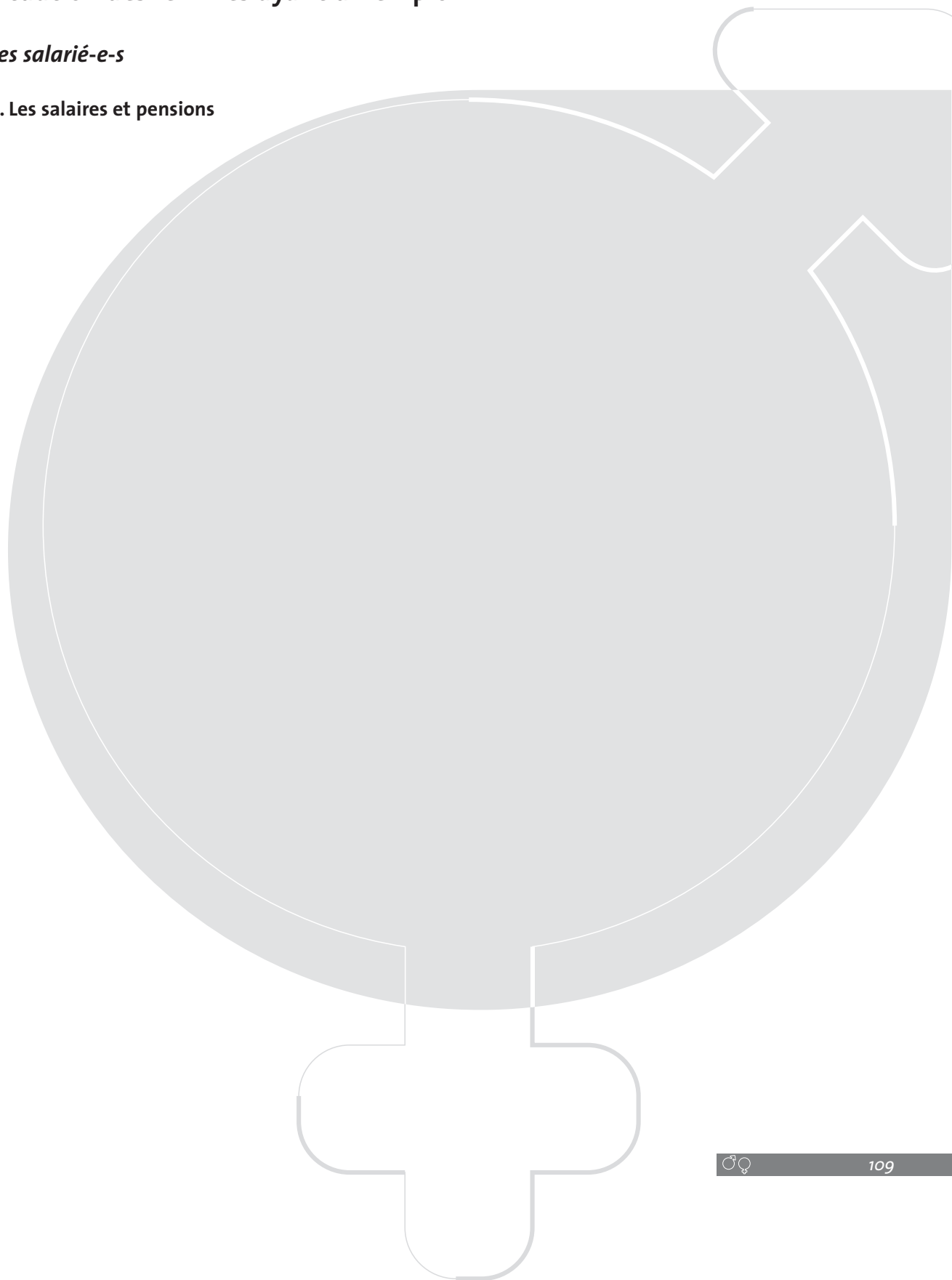


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.01. Les salarié-e-s*

#### B.01.01.09. Les salaires et pensions



## B.1.1.9-100

### Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par statut professionnel en 2001 et 2003

Statut Professionnel	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian*
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
<b>2001</b>						
Ouvriers	11,65	9,18	78,8	11,16	8,34	74,8
Employés	21,44	15,84	73,9	18,87	14,47	76,7
Fonctionnaires	25,46	26,24	103,1	23,64	24,76	104,7
<b>Ensemble 2001</b>	<b>16,98</b>	<b>14,33</b>	<b>84,4</b>	<b>13,85</b>	<b>12,20</b>	<b>88,1</b>
<b>2003</b>						
Ouvriers	12,59	10,04	79,8	12,00	9,17	76,5
Employés	23,43	17,37	74,2	20,39	15,96	78,3
Fonctionnaires	27,35	28,29	103,5	25,56	26,56	103,9
<b>Ensemble 2003</b>	<b>18,43</b>	<b>15,71</b>	<b>85,3</b>	<b>14,89</b>	<b>13,44</b>	<b>90,3</b>

\* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin) \*100

Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin) \*100

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## B.1.1.9-110

### Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par lieu de résidence en 2001 et 2003

Lieu de résidence	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian*
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
<b>2001</b>						
Frontaliers	14,93	13,12	87,9	12,51	11,27	90,0
Résidents	18,32	14,89	81,3	15,30	12,75	83,3
<b>Ensemble 2001</b>	<b>16,98</b>	<b>14,33</b>	<b>84,4</b>	<b>13,85</b>	<b>12,20</b>	<b>88,1</b>
<b>2003</b>						
Frontaliers	16,30	14,44	88,6	13,56	12,38	91,3
Résidents	19,94	16,35	82,0	16,52	14,05	85,1
<b>Ensemble 2003</b>	<b>18,43</b>	<b>15,71</b>	<b>85,3</b>	<b>14,89</b>	<b>13,44</b>	<b>90,3</b>

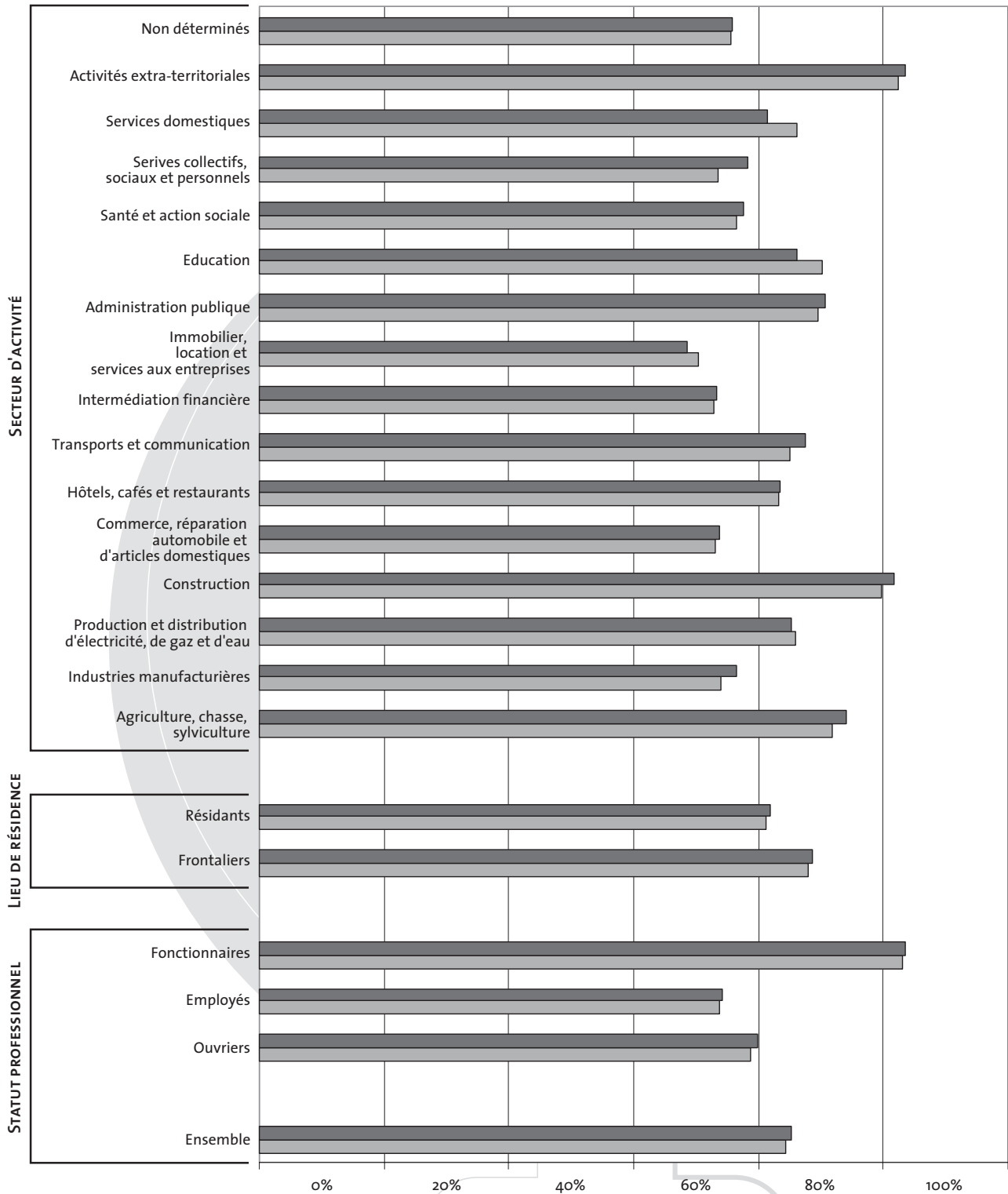
\* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin) \*100

Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin) \*100

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

# Rapport de salaire horaire brut moyen\* (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité, lieu de résidence et statut professionnel en 2001 et 2003



\* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin) \* 100

Source : IGSS

Champ : résidants et frontaliers

■ 2003  
■ 2001

## Salaire horaire (en euros) et rapport de salaire horaire brut moyen et médian (en %) entre femmes et hommes par secteur d'activité en 2001 et 2003

Secteur d'activité	Salaire horaire brut moyen		Rapport moyen*	Salaire horaire brut médian		Rapport médian*
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
<b>2001</b>						
Agriculture, chasse, sylviculture	10,23	9,40	91,8	9,24	8,90	96,3
Industries manufacturières	15,86	11,75	74,0	14,06	9,87	70,2
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	22,43	19,25	85,8	20,39	18,61	91,3
Construction	11,93	11,90	99,7	11,09	10,78	97,2
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	13,81	10,08	73,0	11,55	8,92	77,3
Hôtels, cafés et restaurants	10,07	8,38	83,2	8,95	7,62	85,1
Transports et communication	16,52	14,05	85,0	13,57	13,20	97,3
Intermédiation financière	25,30	18,41	72,8	22,55	17,29	76,7
Immobilier, location et services aux entreprises	17,38	12,22	70,3	14,42	10,38	72,0
Administration publique	22,40	20,08	89,6	20,63	17,94	87,0
Education	20,98	18,91	90,2	19,62	17,60	89,7
Santé et action sociale	22,25	17,02	76,5	19,76	15,50	78,4
Services collectifs, sociaux et personnels	15,80	11,62	73,5	13,36	9,32	69,8
Services domestiques	10,93	9,41	86,1	9,42	9,14	97,0
Activités extra-territoriales	16,17	16,54	102,3	13,55	14,24	105,1
Non déterminés	18,23	13,77	75,5	14,65	11,98	81,8
<b>Ensemble 2001</b>	<b>16,98</b>	<b>14,33</b>	<b>84,4</b>	<b>13,85</b>	<b>12,20</b>	<b>88,1</b>
<b>2003</b>						
Agriculture, chasse, sylviculture	11,23	10,56	94,0	10,16	9,73	95,7
Industries manufacturières	17,07	13,06	76,5	15,06	10,81	71,8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	24,80	21,12	85,2	22,74	19,71	86,7
Construction	12,90	13,13	101,8	11,91	11,90	99,9
Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques	14,94	11,01	73,7	12,52	9,78	78,1
Hôtels, cafés et restaurants	11,04	9,21	83,4	9,83	8,42	85,6
Transports et communication	17,81	15,57	87,4	14,62	14,45	98,9
Intermédiation financière	27,95	20,47	73,2	24,51	19,06	77,7
Immobilier, location et services aux entreprises	19,40	13,29	68,5	16,04	11,19	69,8
Administration publique	23,98	21,76	90,7	22,20	19,66	88,6
Education	23,56	20,30	86,2	21,71	19,06	87,8
Santé et action sociale	23,94	18,56	77,5	21,52	17,06	79,3
Services collectifs, sociaux et personnels	16,54	12,93	78,2	13,31	10,42	78,3
Services domestiques	12,46	10,14	81,3	10,81	10,00	92,5
Activités extra-territoriales	17,62	18,23	103,4	14,94	15,98	107,0
Non déterminés	21,66	16,43	75,9	16,47	14,32	86,9
<b>Ensemble 2003</b>	<b>18,43</b>	<b>15,71</b>	<b>85,3</b>	<b>14,89</b>	<b>13,44</b>	<b>90,3</b>

\* Rapport moyen = (salaire horaire brut moyen féminin / salaire horaire brut moyen masculin) \*100

Rapport médian = (salaire horaire brut médian féminin / salaire horaire brut médian masculin) \*100

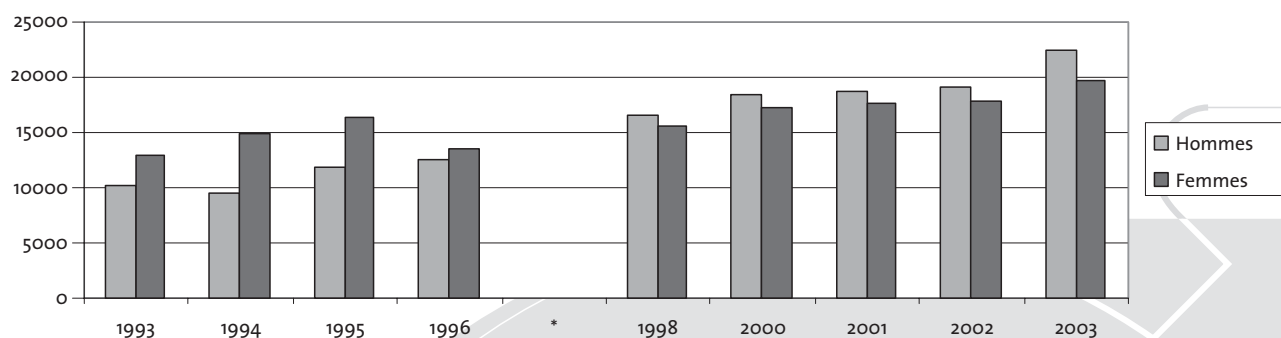
Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Evolution du nombre de salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par sexe de 1993 à 2003

B.1.1.9-130

EFFECTIF



Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1993	10160	12930	23090	44,0	56,0	100,0
1994	9525	14895	24420	39,0	61,0	100,0
1995	11880	16400	28280	42,0	58,0	100,0
1996	12530	13570	26100	48,0	52,0	100,0
1997*						
1998	16550	15575	32125	51,5	48,5	100,0
2000	18465	17240	35705	51,7	48,3	100,0
2001	18725	17695	36420	51,4	48,6	100,0
2002	19160	17860	37020	51,8	48,2	100,0
2003	22465	19750	42215	53,2	46,8	100,0

\* données non connues pour l'année 1997.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.9-140**

**Part des salarié-e-s rémunéré-e-s au Salaire Social Minimum par branche d'activité économique et par sexe en 2003**

Branche d'activité économique	Hommes	en % des salariés	Femmes	en % des salariées	Total
Agriculture, viticulture et sylviculture	405	40 %	70	29 %	475
Industrie	2950	10 %	2240	36 %	5190
Energie et eau	5	1 %	0	0 %	5
Construction	5195	19 %	310	17 %	5505
Commerce, restauration et hébergement, réparations	7125	28 %	10420	47 %	17545
Transports et communications	1575	10 %	410	11 %	1985
Intermédiation financière	155	1 %	190	1 %	345
Immobilier, location, services fournis aux entreprises	2605	12 %	2250	15 %	4855
Autres services	2450	16 %	3860	13 %	6310
<b>Total</b>	<b>22465</b>	<b>15 %</b>	<b>19750</b>	<b>19 %</b>	<b>42215</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.9-150**

**Répartition des ouvriers et ouvrières par tranche de salaire horaire et par sexe en 2003**

Tranche de salaire horaire	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<= HSSM	4600	6215	10815	42,5	57,5	100,0	5,4	18,2	9,0
HSSM - 2*HSSM	67189	26046	93235	72,1	27,9	100,0	78,8	76,1	78,0
2*HSSM - 3*HSSM	12779	1922	14701	86,9	13,1	100,0	15,0	5,6	12,3
3*HSSM - 4*HSSM	681	24	705	96,6	3,4	100,0	0,8	0,1	0,6
4*HSSM - 5*HSSM	44	5	49	89,8	10,2	100,0	0,1	0,0	0,0
5*HSSM - 6*HSSM	8	1	9	88,9	11,1	100,0	0,0	0,0	0,0
6*HSSM - 7*HSSM	2	0	2	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
>7*HSSM	13	2	15	86,7	13,3	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>85316</b>	<b>34215</b>	<b>119531</b>	<b>71,4</b>	<b>28,6</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : missions des résidents et frontaliers



## Répartition des employé-e-s par tranche de salaire horaire et par sexe en 2003

B.1.1.9-160

Tranche de salaire horaire	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<= HSSM	1534	1907	3441	44,6	55,4	100,0	2,2	3,1	2,6
HSSM - 2*HSSM	19132	28242	47374	40,4	59,6	100,0	27,6	46,3	36,4
2*HSSM - 3*HSSM	22872	20632	43504	52,6	47,4	100,0	33,0	33,8	33,4
3*HSSM - 4*HSSM	13269	7285	20554	64,6	35,4	100,0	19,2	11,9	15,8
4*HSSM - 5*HSSM	5744	2123	7867	73,0	27,0	100,0	8,3	3,5	6,0
5*HSSM - 6*HSSM	2721	529	3250	83,7	16,3	100,0	3,9	0,9	2,5
6*HSSM - 7*HSSM	2333	198	2531	92,2	7,8	100,0	3,4	0,3	1,9
>7*HSSM	1625	140	1765	92,1	7,9	100,0	2,3	0,2	1,4
<b>Total</b>	<b>69230</b>	<b>61056</b>	<b>130286</b>	<b>53,1</b>	<b>46,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

**B.1.1.9-170**

**Répartition des ouvriers et ouvrières par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2003**

Tranche de salaire horaire	Effectifs					Pourcentages en colonnes				
	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total
<b>Hommes</b>										
<=HSSM	563	240	112	3685	4600	17,9	16,6	11,8	4,6	5,4
HSSM - 2*HSSM	2481	1114	760	62834	67189	78,9	77,0	80,2	78,8	78,8
2*HSSM - 3*HSSM	68	84	71	12556	12779	2,2	5,8	7,5	15,7	15,0
3*HSSM - 4*HSSM	13	5	3	660	681	0,4	0,3	0,3	0,8	0,8
4*HSSM - 5*HSSM	4	4	0	36	44	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1
5*HSSM - 6*HSSM	2	0	2	4	8	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0
6*HSSM - 7*HSSM	1	0	0	1	2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
> 7*HSSM	11	0	0	2	13	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Hommes</b>	<b>3143</b>	<b>1447</b>	<b>948</b>	<b>79778</b>	<b>85316</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>										
<= HSSM	687	1600	587	3341	6215	16,0	27,0	20,9	15,8	18,2
HSSM - 2*HSSM	3529	4026	2025	16466	26046	82,2	68,1	72,1	77,7	76,1
2*HSSM - 3*HSSM	67	286	196	1373	1922	1,6	4,8	7,0	6,5	5,6
3*HSSM - 4*HSSM	4	4	0	16	24	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
4*HSSM - 5*HSSM	2	0	0	3	5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5*HSSM - 6*HSSM	0	0	1	0	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6*HSSM - 7*HSSM	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
> 7*HSSM	2	0	0	0	2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Femmes</b>	<b>4291</b>	<b>5916</b>	<b>2809</b>	<b>21199</b>	<b>34215</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers





## Répartition des employé-e-s par tranche de salaire horaire et par tranche d'heures ouvrées par mois et par sexe en 2003

B.1.1.9-180

Tranche de salaire horaire	Effectifs					Pourcentages en colonnes				
	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total	<64 h	64-92 h	93-120 h	>120 h	Total
<b>Hommes</b>										
<=HSSM	238	41	26	1229	1534	30,6	3,9	7,6	1,8	2,2
HSSM - 2*HSSM	294	467	137	18234	19132	37,8	44,6	39,9	27,2	27,6
2*HSSM - 3*HSSM	119	275	79	22399	22872	15,3	26,2	23,0	33,4	33,0
3*HSSM - 4*HSSM	52	134	47	13036	13269	6,7	12,8	13,7	19,4	19,2
4*HSSM - 5*HSSM	29	56	29	5630	5744	3,7	5,3	8,5	8,4	8,3
5*HSSM - 6*HSSM	11	21	12	2677	2721	1,4	2,0	3,5	4,0	3,9
6*HSSM - 7*HSSM	6	15	0	2312	2333	0,8	1,4	0,0	3,4	3,4
> 7*HSSM	29	39	13	1544	1625	3,7	3,7	3,8	2,3	2,3
<b>Total Hommes</b>	<b>778</b>	<b>1048</b>	<b>343</b>	<b>67061</b>	<b>69230</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>										
<= HSSM	192	126	86	1503	1907	10,8	1,5	3,4	3,1	3,1
HSSM - 2*HSSM	1019	3008	1209	23006	28242	57,1	36,6	47,5	47,4	46,3
2*HSSM - 3*HSSM	358	3294	785	16195	20632	20,1	40,1	30,9	33,4	33,8
3*HSSM - 4*HSSM	144	1273	327	5541	7285	8,1	15,5	12,9	11,4	11,9
4*HSSM - 5*HSSM	37	404	98	1584	2123	2,1	4,9	3,9	3,3	3,5
5*HSSM - 6*HSSM	17	88	28	396	529	1,0	1,1	1,1	0,8	0,9
6*HSSM - 7*HSSM	2	11	4	181	198	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3
> 7*HSSM	16	15	7	102	140	0,9	0,2	0,3	0,2	0,2
<b>Total Femmes</b>	<b>1785</b>	<b>8219</b>	<b>2544</b>	<b>48508</b>	<b>61056</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

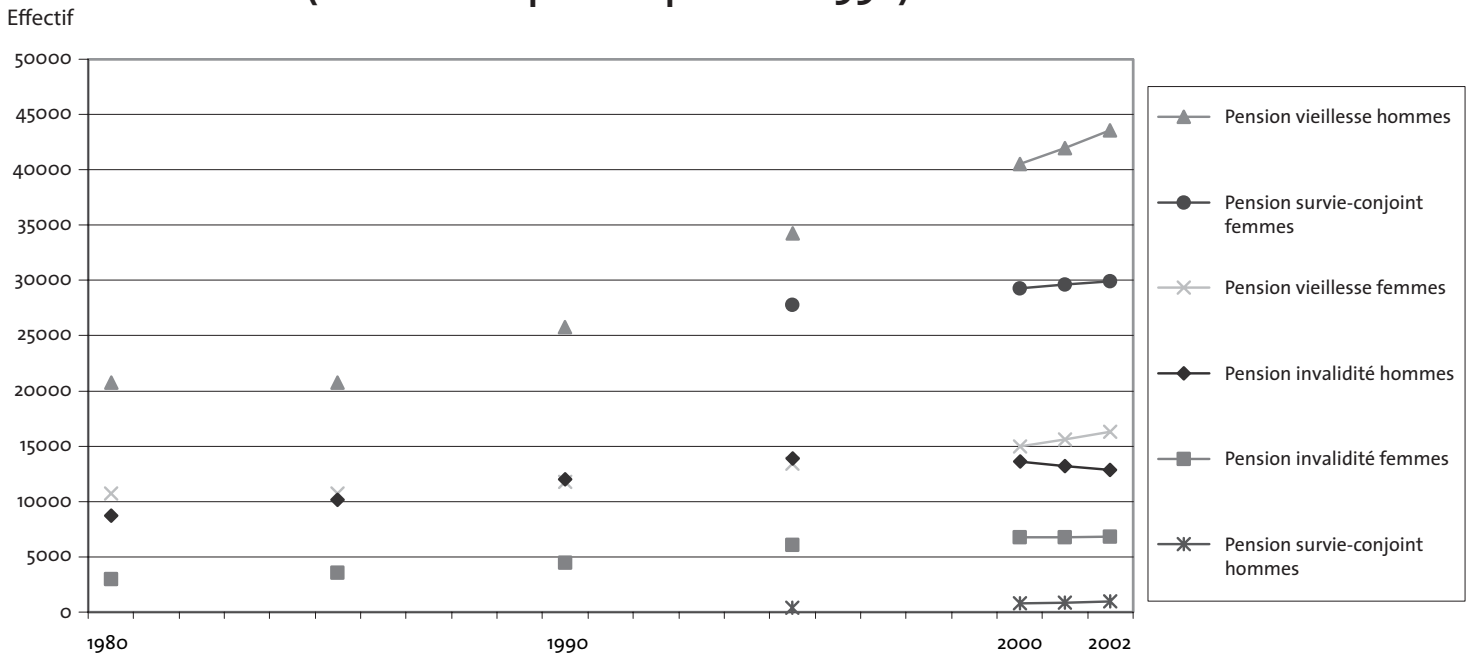
HSSM : Salaire Social Minimum Horaire

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## B.1.1.9-190

### Evolution du nombre de pensions vieillesse, d'invalidité et de survie-conjoint par sexe de 1980 à 2002 (avances comprises à partir de 1990)



Catégorie de pension et sexe	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	% colonne en 2002	Taux de variation 01/02	Variation moyenne annuelle 90/02
<b>Invalidité</b>										
Hommes	8754	10138	12010	13901	13590	13193	12855	65,3	-2,6	0,6
Femmes	3001	3584	4470	6088	6797	6762	6817	34,7	0,8	3,6
<b>Ensemble</b>	<b>11755</b>	<b>13722</b>	<b>16480</b>	<b>19989</b>	<b>20387</b>	<b>19955</b>	<b>19672</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>1,5</b>
<b>Vieillesse</b>										
Hommes	20800	20788	25766	34253	40534	41958	43573	72,8	3,8	4,5
Femmes	10740	10753	11784	13430	14970	15639	16316	27,2	4,3	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>31540</b>	<b>31541</b>	<b>37550</b>	<b>47683</b>	<b>55504</b>	<b>57597</b>	<b>59889</b>	<b>100,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
<b>Survie-conjoint</b>										
Hommes	*	*	*	425	797	876	972	3,1	11,0	1,4
Femmes	*	*	*	27756	29286	29612	29932	96,9	1,1	*
<b>Ensemble</b>	<b>22081</b>	<b>24142</b>	<b>26037</b>	<b>28181</b>	<b>30083</b>	<b>30488</b>	<b>30904</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>
<b>Toutes catégories</b>	<b>68450</b>	<b>71984</b>	<b>82263</b>	<b>98144</b>	<b>108330</b>	<b>110401</b>	<b>112883</b>		<b>2,2</b>	<b>2,7</b>

\* Données ne permettant pas de distinguer les hommes des femmes.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Part des bénéficiaires résidents par catégorie de pension et par sexe en décembre 2002 (sans les avances)

B.1.1.9-200

Catégorie de pension	Hommes	Femmes	Ensemble
Pension d'invalidité	63,7	80,6	69,5
Pension de vieillesse	55,7	76,1	61,3
Pension de survie-conjoint	78,5	61,9	62,4

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Montants moyens des pensions par catégorie de pension par lieu de résidence et par sexe en euros par mois en décembre 2002 (sans les avances)

B.1.1.9-210

Catégorie de pension	Ensemble des bénéficiaires		Bénéficiaires résidents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pension d'invalidité	1460,74	1050,70	1791,53	1149,42
Pension de vieillesse	1563,54	877,33	2316,98	1055,86
Pension de survie-conjoint	618,05	1141,02	677,76	1522,50

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

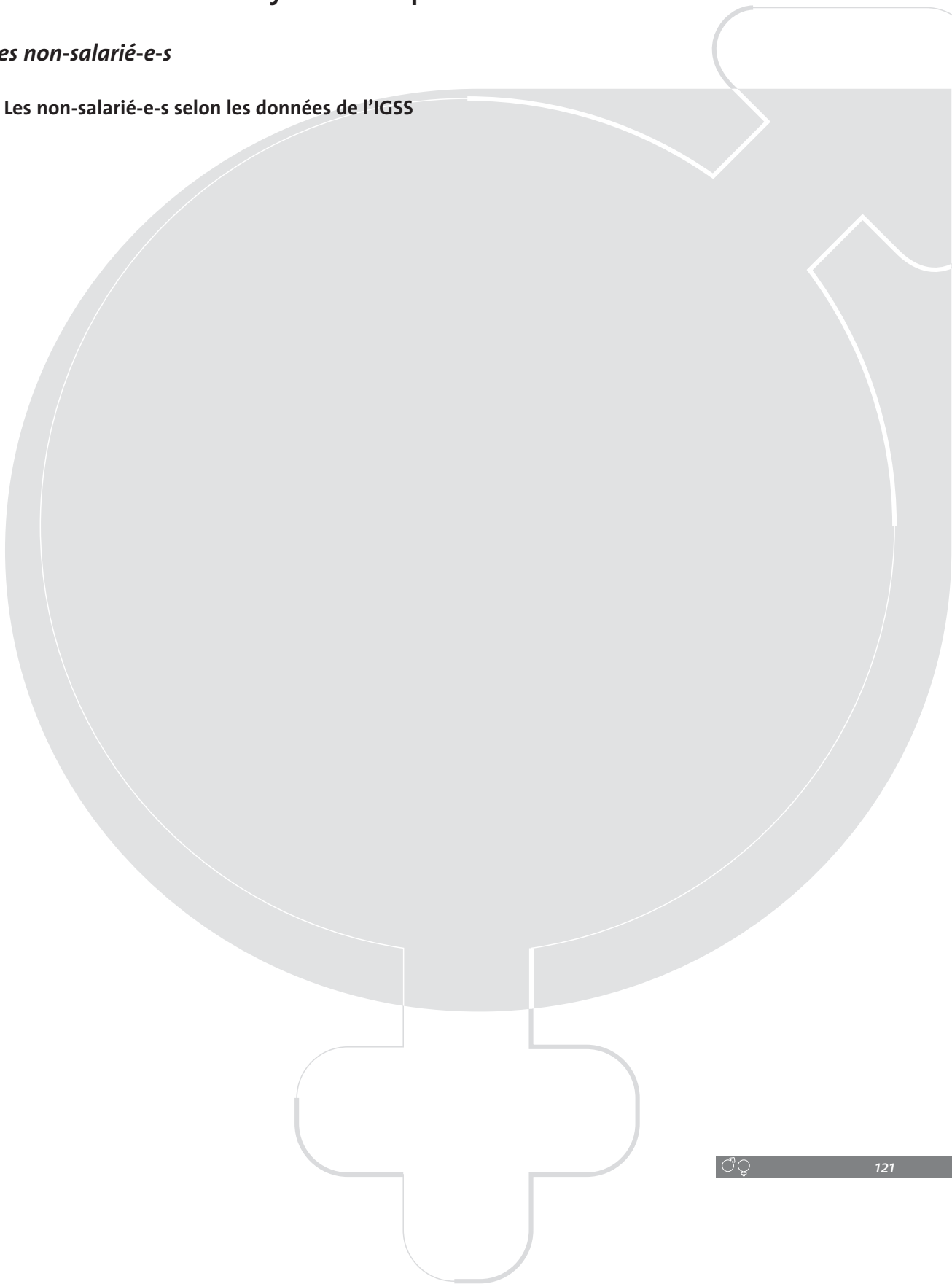


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

### *B.01.02. Les non-salarié-e-s*

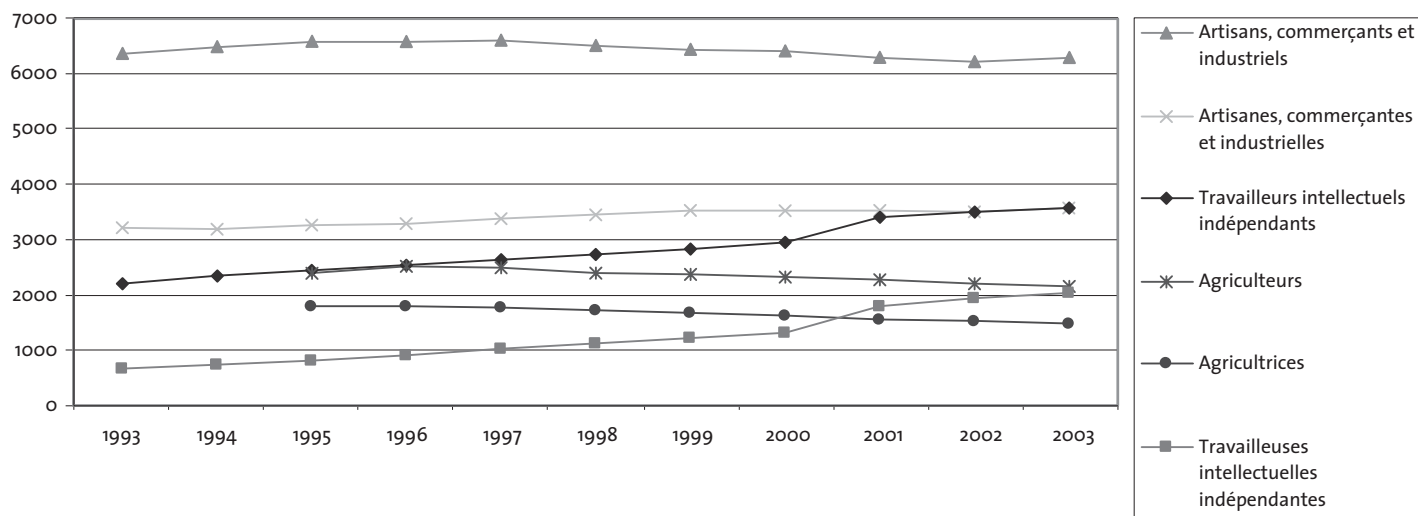
#### B.01.02.01. Les non-salarié-e-s selon les données de l'IGSS



## B.1.2.1-100

# Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe de 1993 à 2003

Effectif



Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Evolution du nombre de non-salarié-e-s en fonction du statut professionnel et du sexe de 1993 à 2003

B.1.2.1-100

Année et statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Travailleurs intellectuels indépendants</b>						
1993	2206	666	2872	76,8	23,2	100,0
1994	2343	742	3085	75,9	24,1	100,0
1995	2449	822	3271	74,9	25,1	100,0
1996	2536	922	3458	73,3	26,7	100,0
1997	2630	1031	3661	71,8	28,2	100,0
1998	2743	1131	3874	70,8	29,2	100,0
1999	2831	1225	4056	69,8	30,2	100,0
2000	2955	1325	4280	69,0	31,0	100,0
2001*	3395	1801	5196	65,3	34,7	100,0
2002	3495	1935	5430	64,4	35,6	100,0
2003	3576	2041	5617	63,7	36,3	100,0
<b>Artisans, commerçants et industriels</b>						
1993	6341	3217	9558	66,3	33,7	100,0
1994	6461	3198	9659	66,9	33,1	100,0
1995	6578	3260	9838	66,9	33,1	100,0
1996	6575	3294	9869	66,6	33,4	100,0
1997	6595	3369	9964	66,2	33,8	100,0
1998	6508	3464	9972	65,3	34,7	100,0
1999	6435	3512	9947	64,7	35,3	100,0
2000	6395	3533	9928	64,4	35,6	100,0
2001*	6287	3531	9818	64,0	36,0	100,0
2002	6210	3499	9709	64,0	36,0	100,0
2003	6283	3575	9858	63,7	36,3	100,0
<b>Agriculteurs</b>						
1995	2390	1786	4176	57,2	42,8	100,0
1996	2507	1808	4315	58,1	41,9	100,0
1997	2490	1763	4253	58,5	41,5	100,0
1998	2404	1716	4120	58,3	41,7	100,0
1999	2369	1668	4037	58,7	41,3	100,0
2000	2334	1621	3955	59,0	41,0	100,0
2001*	2273	1569	3842	59,2	40,8	100,0
2002	2198	1524	3722	59,1	40,9	100,0
2003	2157	1483	3640	59,3	40,7	100,0

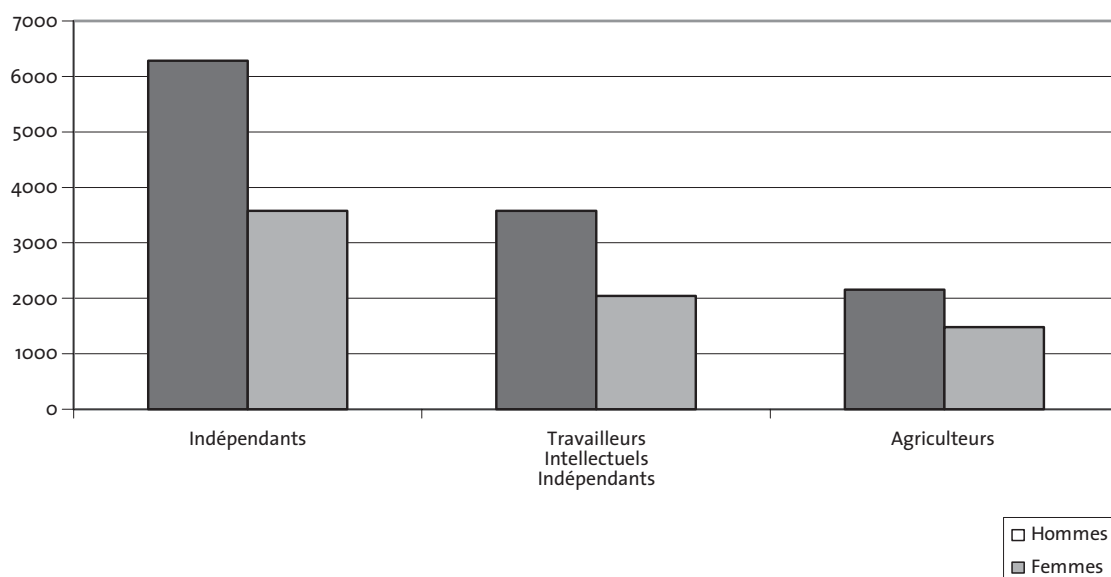
\* A partir du 01/01/2001, toute activité professionnelle non salariée accessoire, même à revenu insignifiant dispensée du paiement de cotisations en matière d'assurance maladie et d'assurance pension, est déclarée au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des non-salarié-e-s par statut professionnel et par sexe en 2003

EFFECTIF



Statut professionnel	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Indépendants	6283	3575	9858	63,7	36,3	100,0	52,3	50,4	51,6
Travailleurs intellectuels indépendants	3576	2041	5617	63,7	36,3	100,0	29,8	28,8	29,4
Agriculteurs	2157	1483	3640	59,3	40,7	100,0	18,0	20,9	19,0
<b>Total</b>	<b>12016</b>	<b>7099</b>	<b>19115</b>	<b>62,9</b>	<b>37,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers



## Répartition des travailleurs et travailleuses intellectuels indépendants en fonction de la profession exercée et du sexe en 2003

B.1.2.1-120

Profession	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Avocat	442	357	799	55,3	44,7	100,0	14,1	18,1	15,7
Notaire	11	4	15	73,3	26,7	100,0	0,4	0,2	0,3
Huissier	14	2	16	87,5	12,5	100,0	0,4	0,1	0,3
Agréé judiciaire	1	1	2	50,0	50,0	100,0	0,0	0,1	0,0
Médecin	555	207	762	72,8	27,2	100,0	17,8	10,5	14,9
Médecin Dentiste	178	78	256	69,5	30,5	100,0	5,7	4,0	5,0
Pharmacien	48	31	79	60,8	39,2	100,0	1,5	1,6	1,5
Vétérinaire	40	35	75	53,3	46,7	100,0	1,3	1,8	1,5
Aux. Médical	123	152	275	44,7	55,3	100,0	3,9	7,7	5,4
Architecte	242	84	326	74,2	25,8	100,0	7,7	4,3	6,4
Ingénieur-Conseil	84	8	92	91,3	8,7	100,0	2,7	0,4	1,8
Métreur	2	0	2	100,0	0,0	100,0	0,1	0,0	0,0
Vérificateur	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Technicien	6	1	7	85,7	14,3	100,0	0,2	0,1	0,1
Expert	11	1	12	91,7	8,3	100,0	0,4	0,1	0,2
Expert Comptable	116	25	141	82,3	17,7	100,0	3,7	1,3	2,8
Mandataire Gén. d'assurances.	5	2	7	71,4	28,6	100,0	0,2	0,1	0,1
Agent Gén. d'Assurances	129	16	145	89,0	11,0	100,0	4,1	0,8	2,8
Professeur	14	16	30	46,7	53,3	100,0	0,4	0,8	0,6
Gens de lettre	11	0	11	100,0	0,0	100,0	0,4	0,0	0,2
Musicien	15	1	16	93,8	6,3	100,0	0,5	0,1	0,3
Artiste	67	32	99	67,7	32,3	100,0	2,1	1,6	1,9
Conjoint aidant	5	108	113	4,4	95,6	100,0	0,2	5,5	2,2
Divers	1005	813	1818	55,3	44,7	100,0	32,1	41,2	35,6
Non défini	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>3126</b>	<b>1974</b>	<b>5100</b>	<b>61,3</b>	<b>38,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : IGSS

Champ : résidents et frontaliers

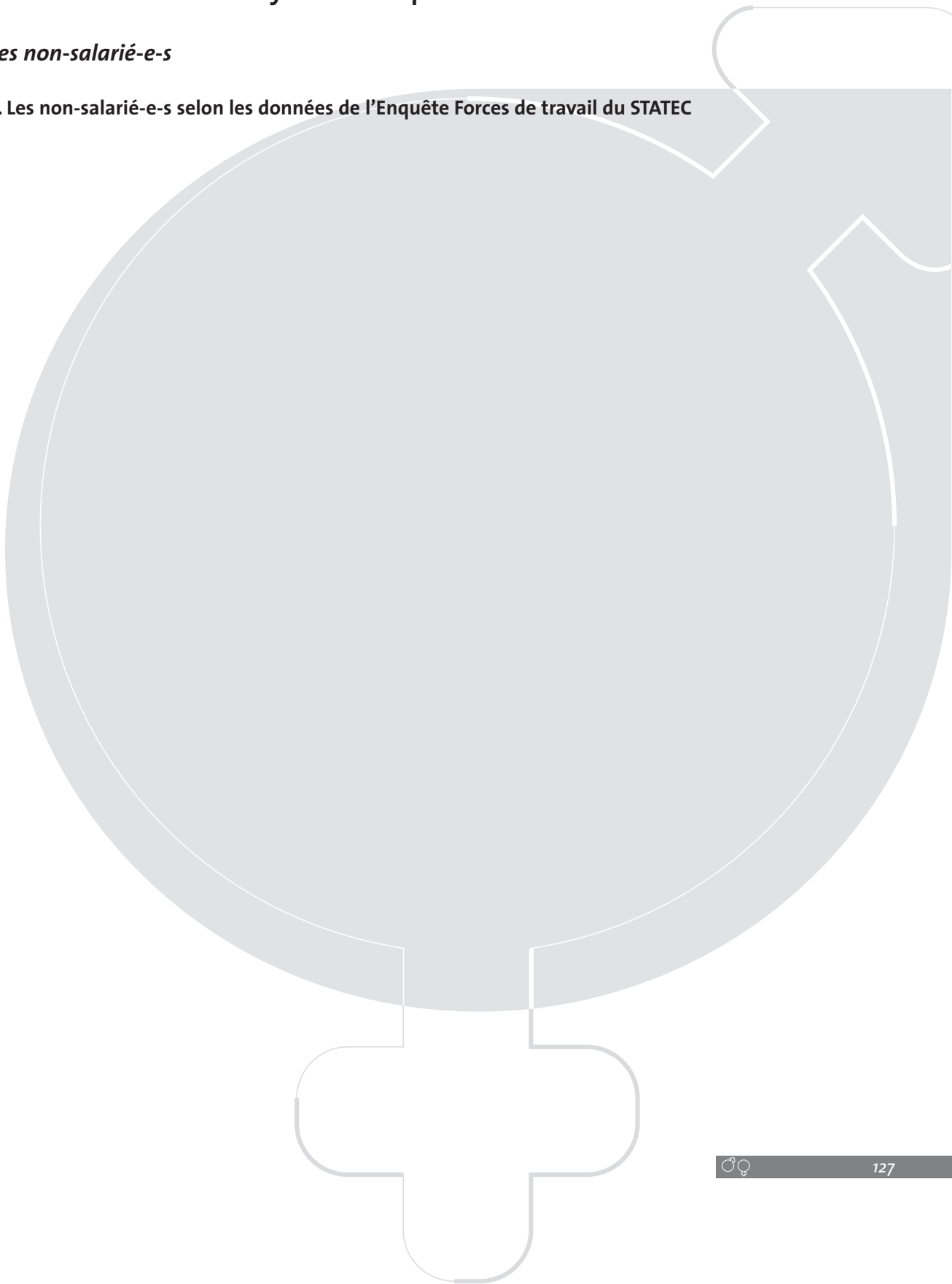


# B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

## B.01. Situation des femmes ayant un emploi

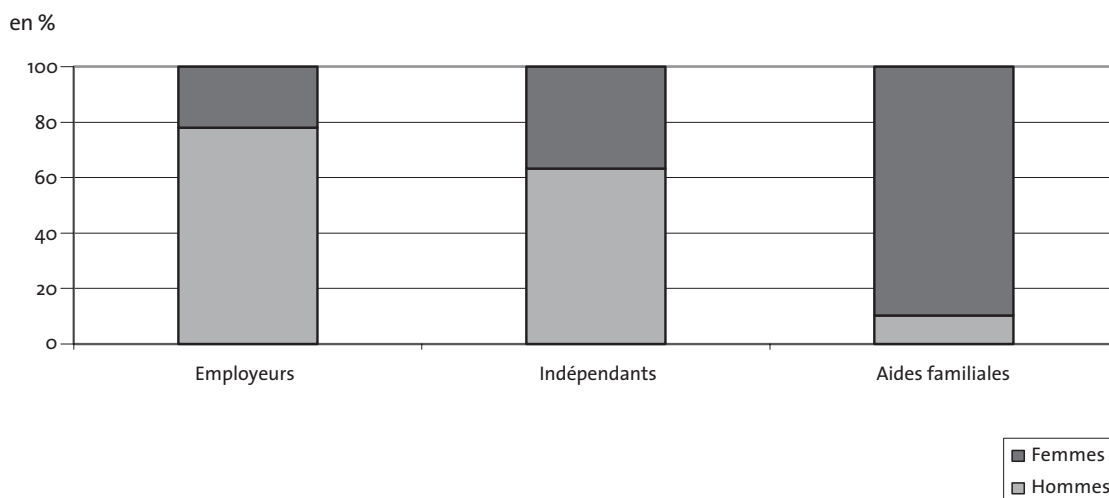
### *B.01.02. Les non-salarié-e-s*

#### B.01.02.02. Les non-salarié-e-s selon les données de l'Enquête Forces de travail du STATEC



**B.1.2.2-100**

**Répartition des non-salarié-e-s de 15-64 ans par statut professionnel et par sexe en 2003**



Statut professionnel	Hommes	Femmes	Ensemble
Employeurs	78,0	22,0	100,0
Indépendants	63,2	36,8	100,0
Aides familiales	10,2	89,8	100,0

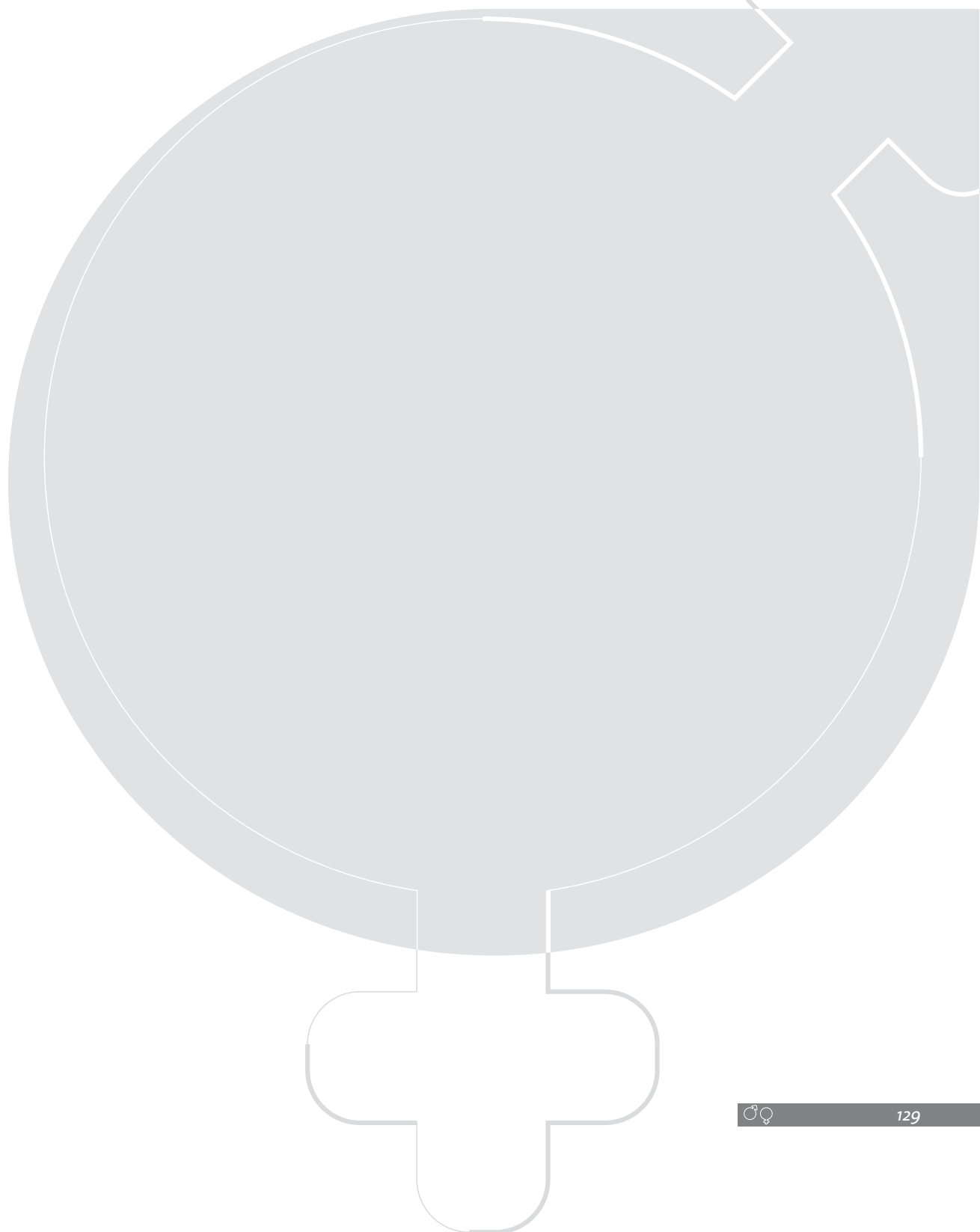
Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### B.01. Situation des femmes ayant un emploi

#### *B.01.03. La participation des femmes au sein des instances de décision dans l'entreprise*



## Part des femmes dans les conseils d'administration par secteur d'activité et taille en 2003 – Sélection des entreprises ayant un conseil d'administration – Secteur d'activité et taille 2003

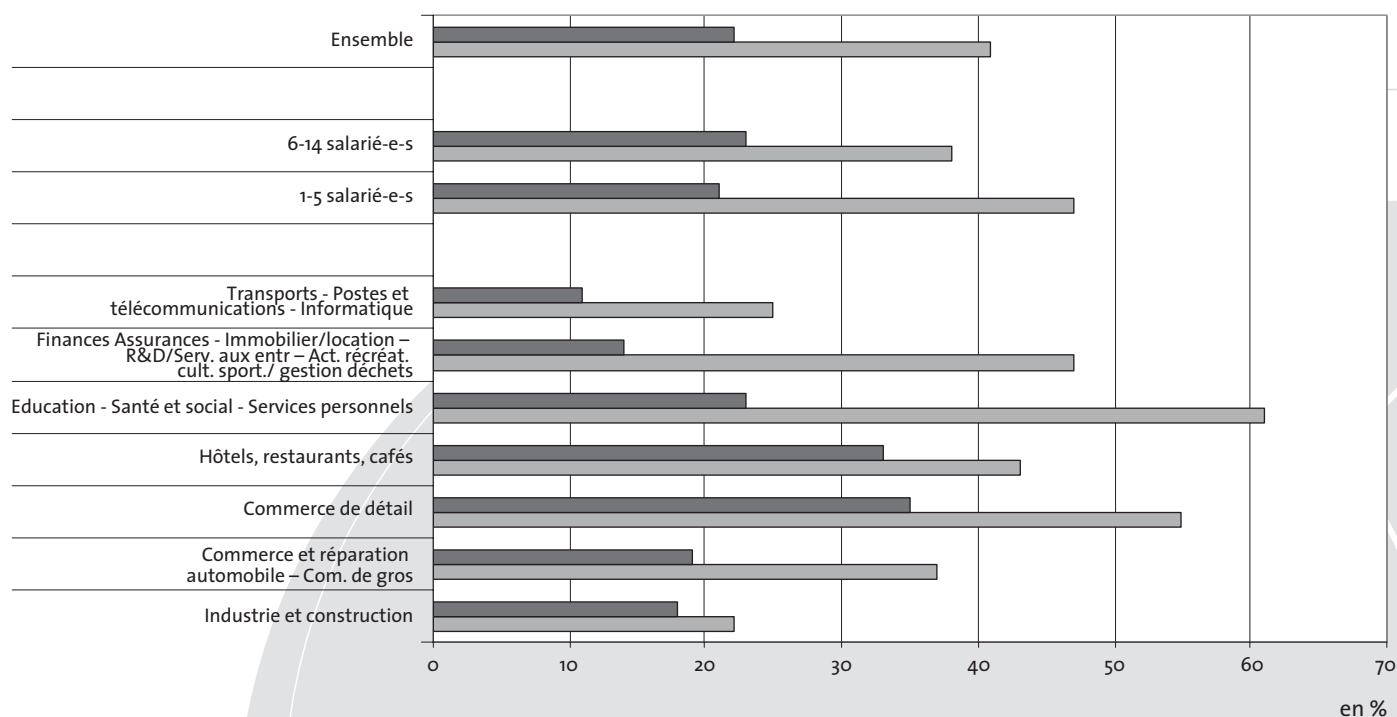
Secteur d'activité et taille	2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans membres conseil d'administration
Autres ind. extract. - Métallurgie/travail des métaux	8	6
Ind. alim. papier/carton – Fabric. de mach/mach. de bureau	34	8
Ind. textile – Ind. chim./caoutchouc/plastique – Ind. autom. - Bois/fabrication de meubles - Electricité, gaz et eau	12	15
Construction	6	20
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	35	22
Commerce de détail	65	34
Hôtels, restaurants, cafés	62	26
Transports	15	14
Intermédiation fin. – Assurances – Aux. de finances et assu	45	5
Immobilier/location – R&D/Services aux entr – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets	40	22
Education - Santé et social - Services personnels	75	19
Postes et télécommunications – Informatique	31	12
<b>2-14 salarié-e-s</b>	<b>42</b>	<b>18</b>
<b>15-49 salarié-e-s</b>	<b>30</b>	<b>13</b>
<b>50-99 salarié-e-s</b>	<b>25</b>	<b>11</b>
<b>100 salarié-e-s et +</b>	<b>37</b>	<b>10</b>
<b>Ensemble</b>	<b>35</b>	<b>16</b>

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/Instead – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers

## Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de moins de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003

B.1.3-110



Secteur d'activité et taille	2000		2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans chefs d'entreprise	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans chefs d'entreprise
Industrie et construction	23	12	22	18
Commerce et réparation automobile - Com. de gros	37	11	37	19
Commerce de détail	50	16	55	35
Hôtels, restaurants, cafés	43	29	43	33
Education - Santé et social - Services personnels	78	30	61	23
Finances Assurances - Immobilier/location - R&D/Serv. aux entr - Act. récréat. cult. sport./ gestion déchets	46	14	47	14
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	31	9	25	11
1-5 salarié-e-s	44	16	47	21
6-14 salarié-e-s	38	16	38	23
Ensemble	40	16	41	22

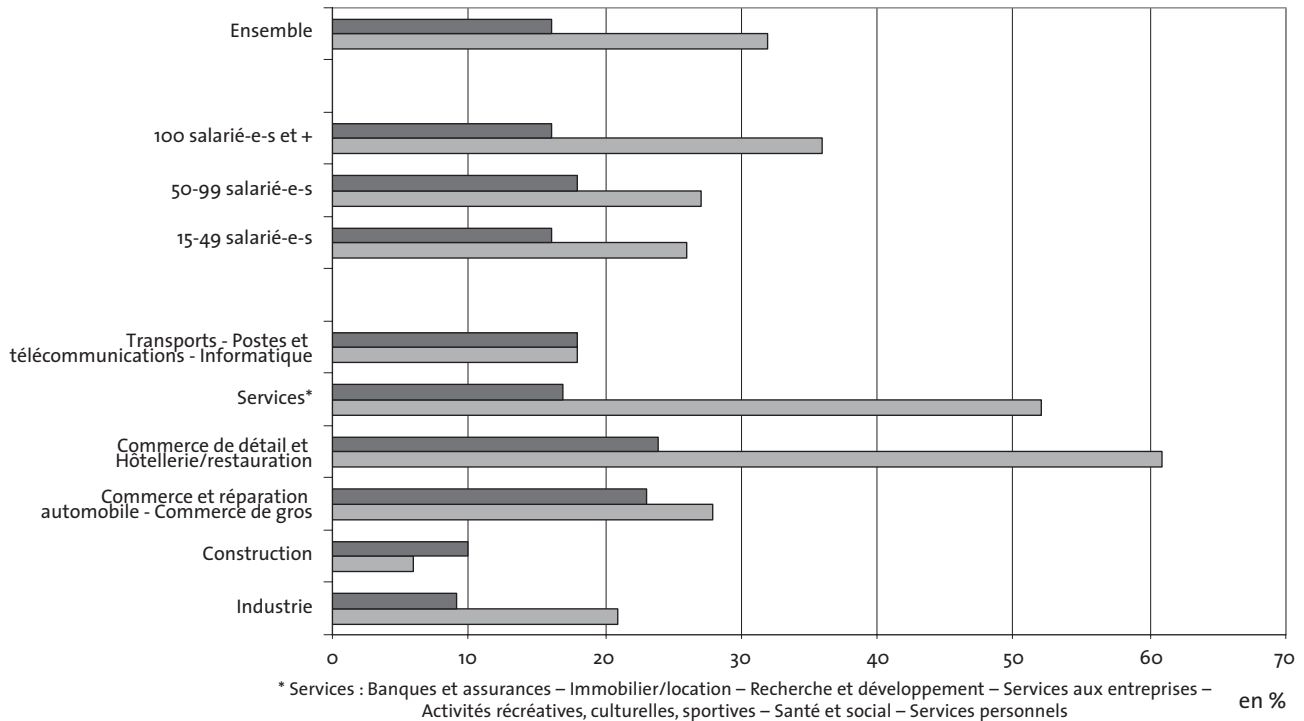
■ % femmes dans chefs d'entreprise  
 □ % femmes dans salarié-e-s

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 - Ministère de la Promotion Féminine - CEPS/Instead - Chambre de Commerce - Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers



## Part des femmes parmi les chefs d'entreprise dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité et taille en 2003



■ % femmes dans chefs d'entreprise  
 □ % femmes dans salarié-e-s

Secteur d'activité et taille	2000		2003	
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans chefs d'entreprise	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans chefs d'entreprise
Industrie	17	4	21	9
Construction	5	11	6	10
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	31	7	28	23
Commerce de détail et Hôtellerie/restauration	58	26	61	24
Finances – Assurances - Immobilier – R&D/Serv. aux entr – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets - Santé/social – Serv. perso	50	11	52	17
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	20	8	18	18
15-49 salarié-e-s	30	13	26	16
50-99 salarié-e-s	26	7	27	18
100 salarié-e-s et +	35	10	36	16
<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>16</b>

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/Instead – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

Champ : résidents et frontaliers



**Part des femmes parmi les délégué-e-s du personnel dans les entreprises de plus de 15 salarié-e-s par secteur d'activité en 2000 et 2003 - Sélection des entreprises ayant au moins une délégation du personnel -**

Secteur d'activité et taille	2000			2003		
	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans délégués "effectifs"	% femmes dans délégués suppléants	% femmes dans salarié-e-s	% femmes dans délégués "effectifs"	% femmes dans délégués suppléants
Industrie	17	9	14	20	14	16
Construction	5	5	6	6	7	7
Commerce et réparation automobile - Com de gros	31	28	28	26	22	25
Commerce de détail et Hôtellerie/restauration	58	41	52	61	41	55
Finances – Assurances – Immobilier – R&D/Serv. aux entr – Act. récréat. cult. sport./gestion déchets - Santé et social - Services personnels	50	38	42	54	40	46
Transports - Postes et télécommunications - Informatique	20	16	17	19	17	18
15-49 salarié-e-s	30	22	27	27	25	26
50-99 salarié-e-s	26	24	18	27	22	23
100 salarié-e-s et +	35	24	27	35	23	30
<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>27</b>

Source : Enquête Femmes dans la prise de décision 2000 et 2003 – Ministère de la Promotion Féminine – CEPS/Instead – Chambre de Commerce – Chambre des Métiers

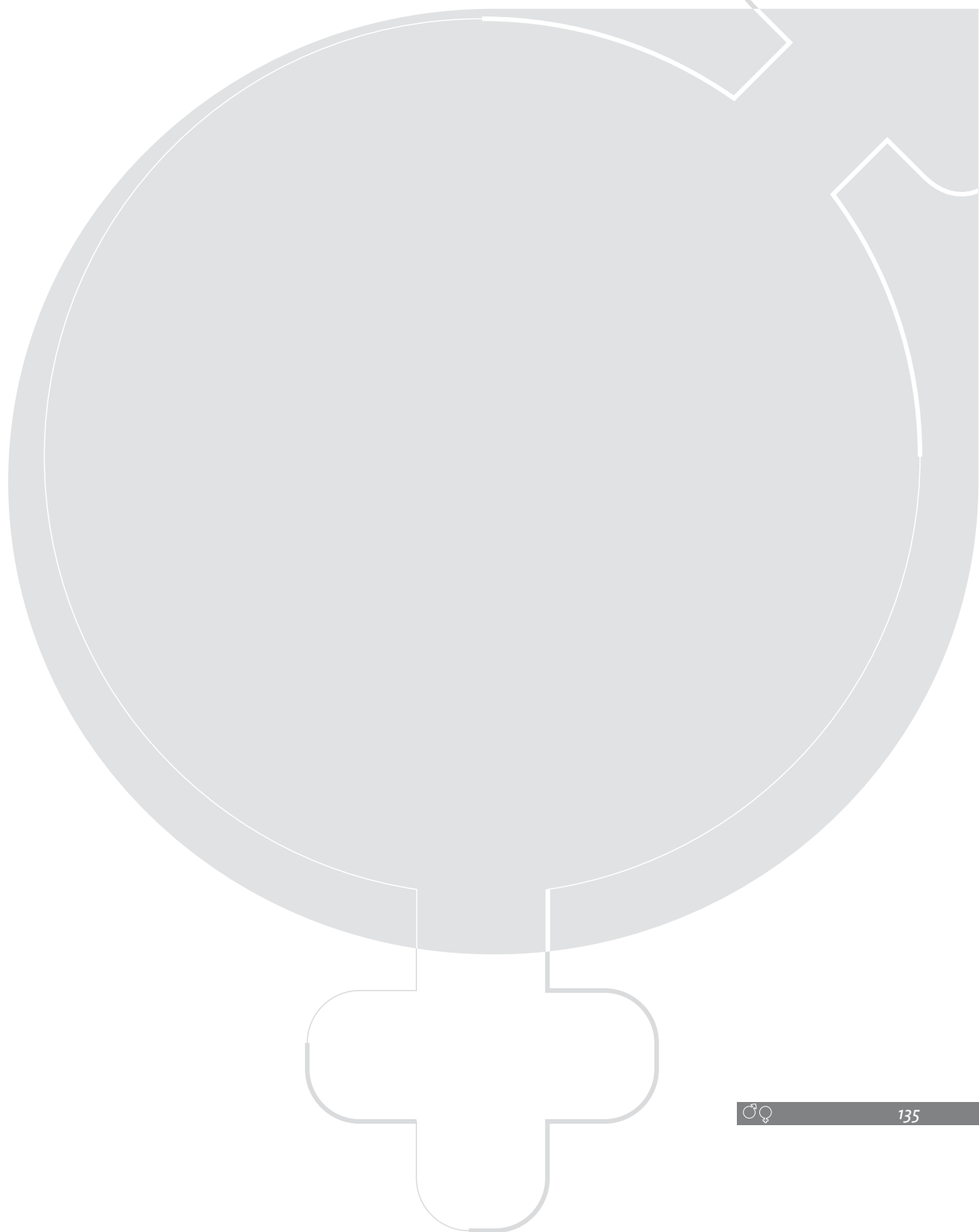
Champ : résidents et frontaliers



## B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

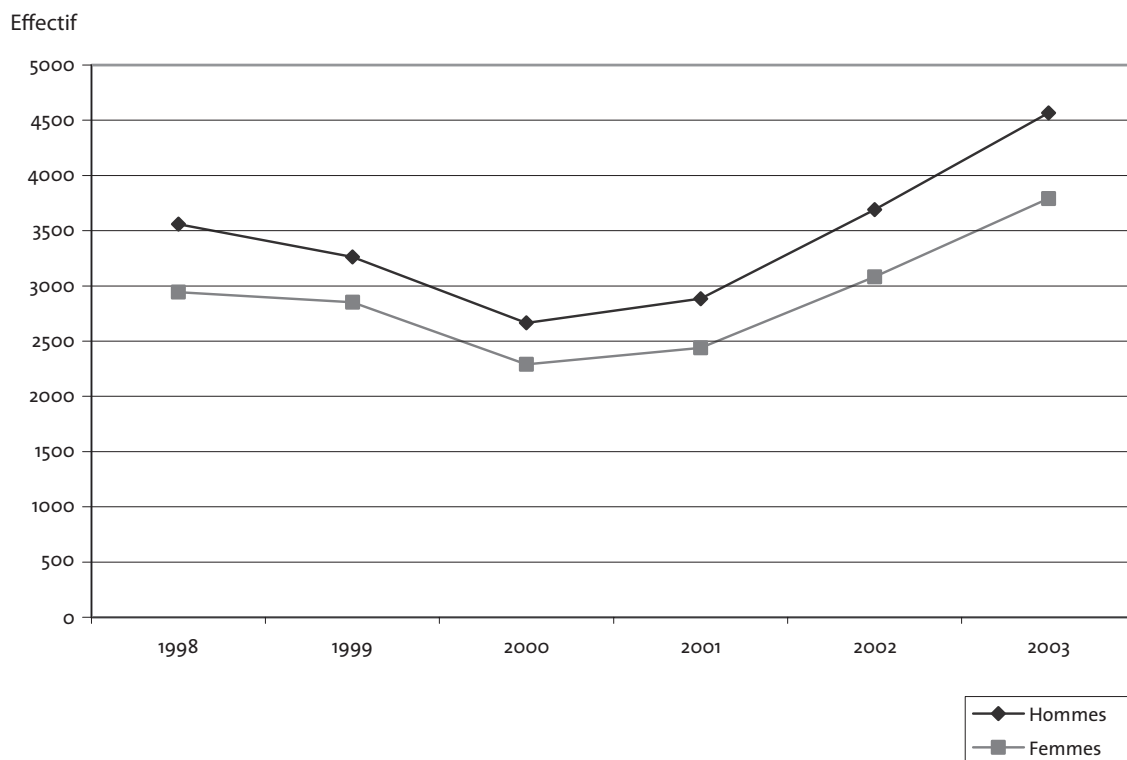
### B.02. Situation des femmes en recherche d'un emploi

#### *B.02.01. La situation des demandeurs et demandeuses d'emploi selon les données de l'ADEM*



## B.2.1-100

### Evolution du nombre de demandes d'emploi non satisfaites par sexe (au 31 janvier de l'année) de 1998 à 2003



Année	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1998	3560	2944	6504	54,7	45,3	100,0
1999	3263	2853	6116	53,4	46,6	100,0
2000	2665	2291	4956	53,8	46,2	100,0
2001	2884	2439	5323	54,2	45,8	100,0
2002	3690	3083	6773	54,5	45,5	100,0
2003	4566	3793	8359	54,6	45,4	100,0

Source : ADEM

Champ : résidents

## Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par âge et par sexe au 31 mai 2004

B.2.1-110

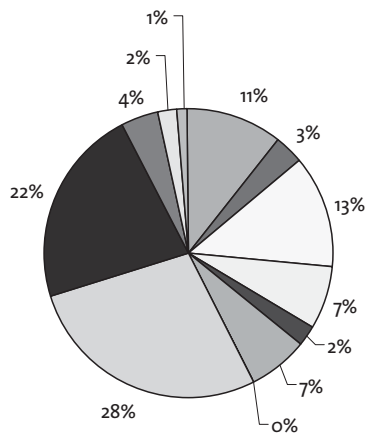
Age	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 26 ans	752	705	1457	51,6	48,4	100,0	17,1	19,2	18,0
de 26 à 30 ans	516	526	1042	49,5	50,5	100,0	11,7	14,3	12,9
de 31 à 40 ans	1191	1106	2297	51,9	48,1	100,0	27,1	30,1	28,4
de 41 à 50 ans	1141	873	2014	56,7	43,3	100,0	25,9	23,7	24,9
de 51 à 60 ans	757	450	1207	62,7	37,3	100,0	17,2	12,2	15,0
plus de 60 ans	43	19	62	69,4	30,6	100,0	1,0	0,5	0,8
<b>Total</b>	<b>4400</b>	<b>3679</b>	<b>8079</b>	<b>54,5</b>	<b>45,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ADEM

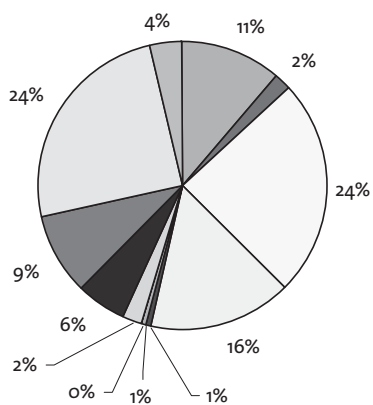
Champ : résidents

## Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession et par sexe au 31 mai 2004

Hommes



Femmes



- Prof. libérales, techniciens et assimilés
- Direction et cadres administratifs sup
- Emplois de bureau
- Vente
- Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs
- Transports
- Communications
- Artisans et ouvriers 1
- Artisans et ouvriers 2
- Hôtellerie, restauration
- Autres services
- Pas de demande prioritaire

Artisans et ouvriers 1 : ouvriers de précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment.

Artisans et ouvriers 2 : alimentaire, chimie, production, machiniste.

Source : ADEM

Champ : résidents

## Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par profession et par sexe au 31 mai 2004

B.2.1-120

Profession demandée	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Prof, libérales, techniciens et assimilés	478	415	893	53,5	46,5	100,0	10,9	11,3	11,0
Direction et cadres administratifs supérieurs	141	78	219	64,4	35,6	100,0	3,2	2,1	2,7
Emplois de bureau	557	887	1444	38,6	61,4	100,0	12,6	24,1	17,9
Vente	298	581	879	33,9	66,1	100,0	6,8	15,8	10,9
Agriculteurs, forestiers, carriers, mineurs	106	20	126	84,1	15,9	100,0	2,4	0,6	1,6
Transports	293	20	313	93,6	6,4	100,0	6,7	0,6	3,9
Communications	1	0	1	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Artisans et ouvriers (précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment)	1212	79	1291	93,9	6,1	100,0	27,5	2,1	16,0
Artisans et ouvriers (alimentaire, chimie, production, machiniste)	981	203	1184	82,9	17,1	100,0	22,3	5,5	14,6
Hôtellerie, restauration	192	347	539	35,6	64,4	100,0	4,4	9,4	6,7
Autres services	95	914	1009	9,4	90,6	100,0	2,2	24,8	12,5
Pas de demande prioritaire	46	135	181	25,4	74,6	100,0	1,0	3,7	2,2
<b>Total</b>	<b>4400</b>	<b>3679</b>	<b>8079</b>	<b>54,5</b>	<b>45,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ADEM

Champ : résidents

### B.2.1-130

## Répartition des demandes d'emploi non satisfaites par durée d'inscription et par sexe au 31 mai 2004

Durée d'inscription	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
moins de 1 mois	566	435	1001	56,5	43,5	100,0	12,9	11,8	12,4
entre 1 et 3 mois	784	705	1498	52,3	47,1	100,0	17,8	19,2	18,5
entre 3 et 6 mois	880	731	1611	54,6	45,4	100,0	20,0	19,9	19,9
entre 6 et 9 mois	608	568	1176	51,7	48,3	100,0	13,8	15,4	14,5
entre 9 et 12 mois	373	331	704	53,0	47,0	100,0	8,5	9,0	8,7
plus de 12 mois	1189	909	2098	56,7	43,3	100,0	27,0	24,7	26,0
<b>Total</b>	<b>4400</b>	<b>3679</b>	<b>8079</b>	<b>54,5</b>	<b>45,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ADEM

Champ : résidents

### B.2.1-140

## Répartition des demandes d'emploi non satisfaites selon l'indemnisation et le suivi de mesures pour l'emploi par sexe au 31 mai 2004

Indemnisation et mesures pour l'emploi	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Chômeurs indemnisés	2114	1665	3779	55,9	44,1	100,0
Mesures pour l'emploi	2117	1176	3293	64,3	35,7	100,0

Source : ADEM

Champ : résidents



## Répartition des individus en mesures pour l'emploi selon le type de mesure et par sexe au 31 mai 2004

B.2.1-150

Type de mesure pour l'emploi	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur privé	232	140	372	62,4	37,6	100,0	11,0	11,9	11,3
Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur public	550	385	935	58,8	41,2	100,0	26,0	32,7	28,4
Stage d'insertion en Entreprise	147	35	182	80,8	19,2	100,0	6,9	3,0	5,5
Stage de Réinsertion Professionnelle	148	66	214	69,2	30,8	100,0	7,0	5,6	6,5
Formation ADEM	346	287	633	54,7	45,3	100,0	16,4	24,4	19,2
Pool des Assistants	71	62	133	53,4	46,6	100,0	3,3	5,3	4,0
Mesures Spéciales	449	110	559	80,3	19,7	100,0	21,2	9,4	17,0
Mises au Travail	174	91	265	65,7	34,3	100,0	8,2	7,7	8,1
<b>Ensemble des mesures pour l'emploi</b>	<b>2117</b>	<b>1176</b>	<b>3293</b>	<b>64,3</b>	<b>35,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Voir le descriptif de ces mesures dans la partie D.02.02.02.

Source : ADEM

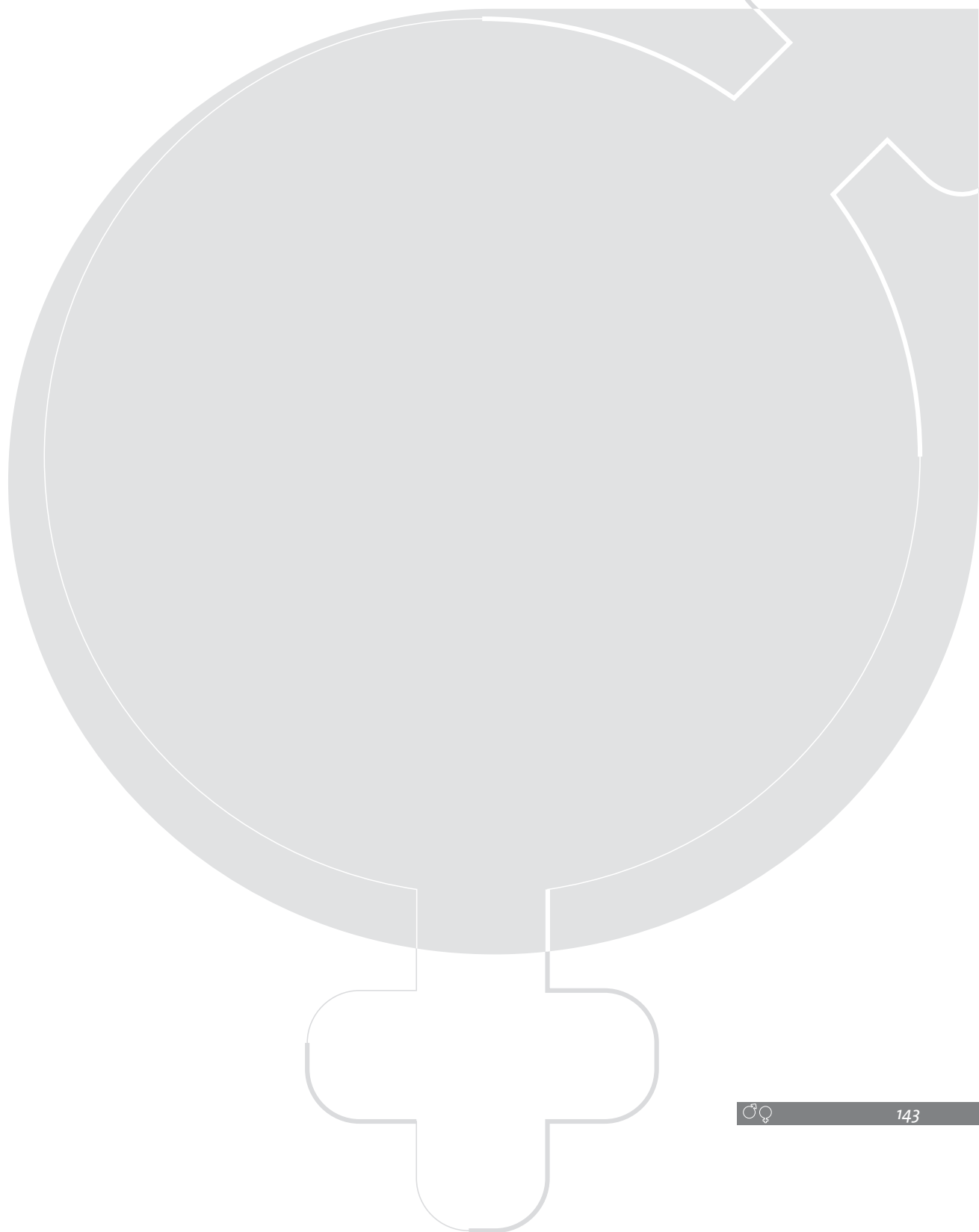
Champ : résidents



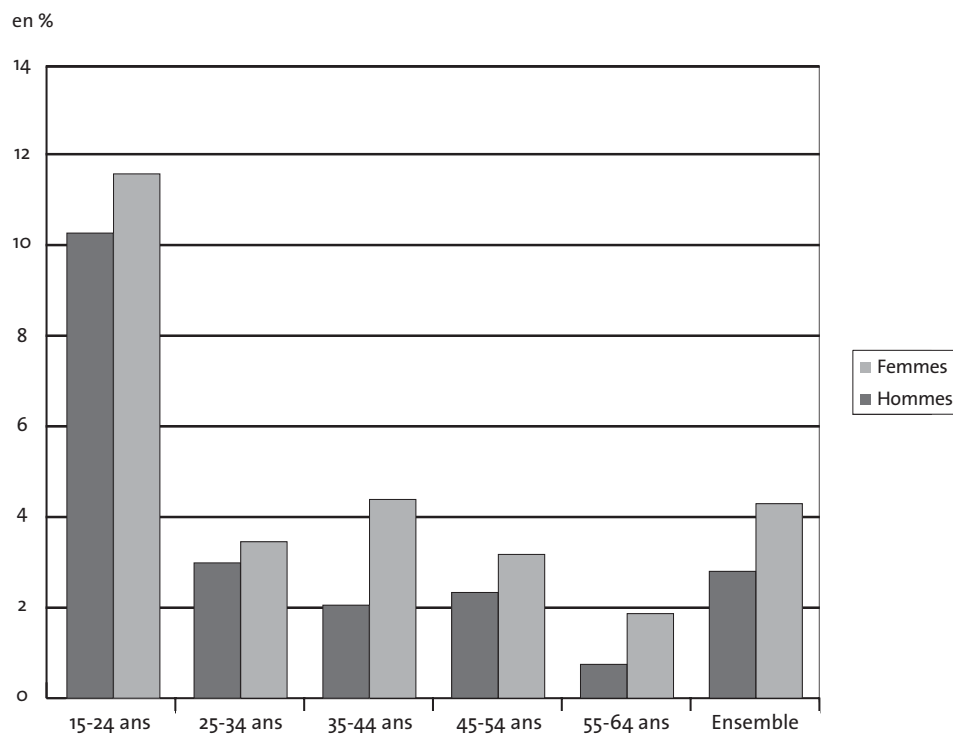
## B. SITUATION DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### B.02. Situation des femmes en recherche d'un emploi

#### *B.02.01. Le chômage selon les données de l'Enquête Forces de Travail du STATEC*



## Taux de chômage des 15-64 ans par âge et par sexe en 2003



Classes d'âge	Hommes	Femmes	Ensemble
15-24 ans	11,0	12,4	11,7
25-34 ans	3,2	3,7	3,5
35-44 ans	2,2	4,7	3,2
45-54 ans	2,5	3,4	2,8
55-64 ans	0,8	2,0	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>	<b>3,7</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Taux de chômage des 15-64 ans par nationalité et par sexe en 2003

B.2.2-110

Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeoise	2,0	3,2	2,5
Portugaise	2,3	3,8	2,9
Française	4,6	8,3	6,3
Italienne	5,2	5,0	5,1
Belge	7,3	8,3	7,7
Etrangère UE	4,2	9,9	5,6
Etrangère hors UE	7,5	11,6	10,7
<b>Ensemble</b>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>	<b>3,7</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Taux de chômage des 15-64 ans par niveau de formation et par sexe en 2002

B.2.2-120

Niveau de formation général achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire	3,7	6,0	4,7
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	2,8	6,1	4,2
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	1,0	1,9	1,4
Post-secondaire non supérieur	1,9	0,0	1,6
Etudes supérieures <= DESS	2,1	2,3	2,1
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	1,4	0,0	1,1
Non précisé	1,4	4,3	2,9
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2002 – STATEC

Champ : résidents

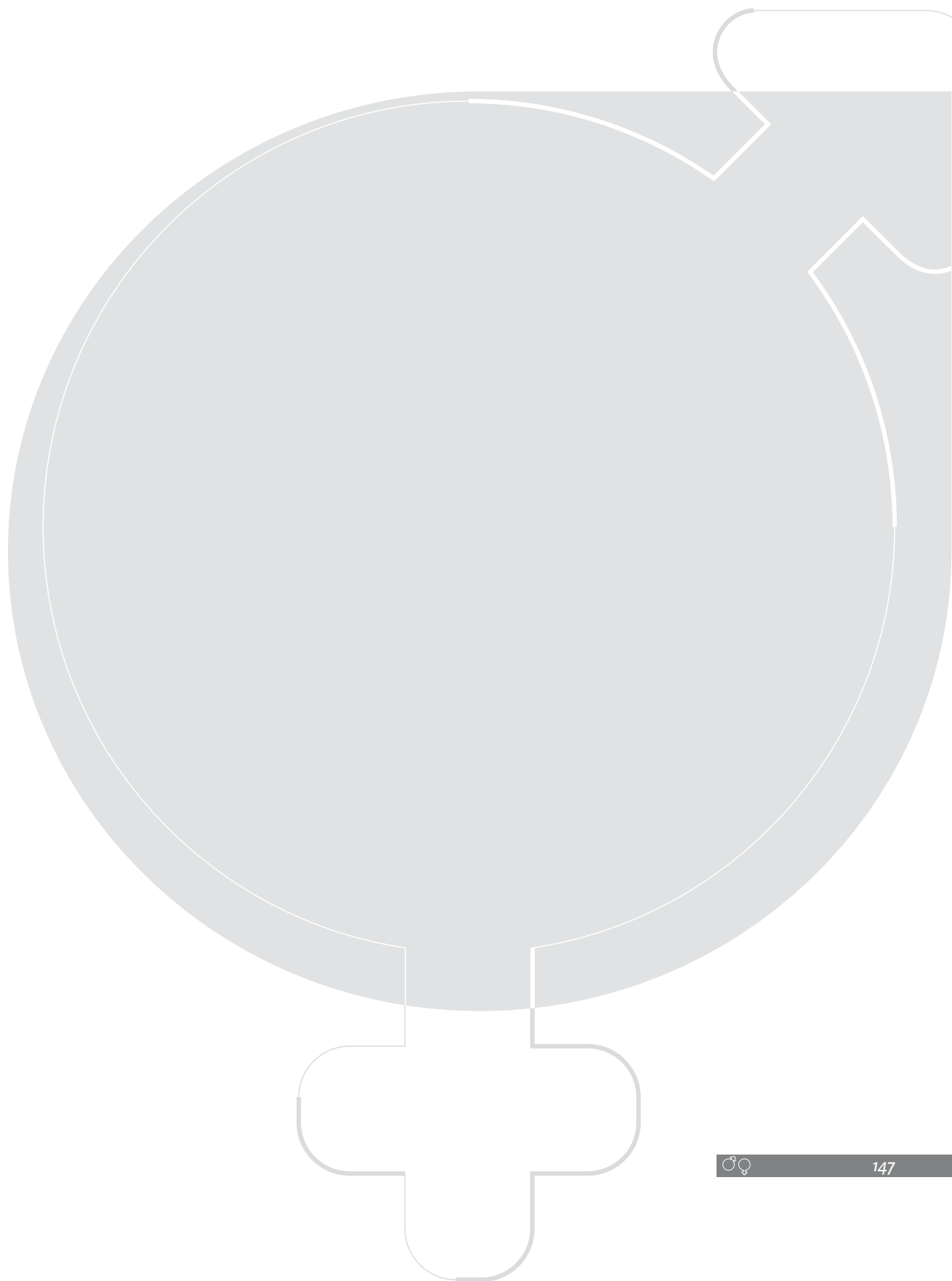
**Type d'emploi recherché par les chômeurs et chômeuses de 15-64 ans par sexe en 2003**

Type d'emploi recherché	Hommes	Femmes	Ensemble
Indépendant ou employeur	10,4	7,1	8,7
Salarié temps complet	70,1	53,7	61,5
Salarié temps complet ou partiel	15,9	16,2	16,1
Salarié temps partiel ou complet	0,0	3,8	2,0
Salarié temps partiel	0,8	15,9	8,7
Non précisé	2,8	3,3	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE



## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

### Les données sur les niveaux de formation du Panel Socio-Economique "Liewen zu Letzebuerg" (PSELL) du CEPS/Instead

La nomenclature utilisée pour les niveaux de formation du PSELL est celle du Bureau International du Travail, la Classification Internationale Type de l'Education. Elle correspond aux formations suivantes :

- Niveau 1 : Ecole primaire, Primaire supérieur, Enseignement complémentaire
- Niveau 2 : Certificat d'enseignement secondaire technique inférieur, Certificat d'apprentissage professionnel, Enseignement secondaire général inférieur
- Niveau 3 : Certificat de Capacité Manuelle (CCM), Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP), Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), Diplôme de technicien (jusque 13ème du régime technique), Bac technique (jusque 13ème ou 14ème du régime technique), Diplôme de fin d'études secondaires
- Niveau 4 : Brevet de maîtrise artisanale
- Niveau 5 : Enseignement supérieur : Bac+2, Bac+3, Bac+4, Bac+5 ou plus (mais sans obtention d'un doctorat)
- Niveau 6 : DEA et Doctorat

### Les données sur la formation continue de la Chambre des Métiers

Trois types de formations continues sont proposés par la Chambre des Métiers :

- Les **cours de management et d'intérêt général** (CMIG) regroupent les différentes questions auxquelles on peut être confronté dans la gestion d'une entreprise : valorisation des ressources humaines, gestion et financement des entreprises, marketing, publicité, etc.
- Les **cours techniques** (CT) sont destinés à préparer les personnes à exercer leur métier dans les domaines suivants :
  - Alimentation
  - Mode-Santé-Hygiène
  - Mécanique
  - Construction – Habitat
  - Autres métiers
- Les **cours de langues** (LA)

### Les données sur la formation continue du Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)

Les formations proposées par le CNFPC se décomposent en 3 types d'offres :

- **Cours du soir/promotion sociale** : ces cours (principalement cours du soir) s'adressent à des adultes qui veulent se perfectionner dans un domaine spécifique, soit pour des raisons personnelles, soit pour des raisons professionnelles. Les cours ont lieu dans les domaines suivants : informatique, comptabilité, couture, mécanique, menuiserie, ferronnerie et soudure.
- **Cours et examens d'apprentissage et de maîtrise** : il s'agit en partie de cours pour apprenti-e-s ou bien de l'organisation des examens de fin d'apprentissage ou de maîtrise.



- **Formation professionnelle continue :** les cours s'adressent à des salarié-e-s et sont organisés en partie sur demande des entreprises, administrations ou institutions concernées. Les cours ont lieu dans les domaines suivants : informatique, aide socio-familiale, électronique, gestion technique de bâtiments, traitement de surfaces, techniques de levage, environnement naturel, environnement humain, communication, services restauration, transport routier, anglais, maçonnerie, mécanique, et soudure.

## Les données sur les apprentis

Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

## Les données sur la situation familiale des femmes dans l'Enquête Forces de Travail du STATEC

Un **enfant à charge** est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).

Les familles monoparentales sont définies comme des familles avec au moins un enfant à charge n'ayant à leur tête qu'un

seul parent. Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme sont aussi appelées les **mères seules**. Par opposition, les **mères en couple** sont des femmes vivant avec conjoint (mariées ou non mariées) avec au moins un enfant à charge.

## DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE : COMMENTAIRES DES TENDANCES

Les objectifs européens d'augmentation des taux d'activité pour les femmes, dans un objectif d'égalité des chances, conduisent chaque pays à rechercher les facteurs désincitatifs et incitatifs à l'activité féminine. Les statistiques présentées dans cette troisième partie donnent des éléments de réponse à cette problématique.

Dans ce qui suit, nous allons voir que le niveau de vie, le niveau de formation, les charges familiales (notamment le coût de la garde des enfants) et les stéréotypes sur le rôle de la femme et de l'homme, constituent tous des freins au maintien des femmes sur le marché du travail.

### Un niveau de vie moyen relativement confortable

Le choix financier pour les femmes de ne pas exercer d'activité professionnelle reste d'actualité au Luxembourg alors qu'il est absent dans de nombreux pays de l'Union européenne. Les revenus du travail d'un seul actif, associés aux prestations familiales,

garantissent, à une grande part des ménages luxembourgeois, un niveau de vie permettant aux ménages de ne pas être obligés de recourir à une seconde activité afin de couvrir leurs besoins financiers.

### Un niveau de formation initial et professionnel insuffisant dans l'ensemble de la main-d'œuvre féminine

Un autre élément désincitatif à l'activité féminine est le niveau de formation des femmes. En effet, plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'activité est élevé. Or, les femmes ont globalement un déficit de formation par rapport aux hommes. Certes, les jeunes femmes sortent aujourd'hui de l'école avec des niveaux de formation au moins équivalents à ceux des hommes. Il en est de même pour les générations âgées aujourd'hui de 30 à 40 ans. En revanche, les femmes plus âgées ont un réel déficit de formation par rapport aux hommes. S'il y a déficit de niveau, il y a également déficit d'orientation puisque les domaines de formation des femmes sorties du système scolaire restent très concentrés sur les matières du commerce, de la santé et des services. Or, ces spécialités sont globalement moins rémunératrices et offrent moins de possibilités d'évolution de carrière que d'autres spécialités qui ont davantage les faveurs des jeunes hommes. En effet, chez les hommes, si les formations commerciales occupent également une part non négligeable d'entre eux, les forma-

tions d'ingénieurs ou les formations spécialisées dans la construction sont fréquentes alors qu'elles sont quasi-inexistantes chez les femmes. Aujourd'hui encore, la spécialisation des jeunes filles dans des filières de formation moins rémunératrices que celles choisies par les jeunes hommes reste très forte. Les spécialités des filières d'apprentissage illustrent le même phénomène.

D'une manière générale, la participation des femmes à la formation professionnelle demeure inférieure à ce qu'elle devrait être compte tenu de leur participation au marché du travail : les femmes représentent 35% des participants aux cours de formation continue de la Chambre des Métiers, 30% des cours organisés par les CNFPC (et notamment seulement 16% des cours spécifiques de formation professionnelle continue), 30% des cours organisés par l'Institut National d'Administration Publique. Elles représentent toutefois 54% des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Employés Privés qui sont plus orientés vers des métiers à dominance féminine.

Le nombre d'apprentis inscrits à la Chambre de Commerce ou à la Chambre des Métiers au cours de l'année scolaire 2003/2004 est en progression par rapport à 2000/2001 ; progression plus importante pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes. On constate toujours une désaffection des formations techniques chez les filles : seulement 1,6% d'apprenties inscrites à la Chambre des Métiers dans les métiers des services et biens mécaniques et seulement

2,3% dans la section Bâtiment et parachèvement. Les domaines d'apprentissage axés sur le secteur industriel de la Chambre de Commerce font toujours aussi peu recette auprès des jeunes femmes : ces secteurs sont exclusivement masculins. Même parmi les nouvelles sections répondant sans doute à des métiers d'avenir, comme "informaticien qualité" ou mécatronicien, les jeunes femmes sont absentes.

## Des charges familiales et domestiques pas assez partagées

Les charges familiales et domestiques restent essentiellement assumées par les femmes, qu'elles exercent ou non une activité professionnelle. Les interruptions temporaires de carrière se transforment souvent en interruptions définitives lorsque la garde des enfants est difficilement conciliable avec deux activités professionnelles à plein temps. Le nombre d'enfants, le coût de la garde, les gains professionnels des parents, l'intérêt pour son travail sont autant de facteurs à prendre en compte dans le choix d'occupation professionnelle. Le travail à temps partiel peut répondre aux besoins de conciliation des temps familial et professionnel des familles.

La lente création des emplois à temps partiel a freiné l'essor du travail féminin. Le travail à temps partiel continue à être considéré comme un mode de travail complémentaire des activités familiales et domestiques. Une comparaison internationale montre que l'économie luxembourgeoise est assez peu tournée vers les emplois à temps partiel (les hommes luxembourgeois sont au dernier rang du classement des hommes travaillant à temps partiel dans l'Union européenne, les femmes en dixième position sur quinze).

La situation matrimoniale des femmes est un indicateur de la présence d'un conjoint et donc d'un revenu offrant éventuellement la possibilité financière de ne pas exercer d'activité professionnelle. Ainsi, le taux d'activité des femmes mariées est plus faible comparativement aux autres statuts matrimoniaux (hormis les veuves qui certes n'ont plus de conjoint mais du fait de leur

âge, en général avancé, ne travaillent plus et bénéficient souvent, d'une pension de survie). Les femmes divorcées sont les plus actives : elles affichent des taux similaires à ceux des hommes. Si les écarts demeurent entre les femmes selon le statut matrimonial, on note cependant une augmentation lente et récente du taux d'activité des femmes mariées : 53% en 2003 contre 50% en 2000.

La présence des enfants, et le temps qu'il est nécessaire de leur consacrer, sont les éléments clefs des interruptions de carrière chez les femmes. Plus le nombre d'enfants augmente, plus le taux d'activité baisse. On note cependant une augmentation récente des taux d'activité des femmes avec enfants : par exemple, avec un enfant, le taux d'activité est passé de 62% en 2000 à 67% en 2003 ; avec quatre enfants, de 38% à 41%.

Coût et disponibilité sont les mots-clefs de la garde des enfants et de la possibilité pour la mère d'exercer une activité professionnelle. Les grands-parents restent le mode de garde le plus usité en raison notamment de sa gratuité : en 2003, 35% des enfants ayant besoin d'être gardés le sont par leurs grands-parents<sup>2</sup>. A défaut des grands-parents, les structures d'accueil (26%) sont plus sollicitées que les autres modes de garde mais elles font parfois défaut à proximité du domicile des parents. Le nombre de places offertes dans les structures d'accueil conventionnées n'a cessé de croître : de 730 places en 1992, on est passé à 2127 places en 2003, les effectifs ont triplé en l'espace de 10 ans. Viennent ensuite les

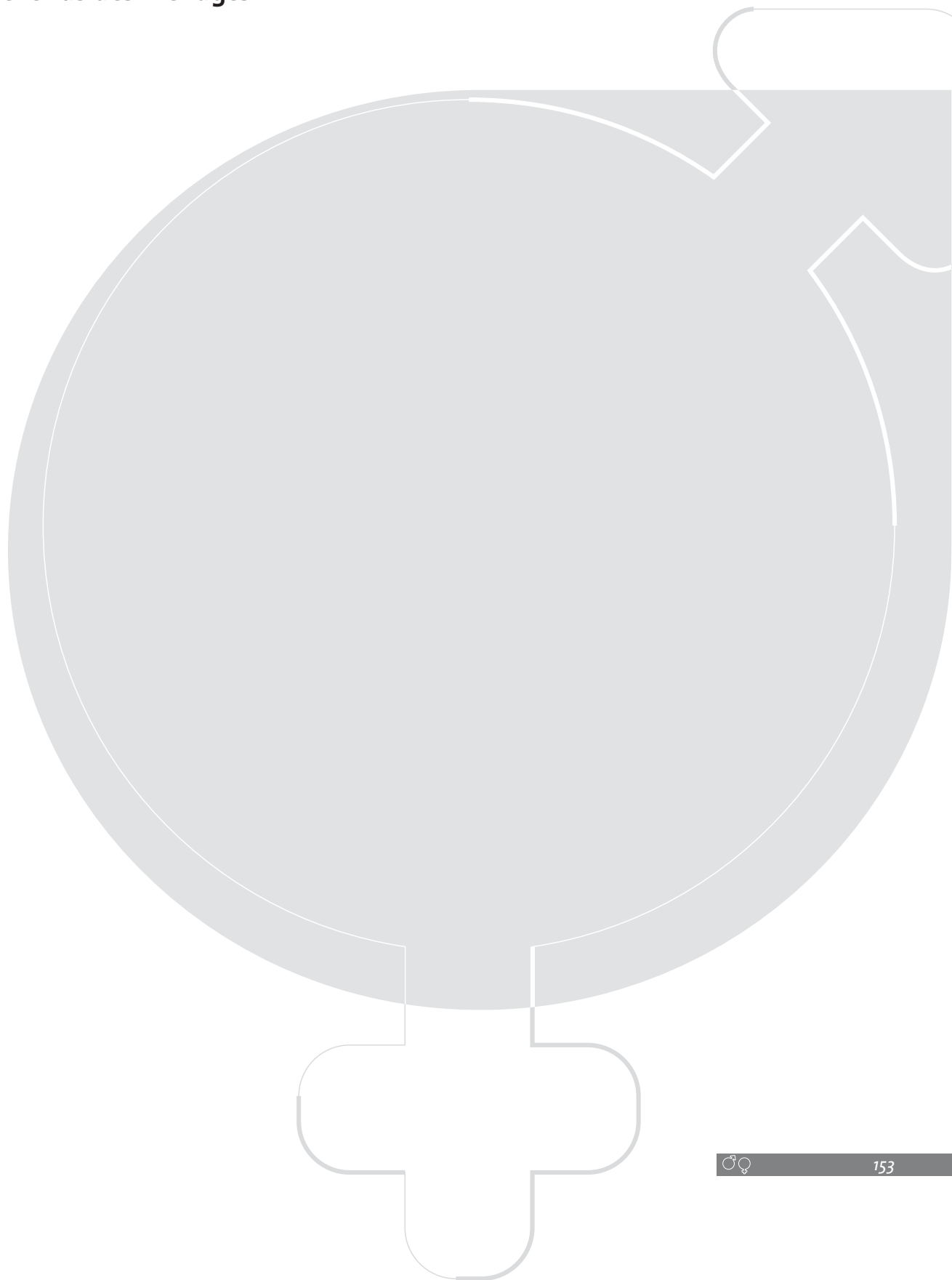
<sup>2</sup> Il s'agit des enfants ayant besoin d'être gardés, c'est-à-dire les enfants qui, "en raison de leur âge ou de leur état de santé, doivent être gardés, que ce soit par leurs parents ou par une autre personne" de manière régulière (au moins deux fois par semaine) parmi les ménages dont les deux parents travaillent.

gardiennes avec statut officiel ou non (24%), les amis, voisins ou autres membres de la famille (7%) et, enfin, d'autres modes moins fréquents tels que les employés de maison, les baby-sitters, les personnes au pair, etc. (7%). Tous les parents ne disposent pas de la même palette de choix en matière de mode de garde. En effet, le recours aux grands-parents n'est pas toujours possible, notamment pour les ménages qui ont récemment immigré. Les modes de garde sont donc radicalement différents selon la nationalité des parents. Le recours aux grands-parents est, en effet, plus fréquent pour les Luxembourgeois (53%), beaucoup moins pour les Portugais, qui optent davantage pour les gardiennes (37%) et les structures d'accueil (33%), et beaucoup moins également pour les étrangers d'une nationalité autre que portugaise dont 37% recourent aux structures d'accueil et 27% aux gardiennes.

D'autres informations sur le partage des tâches domestiques et familiales (par l'intermédiaire d'un emploi du temps notamment) ou sur les activités sociales font défaut pour compléter le portrait des femmes au travail (car la sphère domestique, familiale et sociale doit être considérée comme le pendant de la sphère professionnelle). En effet, les activités dans l'une ou l'autre sphère sont complémentaires en temps et sont donc mutuellement conditionnées. La garde des enfants n'est pas le seul frein à l'activité des femmes ; la garde des personnes âgées et/ou dépendantes en constitue un autre. Des données récentes et récurrentes font malheureusement également défaut dans ce domaine

# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.01. Revenus des ménages



**Salaire moyen brut d'un homme vivant en couple en fonction de son âge et de l'activité de sa conjointe (en euros par mois) en 2003**

Age de l'homme	Seul l'homme travaille	Les deux travaillent
Moins de 30 ans	2200	2755
De 30 ans à 45 ans	4140	3830
Plus de 45 ans	5080	4565
Ensemble	4415	3910

Source : PSELL 2003 – CEPS/Instead

Champ : résidents

# LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES AU 01.08.2003

## L'allocation familiale

Elle est due à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle est maintenue jusqu'à l'âge de 27 ans, si le bénéficiaire s'adonne à titre principal à des études moyennes, secondaires, secondaires techniques, professionnelles, supérieures ou universitaires au Luxembourg ou à l'étranger, à condition qu'il conserve son domicile légal au Luxembourg. Elle est versée sans limite pour la personne qui, atteinte d'une infirmité ou de maladie chronique, est hors d'état de subvenir à ses besoins, à condition que l'infirmité ou la maladie chronique ait existé avant l'accomplissement de l'âge de 18 ans.

Elle s'élève à :

- 176,67 euros par mois pour un enfant,
- 209,75 euros par mois pour chaque enfant d'un groupe de deux enfants,
- 254,69 euros par mois pour chaque enfant d'un groupe de trois enfants.

Ce montant est augmenté de 344,39 euros par mois pour chaque enfant de plus.

Ces montants sont majorés mensuellement de :

- 15,39 euros par chaque enfant à partir du mois où il a atteint l'âge de 6 ans,
- 46,18 euros à partir du mois où il a atteint l'âge de 12 ans.

## L'allocation spéciale supplémentaire

Tout enfant âgé de moins de 18 ans, atteint d'une ou plusieurs affections constitutives d'une insuffisance ou diminution permanente d'au moins 50% de la capacité physique ou mentale d'un enfant normal du même âge a droit à une allocation spéciale supplémentaire dont le montant est fixé à 176,67 euros par mois.

## L'allocation de rentrée scolaire

Elle s'élève à :

- pour un enfant :
  - 107,70 euros s'il est âgé de plus de 6 ans,
  - 153,88 euros s'il est âgé de plus de 12 ans
- pour un groupe de deux enfants :
  - 184,67 euros pour chaque enfant de plus de 6 ans,
  - 230,79 euros pour chaque enfant de plus de 12 ans
- pour un groupe de trois enfants et plus :
  - 261,58 euros pour chaque enfant de plus de 6 ans,
  - 307,77 euros pour chaque enfant de plus de 12 ans

## L'allocation d'éducation

Elle est accordée à toute personne domiciliée au Luxembourg, élevant ses enfants, n'exerçant pas d'activité professionnelle ou dont le revenu du ménage ne dépasse pas un certain montant. Elle est due de la fin du congé maternité jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 2 ans. Elle est fixée à 461,65 euros par mois quelque soit le nombre d'enfants.

## L'allocation de naissance

Elle s'élève à 1656,29 euros.

## **L'allocation de maternité**

Elle est versée pendant une période maximum de 16 semaines à partir de la huitième semaine précédant la date présumée de l'accouchement, et s'élève à 184,67 euros par semaine.

## **Le congé parental**

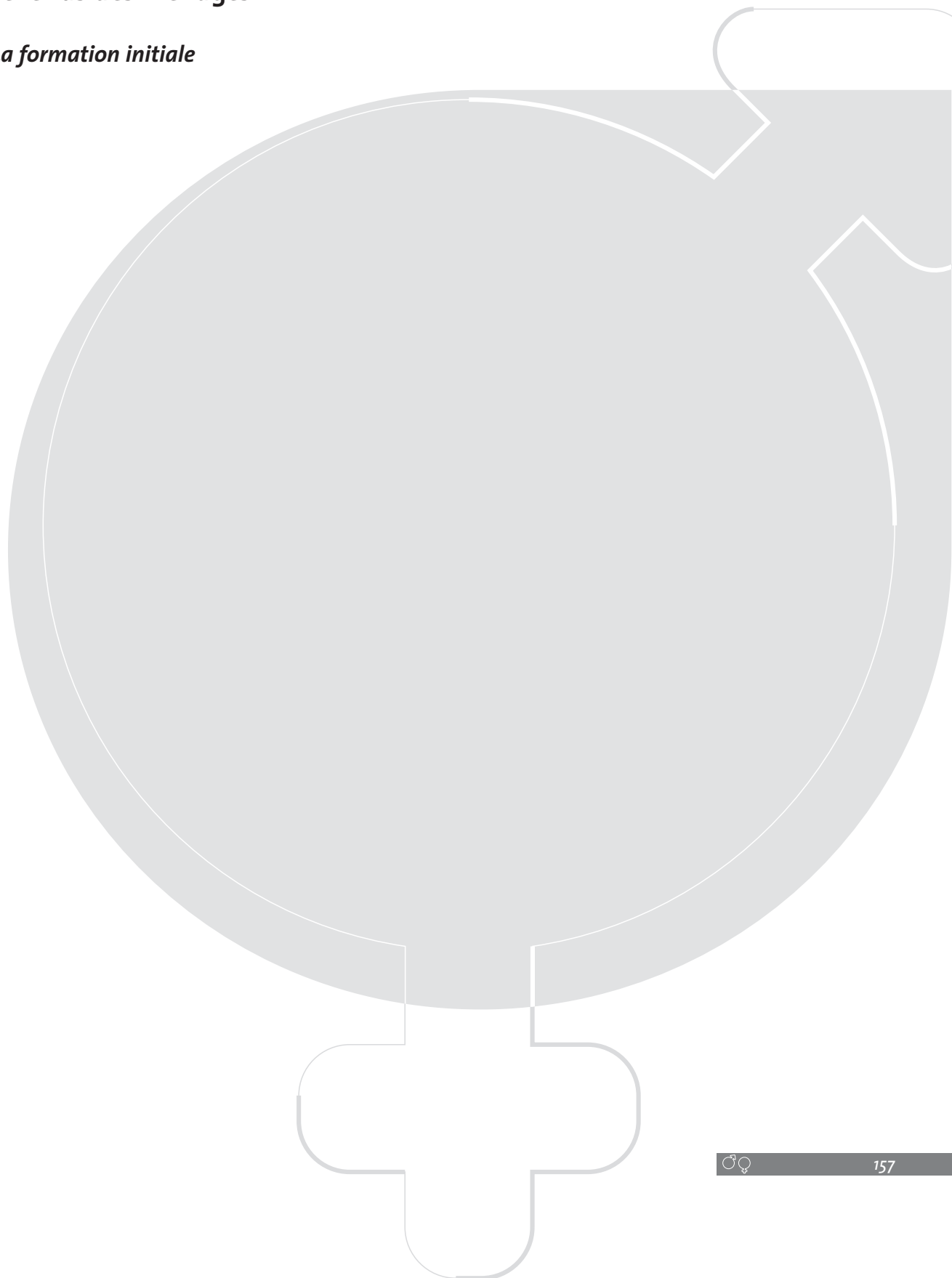
La loi a pour objet d'accorder, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1692,66 euros et 846,33 euros par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).



# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.02. Revenus des ménages

### C.02.01. *La formation initiale*



## Répartition des élèves dans le système éducatif luxembourgeois par ordre d'enseignement et par sexe en 2002/2003

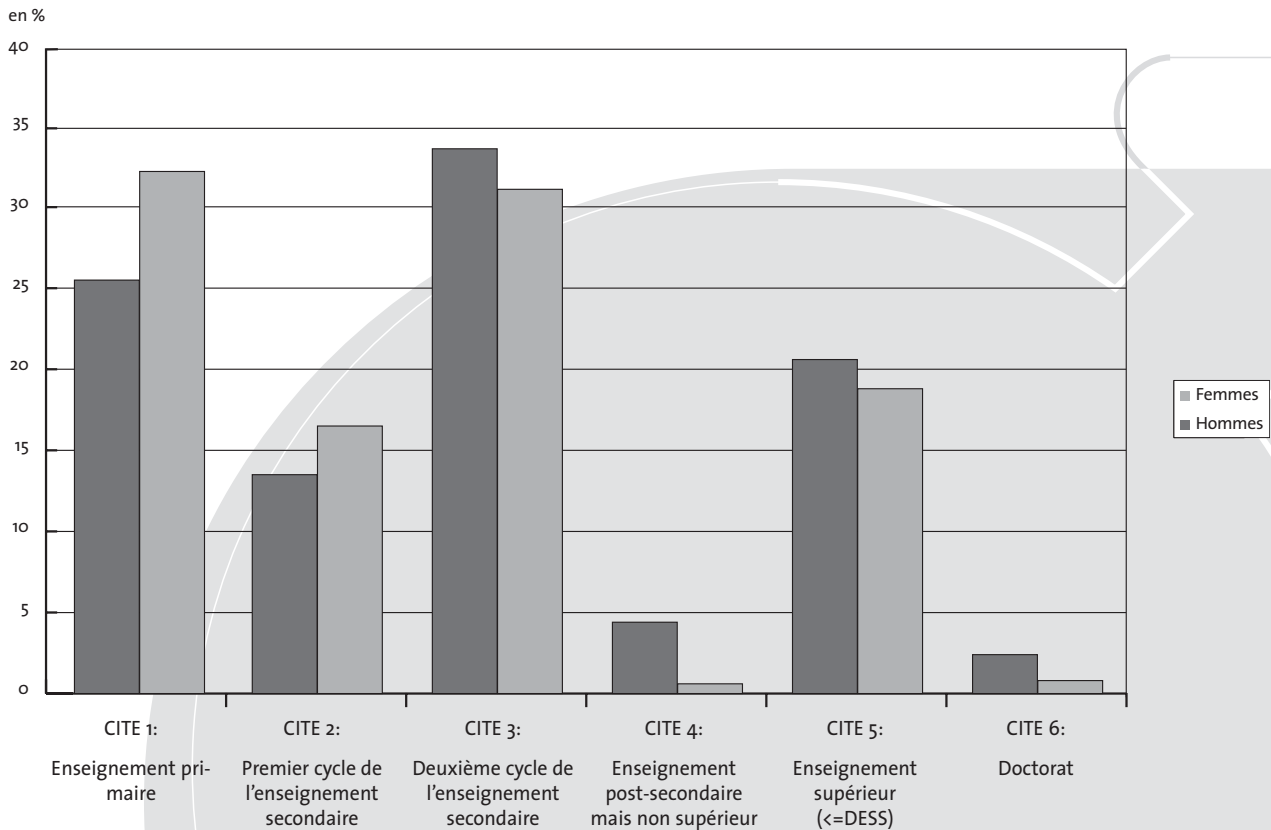
Ordre d'enseignement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Education préscolaire*	5572	5324	10896	51,1	48,9	100,0
Enseignement primaire	16285	15466	31751	51,3	48,7	100,0
Enseignement spécial	144	109	253	56,9	43,1	100,0
Enseignement secondaire	4358	5605	9963	43,7	56,3	100,0
Enseignement secondaire technique	11590	10503	22093	52,5	47,5	100,0
Education différenciée	432	262	694	62,2	37,8	100,0
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>38381</b>	<b>37269</b>	<b>75650</b>	<b>50,7</b>	<b>49,3</b>	<b>100,0</b>

\* Les élèves de l'Education précoce ne sont pas repris ici car les données ne sont pas disponibles pour l'année 2002/2003.

Source : Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports – Les chiffres clés de l'Education Nationale – Statistiques et indicateurs 2002-2003.

## Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé et du sexe en 2003

C.2.1-110



Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
CITE 1 : Enseignement primaire	25,5	32,2	28,9
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	13,5	16,5	15,0
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	33,6	31,1	32,2
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	4,4	0,6	2,5
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	20,6	18,8	19,8
CITE 6 : Doctorat	2,4	0,8	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL3/EU-SILC – 2003 – CEPS/Instead – STATEC  
 Champ : résidents

## Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de l'âge et du sexe en 2003

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Éducation	15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	Ensemble
<b>Hommes</b>						
CITE 1 : Enseignement primaire	18,4	23,6	28,7	25,2	39,3	25,5
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	14,6	9,7	16,5	14,7	11,3	13,5
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	42,5	33,6	33,9	29,7	24,0	33,6
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,1	5,0	4,4	5,0	8,9	4,4
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	24,2	26,2	12,7	22,3	14,8	20,6
CITE 6 : Doctorat	0,2	1,9	3,8	3,1	1,7	2,4
<b>Total Hommes</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Femmes</b>						
CITE 1 : Enseignement primaire	18,7	25,4	34,3	41,5	51,6	32,2
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	12,5	13,3	19,0	19,9	19,4	16,5
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	41,3	35,4	31,6	20,7	19,6	31,1
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,2	0,7	0,2	1,5	0,0	0,6
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	26,7	24,9	13,3	15,4	9,4	18,8
CITE 6 : Doctorat	0,6	0,3	1,6	1,0	0,0	0,8
<b>Total Femmes</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL3/EU-SILC – 2003 – CEPS/Instead – STATEC

Champ : résidents

## Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du niveau de formation scolaire et professionnelle achevé, de la nationalité et du sexe en 2003

C.2.1-130

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Éducation	Luxembg.	Portugais	Français	Italiens	Belges	Autres	Ensemble
<b>Hommes</b>							
CITE 1 : Enseignement primaire	17,9	69,2	11,1	38,3	7,4	10,4	25,5
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	14,0	11,7	16,8	7,4	8,9	15,6	13,5
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	41,5	17,0	24,8	29,4	14,8	29,4	33,6
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	6,2	0,1	2,1	0,7	2,7	4,6	4,4
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	19,0	2,0	42,7	19,5	60,6	31,2	20,6
CITE 6 : Doctorat	1,4	0,0	2,5	4,7	5,6	8,8	2,4
<b>Total Hommes</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Femmes</b>							
CITE 1 : Enseignement primaire	27,2	68,3	13,7	49,6	5,7	23,4	32,1
CITE 2 : Premier cycle de l'enseignement secondaire	21,1	7,4	5,6	13,6	10,6	15,0	16,5
CITE 3 : Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	35,3	18,2	26,8	25,6	29,0	32,0	31,1
CITE 4 : Enseignement post-secondaire mais non supérieur	0,8	0,0	0,0	0,0	1,0	0,5	0,6
CITE 5 : Enseignement supérieur (<=DESS)	15,3	6,0	50,4	10,7	51,0	27,1	18,9
CITE 6 : Doctorat	0,3	0,1	3,5	0,5	2,7	2,0	0,8
<b>Total Femmes</b>	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0

Source : PSELL3/EU-SILC – 2003 – CEPS/Instead – STATEC

Champ : résidents

## Répartition des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire selon le domaine de formation du niveau d'enseignement le plus élevé achevé par sexe en 2003\*

Domaine de formation	Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Programmes généraux	47,4	52,6	100,0	16,7	19,8	18,2
Formation des enseignants et sciences de l'éducation	35,0	65,0	100,0	3,5	6,9	5,1
Lettres et arts	37,7	62,3	100,0	2,0	3,4	2,7
Langues et cultures étrangères	30,3	69,7	100,0	2,6	6,4	4,5
Sciences sociales, commerce et droit	40,8	59,2	100,0	16,0	24,9	20,3
Sciences, mathématiques et informatique sans distinction possible	61,2	38,8	100,0	2,5	1,7	2,1
Sciences de la vie (biologie, environnement)	44,9	55,1	100,0	1,3	1,7	1,5
Sciences physiques (incluant la physique, la chimie et les sciences de la terre)	63,2	36,8	100,0	1,9	1,2	1,5
Mathématiques et statistiques	62,0	38,0	100,0	1,4	0,9	1,2
Sciences informatiques	68,5	31,5	100,0	3,0	1,5	2,2
Utilisation de l'ordinateur	34,5	65,5	100,0	0,5	1,0	0,7
Ingénierie, industrie manufacturière et construction	92,6	7,4	100,0	23,0	2,0	12,8
Agriculture et sciences vétérinaires	85,5	14,5	100,0	2,1	0,4	1,3
Santé et protection sociale	26,5	73,5	100,0	3,6	10,7	7,1
Services	48,8	51,2	100,0	9,7	10,8	10,2
Non précisé	61,7	38,3	100,0	10,2	6,7	8,6
<b>Ensemble</b>	<b>51,7</b>	<b>48,3</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : \* Hormis les individus sortis du système scolaire sans formation, au niveau préscolaire ou au niveau primaire ou secondaire 1<sup>er</sup> cycle car leur enseignement est général.

## Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé et du sexe en 2003

C.2.1-150

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Hommes	Femmes	Ensemble
Primaire	65,9	45,5	54,8
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	66,5	39,6	51,9
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	81,3	58,4	70,1
Post-secondaire non supérieur	81,5	47,0	73,0
Etudes supérieures <= DESS	90,2	77,5	84,7
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	94,8	88,1	93,1
Non précisé	62,0	41,9	49,9
<b>Ensemble</b>	<b>77,2</b>	<b>53,7</b>	<b>65,5</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2002 - STATEC

Champ : résidents

## Taux d'activité des individus de moins de 64 ans sortis du système scolaire en fonction du dernier niveau de formation achevé, de la nationalité et du sexe en 2002

Niveau de formation achevé selon la Classification Internationale Type de l'Education	Luxembg.	Portugais	Etrangers UE	Etrangers hors UE	Ensemble
<b>Hommes</b>					
Primaire	53,9	83,7	48,9	68,8	65,9
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	60,2	81,7	63,5	71,4	66,5
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	79,4	85,8	86,4	81,0	81,3
Post-secondaire non sup,	75,8	-	94,7	-	81,5
Etudes supérieures <= DESS	88,4	-	92,7	98,6	90,2
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	93,3	-	95,5	-	94,8
Non précisé	59,4	-	-	-	62,0
<b>Ensemble Hommes</b>	<b>73,9</b>	<b>84,0</b>	<b>81,7</b>	<b>78,7</b>	<b>77,2</b>
<b>Femmes</b>					
Primaire	29,6	67,6	37,3	48,8	45,5
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	35,3	61,3	29,3	55,3	39,6
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	55,5	74,3	65,2	47,5	58,4
Post-secondaire non sup,	46,1	-	-	-	47,0
Etudes supérieures <= DESS	83,1	-	74,9	55,9	77,5
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	-	-	-	-	88,1
Non précisé	38,8	-	-	-	41,9
<b>Ensemble Femmes</b>	<b>49,5</b>	<b>66,5</b>	<b>57,3</b>	<b>50,8</b>	<b>53,7</b>

- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

Source : Enquête Forces de Travail 2002 – STATEC

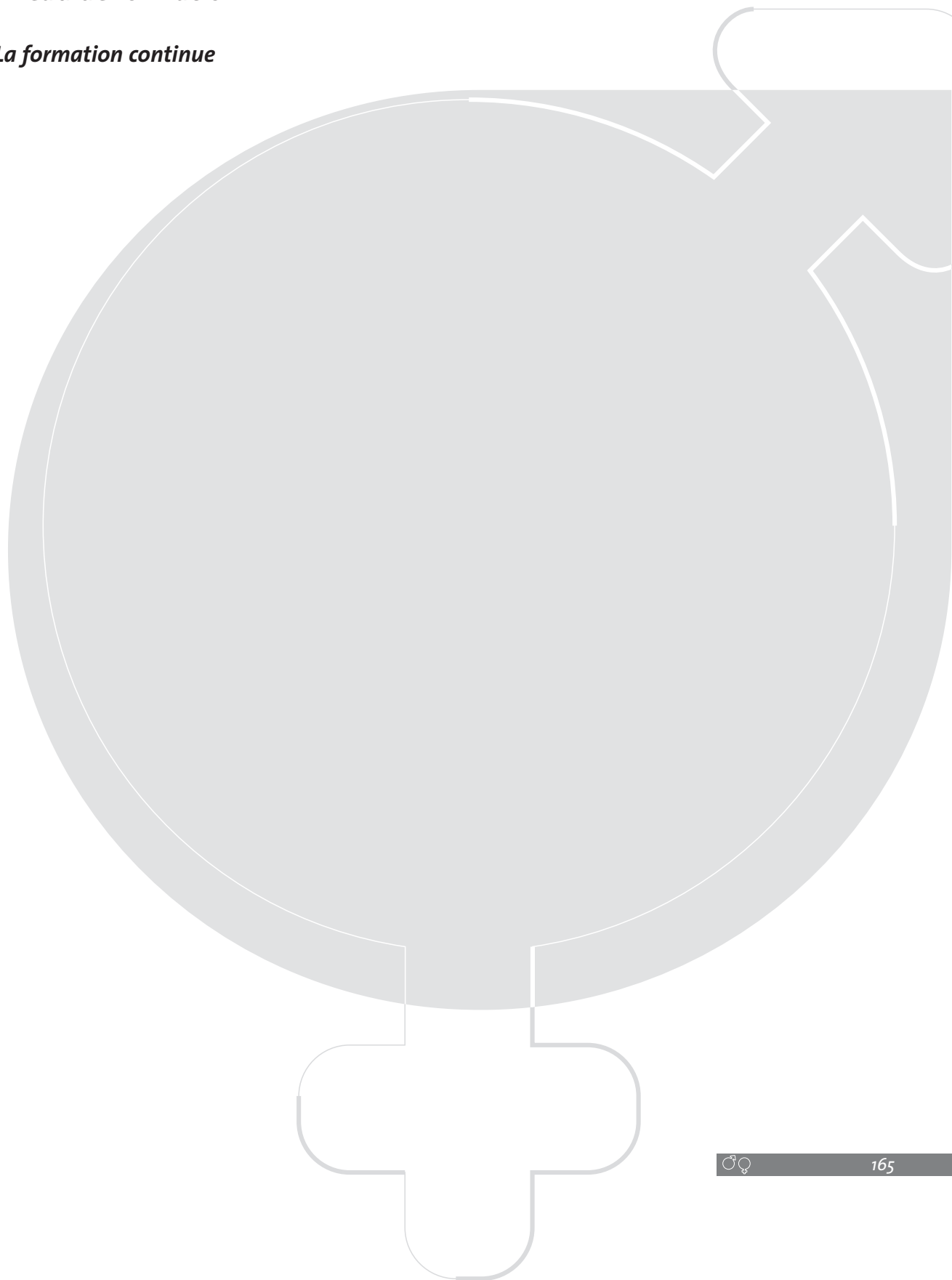
Champ : résidents



# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.02. Niveau de formation

### C.02.02. *La formation continue*



## PRINCIPAUX ORGANISMES OFFRANT DES FORMATIONS CONTINUE

Dispensateur	Formations offertes
<b>Chambre de Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'entreprises</li> <li>• Formation professionnelle continue (After Work Training Program, formation de perfectionnement, management d'entreprise pour cadres et dirigeants)</li> <li>• Formation professionnelle accélérée pour transporteurs, pour cafetiers, pour futurs commerçants et pour chauffeurs</li> </ul> <p>Création en 2003 de l'IFCC, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce qui a pour objet de promouvoir, concevoir, développer et gérer tous moyens, mesures ou programmes de formation visant à assurer un niveau de qualification élevé des ressources humaines employées par les entreprises.</p>
<b>Chambre des Métiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cours professionnels destinés aux secteurs suivants : alimentation, mode, santé et hygiène, mécanique, construction et métiers divers</li> <li>• formation au management dans les PME : ressources humaines, moyens de communication, gestion et financement de l'entreprise, organisation interne et management stratégique</li> <li>• séquences d'entraînement pour collaborateurs des PME</li> <li>• cours de maîtrise</li> </ul>
<b>Chambre des Employés Privés (LLLC - Lifelong learning Center)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation continue :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- cours du soir : informatique et bureautique, comptabilité et contrôle de gestion, droit, action commerciale, compétences sociales, économie et gestion</li> <li>- séminaires : économie et finances, développement personnel et professionnel, bien-être et santé au travail, gestion des ressources humaines et formation, management et qualité, nouvelles technologies de l'information et de la communication</li> <li>- passeport de compétences informatique européen (PCIE)</li> </ul> </li> <li>• formations universitaires : DUT (gestion, informatique), DESS (management d'entreprises, ressources humaines)</li> <li>• formations spécialisées : CISCO networking academy, Audit social, Institut Européen de Sophrologie au Travail.</li> </ul>
<b>Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• workshops en informatique</li> <li>• séminaires et stages interentreprises</li> <li>• cycles de formation</li> <li>• cours concomitants</li> <li>• formations sur-mesure</li> </ul>
<b>Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formations d'insertion pour els employés du secteur bancaire</li> <li>• formations continues : formation bancaire générale, formation aux langues, séminaires, formations de perfectionnement, école de cambiste, académie bancaire européenne</li> </ul>
<b>Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPEM)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cours d'électronique, de mécanique</li> <li>• cours de soudage</li> <li>• cours d'hydraulique et de pneumatique</li> <li>• cours d'autocad</li> <li>• métrologie</li> </ul>

<b>Centre de Recherche Public – Gabriel Lippman</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation internet</li> <li>• formation en programmation</li> <li>• formation en management</li> </ul>
<b>IST/ Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT)</b>  <b>- SITEC – Formation continue de l'ingénieur et du cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formations diplômantes : informatique et innovation (DESS)</li> <li>• formations qualifiantes : cycles de formation, formations inter-entreprises, groupes de travail</li> <li>• formations e-learning</li> <li>• conférences</li> <li>• formations sur mesure</li> </ul>
<b>Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT) - SPIRAL-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication</li> </ul>
<b>Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation Nationale (SFA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• enseignement général et technique</li> <li>• instruction de base</li> <li>• cours de culture générale</li> </ul>
<b>Centre de langues Luxembourg</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cours d'accueil, cours intensifs et cours accélérés en allemand, anglais, français, néerlandais, italien, luxembourgeois, portugais et espagnol</li> </ul>
<b>Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue (CNFPC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cours à l'intention de demandeurs d'emplois</li> <li>• cours du soir/promotion sociale</li> <li>• cours et examens d'apprentissage et de maîtrise</li> <li>• cours de formation professionnelle continue pour salariés Institut d'Études Éducatives et Sociales (IEES)</li> <li>• formation professionnelle continue pour personnel socio-éducatif</li> </ul>
<b>Institut d'Études Éducatives et Sociales (IEES)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation professionnelle continue pour personnel socio-éducatif</li> </ul>
<b>Institut National d'Administration Publique (INAP)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cours pour salariés de la Fonction Publique</li> </ul>
<b>Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)</b>	<p>Formations en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion des ressources humaines</li> <li>• informatique</li> </ul> <p>L'INFPC, établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, est destiné à médiatiser le concept de formation professionnelle continue au sein du tissu économique, de fédérer l'ensemble des activités socio-économiques et de sous-tendre la mise en place à l'échelle nationale d'un système de réglementation et d'organisation de la formation professionnelle continue. Le portail <a href="http://www.lifelong-learning.lu">www.lifelong-learning.lu</a> centralise l'offre et la demande de formation de la formation professionnelle continue.</p>
<b>Communes – Syndicat intercommunal de Gestion Informatique (SIGI)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• séminaires et recyclage pour employés communaux</li> </ul>
<b>SYVICOL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation continue des élus communaux</li> </ul>
<b>Chambre de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IFES / LCGB</li> <li>• IFES / OGBL</li> </ul>
<b>MENFPS / MCESR</b>	<p>Formation continue pour le personnel enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• enseignement primaire (ISERP)</li> <li>• enseignement secondaire et enseignement secondaire technique (SCRIPT)</li> </ul>
<b>Ecole supérieure du travail / Ministère du travail et de l'emploi</b>	<p>Formation en droit et fiscalité</p>

Source : Rapport national sur la formation professionnelle continue au Grand-Duché de Luxembourg suivant l'article 11 de la déclaration du conseil du 29 mai 1990 sur le programme FORCE, et mis à jour par différents autres moyens.

## C.2.2-100

## Répartition des inscriptions aux cours du soir organisés par la Chambre des Employés Privés par type de cours et par sexe en 2003

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Informatique et bureautique	1067	1141	2208	48,3	51,7	100,0	56,4	50,9	53,4
Comptabilité et contrôle de gestion	255	367	622	41,0	59,0	100,0	13,5	16,4	15,0
Droit	223	378	601	37,1	62,9	100,0	11,8	16,9	14,5
Action commerciale	103	64	167	61,7	38,3	100,0	5,4	2,9	4,0
Compétences sociales	133	192	325	40,9	59,1	100,0	7,0	8,6	7,9
Economie et gestion	112	100	212	52,8	47,2	100,0	5,9	4,5	5,1
<b>Ensemble</b>	<b>1893</b>	<b>2242</b>	<b>4135</b>	<b>45,8</b>	<b>54,2</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des employés privés

Champ : résidents et frontaliers

## C.2.2-110

## Répartition des participants aux formations continues organisées par la Chambre des Métiers par type de cours et par sexe en 2003

Cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cours de management et d'intérêt général	195	187	382	51,0	49,0	100,0	17,0	30,1	21,6
Cours techniques	842	375	1217	69,2	30,8	100,0	73,5	60,3	68,9
Cours de langues	108	60	168	64,3	35,7	100,0	9,4	9,6	9,5
<b>Total</b>	<b>1145</b>	<b>622</b>	<b>1767</b>	<b>64,8</b>	<b>35,2</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0

Source : Chambre des employés privés

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des participants aux cours de formation continue organisés par les Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de cours et par sexe en 2000 et 2003

Année et type de cours	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>2000</b>									
Promotion sociale/ cours du soir	456	231	687	66,4	33,6	100,0	19,7	33,8	22,9
Cours et examens CITP/CCM/CATP	495	161	656	75,5	24,5	100,0	21,4	23,6	21,9
Formation professionnelle continue	1365	291	1656	82,4	17,6	100,0	58,9	42,6	55,2
<b>Total 2000</b>	<b>2316</b>	<b>683</b>	<b>2999</b>	<b>77,2</b>	<b>22,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2003</b>									
Promotion sociale/cours du soir	234	453	687	34,1	65,9	100,0	12,3	54,2	25,1
Cours et examens CITP/CCM/CATP	487	163	650	74,9	25,1	100,0	25,6	19,5	23,7
Formation professionnelle continue	1182	220	1402	84,3	15,7	100,0	62,1	26,3	51,2
<b>Total 2003</b>	<b>1903</b>	<b>836</b>	<b>2739</b>	<b>69,5</b>	<b>30,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : CNFPC

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par carrière et par sexe en 2003

Carrière	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Carrière supérieure	653	223	876	74,5	25,5	100,0	15,7	12,4	14,7
Carrière moyenne	1372	620	1992	68,9	31,1	100,0	32,9	34,5	33,4
Carrière inférieure	2140	952	3092	69,2	30,8	100,0	51,4	53,0	51,9
<b>Total</b>	<b>4165</b>	<b>1795</b>	<b>5960</b>	<b>69,9</b>	<b>30,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Institut National d'Administration Publique

Champ : résidents et frontaliers

## Répartition des participants aux cours de formation continue de l'Institut National d'Administration Publique par type d'administration et par sexe en 2003

Type d'administration	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration Générale	3828	1602	5430	70,5	29,5	100,0	91,9	89,2	91,1
Magistrature	56	131	187	29,9	70,1	100,0	1,3	7,3	3,1
Force Publique	281	62	343	81,9	18,1	100,0	6,7	3,5	5,8
<b>Total</b>	<b>4165</b>	<b>1795</b>	<b>5960</b>	<b>69,9</b>	<b>30,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

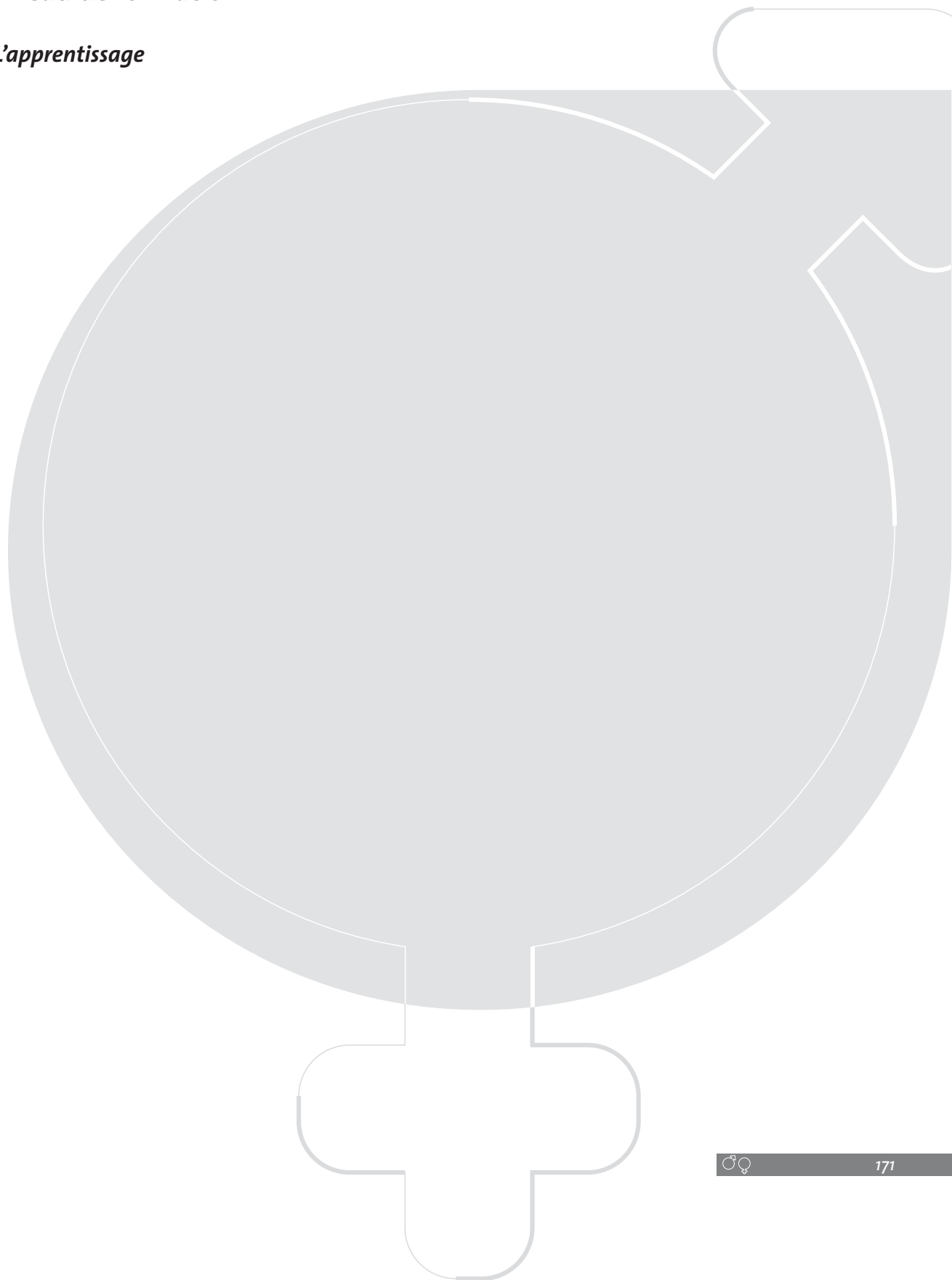
Source : Institut National d'Administration Publique

Champ : résidents et frontaliers

# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.02. Niveau de formation

### C.02.03. *L'apprentissage*



## Répartition des apprenti-e-s de la Chambre de Commerce au cours de l'année 2003/2004

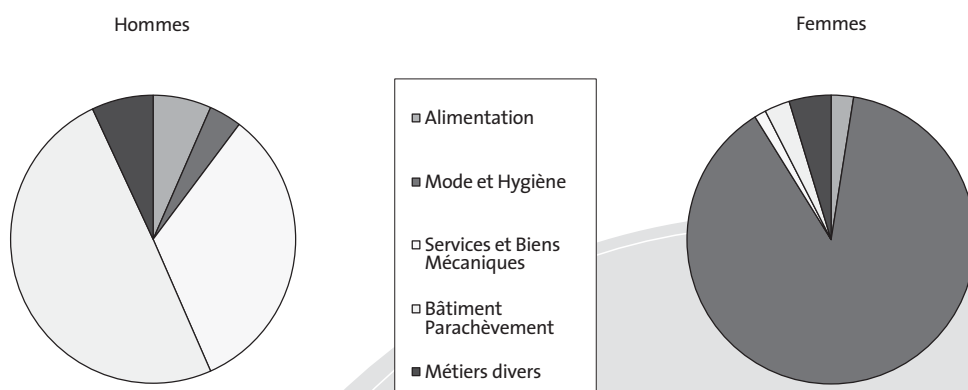
Type d'apprentissage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>CATP</b>									
<b>Industrie</b>									
Mécanicien industriel et de maintenance	35	0	35	100,0	0,0	100,0	5,9	0,0	2,8
Mécanicien d'usinage	13	0	13	100,0	0,0	100,0	2,2	0,0	1,0
Mécanicien d'avions	23	0	23	100,0	0,0	100,0	3,9	0,0	1,8
Electronicien en énergie	23	0	23	100,0	0,0	100,0	3,9	0,0	1,8
Dessinateur du bâtiment	47	11	58	81,0	19,0	100,0	8,0	1,7	4,6
Informaticien qualité	60	2	62	96,8	3,2	100,0	10,2	0,3	5,0
Mécatronicien	43	0	43	100,0	0,0	100,0	7,3	0,0	3,4
<b>Commerce</b>									
Vendeur	128	247	375	34,1	65,9	100,0	21,7	37,4	30,0
Agent de voyage	6	42	48	12,5	87,5	100,0	1,0	6,4	3,8
Décorateur-étalagiste	3	6	9	33,3	66,7	100,0	0,5	0,9	0,7
Décorateur-publicitaire	4	10	14	28,6	71,4	100,0	0,7	1,5	1,1
Employé administratif et commercial	94	190	284	33,1	66,9	100,0	15,9	28,8	22,7
Assistant en pharmacie	0	18	18	0,0	100,0	100,0	0,0	2,7	1,4
<b>Horeca</b>									
Cuisinier	30	11	41	73,2	26,8	100,0	5,1	1,7	3,3
Serveur	8	1	9	88,9	11,1	100,0	1,4	0,2	0,7
<b>CITP</b>									
Commerce-Vente	44	108	152	28,9	71,1	100,0	7,4	16,4	12,2
<b>Horeca</b>									
Cuisinier	28	9	37	75,7	24,3	100,0	4,7	1,4	3,0
Serveur	2	5	7	28,6	71,4	100,0	0,3	0,8	0,6
<b>Total CATP et CITP</b>	<b>591</b>	<b>660</b>	<b>1251</b>	<b>47,2</b>	<b>52,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Chambre de Commerce



# Répartition des apprenti-e-s inscrits à la Chambre des Métiers par filières de formation et par sexe au cours de l'année 2003/2004

C.2.3-110



Groupes de métiers	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Alimentation	62	10	72	86,1	13,9	100,0	6,5	2,6	5,4
Mode et Hygiène	35	344	379	9,2	90,8	100,0	3,7	88,7	28,4
Services et Biens mécaniques	315	5	320	98,4	1,6	100,0	33,2	1,3	24,0
Bâtiment Parachèvement	469	11	480	97,7	2,3	100,0	49,5	2,8	35,9
Métiers divers	67	18	85	78,8	21,2	100,0	7,1	4,6	6,4
<b>Total</b>	<b>948</b>	<b>388</b>	<b>1336</b>	<b>71,0</b>	<b>29,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Chambre des Métiers

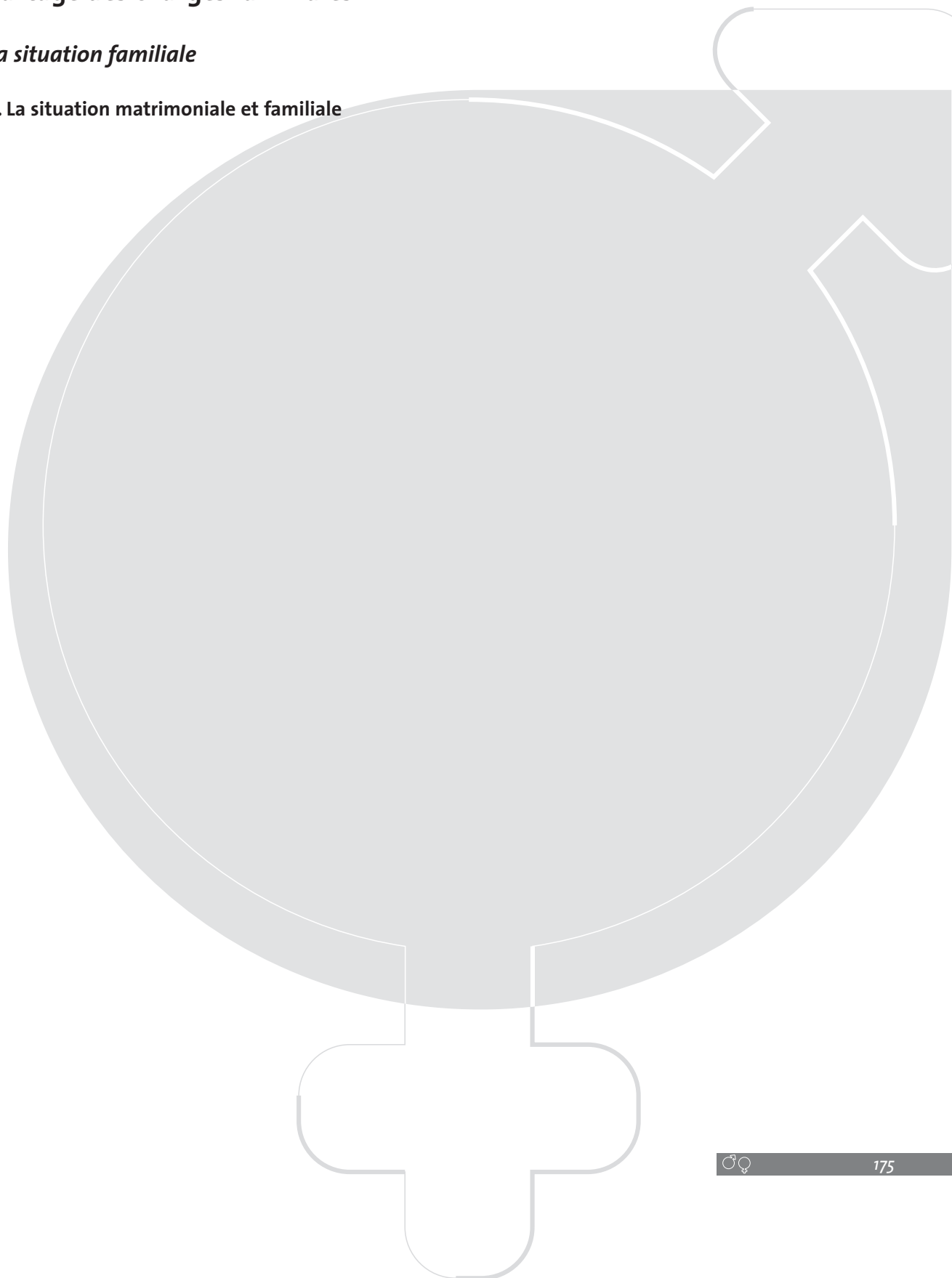


# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.03. Partage des charges familiales

### C.03.01 *La situation familiale*

#### C.03.01.01. La situation matrimoniale et familiale



## Taux d'activité des 15-64 ans en fonction de l'âge, de la situation matrimoniale et du sexe en 2003

Situation matrimoniale	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	Ensemble
<b>Hommes</b>						
Célibataires	29,0	91,6	93,9	87,9	37,4	62,2
Mariés	-	99,3	97,4	92,1	41,3	84,4
Veufs	-	-	-	-	23,6	50,4
Divorcés ou légalement séparés	-	-	96,5	89,1	32,0	79,4
<b>Ensemble Hommes</b>	<b>30,4</b>	<b>95,1</b>	<b>96,7</b>	<b>91,2</b>	<b>39,4</b>	<b>75,6</b>
<b>Femmes</b>						
Célibataires	26,4	90,9	89,0	81,9	35,1	55,1
Mariées	66,6	66,1	59,5	54,7	19,9	52,7
Veuves	-	-	-	52,0	11,3	28,2
Divorcées ou légalement séparées	-	87,2	93,5	80,5	41,7	79,0
<b>Ensemble Femmes</b>	<b>29,4</b>	<b>76,2</b>	<b>67,2</b>	<b>59,8</b>	<b>21,3</b>	<b>54,5</b>

- : Effectifs insuffisants pour un résultat fiable.

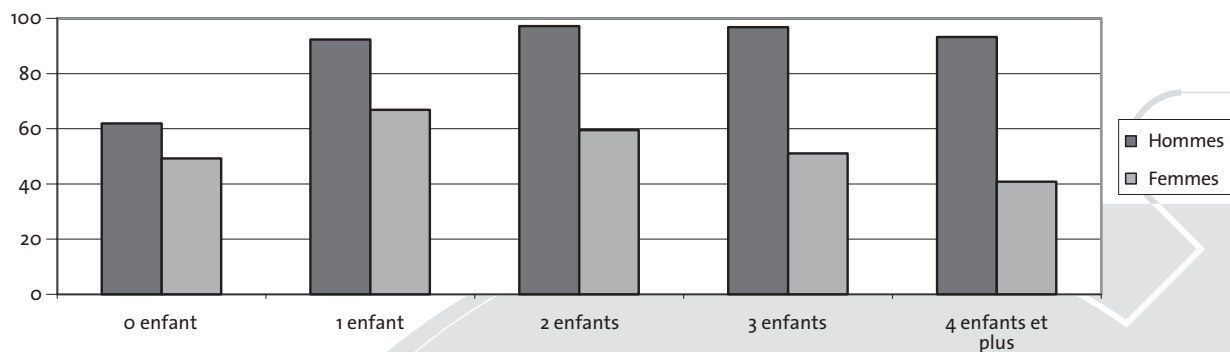
Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge\* et du sexe en 2003

C.3.1.1-110

en %



Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant**	61,9	49,2
1 enfant	92,3	66,9
2 enfants	97,2	59,5
3 enfants	96,8	51,0
4 enfants et plus	93,2	40,8

\* Un enfant à charge est défini selon deux critères : l'enfant doit avoir moins de 15 ans ou plus de 15 ans mais non marié et inactif (étudiant ou en incapacité).

\*\* Soit il n'y a pas du tout d'enfant, soit il y a un ou plusieurs enfants non à charge.

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

**Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire\* des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge en 2003**

Nombre d'enfants à charge	Hommes	Femmes
0 enfant	40h53mn	37h09mn
1 enfant	41h17mn	32h09mn
2 enfants	41h22mn	28h50mn
3 enfants et plus	41h10mn	28h21mn
Ensemble	41h06mn	33h40mn

\* Exception faite des individus qui déclarent leurs horaires trop variables.

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

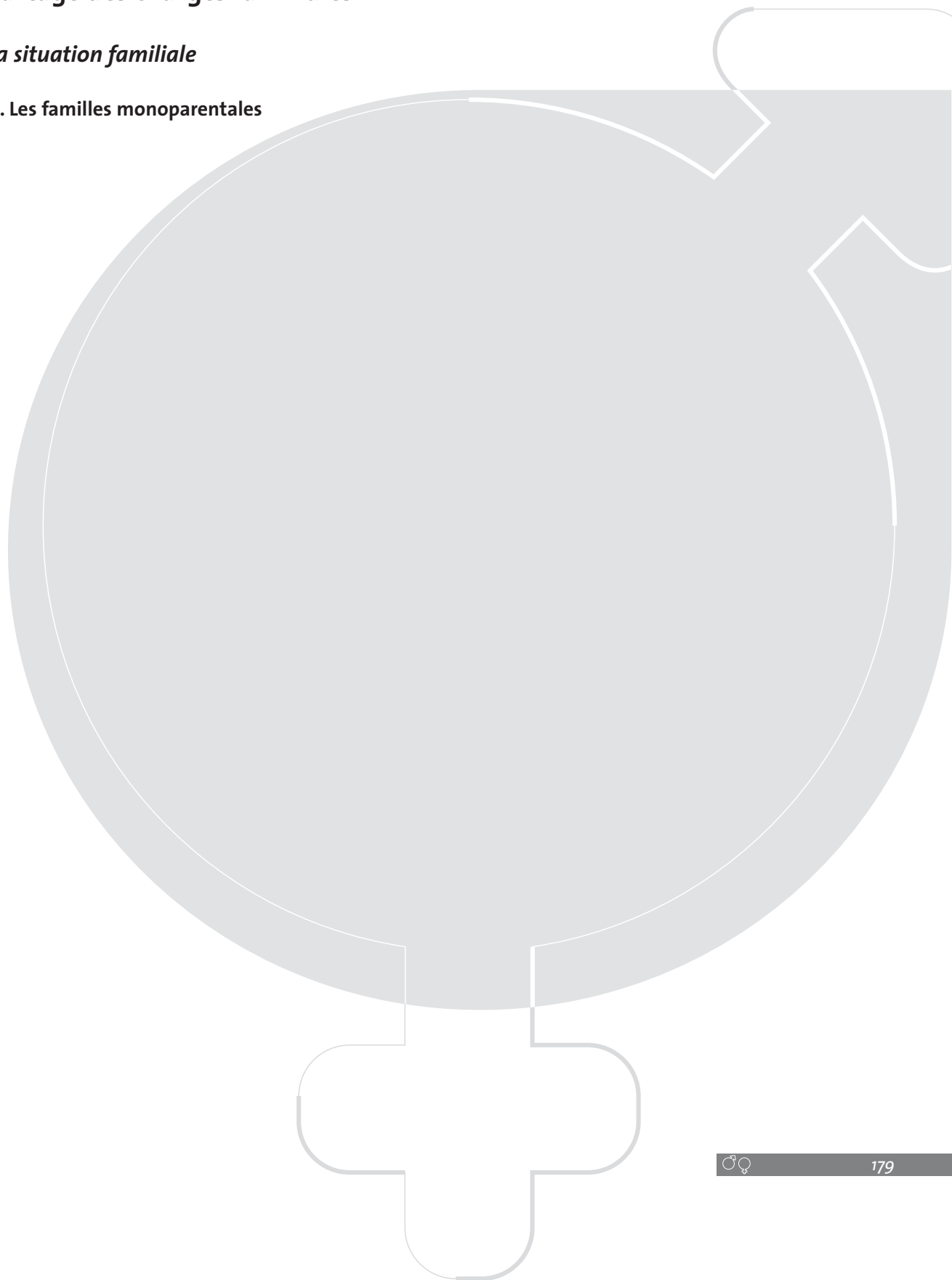
Champ : résidents

# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.03. Partage des charges familiales

### C.03.01 *La situation familiale*

#### C.03.01.02. Les familles monoparentales



## Répartition des ménages privés selon le type de ménage en 2001

Type de ménage	Nombre de ménages	Pourcentages en colonne
<b>Ménages d'une famille</b>	<b>116818</b>	<b>67,9</b>
Couples sans enfants	39455	22,9
<i>sans autres personnes</i>	36973	21,5
<i>avec autres personnes</i>	2482	1,4
Couples avec enfants	62889	36,6
<i>sans autres personnes</i>	56802	33,0
<i>avec autres personnes</i>	6087	3,5
Père avec enfant(s)	3223	1,9
<i>sans autres personnes</i>	2385	1,4
<i>avec autres personnes</i>	838	0,5
Mères avec enfant(s)	11251	6,5
<i>sans autres personnes</i>	9722	5,7
<i>avec autres personnes</i>	1529	0,9
<b>Ménages non familiaux</b>	<b>55135</b>	<b>32,1</b>
Ménages d'isolés	50384	29,3
<i>Homme</i>	22746	13,2
<i>Femme</i>	27638	16,1
Autres types de ménages	4751	2,8
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>171953</b>	<b>100,0</b>

Source : Recensement de la Population – STATEC

Champ : résidents



## Répartition des mères seules et des mères en couple selon le niveau de formation et l'âge en 2002

C.3.1.2-110

Niveau de formation achevé	Mères seules		Mères en couple	
	15-40 ans	41-64 ans	15-40 ans	41-64 ans
Primaire	19,8	26,7	27,5	24,8
Secondaire 1er cycle	34,3	16,3	14,6	17,7
Secondaire 2ème cycle	36,0	35,9	40,5	41,3
Post-secondaire non sup,	0,7	2,3	0,7	0,9
Etudes supérieures <= DESS	6,7	14,0	14,7	12,2
Etudes supérieures (DEA et Doctorat)	-	1,7	0,4	1,2
Non précisé	2,5	3,1	1,6	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2002 – STATEC

Champ : résidents

## Nombre moyen d'enfants à charge des mères seules, des pères seuls et des mères en couple en 2003

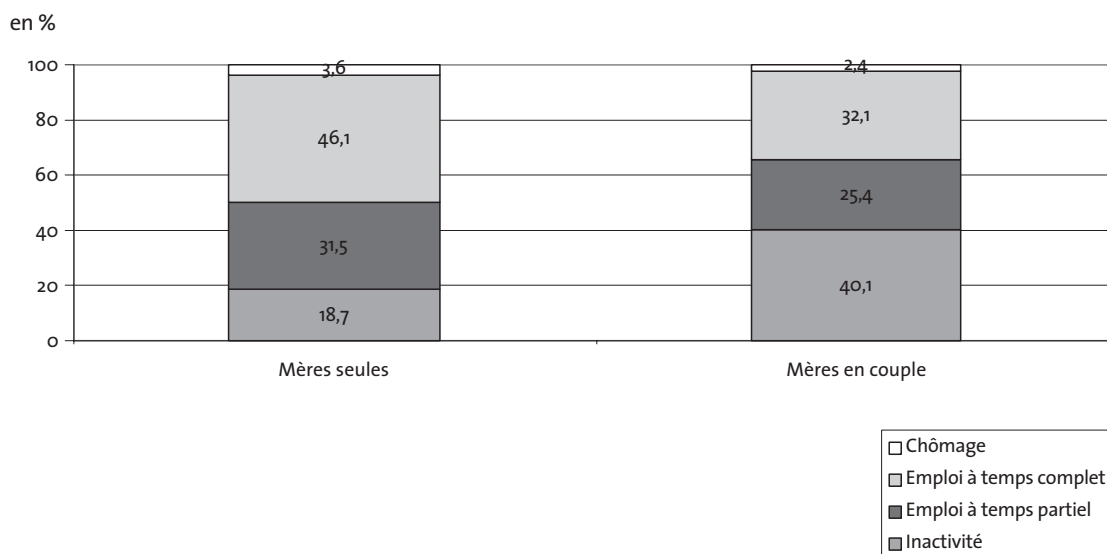
C.3.1.2-120

Situation familiale	Nombre moyen d'enfants à charge
Mères seules	1,56
- dont célibataires	1,21
- dont veuves	1,65
- dont divorcées	1,58
Pères seuls	1,53
Mères en couple	1,80

Source : Enquête Forces de Travail 2003 – STATEC

Champ : résidents

## Répartition des mères seules et des mères en couple de 20 à 55 ans selon le type d'activité principale en 2003



Activité principale	Mères seules 20-55 ans	Mères en couple 20-55 ans	Ensemble des mères 20-55 ans
Inactivité	18,7	40,1	38,2
Emploi à temps partiel	31,5	25,4	26,0
Emploi à temps complet	46,1	32,1	33,3
Chômage	3,6	2,4	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Forces de Travail 2003 - STATEC

Champ : résidents

## Répartition des mères seules et des mères en couple selon le type d'activité principale et l'âge du plus jeune des enfants en 2003

C.3.1.2-140

Activité principale	Enfant 0-4 ans	Enfant 5-9 ans	Enfant 10-17 ans
<b>Mères seules</b>			
Inactivité	14,4	14,0	25,8
Activité à temps partiel	35,1	38,1	26,9
Activité à temps complet	46,8	37,3	47,3
Chômage	3,8	10,5	0,0
<b>Ensemble des mères seules</b>	100,0	100,0	100,0
<b>Mères en couple</b>			
Inactivité	40,3	38,9	40,5
Activité à temps partiel	23,3	29,6	25,6
Activité à temps complet	34,4	28,8	30,9
Chômage	2,1	2,7	3,0
<b>Ensemble des mères en couple</b>	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 2003 - STATEC

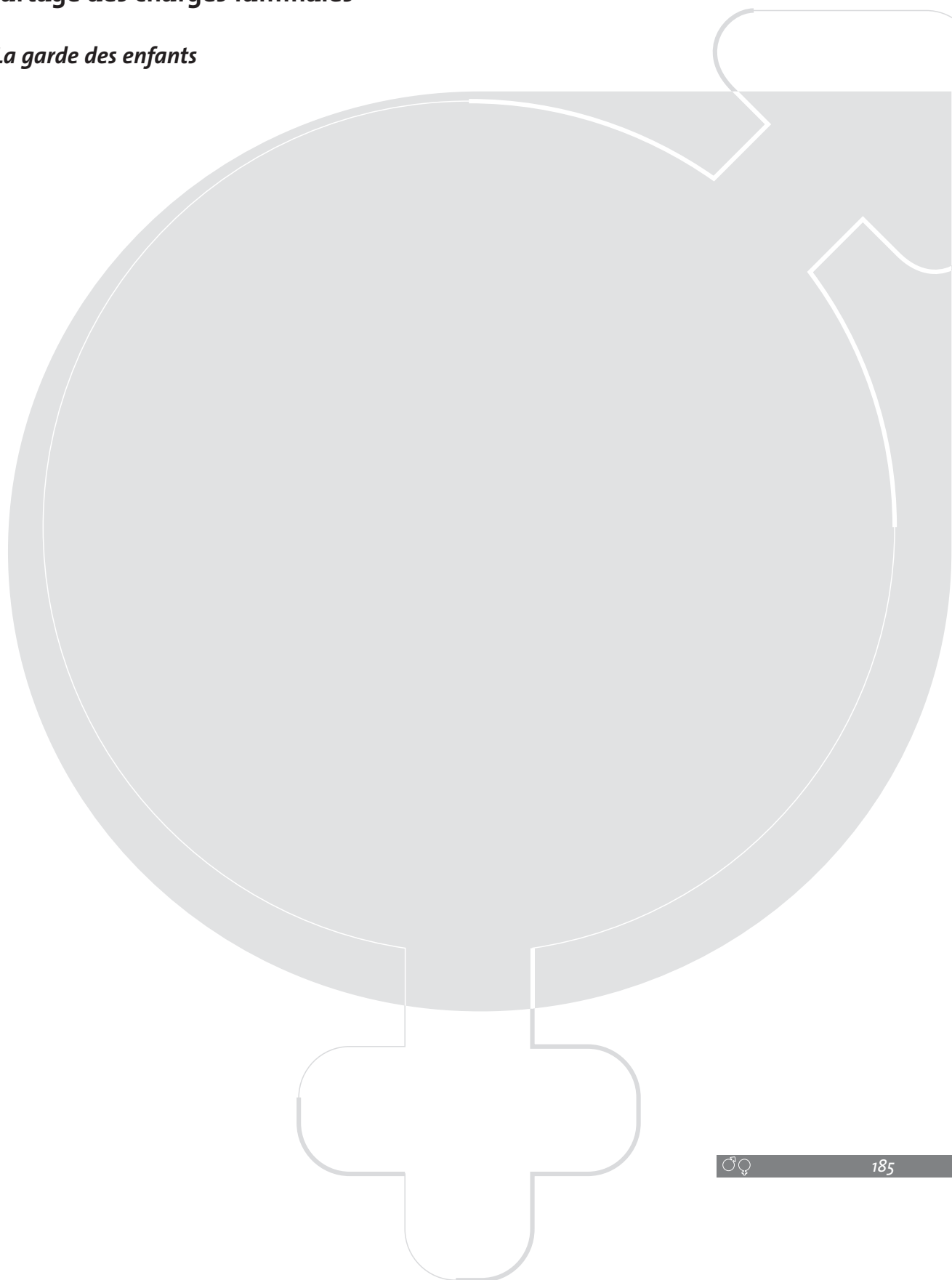
Champ : résidents



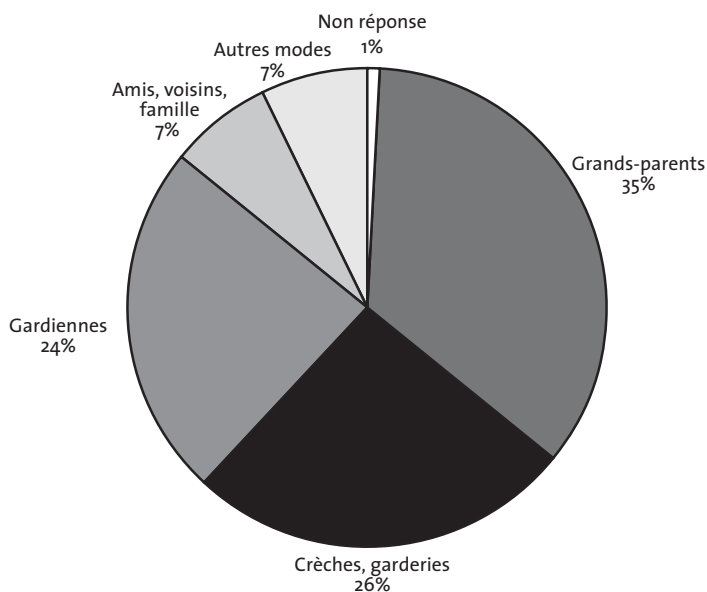
# C. DÉTERMINANTS DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

## C.03. Partage des charges familiales

### C.02.03. *La garde des enfants*



## Répartition des enfants ayant besoin d'être gardés selon le mode de garde utilisé en 2003 – Sélection des ménages où les deux parents exercent une activité professionnelle –



Mode de garde principal	Répartition en %
Grands-parents	34,6
Crèches, foyers de jour, garderies	26,1
Gardiennes	24,5
Amis, voisins, famille	7,2
Autres modes (employés de maison, babysitter, personnes au pair, etc.)	6,7
Non-réponse	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL3 – EU-SILC – 2003 – CEPS/Instead – STATEC

**Champ :** enfants qui, "en raison de leur âge ou de leur état de santé, doivent être gardés, que ce soit par leurs parents ou par une autre personne" de manière régulière, c'est-à-dire au moins deux fois par semaine, vivant dans des ménages où les deux parents exercent une activité professionnelle / résidants.

## Répartition des enfants ayant besoin d'être gardés selon le mode de garde utilisé par nationalité en 2003 – Sélection des ménages où les deux parents exercent une activité professionnelle –

Mode de garde principal	Luxembourgeois	Portugais	Autres nationalités	Ensemble
Grands-parents	53,4	13,5	22,3	34,6
Crèches, foyers de jour, garderies	16,2	33,3	37,2	26,1
Gardiennes	16,2	37,0	27,3	24,5
Amis, voisins, famille	4,7	15,3	3,3	7,2
Autres modes (employés de maison, baby-sitter, personnes au pair, etc.)	7,9	0,9	9,9	6,7
Non-réponse	1,6	0,0	0,0	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : PSELL3 – EU-SILC – 2003 – CEPS/Instead – STATEC

Champ : enfants qui, "en raison de leur âge ou de leur état de santé, doivent être gardés, que ce soit par leurs parents ou par une autre personne" de manière régulière, c'est-à-dire au moins deux fois par semaine, vivant dans des ménages où les deux parents exercent une activité professionnelle / résidants.

## Structures d'accueil de jour pour enfants ayant l'agrément du Ministère de la Famille au 31 décembre 2003

Type de structure	Structures conventionnées		Structures non conventionnées		Ensemble des structures	
	Structures	Places	Structures	Places	Structures	Places
<b>Structures d'accueil agréées accessibles au public dont :</b>						
Crèche (0 à 4 ans)	19	527	43	1009	62	1536
Foyer de jour pour enfants (4 à 12 ans)	7	200	5	77	12	277
Crèche et foyer de jour (0 à 12 ans)	27	1339	10	384	37	1723
Foyer de jour communal	10	258	0	0	10	258
Service de restauration scolaire	19	923	1	5	20	928
Service d'aide aux devoirs	3	70	0	0	3	70
Garderies	10	198	4	45	14	243
<b>Ensemble structures accessibles au public</b>	<b>95</b>	<b>3515</b>	<b>63</b>	<b>1520</b>	<b>158</b>	<b>5035</b>
<b>Structures d'accueil d'entreprises agréées dont :</b>						
Réservées au personnel des institutions européennes	0	0	1	94	1	94
Réservées au personnel d'une institution hospitalière	0	0	4	90	4	90
Réservées au personnel d'une entreprise	0	0	4	119	4	119
<b>Ensemble structures d'entreprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>303</b>	<b>9</b>	<b>303</b>
<b>Ensemble structures d'accueil</b>	<b>95</b>	<b>3515</b>	<b>72</b>	<b>1823</b>	<b>167</b>	<b>5338</b>

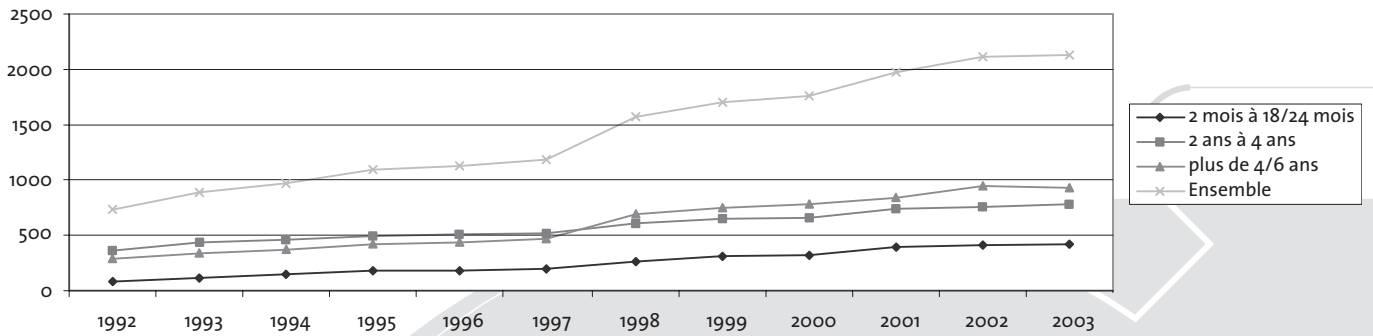
Source : Ministère de la Famille



## Evolution du nombre de places offertes dans les structures d'accueil conventionnées selon l'âge des enfants de 1992 à 2003

C.3.2-130

EFFECTIF



Année	2 mois à 18/24 mois	2 ans à 4 ans	plus de 4/6 ans	Ensemble
1992	79	364	287	730
1993	118	435	339	892
1994	144	462	368	974
1995	179	497	417	1093
1996	179	508	436	1123
1997	201	518	468	1188
1998	267	609	692	1568
1999	309	649	748	1706
2000	318	657	781	1756
2001	392	741	842	1975
2002	413	757	943	2113
2003	416	785	926	2127

Source : Ministère de la Famille

## C.3.2-140

### Evolution de la répartition des enfants inscrits dans les structures conventionnées selon leur durée de placement de 1998 à 2003

Type d'inscription	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Plein-temps	71,4	75,0	75,7	75,3	75,5	75,1
Mi-temps	20,5	20,2	18,4	20,3	20,1	18,5
<5 demi-journées par semaine	8,1	4,8	5,9	4,4	4,4	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de la Famille

## C.3.2-150

### Prix de référence estimé et prix réel (en euros) après décompte par place conventionnée de 1993 à 2004

Année	Prix de référence estimé	Prix réel après décompte
1993	839	859
1994	850	872
1995	910	913
1996	910	925
1997	945	972
1998	954	884
1999	954	877
2000	892	897
2001	912	991
2002	982	1062
2003	1058	
2004	1100	

Source : Ministère de la Famille – Service des foyers de jours pour enfants

## Nombre de demandes de places en structures d'accueil non satisfaites selon le canton de résidence et l'âge des enfants au 1<sup>er</sup> novembre 2003

C.3.2-160

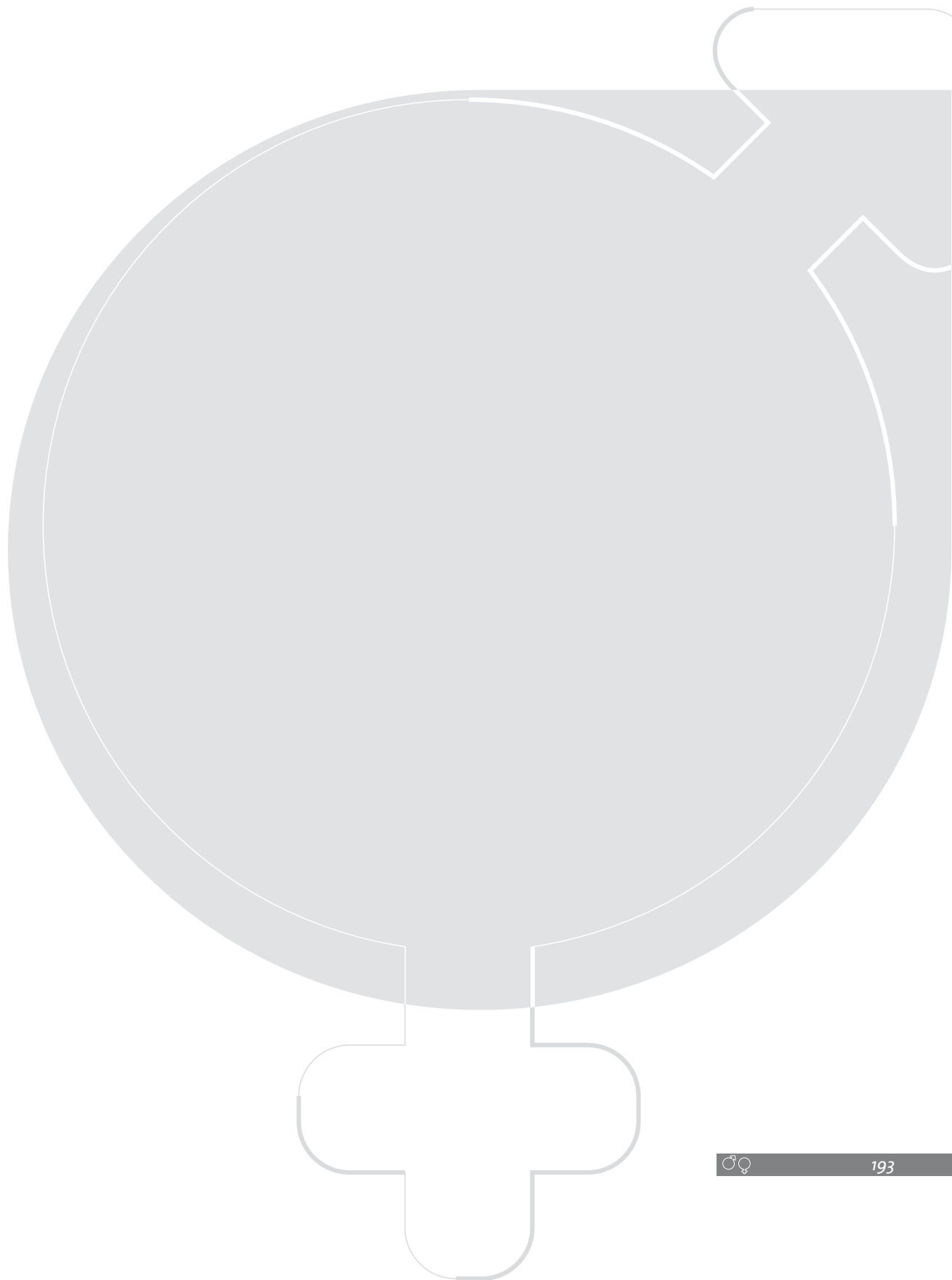
CANTON	0-2 ans	2-4 ans	4-12 ans	Total
Résidants				
Capellen	75	17	8	100
Clervaux	19	8	1	28
Diekirch	22	1	1	24
Echternach	30	35	12	77
Esch/Alzette	257	164	112	533
Grevenmacher	45	16	3	64
Luxembourg	315	81	40	436
Mersch	58	27	9	94
Rédange	3	2	0	5
Remich	32	2	0	34
Vianden	5	2	2	9
Wiltz	24	5	1	30
<b>Total Résidants</b>	<b>885</b>	<b>360</b>	<b>189</b>	<b>1434</b>
Frontaliers				
Allemagne	20	4	2	26
Belgique	3	0	0	3
France	18	4	0	22
<b>Total Frontaliers</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>51</b>
<b>Total</b>	<b>926</b>	<b>368</b>	<b>191</b>	<b>1485</b>

Source : Ministère de la Famille – Service des foyers de jours pour enfants

Champ : résidants et frontaliers



## D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ



# NOTES MÉTHODOLOGIQUES

## Le Revenu Minimum Garanti (RMG) et les mesures d'insertion

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelles et sociales.

Depuis le 28 février 2003, le RMG mensuel net est fixé à :

- 999,35 euros pour une personne seule ou la première personne de la communauté domestique (sont présumées faire partie d'une communauté domestique toutes les personnes qui vivent dans le cadre d'un foyer commun, dont il faut admettre qu'elles disposent d'un budget commun et qui ne peuvent fournir les preuves matérielles qu'elles résident ailleurs) ;
- 1499,05 euros pour une communauté domestique composée de deux adultes.

Pour chaque adulte supplémentaire, le montant de base est augmenté de 285,92 euros.

Pour chaque enfant ayant droit à des allocations familiales qui vit dans la communauté domestique, le montant de base est majoré de 90,94 euros.

Les personnes bénéficiaires du RMG sont tenues de participer à des activités d'insertion professionnelle :

- mesures de formation,
- préparation et recherche d'emploi assistée,
- affectations temporaires indemnisées,
- stages en entreprises.

Le nombre de personnes dispensées des activités d'insertion professionnelle est moins important que celui des personnes dispensées d'inscription à l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi ne signifie pas que la personne soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

La baisse du nombre de ménages touchant uniquement l'indemnité d'insertion est la conséquence de l'augmentation de la tranche immunisable des revenus professionnels pour le calcul du RMG.

# POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ : COMMENTAIRES DES TENDANCES

Ce chapitre présente l'éventail des mesures en faveur de l'emploi féminin, que ce soit de l'insertion, de la réinsertion professionnelle ou de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. C'est l'inventaire des princi-

pales mesures en faveur de l'emploi féminin qui prévaut dans ce chapitre mais, lorsque cela est possible, des données ont également été recueillies.

## Le congé parental au féminin

La loi du 12 février 1999 concernant le Plan d'Action National pour l'emploi prévoit, entre autres, un congé parental. Celui-ci permet à tout parent, soit d'interrompre sa carrière professionnelle durant 6 mois avec la garantie de retrouver son emploi à son retour, soit de travailler 12 mois à mi-temps, toujours avec cette même garantie. Le congé pour raisons familiales, introduit également dans la loi du 12 février 1999, permet la prise en charge d'un enfant malade.

Le nombre de congés parentaux est en constante augmentation depuis son entrée en vigueur. Près de 2926 indemnités de congé parental étaient versées au 1<sup>er</sup> février 2004. Huit congés parentaux sur dix sont pris par les femmes. Chacun des parents peut prendre un congé parental ; un premier congé parental peut donc être suivi d'un

deuxième. Les premiers congés parentaux sont pris à 95% par les femmes et les seconds congés parentaux à 77% par les hommes. Que ce soit en premier ou en deuxième congé parental, les hommes choisissent plus fréquemment que les femmes le congé à temps partiel: un peu plus d'un congé parental masculin sur deux est pris à temps partiel. En revanche, les femmes ne sont qu'un tiers à prendre le congé parental à temps partiel lors du premier congé et plus de la moitié lorsqu'il s'agit du second congé. Globalement, c'est 40% des congés parentaux qui sont pris à temps partiel. La répartition des congés parentaux selon le pays de résidence est quasi-conforme à la répartition des salariés selon le pays de résidence : représentant 61,4% des salariés, les résidents participent pour 57,4% des congés parentaux.

## La formation professionnelle continue comme seconde chance de compenser les déficits en formation initiale

La loi du 22 juin 1999 sur la formation professionnelle continue est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et a donné une

base légale à une meilleure formation professionnelle profitant aux femmes et aux hommes.

## Des actions positives au sein des entreprises

Dans le cadre de cette même loi, des mesures ont été prises afin d'améliorer l'égalité des chances entre hommes et femmes au sein des entreprises (subvention

aux employeurs qui recrutent des personnes du sexe sous-représenté dans certaines professions, subvention aux entreprises qui organisent des actions positives, etc.).

## Des mesures de formation adaptées aux demandeurs d'emploi

Dans un objectif de lutte contre le chômage, de multiples mesures de formation sont proposées par l'ADEM, par les Centres de Formation Professionnelle Continue ou par des associations œuvrant dans l'intérêt des femmes. Les mesures proposées par l'ADEM, comme le stage d'insertion en entreprise ou le stage de réinsertion profes-

sionnelle, accueillent néanmoins peu de femmes. Les Centres de Formation Professionnelle Continue proposent différentes formations, dont certaines sont destinées particulièrement aux femmes désirant réintégrer le marché du travail après une interruption de carrière.

## Un nombre de RMGistes fortement en hausse

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, un Revenu Minimum Garanti (RMG) a été institué qui confère, dans les conditions fixées par la loi, des moyens d'existence suffisants ainsi que des mesures d'insertion professionnelle et sociale.

En trois ans, le nombre d'individus bénéficiant du RMG a augmenté de moitié, autant pour les hommes (+53%) que pour les femmes (+55%). Depuis 1996, la part des

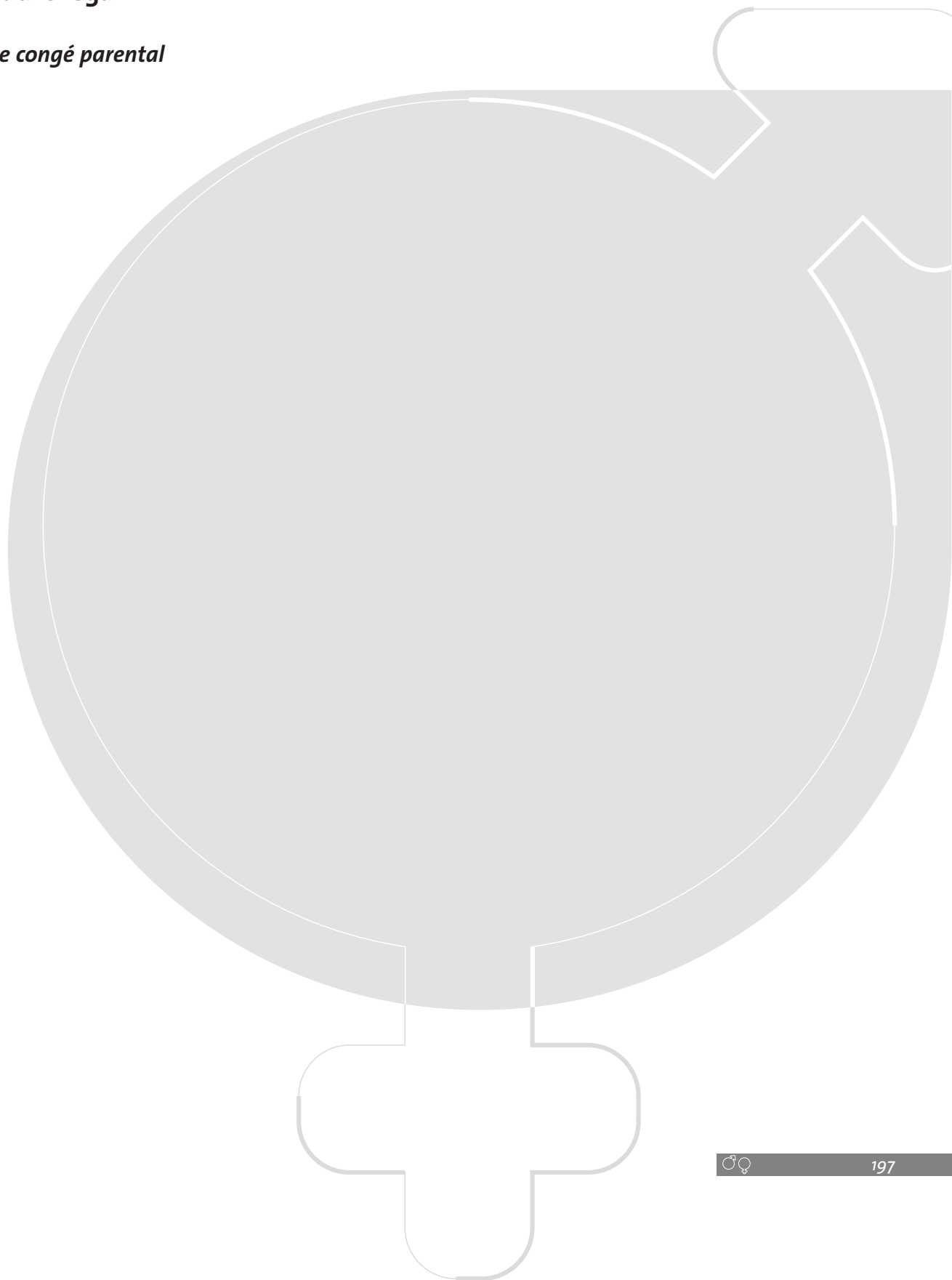
femmes parmi les bénéficiaires du RMG est constante : elles représentent 53% des bénéficiaires. Les deux tiers des ménages concernés sont constitués d'une seule personne, autant d'hommes seuls que de femmes seules. Un quart des ménages dont le bénéficiaire est une femme sont des familles monoparentales. Très peu d'hommes avec un ou plusieurs enfants à charge bénéficient du RMG.



# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.01. Cadre légal

### *D.01.01. Le congé parental*



## LE CONGÉ PARENTAL

La loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'Action National 1998 (PAN) en faveur de l'emploi a introduit la loi portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales.

La loi a pour objet d'accorder, sous certaines conditions légales, à tout parent qui élève dans son foyer un ou plusieurs enfants âgés de moins de 5 ans, un congé parental de 6 mois à plein temps ou 12 mois à temps partiel (indemnisé à hauteur de, respectivement, 1692,66 euros/mois et 846,33 euros/mois par la Caisse Nationale des Prestations Familiales).

Le droit au congé parental est un droit individuel de tout parent salarié, non-salarié ou fonctionnaire.

Pour les parents salarié-e-s, le contrat de travail est suspendu pendant la période du congé parental mais retrouvera sa vigueur de plein droit au terme du congé parental. Pendant cette même période, les droits sociaux (assurance maladie, assurance pension via baby-years) sont maintenus, ainsi que les autres droits liés à l'ancienneté et autres avantages que le/la salarié-e avait acquis au début de son congé. Pendant le congé parental, le/la salarié-e est protégé, au même titre que la femme enceinte ou ayant accouché, par une interdiction légale de licenciement.

Le congé parental doit être pris en entier et en une seule fois. Sous peine de perdre son congé, un des parents doit prendre son congé parental consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil. Ce congé est un droit et l'employeur ne peut pas le refuser si les conditions légales sont remplies.

L'autre parent peut prendre son congé parental jusqu'à l'âge de 5 ans accomplis de l'enfant.

Comme les deux parents ne peuvent pas prendre en même temps le congé parental à plein temps, alors que c'est le cas pour le congé à temps partiel, si les deux parents demandent tous les deux le congé parental, la priorité sera accordée à la mère.

Pour le deuxième congé, l'employeur peut, sous certaines conditions strictement délimitées dans la loi, reporter le congé parental au maximum de 2 mois et, pour les entreprises de moins de 15 salarié-e-s, jusqu'à 6 mois. Un deuxième report n'est plus possible et le congé parental doit obligatoirement être accordé à l'échéance du report.

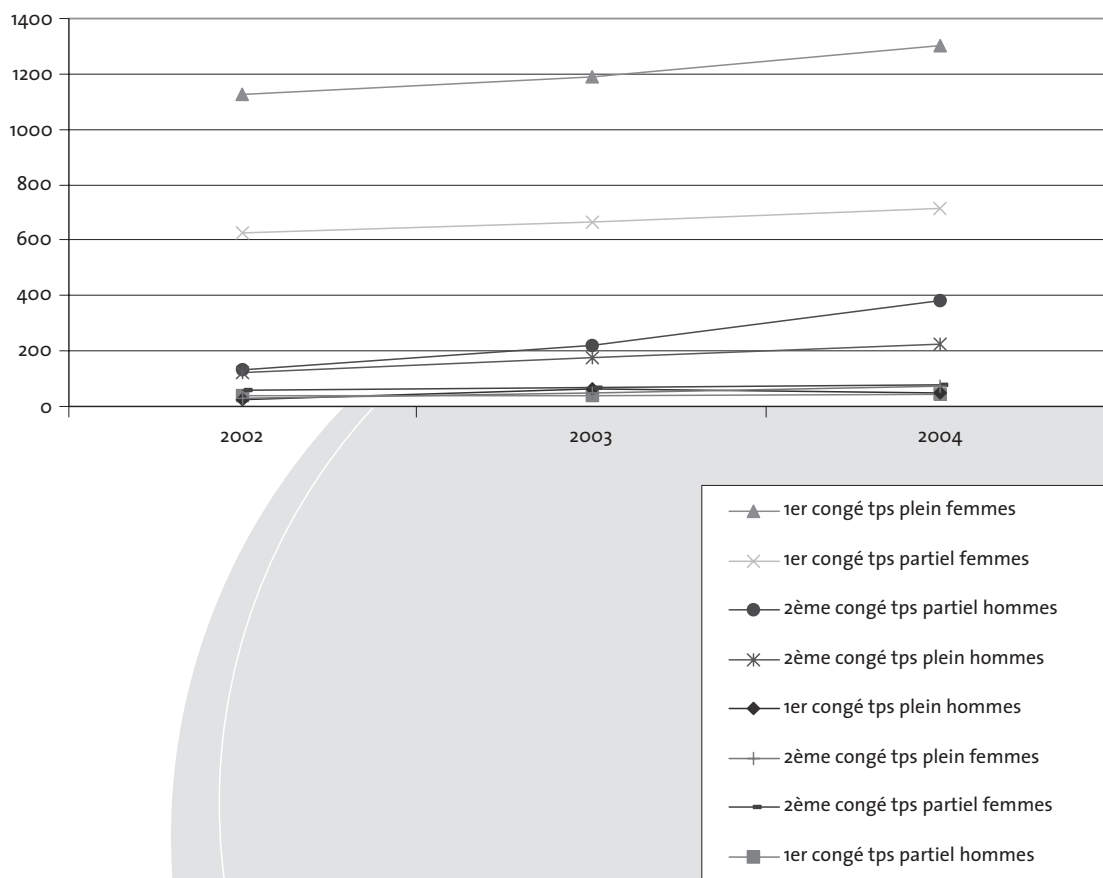
Les monoparentaux peuvent prendre leur congé parental jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 5 ans.

Ces mesures permettent aux entreprises d'engager un remplaçant pendant l'absence due au congé de maternité et au congé parental. L'Etat accompagne financièrement l'engagement de demandeurs et demandeuses d'emploi en remplacement d'un congé parental, consécutif ou non à un congé de maternité.

## Evolution du nombre de congés parentaux en cours au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en fonction du type de congé et par sexe de 2002 à 2004

D.1.1-100

Effectif



Année et type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>1<sup>er</sup> congé parental à temps plein</b>						
2002	25	1127	1152	2,2	97,8	100,0
2003	65	1188	1253	5,2	94,8	100,0
2004	49	1300	1349	3,6	96,4	100,0
<b>1<sup>er</sup> congé parental à temps partiel</b>						
2002	40	625	665	6,0	94,0	100,0
2003	41	664	705	5,8	94,2	100,0
2004	43	715	758	5,7	94,3	100,0
<b>2<sup>ème</sup> congé parental à temps plein</b>						
2002	120	29	149	80,5	19,5	100,0
2003	178	51	229	77,7	22,3	100,0
2004	225	75	300	75,0	25,0	100,0
<b>2<sup>ème</sup> congé parental à temps partiel</b>						
2002	132	60	192	68,8	31,3	100,0
2003	220	70	290	75,9	24,1	100,0
2004	382	78	460	83,0	17,0	100,0

Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ : résidents et frontaliers

## D.1.1-110

Répartition des indemnités pour congé parental par type de congé et par sexe au 1<sup>er</sup> février 2004

Type de congé	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Premier congé</b>									
- Plein-temps	38	1297	1335	2,8	97,2	100,0	46,9	63,6	63,0
- Mi-temps	43	741	784	5,5	94,5	100,0	53,1	36,4	37,0
<b>Ensemble premier congé</b>	<b>81</b>	<b>2038</b>	<b>2119</b>	<b>3,8</b>	<b>96,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Deuxième congé</b>									
- Plein-temps	218	75	293	74,4	25,6	100,0	43,6	48,4	44,7
- Mi-temps	282	80	362	77,9	22,1	100,0	56,4	51,6	55,3
<b>Ensemble deuxième congé</b>	<b>500</b>	<b>155</b>	<b>655</b>	<b>76,3</b>	<b>23,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Congé mono-parental</b>									
- Plein-temps	2	97	99	2,0	98,0	100,0	50,0	65,5	65,1
- Mi-temps	2	51	53	3,8	96,2	100,0	50,0	34,5	34,9
<b>Ensemble congé mono-parental</b>	<b>4</b>	<b>148</b>	<b>152</b>	<b>2,6</b>	<b>97,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Tous congés</b>									
- Plein-temps	258	1469	1727	14,9	85,1	100,0	44,1	62,8	59,0
- Mi-temps	327	872	1199	27,3	72,7	100,0	55,9	37,2	41,0
<b>Ensemble des congés</b>	<b>585</b>	<b>2341</b>	<b>2926</b>	<b>20,0</b>	<b>80,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ : résidents et frontaliers

## D.1.1-120

Répartition des bénéficiaires du congé parental selon le type de congé et le lieu de résidence au 1<sup>er</sup> février 2004

Pays de résidence	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
Luxembourg	54,6	61,4	57,4
France	26,2	19,6	23,5
Belgique	12,6	14,5	13,4
Allemagne	6,7	4,5	5,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

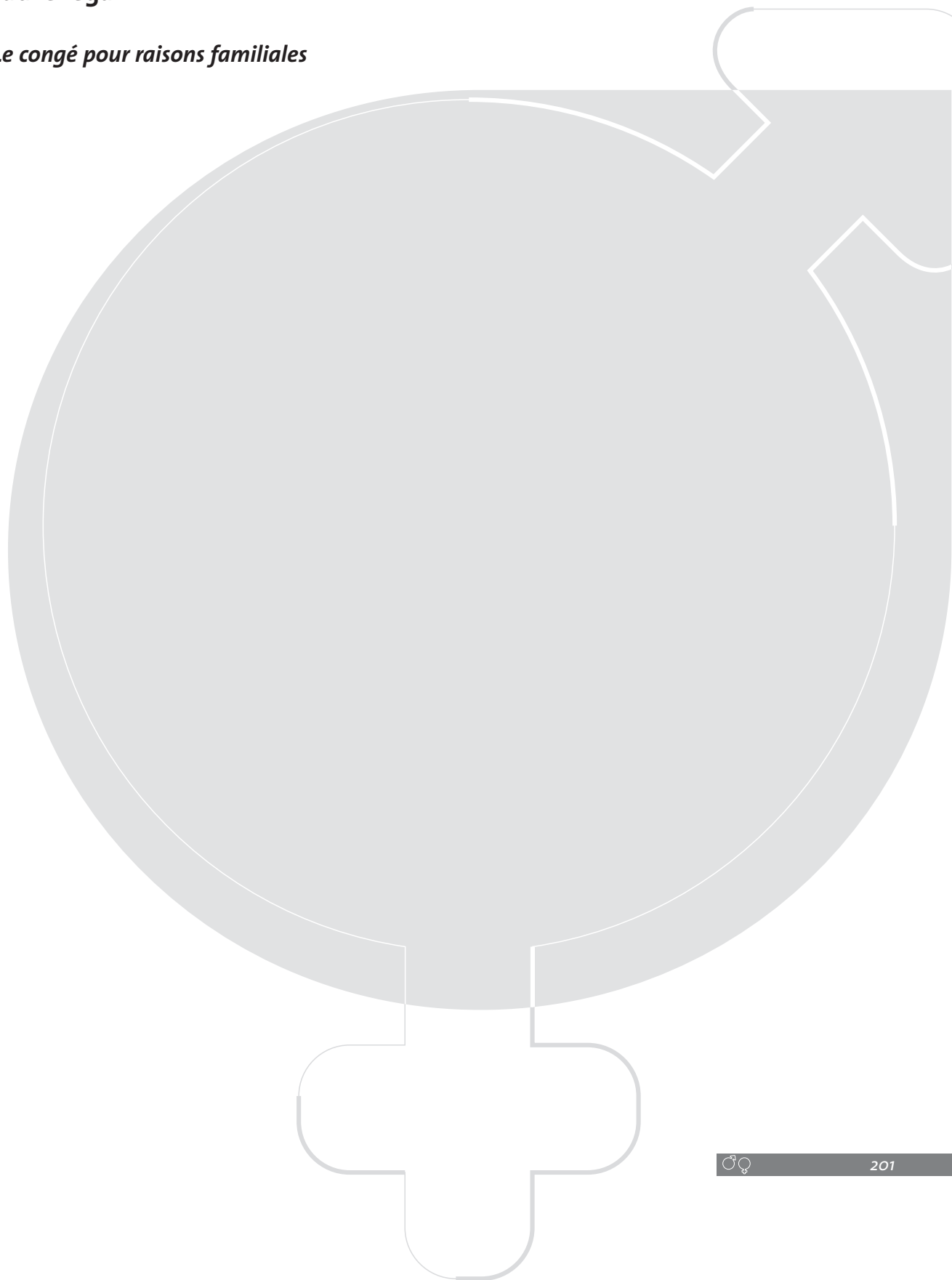
Source : Caisse Nationale des Prestations Familiales

Champ : résidents et frontaliers

# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.01. Cadre légal

### *D.01.02. Le congé pour raisons familiales*



## LE CONGÉ POUR RAISONS FAMILIALES

En même temps que le congé parental, la loi du 12 février 1999 a introduit un congé pour raisons familiales.

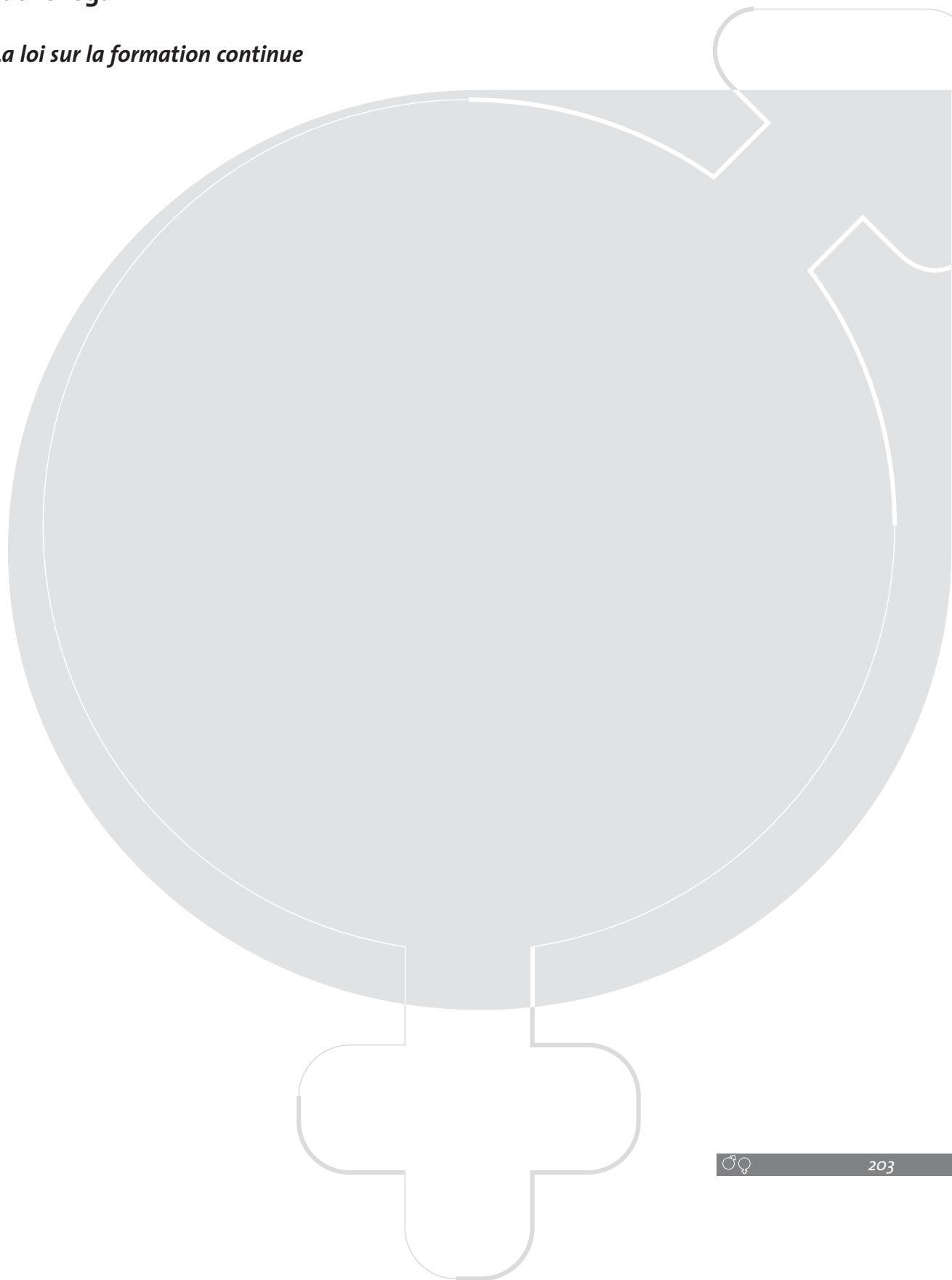
Peut prétendre au congé pour raisons familiales, l'assuré ayant à charge un enfant, âgé de moins de 15 ans accomplis, nécessitant en cas de maladie grave, d'accident ou d'autre raison impérieuse de santé la présence de l'un de ses parents. Est considéré comme enfant à charge, l'enfant pour lequel les allocations familiales sont accordées. La durée du congé pour raisons familiales ne peut pas dépasser deux jours par enfant et par an.

La durée du congé pour raisons familiales peut être prorogée, sur avis conforme du contrôle médical de la sécurité sociale, pour les enfants atteints d'une maladie ou d'une déficience d'une gravité exceptionnelle. Sont définies comme telles les affections cancéreuses en phase évolutive, les pathologies entraînant une hospitalisation en secteur aigu d'une durée dépassant deux semaines consécutives.

# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.01. Cadre légal

### *D.01.03. La loi sur la formation continue*



## LA LOI SUR LA FORMATION CONTINUE

Le dispositif permettant de mettre en œuvre la formation tout au long de la vie au Luxembourg comprend les lois sur la formation professionnelle continue, sur l'apprentissage des adultes, sur l'éducation des adultes et le congé d'éducation ainsi que les institutions de l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, qui dispensent des formations.

L'élaboration d'un concept cohérent de l'éducation et de la formation tout au long de la vie au Luxembourg comporte les mesures suivantes :

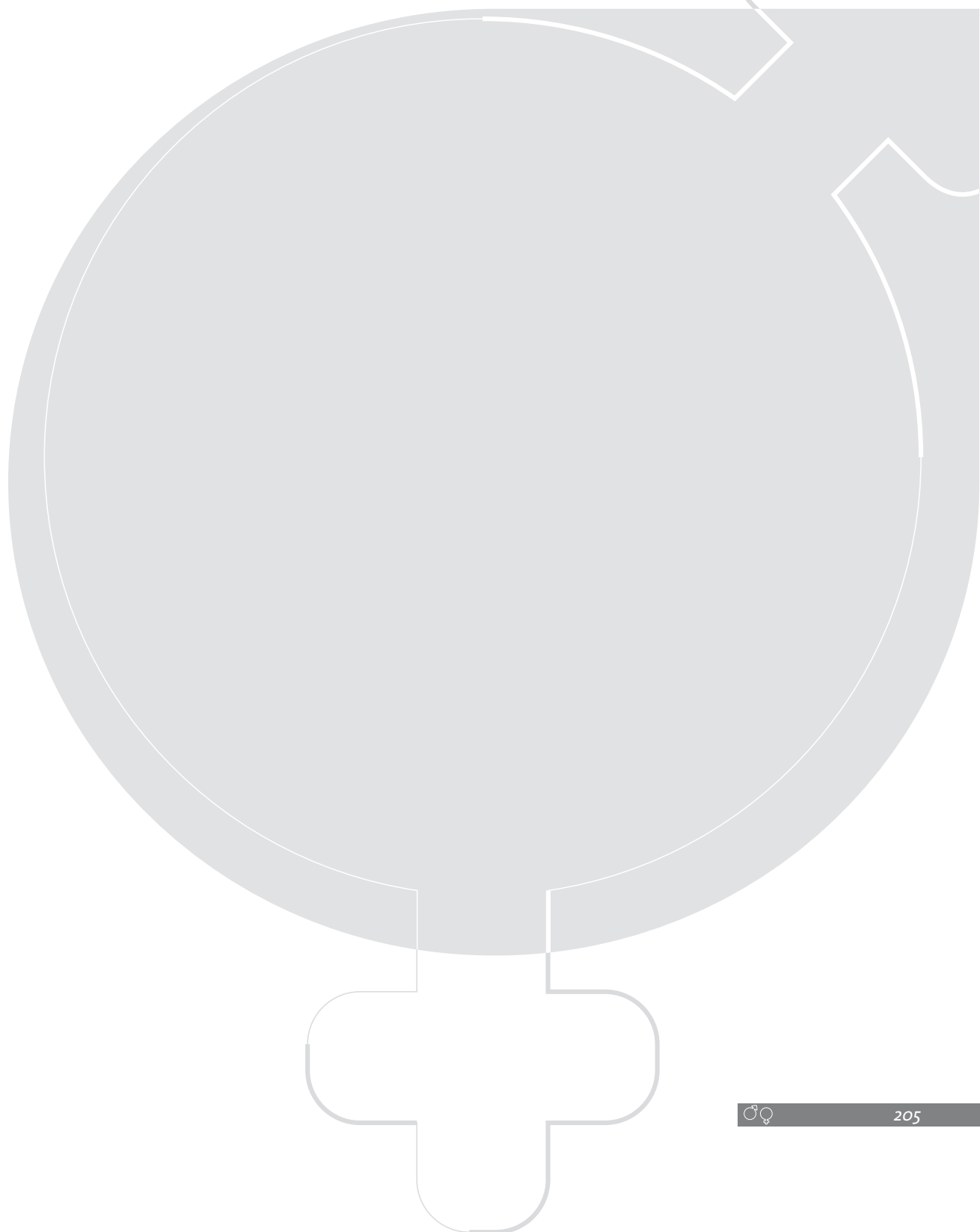
1. l'analyse des activités et de l'évolution des effectifs de l'ensemble des instruments existants ;
2. l'organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation au sujet de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
3. la mise en place d'une banque de données commune, reprenant des informations plus détaillées (sexe, statut, âge...) au sujet des personnes qui participent à l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
4. le renforcement du personnel des services du MENFPS, responsables pour l'éducation et la formation des adultes ;
5. la poursuite de la promotion de l'apprentissage des adultes et la définition des modalités pour l'obtention du diplôme de technicien-ne et du certificat de fin d'études secondaires techniques dans le régime de la formation des adultes.



# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.01. Cadre légal

### *D.01.04. Les actions positives et le plan d'égalité des chances dans les entreprises*



# LES ACTIONS POSITIVES ET LE PLAN D'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES ENTREPRISES

## Les actions positives

Pour supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail, il est indispensable de prendre des mesures concrètes pour éliminer certains obstacles qui se dressent particulièrement devant l'insertion et la réussite professionnelles des femmes. C'est ce type de mesures qu'on appelle des actions positives.

Le Ministère de l'Égalité des chances offre son appui logistique et financier aux entreprises qui :

- comptent promouvoir le potentiel féminin ;
- pratiquent une politique des ressources humaines respectant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au moment de l'engagement et leur offrent des possibilités de promotion professionnelle égale ;
- développent une politique de communication interne favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux des relations professionnelles ;
- créent des conditions permettant aux femmes aussi bien qu'aux hommes de concilier leurs responsabilités professionnelles et privées ;
- développent une culture interne donnant une visibilité et une écoute aux femmes au sein de l'entreprise où femmes et hommes vivent et travaillent ensemble sur un pied d'égalité ;
- offrent des possibilités de formations complémentaires pour améliorer les compétences, favoriser l'évolution professionnelle et l'accès à des postes à responsabilité aussi bien au personnel féminin que masculin.

Les actions positives portent sur plusieurs domaines :

- l'embauche

Lors de l'embauche, il faut veiller à l'équilibre entre les sexes, engager à qualifications égales des femmes et des hommes dans des professions non traditionnelles et retenir que la qualification et le profil professionnel prévalent sur le sexe.

- la formation professionnelle

Des formations ciblées à tous les niveaux afin d'exploiter, de renforcer et de consolider les compétences du personnel devront être offertes ; ceci augmentera en même temps la mobilité du personnel. Par des offres de formations pendant le congé parental on arrive également à fidéliser le personnel. Il faut réfléchir à de nouveaux modèles d'organisation du travail : job sharing, année sabbatique, durée annuelle du temps de travail.

- des mesures sociales

Étant donné le changement des rôles, les hommes doivent être encouragés à prendre le congé parental. Il faut étudier des possibilités de réduction du temps de travail lorsque les enfants sont petits, en concertation avec le patronat. Une plus grande compréhension en cas de maladie des parents /enfants serait nécessaire pour diminuer l'absentéisme.

- l'information du personnel

Il est important que le but des actions positives soit connu par le personnel à tous les niveaux de l'entreprise.

## Le prix Féminin de l'entreprise

Le Prix Féminin de l'entreprise récompense l'entreprise qui a mené la meilleure action positive de l'année et qui a intégré le principe de l'égalité dans sa culture. Hommes et femmes profitent du changement de culture dans l'entreprise. L'égalité n'est plus un but à atteindre, mais une réalité vécue dans l'entreprise. Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent au mieux développer leur potentiel professionnel et ceci pour leur bénéfice personnel et pour celui de l'entreprise. La satisfaction qui en résulte renforce la motivation au travail des collaboratrices et des collaborateurs. L'entreprise en profite, sa productivité augmente et son image de marque est améliorée.

## Les outils pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise

Afin de servir l'entreprise et la politique de l'égalité, le Ministère de la Promotion Féminine a développé les outils suivants :

- le questionnaire – standard

Il sert l'entreprise et la politique de l'égalité des chances. Il permet à l'entreprise de connaître la situation des femmes et des hommes y travaillant afin d'améliorer les conditions de travail et la gestion des ressources humaines. Il permet à la politique de l'égalité des chances de connaître la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail et d'améliorer l'encadrement des actions positives menées par les entreprises.

- le plan d'égalité

Il aide l'entreprise à vérifier l'application de la législation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et facilite la mise en œuvre d'une action positive. Du point de vue de la politique de l'égalité, le plan informe sur la transposition de la législation et peut contribuer à éliminer les obstacles.

- les cas de bonnes pratiques

Ces cas sont publiés en brochure et donnent la possibilité de s'inspirer d'autres modèles d'action. La publication de bonnes pratiques donnent une visibilité aux actions positives et facilitent la réitération des mesures.

- le réseau d'échanges entre promoteurs d'actions positives

Dans le cadre de ce réseau, l'entreprise peut comparer et compléter son action et définir de nouvelles mesures. Pour la politique de l'égalité, cet instrument crée un cercle de multiplicateurs/trices dont l'expérience permet d'améliorer la stratégie du programme "actions positives".

- le site Internet du ministère

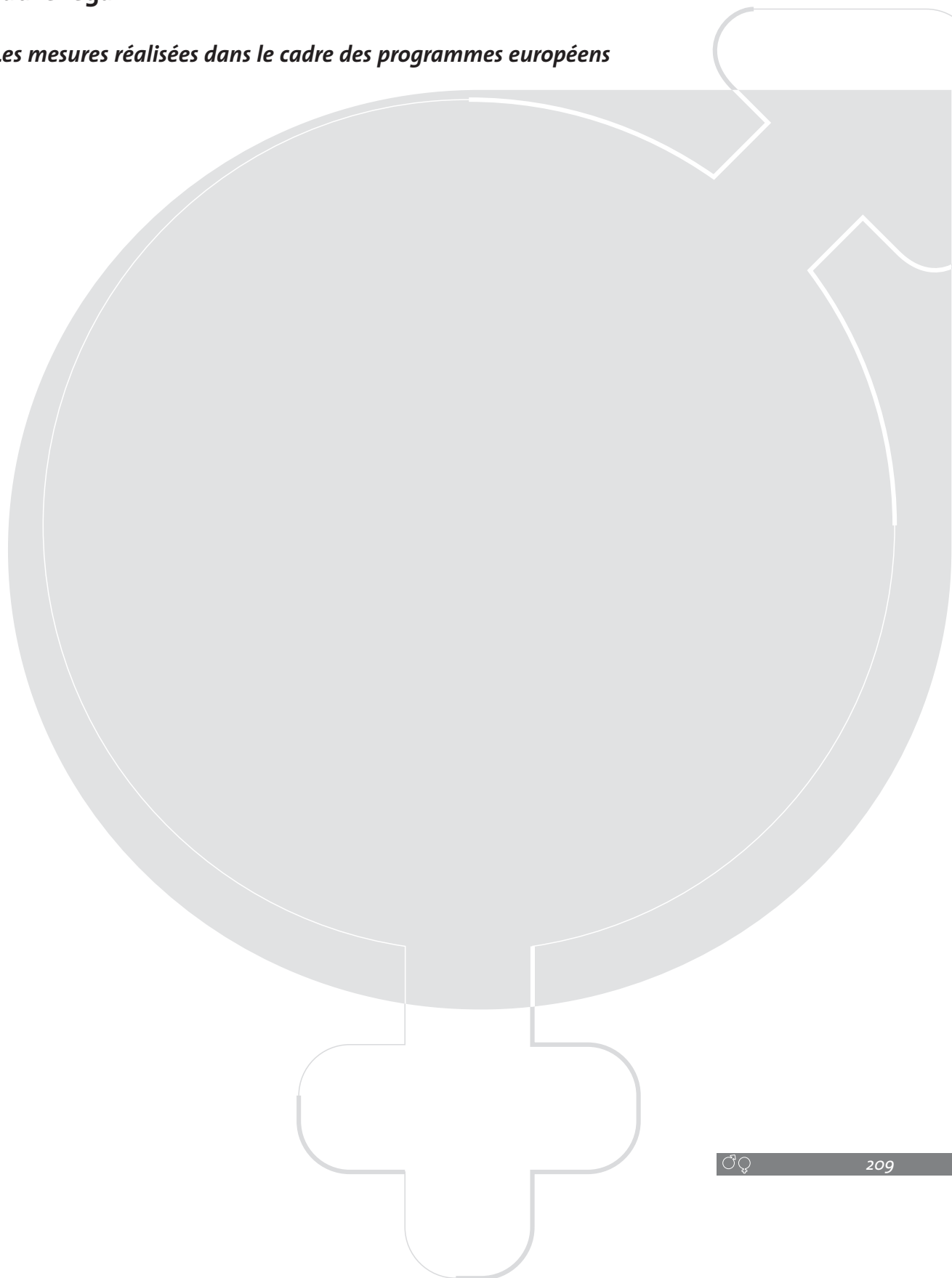
Ce site a pour objectif la valorisation de l'action des entreprises, contribue à son image de marque et sert à donner une visibilité à l'action politique et à diffuser les différentes démarches.



# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.01. Cadre légal

### *D.02.01. Les mesures réalisées dans le cadre des programmes européens*



## LES MESURES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Plusieurs associations œuvrent en faveur de l'insertion ou de la réinsertion des femmes. Voici la présentation de quelques-unes d'entre elles financées en partie par des programmes européens.

### **L'association "Femmes en Détresse a.s.b.l."**

"Femmes en Détresse a.s.b.l." a été fondée en 1979. Dans son article 2, l'association est définie ainsi : "L'association a pour objet la création, le développement et la gestion des maisons pour femmes en détresse dans le but d'offrir aux femmes et à leurs enfants une protection efficace contre la violence de l'homme. Elle doit contribuer à améliorer la condition de vie des femmes, notamment en les aidant à s'intégrer à la vie économique et sociale et en leur garantissant une aide psychologique, juridique et sociale dans la mesure du possible".

L'une des actions de l'a.s.b.l. « Femmes en Détresse » est le NAXI, un centre d'insertion professionnelle par la formation pour femmes majeures à la recherche d'un emploi inscrites à l'Administration de l'Emploi.

Par l'intermédiaire de l'offre de mesures de formation pour femmes, l'objectif recherché est l'optimisation du profil professionnel et des chances d'embauche du public cible. L'objectif principal du projet consiste dans la (ré)insertion directe et de façon durable des femmes sur le marché de l'emploi régulier.

Le NAXI s'adresse à toutes les femmes ayant interrompu leur carrière professionnelle (raison privée ou familiale) et/ou désirant actualiser leur formation scolaire et/ou professionnelle et n'ayant pas de projet professionnel précis.

Les formations proposées par le NAXI sont les suivantes :

- Intégration professionnelle
- Employée de maison

Objectif : formation visant l'acquisition d'un savoir-faire professionnel dans les travaux domestiques et à l'assistance aux enfants respectivement aux personnes âgées.  
Cette formation figure comme préqualification pour la formation d'aide socio-familiale.

Conditions d'admission : être inscrite à l'Administration de l'Emploi, pas de niveau scolaire pré requis.

- Assistance Maternelle
- Cantine scolaire / Cuisine de collectivité

Objectif : formation visant l'apprentissage de connaissances théoriques et du savoir-faire professionnel dans le domaine cuisine, nutrition et hygiène alimentaire ainsi que d'un savoir-faire pédagogique de base nécessaire en vue d'un emploi dans le milieu de cantine scolaire.

Conditions d'admission : être inscrite à l'administration de l'Emploi, pas de niveau scolaire pré requis.

- Initiation informatique

Objectif : différentes formations à caractère modulaire du niveau initiation au niveau avancé sur les logiciels PC les plus courants en vue de combler des lacunes de qualification; possibilité de travaux pratiques en atelier libre.

Conditions d'admission : être inscrite à l'Administration de l'Emploi niveau scolaire requis: 4 années post primaires réussies, connaître le français et le luxembourgeois, posséder les bases du calcul.

- Atelier de lavage repassage raccommodage

Objectif : le but poursuivi est d'offrir une formation qualifiante dans le domaine du lavage, du repassage, dans celui du raccommodage et le contact avec le client en vue d'une réinsertion sur le marché de l'emploi.

Conditions d'admission : être bénéficiaire du RMG et inscrite à l'Administration de l'Emploi et désirant un emploi salarié en secteur non protégé et une qualification professionnelle reconnue, pas de niveau scolaire pré requis.

## L'association "Initiativ Rëm Schaffen"

L'Initiativ Rëm Schaffen a.s.b.l. (Initiative Re-travailler) a été fondée en 1988. Le premier bureau de consultation a ouvert ses portes en août 1989 à Luxembourg-Stadtgrund. Depuis 1996, l'IRS a signé une convention avec le Ministère de la Promotion Féminine. De 1995-1999, l'IRS a également été subventionnée par le Ministère du Travail et de l'Emploi ainsi que par le Fonds Social Européen.

L'Initiativ Rëm Schaffen s'adresse aux femmes qui cherchent à (ré)intégrer le marché de l'emploi. Elle soutient les femmes lors de l'orientation professionnelle, les conseille sur les possibilités du marché de l'emploi, répond à toutes leurs questions par rapport à la recherche d'un emploi et les informe sur les spécificités du droit du travail.

A côté des consultations individuelles, divers séminaires, des ateliers d'initiation et des stages pratiques en entreprise sont organisés.

## L'association "Zarabina a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën"

L'association a pour objet la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes, notamment par le développement d'activités visant l'insertion socio-professionnelle des femmes.

Dans ce contexte, "ZARABINA a.s.b.l. - Initiativen fir Fraën" réalise un projet dénommé "EGALITE DES CHANCES POUR FEMMES DANS L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE". Ce projet pilote est réalisé dans le cadre du programme communautaire Objectif III FSE (2000 - 2006) et bénéficie du soutien du Fonds Social Européen, du Fonds pour l'Emploi et des Communes : Clemency ; Dudelange ; Esch/Alzette ; Roeser et Steinfort.

Ce projet se situe entre le marché du travail, la qualification, l'économie et la politique d'égalité des chances. Il comprend au total quatre projets partiels visant tous à promouvoir la promotion féminine dans l'emploi et la formation, ceci à différents niveaux et avec des instruments divers.

Dans le cadre de ce projet, ZARABINA a.s.b.l. offre des formations continues pour les femmes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans la gestion administrative et dans la main-d'œuvre :

- Assistante administrative spécialisée dans la gestion informatisée de l'entreprise / la comptabilité et la correspondance commerciale.
- Assistante de projets spécialisée dans le marketing sur Internet, dans le Webdesign, ainsi que dans la mise à jour de sites internet.
- Agent de propreté spécialisée dans les domaines – protection de l'environnement et santé au travail.



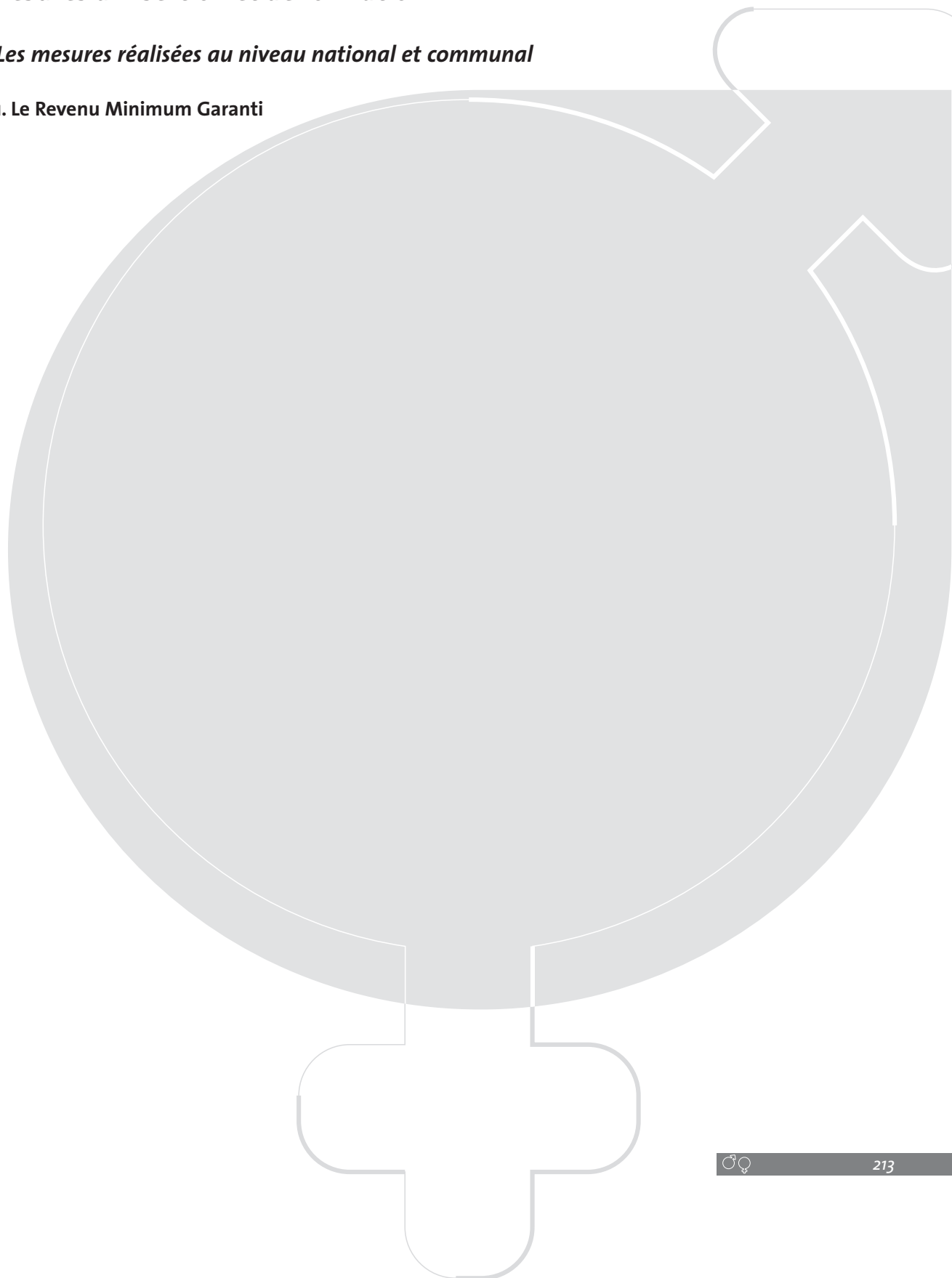


# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

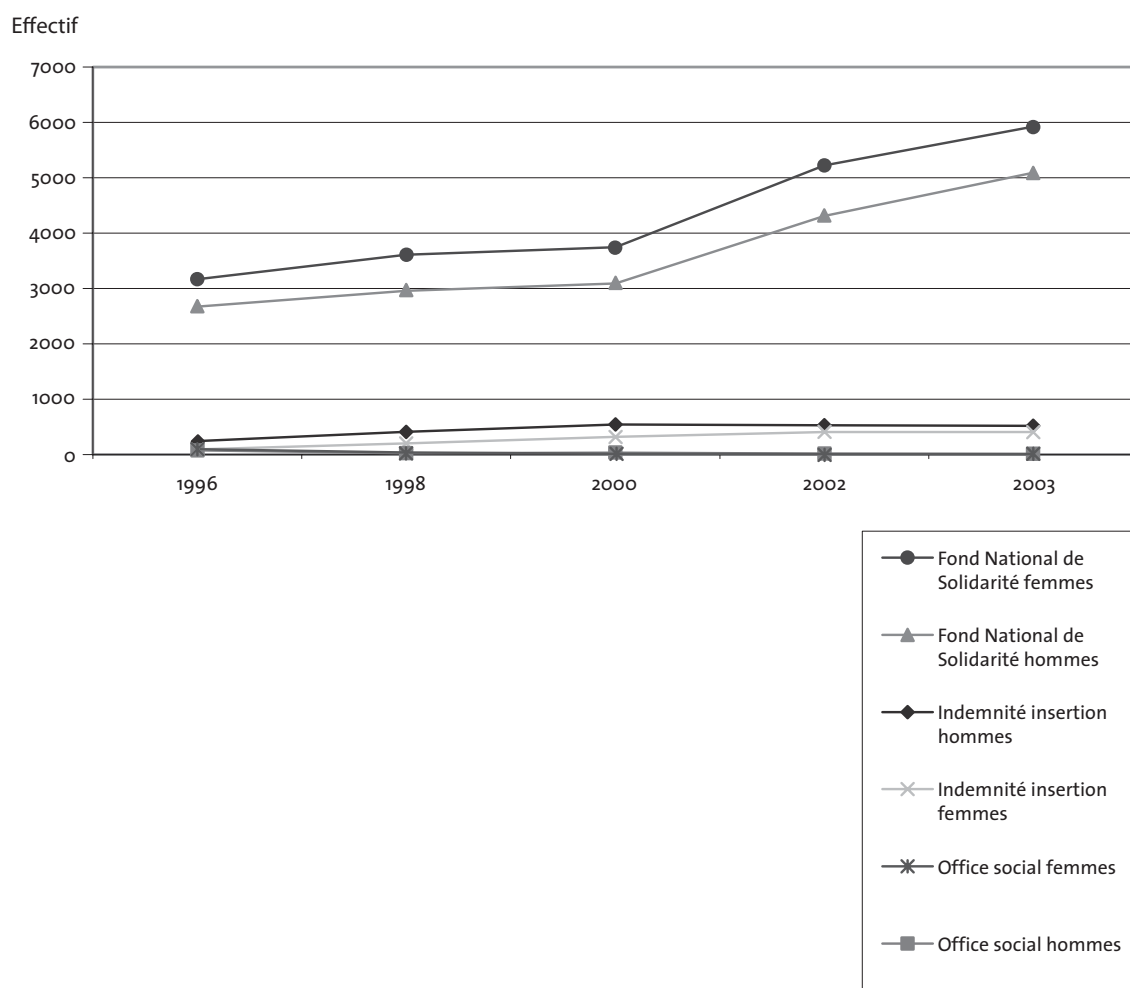
## D.02. Mesures d'insertion et de formation

### *D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal*

#### D.02.02.01. Le Revenu Minimum Garanti



## Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe de 1996 à 2003



## Evolution du nombre de membres de ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe de 1996 à 2003

D.2.2.1-100

Année et origine du versement	Effectifs			Pourcentages en lignes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Uniquement l'indemnité d'insertion</b>						
1996	245	95	340	72,1	27,9	100,0
1998	410	202	612	67,0	33,0	100,0
2000	545	319	864	63,1	36,9	100,0
2002	528	409	937	56,4	43,6	100,0
2003	518	408	926	55,9	44,1	100,0
<b>Office social</b>						
1996	75	98	173	43,4	56,6	100,0
1998	24	40	64	37,5	62,5	100,0
2000	35	14	49	71,4	28,6	100,0
2002	16	11	27	59,2	40,8	100,0
2003	12	10	22	54,5	45,5	100,0
<b>Fond National de Solidarité</b>						
1996	2674	3166	5840	45,8	54,2	100,0
1998	2958	3611	6569	45,0	55,0	100,0
2000	3091	3745	6836	45,2	54,8	100,0
2002	4310	5223	9533	45,2	54,8	100,0
2003	5090	5925	11015	46,2	53,8	100,0
<b>Ensemble</b>						
1996	2994	3359	6353	47,1	52,9	100,0
1998	3392	3853	7245	46,8	53,2	100,0
2000	3671	4078	7749	47,4	52,6	100,0
2002	4854	5643	10497	46,2	53,8	100,0
2003	5620	6343	11963	47,0	53,0	100,0

Source : SNAS

Champ : résidents

## D.2.2.1-110

## Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction de l'origine du versement et du sexe au 31 décembre 2003

Membres d'un ménage :	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
- touchant uniquement l'indemnité d'insertion	518	408	926	55,9	44,1	100,0	9,2	6,4	7,7
- à charge d'un office social	12	10	22	54,5	45,5	100,0	0,2	0,2	0,2
- à charge du Fond National de Solidarité	5090	5925	11015	46,2	53,8	100,0	90,6	93,4	92,1
<b>Ensemble</b>	<b>5620</b>	<b>6343</b>	<b>11963</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS

Champ : résidents

## D.2.2.1-120

## Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG par âge et par sexe au 31 décembre 2003

Age des membres des ménages	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 18 ans	1522	1315	2837	53,6	46,4	100,0	27,2	20,8	23,7
18-24 ans	479	455	934	51,3	48,7	100,0	8,5	7,2	7,8
25-29 ans	294	383	677	43,4	56,6	100,0	5,2	6,0	5,6
30-34 ans	354	472	826	42,9	57,1	100,0	6,3	7,4	6,9
35-39 ans	492	580	1072	45,9	54,1	100,0	8,7	9,1	8,9
40-44 ans	519	556	1075	48,3	51,7	100,0	9,2	8,8	9,0
45-49 ans	501	499	1000	50,1	49,9	100,0	8,9	7,9	8,4
50-54 ans	427	409	836	51,1	48,9	100,0	7,6	6,4	7,0
55-59 ans	335	366	701	47,8	52,2	100,0	6,0	5,8	5,9
Plus de 60 ans	697	1308	2005	34,8	65,2	100,0	12,4	20,6	16,8
<b>Ensemble</b>	<b>5620</b>	<b>6343</b>	<b>11963</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS

Champ : résidents

## Répartition des ménages bénéficiant du RMG selon la composition familiale du ménage et par sexe de l'attributaire au 31 décembre 2003

D.2.2.1-130

Composition familiale du ménage	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Un adulte sans enfant	2097	2171	4268	49,1	50,9	100,0	66,2	60,9	63,3
Un adulte avec un ou plusieurs enfants	36	828	864	4,2	95,8	100,0	1,1	23,2	12,8
Deux adultes sans enfants	394	137	531	74,2	25,8	100,0	12,4	3,8	7,9
Deux adultes avec un ou plusieurs enfants	439	165	604	72,7	27,3	100,0	13,9	4,6	9,0
Trois adultes et plus sans enfant	13	7	20	65,0	35,0	100,0	0,4	0,2	0,3
Trois adultes et plus avec enfants	11	9	20	55,0	45,0	100,0	0,3	0,2	0,3
Autres	179	255	434	41,2	58,8	100,0	5,7	7,1	6,4
<b>Ensemble</b>	<b>3169</b>	<b>3572</b>	<b>6741</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS  
Champ : résidents

## Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour l'inscription auprès de l'ADEM par sexe au 31 décembre 2003

Dispenses inscription ADEM	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	588	512	1100	53,5	46,5	100,0	10,5	8,1	9,2
Dispensés	5032	5831	10863	46,3	53,7	100,0	89,5	91,9	90,8
<b>Total</b>	<b>5620</b>	<b>6343</b>	<b>11963</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Raisons des dispenses :</b>									
Bénéficiaires en âge scolaire	1637	1507	3144	52,1	47,9	100,0	32,5	25,8	28,9
Age élevé du bénéficiaire	554	1085	1639	33,8	66,2	100,0	11,0	18,6	15,1
Incapacité permanente ou transitoire	1552	1579	3131	49,6	50,4	100,0	30,8	27,1	28,8
Enfants à élever ou personne à soigner	19	424	443	4,3	95,7	100,0	0,4	7,3	4,1
En instance	152	123	275	55,3	44,7	100,0	3,0	2,1	2,5
Occupation professionnelle	199	251	450	44,2	55,8	100,0	4,0	4,3	4,1
Membres non-bénéficiaires	605	452	1057	57,2	42,8	100,0	12,0	7,8	9,7
Autres	314	410	724	43,4	56,6	100,0	6,2	7,0	6,7
<b>Total des dispenses</b>	<b>5032</b>	<b>5831</b>	<b>10863</b>	<b>46,3</b>	<b>53,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS

Champ : résidants

## Répartition des membres des ménages bénéficiant du RMG en fonction des dispenses accordées pour les activités d'insertion professionnelle par sexe au 31 décembre 2003

D.2.2.1-150

Dispenses activités d'insertion professionnelle	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non-dispensés	1196	955	2151	55,6	44,4	100,0	21,3	15,1	18,0
Dispensés	4424	5388	9812	45,1	54,9	100,0	78,7	84,9	82,0
<b>Total</b>	<b>5620</b>	<b>6343</b>	<b>11963</b>	<b>47,0</b>	<b>53,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Raisons des dispenses :</b>									
Bénéficiaires en âge scolaire	1644	1515	3159	52,0	48,0	100,0	32,7	26,0	29,1
Age élevé du bénéficiaire	526	1071	1597	32,9	67,1	100,0	10,5	18,4	14,7
Incapacité permanente ou transitoire	954	1157	2111	45,2	54,8	100,0	19,0	19,8	19,4
Enfant(s) à élever ou personne(s) à soigner	21	404	425	4,9	95,1	100,0	0,4	6,9	3,9
En instance	149	129	278	53,6	46,4	100,0	3,0	2,2	2,6
Occupation professionnelle	209	261	470	44,5	55,5	100,0	4,2	4,5	4,3
Membres non-bénéficiaires	611	458	1069	57,2	42,8	100,0	12,1	7,9	9,8
Autres	310	393	703	44,1	55,9	100,0	6,2	6,7	6,5
<b>Total des dispenses</b>	<b>4424</b>	<b>5388</b>	<b>9812</b>	<b>45,1</b>	<b>54,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS

Champ : résidents

## Répartition des participants aux mesures d'insertion organisées par les SNAS selon le type de mesure par sexe au 31 décembre 2003

Type d'activité d'insertion	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Activités de formation	10	3	13	76,9	23,1	100,0	1,1	0,4	0,8
Préparation et recherche assistée	10	11	21	47,6	52,4	100,0	1,1	1,6	1,3
Cures	0	0	0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Affectations temporaires indemnisées	834	661	1495	55,8	44,2	100,0	93,8	95,1	94,4
Stages en entreprise	35	20	55	63,6	36,4	100,0	4,0	2,9	3,5
<b>Total</b>	<b>889</b>	<b>695</b>	<b>1584</b>	<b>56,1</b>	<b>43,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : SNAS

Champ : résidents

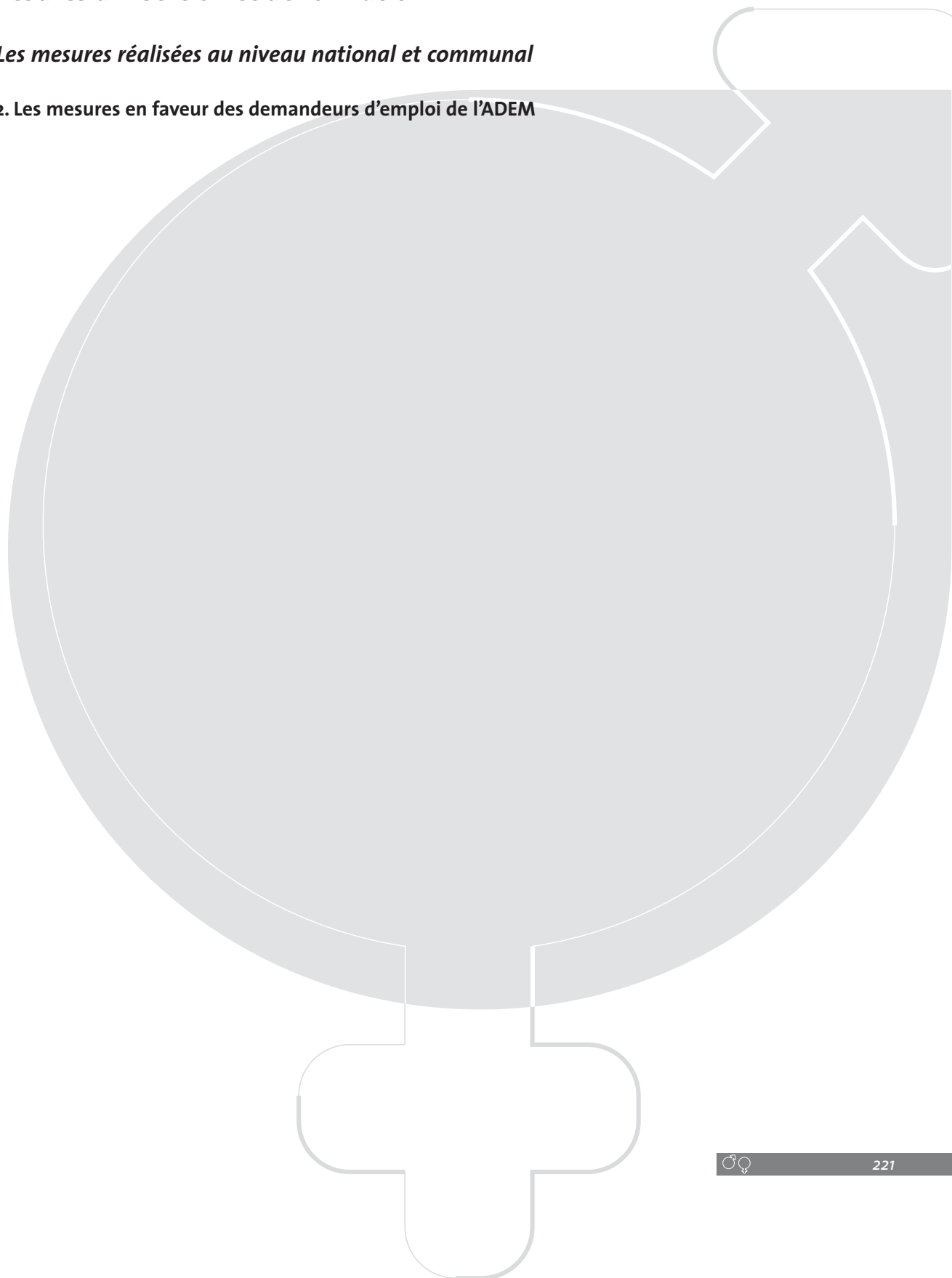


# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.02. Mesures d'insertion et de formation

### *D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal*

#### D.02.02.02. Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi de l'ADEM



# LES MESURES EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE L'ADEM

Ces mesures sont proposées par l'Administration de l'emploi. On y distingue : les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, les mesures en faveur des personnes âgées de plus de 30 ans et d'autres mesures non réservées à un groupe spécifique de demandeurs d'emploi. Par ailleurs, l'ADEM dispose d'un service de l'emploi féminin spécifique pour les femmes.

## Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans

On y distingue :

### 1. Le contrat d'auxiliaire temporaire

L'objet du contrat d'auxiliaire temporaire est d'assurer au jeune demandeur ou demandeuse d'emploi, pendant les heures de travail, une initiation pratique facilitant la transition entre l'enseignement reçu et l'insertion dans la vie active.

L'Administration de l'emploi peut proposer des contrats d'auxiliaire temporaire aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui n'ont pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis et qui se sont inscrits depuis un mois au moins comme demandeurs et demandeuses d'emploi auprès des bureaux de placement de l'Administration de l'emploi.

#### *a) Le contrat d'auxiliaire temporaire privé (inclus contrat de stage-initiation)*

Il s'adresse aux stagiaires employé-e-s dans le secteur privé. L'employeur qui occupe un tel stagiaire est tenu de lui verser une indemnité égale à 80% du salaire social minimum versé à une travailleur-euse non qualifié-e.

Le Fonds pour l'emploi rembourse mensuellement au cas où l'entreprise le demande par écrit, à l'employeur du secteur privé une quote-part correspondant à 50% de l'indemnité versée. Jusqu'au 31 juillet 2003, le remboursement de cette quote-part a été fixé à 65% en cas d'occupation de personnes du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité en question et/ou dans une profession déterminée.

#### *b) Le contrat d'auxiliaire temporaire public (inclus la division d'auxiliaire temporaire)*

Il s'adresse aux stagiaires employé-e-s par l'Etat, les communes, les syndicats de communes, les établissements publics, les établissements d'utilité publique ou tout autre organisme, institution, association ou groupement de personnes poursuivant un but non lucratif.

Dans ce cas, le Fonds pour l'emploi rembourse 85% de l'indemnité versée.

### 2. Le stage d'insertion

Un stage d'insertion comprenant des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique peut être proposé par l'Administration de l'emploi aux jeunes demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits, depuis un mois au moins, auprès des bureaux de placement de l'Administration de l'emploi et n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis.

Le demandeur ou la demandeuse d'emploi placé(e) en stage d'insertion touche une indemnité de base fixée à 80 % du salaire social minimum pour travailleurs et travailleuses non qualifiés, versée par l'Administration de l'emploi. L'entreprise peut, à titre facultatif, lui verser une prime de mérite. La moitié de l'indemnité de base est à charge du Fonds pour l'emploi, l'autre moitié de l'indemnité de base et la prime de mérite facultative sont à charge de l'entreprise. Jusqu'au 31 juillet 2003, le Fonds pour l'emploi a pris en charge 65 % de l'indemnité de base en cas d'occupation de personnes du sexe sous-représenté dans le secteur d'activité en question et/ou dans une profession déterminée.

En cas de recrutement de personnel, l'entreprise est obligée d'embaucher par priorité l'ancien-ne stagiaire qui est redevenu chômeur et chômeuse et dont le stage est venu à expiration dans les trois mois qui précèdent celui du recrutement.

### **3. Les aides et primes de promotion de l'apprentissage**

Le Ministre du travail et de l'emploi peut attribuer, à charge du fonds pour l'emploi, des aides financières de promotion de l'apprentissage. Il peut également attribuer des primes d'orientation aux jeunes demandeurs d'emploi qui s'insèrent dans la vie active comme salariés sous le couvert d'un contrat de travail ou comme apprentis sous le couvert d'un contrat d'apprentissage.

### **4. L'aide au réemploi**

Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

### **5. L'indemnité compensatoire**

L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

## **Les mesures en faveur des demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans**

On y distingue :

### **1. Le stage de réinsertion professionnelle**

Ce stage est destiné aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 30 ans et recevant une formation théorique et pratique auprès d'un employeur.

### **2. La mise au travail de demandeurs d'emploi**

Sur proposition du Ministre du travail et de l'emploi, le Gouvernement en conseil peut décider l'organisation de travaux d'utilité publique destinés à l'occupation des demandeurs d'emploi indemnisés.

### **3. L'aide au réemploi**

Le fonds pour l'emploi peut accorder une aide au réemploi en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à la rémunération antérieure.

### **4. L'indemnité compensatoire**

L'indemnité compensatoire est accordée aux bénéficiaires d'un reclassement interne et en cas de reclassement externe opéré par le Service des travailleurs à capacité de travail réduite. L'indemnité compensatoire représente la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.

## **Les autres mesures en faveur de l'emploi**

On y distingue :

### **1. Les mesures de formation**

Les mesures de formation doivent permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

### **2. L'apprentissage pour adultes**

Cette mesure de formation, à charge du fonds pour l'emploi permet aux personnes enregistrées à l'ADEM de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant aux certificats de CITP, CCM et CATP.

### **3. Le pool des assistants**

Il s'agit d'un pool de personnes rémunérées, chargées d'assister les directeurs des établissements post primaires dans la surveillance et dans les domaines périscolaire et administratif.

### **4. Les mesures spéciales**

Ces mesures sont destinées aux demandeurs d'emploi et sont pris en charge par des associations sans but lucratif.

### **5. Les mesures de formation, de rééducation, d'insertion et de placement des travailleurs handicapés**

Lorsque la qualité de travailleur handicapé a été reconnue, la Commission d'orientation et de reclassement professionnel peut proposer au directeur de l'Administration de l'emploi, selon l'âge du candidat, son degré d'invalidité ou la nature de son invalidité, et compte tenu de ses capacités antérieures, des mesures de placement, de formation ou de rééducation professionnelles, des mesures d'initiation ou des stages d'adaptation ou de réadaptation au travail.

### **Le service de l'emploi féminin**

Le service de l'emploi féminin a pour missions :

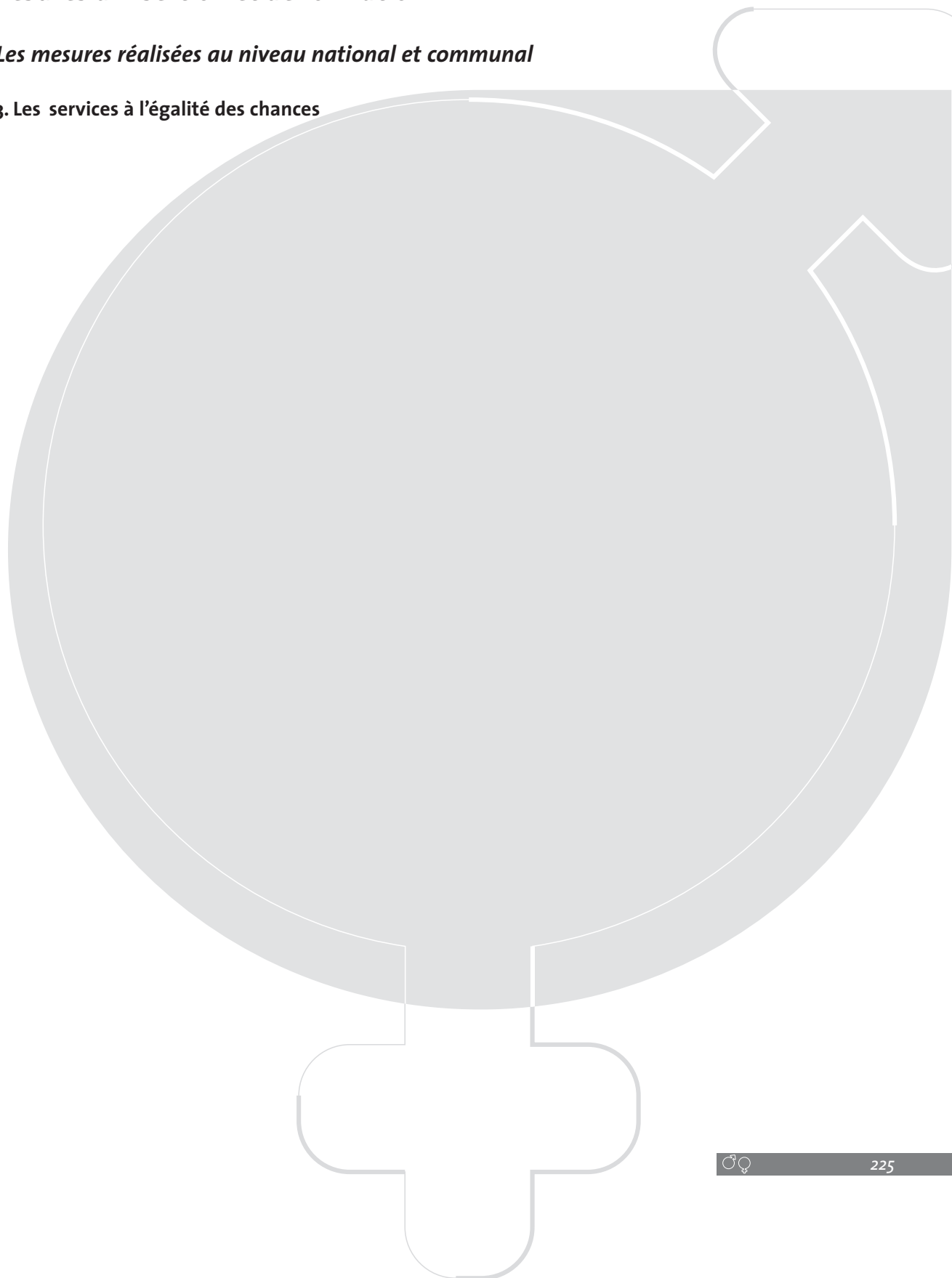
- de soutenir les demandeurs d'emploi de sexe féminin dans leur recherche d'un emploi soit par l'organisation d'ateliers soit par l'entretien individuel,
- de sensibiliser le personnel de l'ADEM en ce qui concerne l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi,
- de collaborer étroitement avec le Service de la Formation professionnelle du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et les associations féminines œuvrant dans le domaine de l'emploi en matière de mesures de formations,
- de collaborer avec le Ministère de la promotion féminine.

# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.02. Mesures d'insertion et de formation

### *D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal*

#### D.02.02.03. Les services à l'égalité des chances



## LES SERVICES À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Il existe au Luxembourg plusieurs services à la condition féminine ou à l'égalité des chances, l'un à Bettembourg, l'un à Sanem, l'autre ...

### **Le service à la Condition Féminine de Bettembourg**

Créé en 1984, le service à la Condition Féminine de Bettembourg a pour objectif :

- de s'engager pour l'égalité des chances entre femmes et hommes,
- d'améliorer la situation des femmes dans la commune.

Le Service à la Condition Féminine s'adresse :

- aux personnes privées : information et accompagnement dans les domaines du travail, de la vie de couple, de la garde d'enfants, de la santé et du 3ème âge et de la sécurité sociale ; consultations et soutien en cas de situation difficile (violence, abus sexuel...) ; contacts avec d'autres services ;
- à la communauté : propositions au conseil communal pour la réalisation de l'égalité des chances ; coopération avec d'autres organes et services communaux ; élaboration de projets en vue de favoriser l'implication des femmes dans la vie de la société (garde d'enfants, formation) ; campagnes d'information et de sensibilisation sur des sujets concernant les femmes ; organisation d'activités spécifiques pour filles et femmes ; avis sur des questions concernant les femmes ; collecte d'informations sur des sujets féminins et concernant l'égalité des chances (adresses, brochures, textes législatifs, littérature) ; contacts avec d'autres communes dans le domaine de l'égalité des chances,

### **Le service à la Condition Féminine de Sanem**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1999, la commune de Sanem dispose d'un service à la condition féminine animé par une éducatrice graduée. Le service collabore notamment avec le Ministère de la Promotion Féminine et le Conseil National des Femmes du Luxembourg.

Les quatre principaux objectifs du service sont :

- sensibiliser le public aux sujets féminins par des campagnes, des séminaires et des conférences ;
- rassembler des informations, adresses, publications, réglementations sur les questions féminines telles que couple, éducation, santé, emploi, sécurité sociale, violence, etc. ;
- soumettre des propositions au Conseil Communal en faveur de la femme, réaliser l'égalité des chances au sein de l'Administration Communale ;
- consulter les femmes qui se sentent professionnellement ou personnellement défavorisées, qui cherchent des conseils et de l'information, qui veulent contacter des organisations ou des groupes de femmes.

L'une des premières actions du service a été la diffusion auprès du grand public d'un dépliant reprenant ces objectifs.

## Le service à l'égalité des chances d'Esch-sur-Alzette

Le service à l'égalité des chances de la commune d'Esch-sur-Alzette a été créé par l'accord de coalition 2000. Il fonctionne depuis le 14 octobre 2002. Il est placé sous l'autorité directe du collège échevinal et est doté d'un budget dont il peut disposer.

Les tâches de la responsable du service à l'égalité des chances sont définies de la manière suivante :

- constituer, pour la commune et la société civile, un centre de ressources en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes
- stimuler la réflexion et le débat politique dans le domaine en question
- doter le service nouvellement créé d'un budget et de conditions de travail adéquates
- entretenir un bureau permanent au sein de l'administration communale
- conseiller le collège des bourgmestre et échevins
- faire entrer les demandes spécifiques des femmes dans les projets et activités de la commune
- participer aux évaluations de l'impact selon le genre (décisions et actions de l'autorité communale, information au public, fonctionnement de l'administration communale, structure du personnel, etc.) et aviser des projets envisagés par la commune
- organiser des campagnes en faveur de l'égalité des chances entre femmes et hommes
- mener des "actions positives" à l'intérieur de l'administration communale et des secteurs d'emploi dépendant de la commune
- animer un réseau de contact entre les services, institutions, associations, organisations et initiatives locaux, régionaux et nationaux.



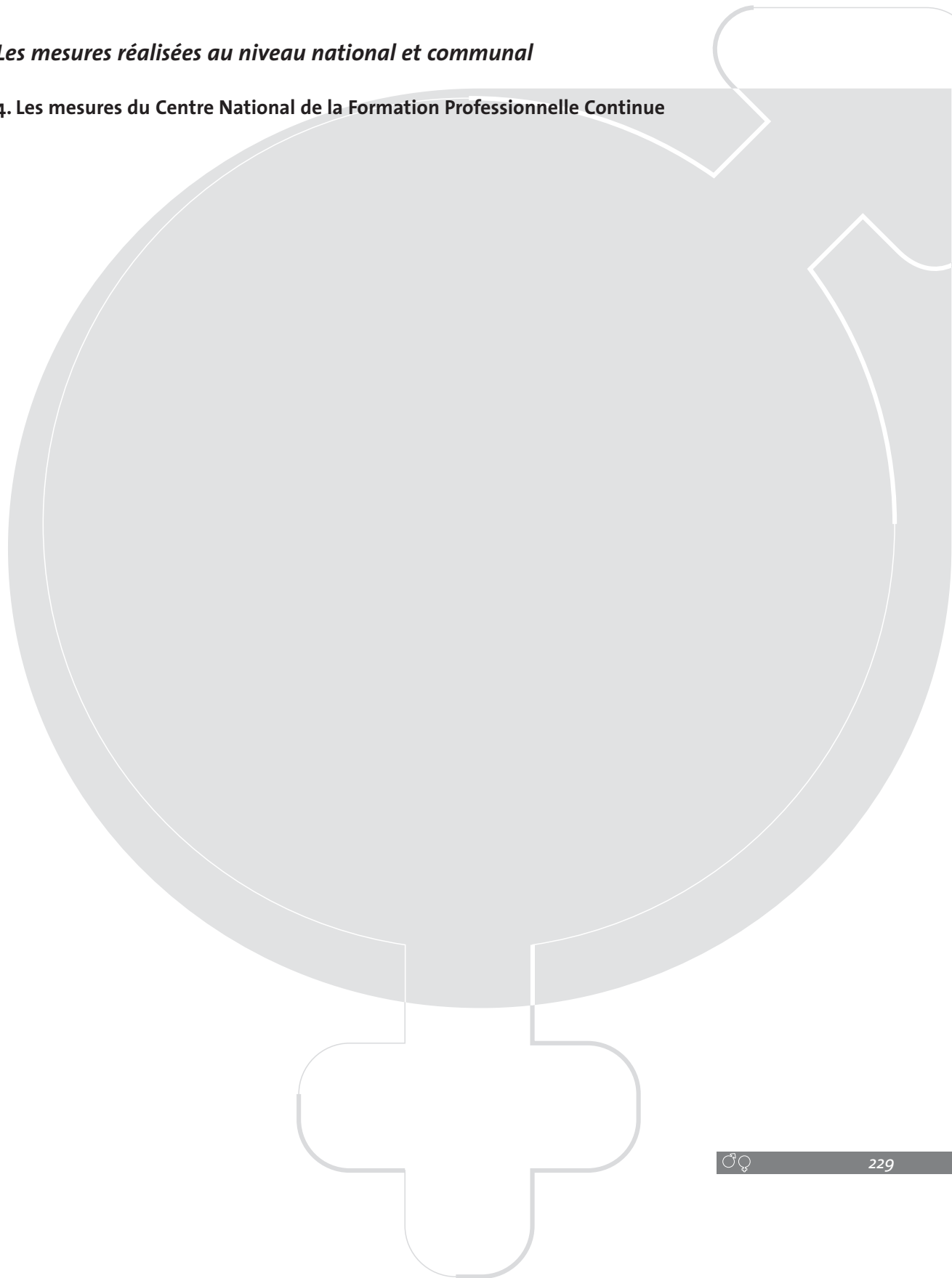


# D. POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EMPLOI FÉMININ

## D.02. Mesures d'insertion et de formation

### *D.02.02. Les mesures réalisées au niveau national et communal*

#### D.02.02.04. Les mesures du Centre National de la Formation Professionnelle Continue



# LES MESURES DU CENTRE NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Au sein du CNFPC (Centre National de la Formation Professionnelle Continue), les personnes à la recherche d'un emploi peuvent suivre un véritable parcours d'insertion adaptable et adapté à leurs aptitudes.

Le parcours d'insertion comprend les phases suivantes :

- période d'accueil (évaluation / 1-3 mois avec « inventaire » des aptitudes et capacités et vérification des acquis scolaires et des connaissances générales) ;
- orientation motivée sur base des renseignements obtenus préalablement avec élaboration progressive d'un projet personnel ;
- élaboration et réalisation du plan d'initiation et de formation (phase de formation : ateliers cours d'enseignement général, enseignement social, stages, ...) ;
- suivi pédagogique et socio-éducatif pendant la phase d'exécution du projet et, le cas échéant, suivi temporaire après le départ du CNFPC.

Dans le cadre d'un parcours d'insertion, différentes offres existent :

## Les mesures d'initiation et de formation professionnelle

Les groupes cibles sont surtout les jeunes qui sortent de l'école sans perspective de qualification ainsi que des chômeurs et chômeuses de longue durée et des bénéficiaires du RMG. Les formations durent en moyenne une année et les personnes qui y participent sont inscrites à l'Administration de l'Emploi. Les mesures d'initiation et de formation ont été réalisées dans les domaines professionnels suivants : service - restauration, vente, environnement, peinture et peinture au pistolet, magasinage, chauffage sanitaire, taillis de chênes, bureautique et réception, soudure, mécanique, coiffure, couture, menuiserie, métal, bureautique, électricité et maçonnerie.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi, le CNFPC offre des cours dans le domaine de la bureautique. Les cours en bureautique, d'une durée de 4 à 6 mois, offrent une réactualisation des connaissances et expériences professionnelles des participantes, et mettent un accent particulier sur les nouvelles technologies d'information. D'autres projets de formation, notamment dans les domaines de services aux personnes, de restauration et de vente, ne sont pas réservés exclusivement à un public féminin mais accueillent néanmoins un grand nombre de femmes désirant réintégrer le marché de l'emploi.

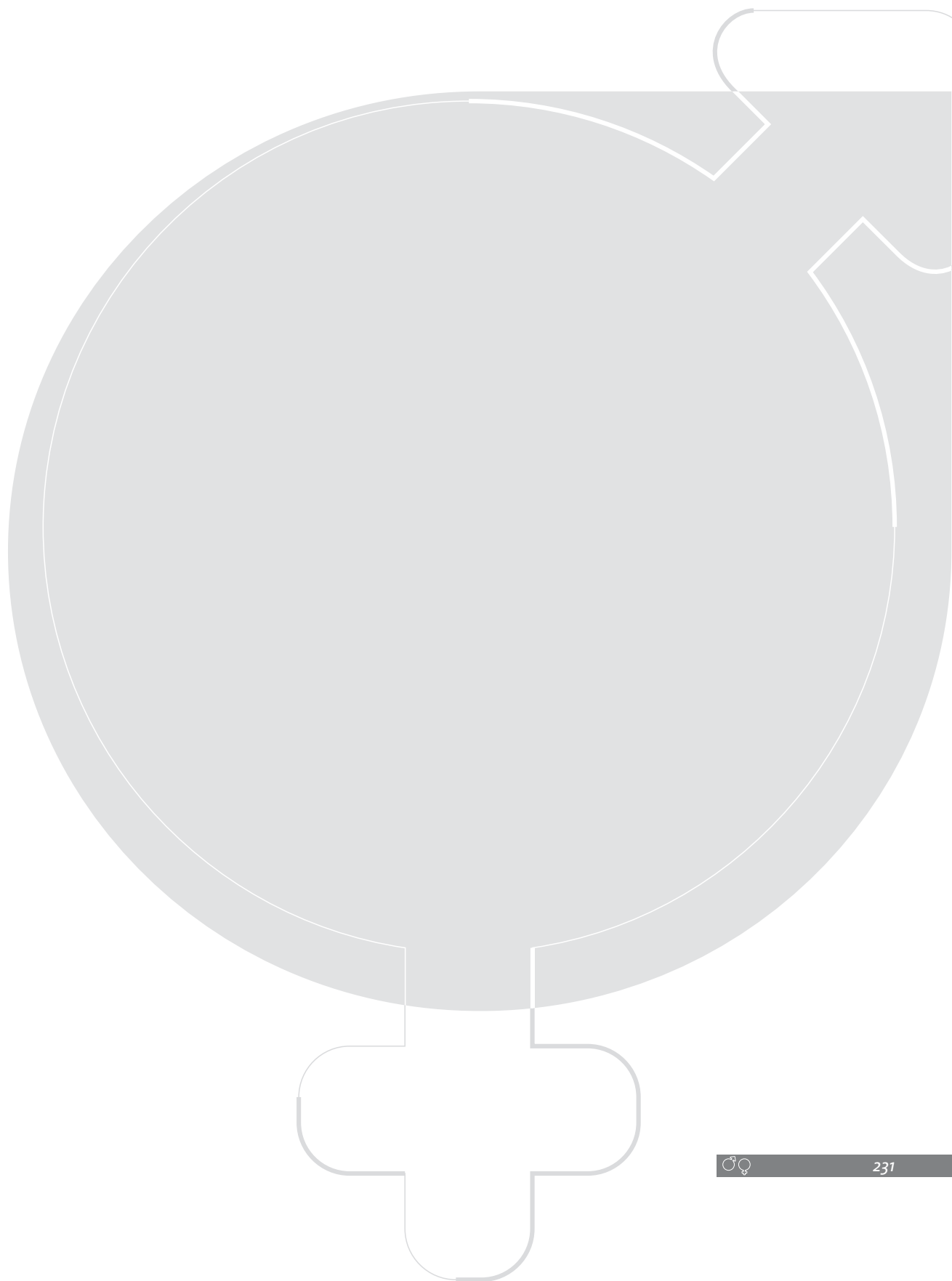
En 1999, une importante réforme a été entamée au niveau des contenus de formation des mesures d'initiation qui s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans. Ces mesures s'inspirent des anciens COIP (Cours d'Orientation et d'Initiation Professionnelle). Elles offrent, après une phase d'orientation de 2 mois, une initiation théorique et pratique d'une année dans un domaine professionnel précis. Les domaines sont choisis en fonction de leur capacité à intégrer des personnes de faible niveau de qualification.

Egalement pour les personnes à la recherche d'un emploi, les CNFPC organisent différentes formations en coopération avec d'autres partenaires :

Les **formations complémentaires** sont conçues sur demande précise d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les stagiaires sont présélectionnés par l'Administration de l'Emploi et l'entreprise ou les entreprises concernées. Les formations, d'une durée moyenne de six mois, se déroulent dans le CNFPC ou dans d'autres institutions de formation et dans les entreprises. Les modalités et les contenus du projet sont fixés par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et l'entreprise qui s'engage à embaucher les stagiaires ayant terminé avec succès la formation.

Les **formations pool de ressources** s'inspirent des formations complémentaires. Un complément de formation est offert à des demandeurs et demandeuses d'emploi dans des domaines où un besoin permanent existe au sein des entreprises.

Plusieurs formations sont organisées par le Service de la formation professionnelle avec l'Administration de l'Emploi et des associations ou des comités locaux et régionaux prenant en charge des personnes à la recherche d'un emploi. Les modalités d'exécution de ces **projets de coopération** sont fixées par une convention entre le Ministère du Travail et de l'Emploi, le Service de la formation professionnelle et les partenaires respectifs.



## Répartition des demandeurs et demandeuses d'emploi participant aux mesures des Centres Nationaux de Formation Professionnelle Continue par type de mesure et par sexe en 2000 et 2003

Année et type de mesure	Effectifs			Pourcentages en lignes			Pourcentages en colonnes		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>2000</b>									
Mesure d'initiation et de formation	452	346	798	56,6	43,4	100,0	67,6	75,7	70,9
Mesures complémentaires : pool de ressources et projets de coopération	217	111	328	66,2	33,8	100,0	32,4	24,3	29,1
<b>Total 2000</b>	<b>669</b>	<b>457</b>	<b>1126</b>	<b>59,4</b>	<b>40,6</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0
<b>2003</b>									
Mesure d'initiation et de formation	470	417	887	53,0	47,0	100,0	71,1	78,4	74,4
Mesures complémentaires : pool de ressources et projets de coopération	191	115	306	62,4	37,6	100,0	28,9	21,6	25,6
<b>Total 2003</b>	<b>661</b>	<b>532</b>	<b>1193</b>	<b>55,4</b>	<b>44,6</b>	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0

Source : CNFPC

Champ : résidents







